



HAL
open science

Étude ethnographique et argumentative d'un mouvement contestataire à la “ PMA pour toutes ” : entre revendication et dissimulation.

Claire Hugonnier

► **To cite this version:**

Claire Hugonnier. Étude ethnographique et argumentative d'un mouvement contestataire à la “ PMA pour toutes ” : entre revendication et dissimulation.. Linguistique. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2021. Français. NNT : 2021GRALL018 . tel-03563186

HAL Id: tel-03563186

<https://theses.hal.science/tel-03563186v1>

Submitted on 9 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : Sciences du langage Spécialité Linguistique
Sociolinguistique et Acquisition du langage

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Claire HUGONNIER

Thèse dirigée par **Claudine MOÏSE**, Professeure, Université
Grenoble Alpes
et codirigée par **Dominique LAGORGETTE**, Université de Savoie
Mont-Blanc

préparée au sein du **Laboratoire Laboratoire de Linguistique et
Didactique des Langues Etrangères et Maternelles**
dans l'**École Doctorale Langues, Littératures et Sciences
Humaines**

**Étude ethnographique et argumentative d'un
mouvement contestataire à la «PMA pour
toutes» : entre revendication et
dissimulation.**

**Ethnographic and argumentative study of a
protest movement to the "MAP for all":
between claim and dissimulation.**

Thèse soutenue publiquement le **17 novembre 2021**,
devant le jury composé de :

Madame Claudine MOÏSE

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, Université Grenoble Alpes,
Directrice de thèse

Madame Dominique LAGORGETTE

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, Université de Savoie Mont Blanc,
Co-directrice de thèse

Madame Béatrice FRACCHIOLLA

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, Université de Lorraine, Rapporteur

Monsieur Alexandre DUCHENE

PROFESSEUR, Université de Fribourg, Rapporteur

Monsieur Jean-Pierre CHEVROT

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, Université Grenoble Alpes,
Président

Madame Manon HIM-AQUILLI

MAITRE DE CONFERENCE, Université de Besançon - Franche-Comté,
Examinatrice

Madame Ruth AMOSSY

PROFESSEUR EMERITE, University of Tel-Aviv, Examinatrice

Résumé

Favorable à la modification des lois de bioéthique de 2011, Emmanuel Macron a fait de la procréation médicalement assistée (PMA) accessible à toutes les femmes, une mesure phare de son programme présidentiel lors des campagnes de l'année 2017. Ces techniques de procréation médicale étaient alors déjà accessibles aux couples hétérosexuels, mariés ou non, en âge de procréer et pouvant justifier d'une vie commune depuis plus de deux ans. Par la révision de l'article 1 de ces lois bioéthiques (relatif, entre autres, à la PMA), il a été alors question d'étendre les conditions d'accès aux couples de femmes et aux femmes seules, ce qui, en est venu, par la suite à supprimer le critère médical d'une infertilité attestée au sein d'un couple. Quatre ans après son élection, et à la suite d'un avis favorable du Comité consultatif national d'éthique, la « PMA pour toutes » (comme elle est communément appelée par le gouvernement) a suscité de nombreux débats et controverses en France. Plus particulièrement, le collectif d'associations « Marchons enfants ! », formé pour l'occasion, a affirmé une franche opposition à ce projet de loi et a montré sa volonté de se mobiliser pour faire reculer le gouvernement français et tenter, *in fine*, de faire échouer cette tentative de légifération.

Inscrit dans le domaine des sciences du langage, et plus particulièrement en sociolinguistique critique, ce travail de recherche consiste à étudier ces discours d'opposition et de contestation face à ce possible changement des droits reproductifs et sexuels. À partir d'un travail de terrain ethnographique auprès de plusieurs associations activistes (La Manif pour tous, Alliance Vita et les Associations familiales catholiques) entre décembre 2018 et janvier 2020, cette étude a pour objectif de déconstruire ces discours d'opposition afin de comprendre, entre revendication et dissimulation, quelles stratégies et idéologies discursives sont mobilisées et quels peuvent être les phénomènes et les processus discursifs et linguistiques ainsi que les enjeux de persuasion qui les sous-tendent.

Mots-clés : sociolinguistique critique, ethnographie, analyse du discours, argumentation, discours contestataire.

Summary

Emmanuel Macron, who favoured the amendment of the bioethical law of 2011, made medically assisted reproduction (MAP) accessible to all women a key measure of his presidential program during 2017 campaigns. Currently, these medical procreation techniques were only accessible to heterosexual couples, married or not, of childbearing age and able to prove that they have been living together for over two years. By revising article 1 of the bioethical law (relating, among other things, to MAP), it was then a question of extending the conditions of access to couples of women and to single women, which, as a result, comes to remove the medical criterion of a certified infertility within a couple. Four years after his election and following a favourable opinion from the National Consultative Ethics Committee, the "MAP for all" (as it is commonly called by the government) is the subject of much debate and controversy in France. In particular, in recent years, the collective of twenty-one associations "Marchons enfants!", formed for the occasion, has asserted its strong opposition to this bill and its willingness to mobilize in order to make the French government back down and ultimately, to try abort this legislation.

As part of the field of linguistics, and more particularly of critical sociolinguistics, the present research work consists in studying these discourses of opposition and contestation in the face of this possible change in reproductive and sexual rights. Based on ethnographic fieldwork, which leads to the collection of data from several activist associations (La Manif pour tous, Alliance Vita and the Catholic Family Associations) between early December 2018 and end of January 2020, this study aims to deconstruct these oppositional discourses in order to understand, between claim and dissimulation, what discursive strategies and ideologies are mobilized and what the discursive and linguistic phenomena and processes as well as the stakes of persuasion that underlie them may be.

Keywords : critical sociolinguistic, ethnography, speech analysis, argumentation, protest discourse.

Remerciements

Cette recherche a bénéficié, de près comme de loin, de l'aide et du soutien d'un entourage professionnel, amical et familial important, ayant permis sa réalisation et son aboutissement. En ce sens, je remercie :

Dominique Lagorgette et Claudine Moïse, qui ont dirigé ce travail de recherche. Je les remercie de m'avoir fait confiance, d'avoir été d'une disponibilité constante, d'une bienveillance et d'une attention rares pendant ces trois années. Je leur exprime également ma profonde gratitude, en ce qu'elles ont permis mon introduction dans le milieu de la recherche académique. Cette direction (qui a pris des allures de collaboration) marquera – j'en suis sûre – la poursuite de mon parcours, quel qu'il soit.

les membres du jury, Ruth Amossy, Jean-Pierre Chevrot, Alexandre Duchêne, Béatrice Fracchiolla et Manon Him-Aquilli, de m'avoir fait l'honneur d'accepter d'étudier mon travail.

les membres du groupe de recherche Draine, dont les réflexions communes m'ont beaucoup nourrie. C'est dans ce contexte que je tiens à remercier plus particulièrement Samuel Vernet, dont le travail collaboratif de ces dernières années a contribué à l'appréhension du sujet de cette thèse. Je le remercie pour les nombreuses discussions stimulantes, mais aussi pour son aide spontanée, sa rigueur et sa vigilance qui ont été profitables à mon travail de recherche.

l'équipe du laboratoire Lidilem, qui a contribué à m'inscrire dans un environnement de travail propice à la réflexion. Je remercie plus particulièrement celles et ceux qui m'ont, dès le début, accueillie et m'ont fait me sentir appartenir à une équipe pédagogique, et cela sans se soucier de mon statut. Elles et ils se reconnaîtront.

l'équipe administrative de l'UFR LLASIC à l'Université Grenoble Alpes, qui a suivi et soutenu mon étude. Je remercie la direction mais également celles et ceux qui ont été des collègues de travail de m'avoir montré et appris les rouages de l'université.

les collègues et ami·es en thèse de Grenoble et d'ailleurs, qui ont contribué à faire de cette recherche tout autre chose qu'un exercice solitaire. Je les remercie d'avoir été des camarades de route et de m'avoir épaulée et soutenue des heures durant.

mes proches, ma sœur, qui ont également été d'un soutien constant et précieux. Je les remercie de m'avoir écoutée, rassurée et encouragée, d'avoir compris les implications du travail de thèse et ce qu'il représentait pour moi. Merci à mes parents particulièrement, qui m'ont appris le sens du sacrifice et de la persévérance. Cette thèse leur est dédiée, comme un symbole de l'éducation qui m'a été transmise.

et enfin, les militant·es rencontré·es sur le terrain, qui ont accepté de me livrer une part de leur intimité et qui, malgré les divergences d'opinion, m'ont beaucoup appris.

Table des matières¹

Résumé.....	3
Summary	5
Remerciements.....	7
Table des matières	9
Note sur l'écriture inclusive	11
Introduction	13
Problématisation	13
Enjeux de la recherche.....	15
Organisation de la thèse.....	16
Chapitre 1	19
La « PMA pour toutes » au cœur d'une histoire conflictuelle des droits sexuels et reproductifs.....	19
1. Le projet de loi	19
1.1. Genèse.....	19
1.2. Nature du texte.....	22
1.3. Modalités d'application	23
2. Politisation des questions sexuelles	25
2.1. Pour l'émancipation des femmes.....	26
2.2. Pour l'égalité des sexualités.....	33
3. Mises en perspective	42
3.1. Regards sur la société	43
3.2. Regards sur le catholicisme français.....	50
Chapitre 2	53
« Marchons Enfants ! » : une (re)mobilisation anti-PMA pour toutes	53
1. Typologie de la contestation.....	53
1.1. Une action collective	54
1.2. Vers une croisade morale ?.....	58
1.3. L'engagement militant.....	62
2. Matérialités d'un agir-ensemble	66
2.1. Constitution.....	66
2.2. Les protagonistes	70
2.3. Stratégies et répertoires d'action.....	76
Chapitre 3	81
Une enquête au sein d'un réseau militant contestataire	81
1. L'enquête ethnographique	81
1.1. Le terrain.....	81
1.2. Déroulement et dynamique d'enquête	85
1.3. Présentation du corpus.....	87
2. Méthodologie d'analyse.....	90

¹ La table des matières remplace le sommaire.

2.1.	Traitements formels des données	90
2.2.	Balises et trajectoires analytiques	92
3.	Posture et rapport au terrain	101
3.1.	Questionner la distance sociale	102
3.2.	Gestion stratégique des relations	104
3.3.	Vers une considération de l'objet d'étude	110
Chapitre 4	115
Controverse d'égalité : argumentation et légitimation d'un positionnement « contre »	115
1.	Répertoires argumentatifs	116
1.1.	Le pari d'évidences partagées	118
1.2.	Schémes argumentatifs	126
2.	Éthos collectif et argumentation	156
2.1.	Construction d'une identité collective	157
2.2.	Déjà-là et stratégie(s) de retravail	163
Chapitre 5	169
Émergence de la polémique : modalités et enjeux	169
1.	Fabrication discursive de l'autre comme adversaire	170
1.1.	Face à l'adversaire	170
1.2.	De l'adversaire à l'ennemi·e	182
2.	Disqualification de l'adversaire	188
2.1.	Discréditer ses dires	189
2.2.	Discréditer sa personne	192
2.3.	Le rôle de l'indignation	199
3.	La formule comme observatoire de la polémique	203
Chapitre 6	209
Un discours idéologique de résistance	209
1.	Déclasser l'homosexualité	210
1.1.	L'acte de nommer	211
1.2.	Discours de valeurs	220
1.3.	Exclure avec émotions	224
2.	Réassigner l'hétérosexualité comme la norme	227
2.1.	Tentatives de valorisation	227
2.2.	Un discours stéréotypé	229
Chapitre 7	241
Un discours adapté à son temps	241
1.	Sous la contrainte	242
1.1.	Les règles du discours explicitées	243
1.2.	Prise en compte et tentative d'adaptation	248
2.	Stratégies de contournement : mémoire discursive, interdiscours et dialogisme	256
2.1.	En théorie	256
2.2.	En action	258
3.	Quelle(s) catégorisation(s) ?	266
Conclusion	273
Liste des tableaux	277
Liste des figures	279
Liste des abréviations, sigles et acronymes	281
Références bibliographiques	283

Note sur l'écriture inclusive

Cette thèse est rédigée selon les pratiques d'écriture inclusive.

Pour faciliter la lecture du document, j'ai fait le choix d'utiliser le point médian, qui permet un double marquage de genre allégé pour les noms, adjectifs, déterminants, pronoms et conjugaisons au participe passé, dont les formes féminine et masculine se distinguent au singulier par un *-e* final. Au pluriel, le point médian n'est pas doublé : les opposant·es.

Lorsque d'autres formes de suffixe existent pour marquer le genre grammatical (par exemple, *-trice* ou *-euse*), j'ai décidé d'employer des doublets complets : les locutrices et locuteurs.

Quand l'usage de termes épicènes est rendu possible, je l'ai privilégié.

Le recours à l'écriture inclusive fait exception pour les données étudiées et les références citées : aucune modification des textes d'origine n'a été réalisée en ce sens.

Introduction

Lors de sa première campagne présidentielle, Emmanuel Macron, candidat du mouvement En Marche !, avait affirmé sa volonté de rendre accessible aux couples lesbiens et aux femmes célibataires la procréation médicalement assistée (PMA). Cette promesse électorale, qui vise à solutionner une situation perçue comme discriminatoire, s'attaque alors au critère médical d'infertilité comme condition d'accès à ces techniques de procréation. En ce moment-là, l'article L2141-1 de la loi bioéthique de 2011 définissait la PMA comme étant toutes « pratiques cliniques et biologiques permettant la conception, le transfert d'embryon et l'insémination artificielle, ainsi que toutes techniques d'effet équivalant permettant la procréation en dehors du processus naturel ». D'après cette loi, elle pouvait être sollicitée en raison d'une « infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué ou [afin] d'éviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité ». La PMA devenait alors accessible aux couples, mariés ou non, hétérosexuels, en âge de procréer et pouvant justifier d'une vie commune depuis plus de deux ans. Cette mesure égalitariste a déjà occupé le champ social lors des débats autour du mariage pour tous en 2013, et a finalement été laissée de côté en raison des controverses et polémiques virulentes, faisant reculer le gouvernement de François Hollande.

Problématisation

Après l'élection d'Emmanuel Macron, le début du processus législatif des modifications des lois de bioéthique n'a pas tardé à susciter de nouvelles déclarations d'opposition et notamment dans les rangs de l'Église catholique de France. Afin de remédier à l'installation d'un climat de tension, le chef de l'État s'est rendu le 9 avril 2018 au collège des Bernardins à l'invitation de la Conférence des évêques de France. Dans son discours, il s'est attaché à démontrer sa volonté de prendre en considération les questions religieuses

tout au long de son quinquennat. Dès les premières minutes, le Chef de l'État – en s'adressant directement à Monseigneur Georges Pontier, président de la Conférence des Évêques de France – précisait : « pour nous retrouver ici ce soir, Monseigneur, nous avons, sans doute, vous et moi, bravé les sceptiques de chaque bord. Et si nous l'avons fait, c'est sans doute que nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer »². Emmanuel Macron soulignait alors qu'il était de son devoir de reconstruire ainsi que de pérenniser un lien de confiance des catholiques à l'égard de la politique. Pour le Chef de l'État, un « dialogue est indispensable » car « une Église prétendant se désintéresser des questions temporelles n'irait pas au bout de sa vocation » ; et, de la même manière, « un président de la République prétendant se désintéresser de l'Église et des catholiques manquerait à son devoir ». Ainsi, par cette déclaration, le président de la République incitait-t-il les évêques de France et leurs fidèles à s'engager sans réserve dans les débats actuels français.

C'est dans ce contexte qu'à l'automne 2018 s'organise une coalition d'associations pour tenter de faire reculer une nouvelle fois un chef d'État sur ces questions. Cette coalition sera formalisée par le collectif Marchons Enfants !, qui réunit une vingtaine d'associations, dont la plupart trouve une inscription dans la matrice catholique et s'est déjà fait connaître pour ses oppositions passées sur d'autres sujets. Ce regroupement est alors la principale source d'opposition face à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, et ce sont ces discours que cette thèse se propose d'étudier du point de vue de la sociolinguistique critique et de l'analyse du discours. **Ce travail vise en effet à déconstruire ces discours contestataires afin de comprendre quelles stratégies et idéologies discursives ont été mobilisées, pour identifier les phénomènes et les processus discursifs et linguistiques ainsi que les enjeux de persuasion qui les sous-tendent.** Quelle place occupent ces discours ? À quoi et contre qui s'opposent-ils ? Quel·les protagonistes les mobilisent et pourquoi ? Et qui en sont les cibles ? Les associations investies ont-elles adopté les mêmes postures et tactiques qu'au moment de leur opposition au mariage pour tous ? L'alliance idéologique déclarée avec le président de la République leur a-t-elle conféré une légitimité discursive ? Par conséquence, ont-ils·elles fait le choix d'un discours plus modéré ? Ou au

² <http://www.elysee.fr/declarations/article/transcription-du-discours-du-president-de-la-republique-devant-les-veques-de-france/> [consulté le 30/09/2021].

contraire, plus extrême ? plus violent ? plus percutant ? Dans les deux cas de figure, on peut se demander de quelles manières les associations ont construit un argumentaire suffisamment convainquant, policé et en totale adéquation avec leur système de pensée. Dans ce contexte en tension, ces discours ont-ils fait l'objet de stratégies permettant l'adhésion à des discours discriminants ? Si oui, comment ? et envers qui ? Ainsi, de quelles manières s'est opéré, s'il existe même, un basculement du discours d'opposition vers un discours potentiellement violent, discriminatoire voire haineux ?

Enjeux de la recherche

La question des mobilisations conservatrices dans l'espace politique fait l'objet d'une abondante littérature anglophone. Il existe notamment de nombreuses études autour du militantisme pour le droit des femmes à disposer librement de leur corps (Ginsburg, 1989 ; Luker, 1984 ; Munson, 2008) ou encore sur la question du rôle des organisations confessionnelles dans le champ partisan (Williamson et Skocpol, 2012). Or, en France, l'intérêt des chercheuses et chercheurs pour les mobilisations conservatrices et religieuses a été moindre. Pour Martina Avanza et Magali Della Sudda (2017, p. 5), « le paradigme de la sécularisation et le mythe de l'exception française sur la laïcité ont sans doute participé de l'occultation des mobilisations confessionnelles dans le champ politique ». Mais également, « la mise en sommeil des groupes qui avaient marqué leur opposition à la reconnaissance des droits reproductifs [...] dans les années 2000, a fait oublier un peu rapidement la dynamique contestataire religieuse autour des questions sexuelles » (*ibid.*). Ce n'est qu'en 2012, et suite aux importantes manifestations autour de la légalisation du mariage civil de personnes de même sexe, que les mobilisations religieuses ont suscité l'intérêt de chercheuses et chercheurs. En effet, les différents mouvements de soutien et d'opposition au mariage ont remis dans l'agenda scientifique le traitement de ces questions (Fracchiolla, 2015 ; Balas, Della Sudda et Piriou, 2017 ; Garbagnoli et Prearo, 2017). Néanmoins, les études restent peu nombreuses. Conséquemment, à travers l'analyse des discours autour de ce possible changement dans les droits reproductifs, mon travail de recherche complète les précédents travaux autour des mobilisations conservatrices liées aux questions sexuelles.

Organisation de la thèse

La thèse est composée de sept chapitres. Les trois premiers contextualisent le contre-mouvement Marchons Enfants ! et explicitent les implications méthodologiques d'enquête et d'analyse de cette étude. Les quatre suivants cherchent à répondre de différentes manières aux questions de recherche exposées plus tôt. L'organisation de ces chapitres vise la mise en relief des dynamiques, des circulations et des liens existants au sein des discours d'opposition à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.

Dans le premier chapitre, je reviendrai sur l'histoire conflictuelle de l'évolution des droits sexuels et reproductifs en France dans laquelle s'inscrit la contestation de Marchons Enfants !. Après avoir explicité les implications du texte de loi en débat, je montrerai en quoi il fait écho à d'autres processus législatifs antérieurs (loi Neuwirth, loi Veil, etc.) liés à des mouvements d'émancipation des femmes et des minorités sexuelles. Cette mise en contexte permettra d'éclairer les motivations idéologiques et politiques auxquelles répondent les mobilisations actuelles.

Le deuxième chapitre sera consacré à la contextualisation de l'étude en dessinant les contours du collectif d'opposition (formation, protagonistes, répertoires d'action, etc.). Ce chapitre interrogera la nature de ce regroupement à l'aide, entre autres, des notions inhérentes à la sociologie des mouvements sociaux (action collective, mouvement social, croisade morale, etc.). Dans la continuité du chapitre précédent, l'objectif sera d'identifier en quoi ce contre-mouvement, récent par sa constitution, peut s'apparenter à une (re)mobilisation d'un réseau de militant·es expérimenté·es. En filigrane, ce chapitre interrogera les conditions de production et de circulation des discours contestataires étudiés.

Le troisième chapitre fera place aux aspects méthodologiques d'enquête et d'analyse de ce travail. Divisée en trois sous-parties, ce chapitre cherchera d'abord à rendre compte de l'enquête ethnographique menée entre décembre 2019 et janvier 2020 auprès de trois associations investies dans cette contestation : La Manif pour tous, l'Alliance Vita et les Associations familiales catholiques. Puis, je préciserai le cadre théorique dans lequel s'inscrit ma démarche (sociolinguistique critique, analyse du discours et argumentative) et duquel découle le traitement des données. Enfin, ce chapitre sera le lieu d'un travail

réflexif sur les implications de ma posture de recherche, en lien avec l'écart idéologique que j'entretiens avec le terrain d'enquête.

Le quatrième chapitre interrogera d'un point de vue argumentatif les discours contestataires comme constitutifs d'une « controverse d'égalité » (Rennes, 2007a, 2007b, 2011a). En participant à une délibération citoyenne, les militant·es souhaitent convaincre et persuader leur allocataire et, plus encore, les personnes qui détiennent l'autorité légitime d'institutionnaliser (ou non) ce projet de loi. Ce chapitre d'analyse cherche à faire la lumière sur les procédés argumentatifs qui sont déployés en ce sens, mêlant *éthos*, *logos* et *pathos*.

Le cinquième chapitre sera axé sur les dynamiques de concurrence, qui ancrent épisodiquement les discours contestataires dans le registre de la polémique. Je m'intéresserai à la construction d'une figure d'adversaire de la lutte, à l'aide des procédés de dichotomisation, de polarisation et de disqualification. Avec la notion de formule, ce chapitre sera l'occasion d'analyser certains éléments langagiers typiques de la contestation comme observatoires privilégiés de la polémique.

Le sixième chapitre consistera en une étude des soubassements idéologiques et de la construction d'un discours de résistance mis au service des revendications. Ce chapitre s'intéressera en particulier à deux dynamiques discursives : l'expression d'un hétérosexisme (dévalorisation et exclusion de l'homosexualité) et d'une hétérosexualité (valorisation et réassignation de l'hétérosexualité comme la norme). En somme, ce chapitre cherchera à éclaircir les procédés argumentatifs qui tendent à opacifier les motivations idéologiques de ces mobilisations.

Le septième chapitre s'intéressera aux conditions de production des discours et aux contraintes discursives qui pèsent sur les discours contestataires. Ce sera également le temps d'interroger les procédés de contournements de cette contrainte et les difficultés de catégorisation qui en résultent.

Chapitre 1

La « PMA pour toutes » au cœur d'une histoire conflictuelle des droits sexuels et reproductifs

Je souhaite questionner dans ce premier chapitre les éléments contextuels qui entourent la proposition de révision des lois de bioéthique du gouvernement d'Emmanuel Macron, et dans un même temps, le mouvement de contestation qui l'accompagne. Il me semble en effet important de tisser la toile de fond, afin que les analyses linguistiques et discursives soient, par la suite, inscrites et comprises au prisme de l'environnement social, historique et idéologique dans lequel les mobilisations se déroulent. Pour ce faire, il s'agit d'abord de revenir sur l'objet du conflit supposé, ce possible changement dans les droits sexuels et reproductifs ; puis de retracer, à travers l'évolution du droit, l'histoire interactionnelle conflictuelle qui lui préexiste ; et enfin, de replacer ce contexte en tension, autour des questions de filiation et de reproduction, dans une perspective critique, éclairée par les recherches menées ces dernières années en sciences humaines et sociales.

1. Le projet de loi

1.1. Genèse

« Nous sommes favorables à l'ouverture de la procréation médicalement assistée pour les femmes seules et les couples de femmes »³. Lors de sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron, candidat au mouvement En Marche !, avait affirmé sa volonté d'étendre les conditions d'accès de l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP ou plus communément appelée PMA). La législation relative à la PMA a été fixée par les lois de

³ <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/familles-et-societe> [consulté le 28/02/2021].

bioéthique⁴ du 29 juillet 1994, puis a été révisée en 2004 et 2011. L'article L2141-1 du Code de la santé publique définit la PMA comme toutes « pratiques cliniques et biologiques permettant la conception, le transfert d'embryon et l'insémination artificielle, ainsi que toutes techniques d'effet équivalant permettant la procréation en dehors du processus naturel », telle que la fécondation in vitro. D'après la loi, la PMA peut être sollicitée en raison d'une « infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué ou [afin] d'éviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité ». Elle est aujourd'hui accessible aux couples hétérosexuels, mariés ou non, en âge de procréer et pouvant justifier d'une vie commune depuis plus de deux ans.

D'après l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)⁵, les premières pratiques d'insémination artificielle remontent au 19^e siècle. Cependant, il faudra attendre les années 70, et le premier « bébé-éprouvette » en Angleterre, pour que la médecine reproductive émerge. En France, c'est en 1982 que le biologiste Jacques Testart et le gynécologue René Frydman accompagnent la naissance du premier « bébé-éprouvette », nommé Amandine. Depuis, les techniques de PMA ne cessent de s'améliorer, avec une augmentation des taux de succès. En effet, selon l'Institut national d'études démographiques (Ined), ce sont près de 300 000 enfants qui ont été conçus entre 1982 et 2014 par PMA. Les estimations de l'Ined annoncent qu'en 2019, un enfant sur trente, soit 3,4% des naissances, serait venu au monde grâce à ces techniques⁶.

En regard de la loi, les femmes célibataires et les couples lesbiens n'ont pas le droit de procéder à une PMA pour résoudre leur infertilité contextuelle. Pour cette raison, de nombreuses femmes décident de se rendre à l'étranger pour avoir recours à ces méthodes dans la légalité. D'après Géraldine Porcu-Buisson, gynécologue médicale et obstétrique, ce

⁴ La notion de bioéthique renvoie à « une discipline prescriptive visant à réguler les effets de l'activité des sciences de la vie et de la santé » (Borrillo, 2011a, p. 1). L'objectif est alors « de poser un certain nombre de principes théoriques et de résoudre des questions pratiques apparues dans les sociétés développées suite aux avancées techniques sur le vivant » (*ibid.*).

⁵ <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/assistance-medicale-procreation-amp> [consulté le 28/02/2021].

⁶ Estimations publiées en juin 2018 dans son bulletin mensuel *Population et société*. Aucun chiffre de confirmation n'a encore été diffusé.

sont entre « 3 000 à 5 000 couples [qui] partent chaque année vers l'étranger »⁷. En effet, certains pays frontaliers, comme la Belgique, l'Espagne ou encore l'Allemagne, opèrent des réglementations plus souples autour de la PMA et accueillent les femmes françaises dans leurs centres spécialisés. Dans un avis publié en 2015, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) fait état de leur situation et alerte sur les conséquences de ces stratégies de contournement du droit français⁸. Il est démontré que ces femmes s'exposent à des risques sanitaires importants (suivi gynécologique distendu, infections sexuelles transmissibles, etc.) et subissent de fortes inégalités sociales, engendrées par les coûts d'une PMA à l'étranger. Par cet avis, le HCEFH incitait déjà les pouvoirs publics à agir et statuer pour (re)médier à cette situation.

Deux ans après, la PMA ouverte à toutes les femmes, érigée en promesse de campagne, s'inscrit donc dans un contexte d'attentes sociétales grandissantes, auquel le futur président de la République propose d'apporter des solutions juridiques (comme d'autres ont tenté de le faire avant lui, nous le verrons dans la suite de ce chapitre). De plus, cette mesure souhaite parer à une situation jugée excluante et discriminante, fondée sur l'orientation sexuelle et le statut conjugal. En effet, le 16 février 2017, dans une interview accordée au magazine *Causette*, sur les propositions électorales pour les femmes, Emmanuel Macron prend fermement position et déclare : « [l]e fait que la PMA ne soit pas ouverte aux couples de femmes et aux femmes seules est une discrimination intolérable »⁹. L'élargissement des conditions d'accès à la PMA viendrait alors répondre à un principe de non-discrimination, garanti par le droit international¹⁰, qui n'est, pour l'heure, pas encore effectif dans le droit positif français sur les questions de procréation.

⁷ Propos recueillis dans une interview accordée au journal *Le Point* publié le 09 mars 2018. Disponible à l'adresse URL suivante : https://www.lepoint.fr/societe/pma-le-parcours-hors-la-loi-des-lesbiennes-pour-devenir-meres-09-03-2018-2200986_23.php [consultée le 28/02/2021].

⁸ <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/sante-droits-sexuels-et-reproductifs/actualites/article/1-acces-a-la-pma-pour-toutes-les> [consulté le 28/02/2021].

⁹ <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/familles-et-societe> [consulté le 28/02/2021].

¹⁰ Voir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Disponible à l'adresse URL suivante : <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/peinedemort/pacte-international-droits-civils-et-politiques.asp> [consultée le 28/02/2021].

1.2. Nature du texte

La mesure législative souhaitée par le gouvernement s'intègre dans la révision de la loi du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique. Cette loi prévoit son propre remaniement par le Parlement, dans un délai de sept ans maximum, précédé de l'organisation d'États généraux confiée au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE)¹¹. Cette révision périodique « permet de débattre à intervalles réguliers des enjeux éthiques liés aux avancées de la médecine et de la biologie »¹².

Présentée le 24 juillet 2019 au Conseil des ministres par Agnès Buzyn (ministre des Solidarités et de la Santé), Nicole Belloubet (ministre de la Justice) et Frédérique Vidal (ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), la proposition de révision du gouvernement souhaite, en trente-deux articles, faire évoluer « notre cadre bioéthique fondé sur un équilibre entre le respect de la dignité de la personne humaine, le libre choix de chacun et la solidarité entre tous ». Pour cela, elle s'applique aux grandes thématiques suivantes :

- la procréation médicale assistée ;
- les dons d'organes et la transmission des informations génétiques ;
- l'accompagnement des nouveaux progrès scientifiques ;
- la recherche sur les cellules souches ;
- et d'autres dispositions (autour de l'interruption volontaire de grossesse et de la gouvernance bioéthique).

Sans détailler l'intégralité du projet législatif, il importe de relever les mesures liées à la PMA – celles qui seront dénoncées, à divers titres, dans le cadre des mobilisations contestataires étudiées. Sur ce sujet, le texte de révision propose :

- d'élargir l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires (soustrayant le caractère pathologique de l'infertilité, actuellement obligatoire), de

¹¹ Impulsé par François Mitterrand en 1983, le CCNE a pour mission « de donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevées par le progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé » (Borrillo, 2011a, p. 13). Il fonctionne alors de manière empirique et tend à la recherche d'un consensus. Les personnes qui y siègent sont nommées par « le président de la République sur désignation de l'Administration, sur proposition des églises ou des institutions académiques » (*ibid.*).

¹² <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000038811571/> [consulté le 28/02/2021].

rendre son remboursement par l'assurance maladie ouvert à toutes et tous (couples hétérosexuels, homosexuels et femmes célibataires) et de permettre le recours à un double don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes) pour répondre aux situations de double infertilité dans les couples ;

- de reconnaître et de sécuriser les droits des enfants né·es d'une PMA, à travers l'ouverture d'un nouveau droit d'accès à leurs origines (elles et ils pourront à leur majorité accéder à des données non identifiantes – âge, caractéristiques physiques, etc. – de la personne donneuse ou à son identité) et l'établissement d'un nouveau mode de filiation pour les enfants né·es par PMA de couples de femmes (une reconnaissance conjointe de l'enfant pourra être orchestrée, devant notaire, avant sa naissance) ;
- de supprimer le recueil de consentement de la ou du partenaire de la personne donneuse de gamètes et d'autoriser l'autoconservation des gamètes, sans motif médical, pour les femmes et les hommes afin qu'ils et elles puissent avoir recours à une PMA en temps souhaité. Dans ce dernier cas, un encadrement des bornes d'âge est néanmoins demandé par décret, l'activité est circonscrite aux établissements publics et privés à but non lucratif, et le remboursement couvre seulement les dépenses liées au recueil ou au prélèvement des gamètes, et non les coûts de leur conservation.

1.3. Modalités d'application

Élu président de la République, Emmanuel Macron a été confronté à la mise en place des mesures annoncées durant sa campagne. Dans une interview accordée à la chaîne télévisée TF1 en octobre 2017 sur la possibilité d'une légifération en faveur de l'accès à la PMA pour les femmes célibataires, le chef de l'État annonçait concevoir « normal de reconnaître ce droit aux femmes seules et aux couples de même sexe », tout en prévenant que « sur ces sujets de société, le politique ne doit pas imposer un choix en brutalisant les consciences ». À travers cette déclaration, Emmanuel Macron adopte une position plus prudente face à l'élargissement de la PMA et semble vouloir ménager les représentant·es et lobbies de tous horizons, notamment les instances religieuses à qui il affirmait le 22 septembre 2017 : « la manière que j'aurai d'aborder ces débats ne sera en rien vous dire que le politique a une prééminence sur vous et qu'une loi pourrait trancher ou fermer un débat

qui n'est pas mûr »¹³. Ainsi, le chef de l'État espérait tenir ce débat « de manière apaisée » et énonçait mettre un point d'honneur à entendre et écouter tous les avis autour du sujet.

Dans cette démarche, et avant de se prononcer, le CCNE a procédé à différents « états généraux » afin de prendre le pouls de la population française sur différents sujets – l'extension des conditions d'accès à la PMA en fait partie. En septembre 2018, et à l'issue de quatre mois de contacts avec le terrain – ce qui représente 271 débats, 154 auditions, 65 000 contributions par internet – le CCNE s'est prononcé en faveur d'une extension de la loi limitant les techniques de PMA « aux couples composés d'un homme et d'une femme en âge de procréer »¹⁴. Si le CCNE reconnaît qu'il subsiste des questions de faisabilité, pratiques et organisationnelles liées à la « PMA pour toutes », il n'est désormais plus possible de remettre en cause « l'autonomie des femmes et la relation de l'enfant dans les nouvelles structures familiales ». Dans son avis, le CCNE « considère que l'ouverture de la PMA à des personnes sans stérilité peut se concevoir, notamment pour pallier une souffrance induite par une infécondité résultant d'orientations personnelles. Cette souffrance doit être prise en compte car le recours à une technique déjà autorisée par ailleurs n'implique pas de violence dans les relations entre les différents acteurs ». L'avis favorable du CCNE envers la « PMA pour toutes » a donné le feu vert à la modification de la loi bioéthique de 2011.

En septembre 2018, le Conseil national de l'Ordre des médecins s'est lui aussi exprimé sur le sujet de l'élargissement de la PMA et a affirmé ne pas pouvoir s'opposer à cette demande sociétale. Et ce, même s'il « ne s'agirait plus de répondre à une situation pathologique, mais de satisfaire un projet qui relève d'un choix personnel »¹⁵. En effet, comme le Conseil national de l'Ordre des médecins l'explique, « si certains de ses principes sont inaliénables, la déontologie n'est pas gravée dans le marbre de façon immuable et doit s'adapter aux évolutions de la science et à celles de nos lois ». Par

¹³ Déclaration du Président de la République sur le protestantisme, la laïcité et sur les défis du monde contemporain, à Paris. <https://www.vie-publique.fr/discours/203789-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-le-pr> [consulté le 28/02/2021].

¹⁴ <http://www.ccne-ethique.fr/fr/actualites/lavis-129-contribution-du-ccne-la-revision-de-la-loi-de-bioethique-est-en-ligne> [consulté le 28/02/2021].

¹⁵ <https://www.conseil-national.medecin.fr/node/2929> [consulté le 28/02/2021].

conséquent, « si la société veut une PMA élargie aux femmes seules ou homosexuelles en couple, c'est à elle de trancher. L'Ordre ne peut s'y opposer ».

Fort de ces différents soutiens, le gouvernement d'Emmanuel Macron (non sans désaccord au sein de sa majorité) a réaffirmé sa volonté de s'engager sur ce dossier parlementaire et de maintenir les modalités de révision des lois bioéthiques annoncées. Le processus législatif a donc été initié au mois de juillet 2019 et a rapidement suscité de vives réactions d'opposition. Le projet de modification des lois bioéthiques est désormais un sujet sociétal qui divise l'opinion publique. Malgré une volonté de construire un « débat apaisé », les déclarations de l'opposition¹⁶ témoignent de la réémergence de solides débats et polémiques sociétales opposant les adversaires et les partisans de la « PMA pour toutes », qui ne sont pas sans rappeler quelques autres mobilisations contestataires dont la France a été témoin.

2. Politisation des questions sexuelles

Avant de dessiner les contours du mouvement contestataire qui mobilise ma thèse¹⁷, il importe de revenir sur les événements historiques qui précèdent le projet de loi actuel et jalonnent la mise en politique des questions sexuelles. En effet, si « la politisation du genre et de la sexualité fait désormais partie des questions politiques » (Fassin, 2009a, p. 245), cela n'a pas été toujours le cas. Conceptualisée par Éric Fassin, la notion de « démocratie sexuelle » (2005a) met en évidence le processus d'extension du domaine démocratique aux questions auparavant réservées à la sphère de l'intime, et donc au registre des mœurs ; des réalités, présentées comme des évidences et allant de soi, sont alors interrogées et soumises à la délibération démocratique. Au début du 19^e siècle, la politisation de la question des femmes est constitutive de nombreuses dénonciations féministes afin d'obtenir l'égalité des sexes : par exemple, la suppression de la tutelle paternelle, le divorce par consentement mutuel, l'égalité professionnelle et salariale. Elle s'articule avec une volonté de disposer librement de son corps ; la « démocratie sexuelle » poursuit une visée égalitariste (j'y reviendrai en section 3 de ce chapitre). Comme le concède le juriste Daniel Borrillo (2007,

¹⁶ Voir section 2.1 du chapitre 2.

¹⁷ Voir section 2.2 du chapitre 2.

p. 167), « [l']égalité des sexes a permis l'émergence et le développement de l'égalité des sexualités. Le combat des femmes précède celui des homosexuels ». Sans qu'il soit possible de revenir en détail ici sur l'histoire de l'émancipation des femmes¹⁸, et par là même, de la politisation de l'intime, il semble toutefois pertinent de s'attarder sur deux débats législatifs majeurs : les lois Neuwirth (1967) et Veil (1975). En effet, ces légiférations résonnent en écho avec celle de la « PMA pour toutes » ; en des temps différents, et comme il s'apprête à le faire aujourd'hui, l'État a statué sur des enjeux sexuels et reproductifs, ce qui a fait apparaître, là aussi, des mouvements antagonistes.

2.1. Pour l'émancipation des femmes

2.1.1. La loi Neuwirth

En France, la crise démographique, qui accompagne la fin de la Première Guerre mondiale, a fait émerger un mouvement nataliste et familial important, mettant « la question de la dépopulation au premier plan des préoccupations politiques. Le rapprochement des républicains radicaux, avec les catholiques conforte aussi la frilosité sur les mœurs » (Pavard et al., 2020, p. 178). Pour inciter les naissances, les pouvoirs publics, sous la pression des lobbying natalistes (Cahen, 2016, p. 188), mettent en place la prime à la natalité et l'allocation à partir du troisième enfant et, dans le même temps, rendent répréhensibles l'avortement et les méthodes anticonceptionnelles, qui se voient assimilés et identifiés comme les causes de la dénatalité (*ibid.*, p. 185). La loi du 31 juillet 1920 est alors votée pour agir en ce sens et condamne de six mois à trois ans d'emprisonnement et de 100 à 3 000 francs d'amende « quiconque aurait vendu, mis en vente ou fait vendre, distribué ou fait distribuer, de quelque manière que ce soit, des remèdes, substances, instruments ou objets quelconques, sachant qu'ils étaient destinés à commettre le crime d'avortement »¹⁹. Cette loi vise à la fois les faits et les dires, car les mêmes sanctions sont appliquées à « quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura[it] [...] décrit ou divulgué ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse, ou encore à faciliter l'usage de ces procédés ». Malgré les mobilisations d'opposition de certaines féministes, à l'instar de Nelly Roussel qui appelle à la « grève des ventres »²⁰ et

¹⁸ Pour une synthèse, voir Pavard et al., 2020.

¹⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000683983> [consulté le 14/04/2021].

²⁰ Nelly Roussel, « Le tocsin », *La voix des femmes*, 8 janvier 2020.

dénonce la crise de « repopulâtrerie », « les années 1920 voient la victoire des ligues natalistes et moralistes » (Pavard et al., 2020, p. 178). « La politique répressive attei[nt] son apogée avec la loi de février 1942 qui rendait l'avortement passible de la peine de mort » (Ronsin, 2010, p. 22).

Après la Seconde Guerre mondiale, c'est la gynécologue Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé qui participe à relancer les débats sur le « contrôle des naissances », grâce à un discours prononcé à l'Académie des sciences morales en 1955 où elle défend la nécessité de la révision de la loi de 1920 et l'accès à une « maternité volontaire ». Face à une assemblée sceptique, elle doit alors « se débarrasser d'un lourd stigmate qui associe la contraception au déclin national » (Pavard et al., 2012, p. 31). Pour poursuivre cet objectif, et en collaboration avec la sociologue Évelyne Sullero, la gynécologue fonde, le 8 mars 1958, l'association la Maternité heureuse (rebaptisée en 1960 le Mouvement français pour le planning familial, désormais MFPPF), qui a pour but d'enrichir les connaissances scientifiques autour de la naissance. Progressivement, l'association parvient à « imposer l'idée que la contraception peut conduire au bonheur des couples et à la santé des femmes en luttant contre les avortements clandestins » (*ibid.*). Dans cette étape charnière, le MFPPF prend « soin de se distinguer des néomalthusiens, dans la mesure où [ses promoteurs] ne souhaitent pas une réduction du nombre d'enfants, mais une planification des naissances par les parents au moment qu'ils jugent le plus opportun » (Pavard, 2017, p. 3). Forte d'un réseau international (Connelly, 2010 ; Pavard, 2012), la structure se développe et ouvre ses premiers centres de planning ; des informations et des ordonnances à propos des méthodes contraceptives (fabriquées en Angleterre) sont délivrées. Le MFPPF devient un lieu d'expertise et de formation pour les médecins sur le contrôle des naissances, tout en combattant « le monopole de la morale médicale que détient l'Ordre des médecins qui considère que la contraception n'est pas une question thérapeutique » (Garcia, 2011, p. 58). Pour Bibia Pavard (2017, p. 4), c'est « [l]e sérieux du discours, la motivation des militantes et militants du Planning familial n'hésitant pas à braver les interdits et l'ampleur de son implantation » qui a contribué à mettre au calendrier politique le sujet de la contraception.

Durant sa campagne présidentielle de 1965, François Mitterrand avait érigé en promesse électorale la réforme de la contraception (percevant le levier de voix féminines possible) – il est alors le premier homme politique à le faire, ce qui obligera les autres candidats à se positionner sur le sujet. La contraception devient alors un objet politique. Le général de Gaulle sortira vainqueur de ce suffrage universel et c'est l'un de ses députés, Lucien Neuwirth, membre du parti Union pour la nouvelle République, qui déposera une proposition de loi en mai 1966. Le président n'est alors ni favorable, ni défavorable, il reste silencieux à propos de cette mesure. En revanche, d'autres ne manquent pas de faire savoir leur position. En effet, comme le souligne Bibia Pavard (2017, p. 5), « [m]algré un effort de la part de Lucien Neuwirth pour dépassionner le sujet en faisant de la réforme une modernisation nécessaire du droit et un moyen de régler un problème de santé publique, la loi a du mal à passer ».

L'Église catholique est la principale opposante au projet de loi ; elle formalisait déjà son hostilité à la contraception dans l'encyclique *Casti conubii* de 1930. La « régulation des naissances » n'est pas proscrite : « lorsque les époux ont des raisons moralement valables, ils peuvent espacer les naissances ou même les limiter définitivement avec le seul moyen approuvé par l'Église, l'abstinence totale ou périodique » (Pavard et al., 2020, p. 254). Toutefois, la hiérarchie catholique « s'oppose frontalement à une contraception moderne qui, selon elle, ne respecte pas les rythmes naturels de la fécondité » (*ibid.*). Celle-ci précise dans l'encyclique *Gaudium et spes* de 1965 que « l'amour conjugal est trop souvent profané par l'égoïsme, l'hédonisme et par des pratiques illicites entravant la génération » et rappelle dans l'encyclique *Humanae Vitae* en 1968 que « l'amour conjugal doit rester ouvert à la transmission de la vie », car un « lien indissociable entre le mariage et la procréation » existe. Dans cette dernière encyclique, le pape Paul VI va encore plus loin en affirmant que les méthodes anticonceptionnelles ouvriraient la porte à l'infidélité et réduiraient la femme à « un simple instrument de jouissance égoïste et non plus comme une compagne respectée et aimée ». Par son emprise, l'Église catholique embarque ses fidèles dans son mouvement de contestation ; les catholiques français s'opposent fermement à la libéralisation de la contraception, sans pour autant donner une matérialité à leur hostilité.

À l'intérieur de l'hémicycle, les adversités sont vives. La sociologue Janine Mossuz-Lavau (1991), qui s'est intéressée aux débats parlementaires, distingue trois logiques d'affrontement :

1) Les parlementaires gaullistes, dont les catholiques pratiquants constituent l'électorat privilégié, vont s'opposer vigoureusement à la réforme. Cette contestation sera justifiée par quatre arguments : a) un argument démographique, avec une comparaison du vieillissement de la population française, par rapport à d'autres pays du Sud, comme ceux du Maghreb ; « on agite la menace d'un déferlement de celle-ci pour dire que, si l'on donne aux femmes les moyens de réduire leur descendance, on va vers une situation catastrophique » (Mossuz-Lavau, 1997, p. 4) ; b) un argument de santé publique, avec l'évocation de risques de cancers, de troubles circulatoires sur plusieurs générations, ou encore de malformations du fœtus ; c) un argument moral, avec la crainte de la décadence des mœurs du fait de rapports sexuels facilités, car amputés de leurs fonctions procréatrices. En 1967, un parlementaire de droite déclarait qu'une « flambée inouïe d'érotisme entretenue et attisée par la propagande politique en faveur des techniques anticonceptionnelles hormonales menace notre pays »²¹. La pilule était également présentée comme un bouleversement pour les figures de féminité et de masculinité. Le député Jean Coumaros énonçait cette même année que prendre la pilule ferait des femmes « un objet de volupté stérile »²², dépossédant les hommes de « la fière conscience de leur virilité féconde » ; et pour le député Jacques Henriot, c'est tout bonnement une « dénaturation de la femme »²³ ; d) un argument d'ordre religieux, avec la primauté faite au respect de la vie. En 1967, le député Jean Coumaros affirmait que la pilule allait « engendre[r] le néant puisqu'elle empêche la formation même de l'œuf et porte atteinte à la finalité de la vie, œuvre sublime du Créateur »²⁴.

2) Les députés de droite modérée vont, quant à eux, se montrer favorables aux propositions de loi, selon deux arguments pragmatiques. Le premier concerne l'inefficacité de la loi en vigueur, et l'impossibilité démontrée, de mettre en place des procédures

²¹ *Journal officiel*, 2 juillet 1967.

²² *Journal officiel*, 6 décembre 1967.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Journal officiel*, 1^{er} juillet 1967.

judiciaires en ce sens. Elle n'est plus en accord avec les pratiques. Le second renvoie « aux méfaits des avortements clandestins. Les parlementaires de cette famille [la droite modérée] savent que leur nombre annuel varie entre 200 et 500 000 et ils pensent qu'une contraception plus efficace pourrait empêcher les grossesses non désirées » (Mossuz-Lavau, 1997, p. 5). Néanmoins, pour veiller à la sensibilité de leur électorat, « ils se défendent d'être malthusiens et de vouloir toucher aux “valeurs essentielles” concernant le couple et la famille » (*ibid.*).

3) Les députés de gauche (socialistes et communistes) vont unanimement se prononcer en faveur de l'abolition de la loi de 1920. En plus des arguments de la droite modérée présentés plus haut, ils dénoncent une réelle injustice vécue par les femmes de classes populaires, qui n'ont pas la possibilité financière « de se munir de moyens contraceptifs efficaces et, de surcroît, lorsqu'elles sont enceintes, [qui] ne peuvent, pour les mêmes raisons, avorter dans de bonnes conditions » (*loc. cit.*, p. 6).

Globalement, « le débat parlementaire ne traite que marginalement de la question des rapports entre les femmes et les hommes et de celle de l'émancipation féminine. Il s'agit avant tout de régler un problème de santé publique et d'avoir une lecture humaniste de la naissance laissant le choix aux individus » (Pavard, 2017, p. 6). Dans ce contexte en tension, la loi Neuwirth, relative à la régulation des naissances, est finalement adoptée le 19 décembre 1967, par les instances parlementaires, autorisant l'usage d'objets et de médicaments contraceptifs (pilules, stérilets, diaphragmes, gelées spermicides). En raison des pressions moralistes, ce texte ne revient pas sur l'avortement, toujours considéré comme un crime. Cette loi statue sur les conditions de fabrication et d'importation des moyens de contraception : seules les pharmacies sont autorisées à les délivrer sur ordonnance médicale et autorisation parentale pour les mineures ; toute publicité est proscrite en dehors des revues médicales ; la propagande antinataliste est interdite. En outre, la loi Neuwirth sera complétée par celle du 4 décembre 1974, permettant le remboursement des frais relatifs à la pilule et au stérilet par la Sécurité sociale et supprimant l'autorisation parentale des mineures.

2.1.2. La loi Veil

Après les événements de 1968, et dans la continuité de la loi Neuwirth, émergent les mouvements de libération des femmes, qui vont « faire de la question du corps de celles-ci et du droit d'en disposer la question centrale de [leurs] préoccupations » (Mossuz-Lavau, 1997, p. 3). Ces mouvements bouleversent « en profondeur l'histoire des féminismes par l'ampleur de leur effet mobilisateur et plus largement de leur empreinte durable sur la transformation des rapports de genre » (Rochefort, 2018, p. 83-84). À cette période, de nouveaux sujets restés tabous, dont l'avortement, sont alors interrogés dans une perspective critique. Pour Florence Rochefort, « les slogans “le personnel est politique” ou “le privé est politique” (Thébaud, 2012 ; Zancarini-Fournel, 2004) résument le mieux la nouveauté de cette prise de conscience qui fait exister d'une nouvelle façon un “Nous, femmes...” et un idéal de sororité » (*ibid.*, p. 85).

En 1971, 343 femmes, notamment des personnalités publiques, signent une pétition en faveur de la légalisation de l'avortement en France, dans *Le Nouvel Observateur* du 5 avril ; elles déclarent avoir elles-mêmes eu recours à cette technique. Suite à cette publication, et malgré la loi qui pénalise toujours l'avortement, aucune poursuite judiciaire ne sera retenue à l'encontre de ces femmes. En 1972, se tiennent les procès dits de Bobigny. Gisèle Halimi est alors l'avocate d'une jeune fille mineure ayant avorté suite à un viol et qui, par dénonciation, doit rendre compte de son acte devant la justice. Elle sera finalement relaxée, l'affaire trouvera très largement écho dans la presse, insufflant un mouvement d'indignation face à la poursuite judiciaire appliquée à cette adolescente. En 1973, ce sont des médecins qui publient un manifeste et revendiquent être des acteurs et actrices d'avortements, sans plus se soucier de la loi. Tous ces événements participent à une mise en relief de l'incohérence, de la non-applicabilité de la loi en vigueur et par là-même, de la nécessité de l'abolir.

Face à cela, et au vu de la pression sociale, les pouvoirs publics se saisissent du sujet. Sous la présidence de Georges Pompidou, un premier projet de loi sera déposé en juin 1973 à l'Assemblée nationale. Ce texte prévoyait l'autorisation de l'avortement, dans des cas de grossesses mettant en danger la santé physique, mentale et psychique de la femme,

de grossesses résultant d'un acte de violence ou criminel, ou encore d'une malformation fœtale ou congénitale attestée. Le décès du Président engendrant un changement de gouvernement, le projet de loi ne pourra finalement aboutir. Valéry Giscard d'Estaing est élu et nomme Simone Veil en charge du ministère de la Santé. Elle est alors missionnée pour rédiger un nouveau projet législatif. Le 17 janvier 1975, la loi Veil est promulguée, dépenalisant le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pratiquée avant la fin de la dixième semaine. D'abord votée pour une période de cinq ans à titre expérimental, elle est reconduite sans limite de temps par la loi du 31 décembre 1979. En 1982, la loi Roudy rendra possible le remboursement de l'avortement par la sécurité sociale, à hauteur de 70%. Le remboursement total sera voté en 2013.

Comme lors de la loi Neuwirth, les débats autour de l'IVG ont été clivants et tumultueux. Pour Janine Mossuz-Lavau (1991), ce sont les mêmes logiques d'affrontements qui se sont reproduites dans l'hémicycle, entre les trois grandes familles de pensée (droite, droite modérée et gauche). Les arguments contestataires de la droite sont similaires à ceux contre la pilule, l'histoire semble se répéter. L'accent est mis sur les conséquences dramatiques de l'avortement, et la « pente savonneuse » que va engendrer sa légalisation. À titre d'exemples, le député catholique Pierre Bas énonçait en 1979 : « c'est changer de civilisation, effectivement, qu'écrire dans notre droit, pour la première fois, que le fort peut tuer le faible »²⁵ et le député Francisque Perrut ajoutait : « aujourd'hui, c'est l'avortement qui tue l'enfant avant sa naissance. Demain ce sera la suppression d'un enfant victime d'un handicap ; après-demain, on l'a dit tout à l'heure, l'euthanasie, pourquoi pas ? »²⁶. Les prérogatives de l'homme sont également rendues saillantes. Pour les opposants, « accepter [la légalisation de l'IVG], c'est accorder à la femme le droit de se faire avorter sans le consentement du père de l'enfant, sans même sa simple consultation, ce qui revient à déposséder l'homme d'une autorité ancestrale » (Mossuz-Lavau, 1997, p. 8). En témoignent les propos du député Jean Foyer : « c'est le droit de vie et de mort du *pater familias* antique qui a été transféré du père à la mère »²⁷. L'argument des droits des enfants est, lui aussi, avancé : « le corps d'une femme enceinte n'est pas à elle, n'est plus à

²⁵ *Journal officiel*, 29 novembre 1979.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Journal officiel*, 11 décembre 1982.

elle ; porteuse d'une autre vie, elle ne peut en disposer »²⁸. Ainsi, la priorité doit être donnée au futur enfant qui se développe dans le corps de la femme, le devoir maternel ne peut se résigner à ce stade.

L'Église catholique se replace au premier plan de l'opposition, comme elle a su le faire contre la contraception. Dès 1970, la hiérarchie épiscopale publie régulièrement des communiqués, dans lesquels elle « rejette l'avortement et exhorte les pouvoirs publics à développer “une politique hardiment et généreusement familiale” » (Sousa Costa, 2008, p. 198). Nouvellement, elle souligne aussi « le droit et le devoir des catholiques de ne pas être neutres dans ce débat »²⁹, les catholiques sont alors incités à se mobiliser. L'appel sera entendu ; « les polémiques se renforcent jusqu'en 1979 [...] à droite, les adversaires de l'avortement, soutenus par le nouveau Pape Jean-Paul II, durcissent leurs positions. Les catholiques sont divisés et ce sont bien souvent les intégristes, [...] et les fondamentalistes qui mènent le débat » (*ibid.*, p. 199). Certain·es catholiques s'organisent et s'engagent (Venner, 1996) ; les premières associations contre l'avortement apparaissent, à l'instar de Laissez-les-Vivre, fondée en 1971, et avec elles, les premières manifestations dans les rues.

2.2. Pour l'égalité des sexualités

Je l'ai évoqué en introduction de cette section, les mouvements féministes, motivés par la reconnaissance des droits des femmes, ont également contribué à l'émergence d'autres luttes, notamment celles pour la reconnaissance des sexualités. Pour la philosophe Françoise Collin (2003, p. 8), lorsque l'on fait dialoguer ces deux mouvements, il importe de veiller à ce que « [l]'un ne recouvre pas l'autre, et leurs positions respectives résistent à l'amalgame. Leur rencontre doit pouvoir les fortifier mutuellement, non tenter théoriquement et pratiquement de les assimiler ». Par cet exercice, mon intention n'est pas là ; mais la politisation de l'intime s'est aussi actualisée dans les mouvements homosexuels et la « PMA pour toutes » questionne à la fois le genre, le sexe et les sexualités. Cette mesure souhaite en effet émanciper les femmes célibataires dans le processus d'enfantement, mais également ouvrir la possibilité aux couples lesbiens de procréer

²⁸ *Journal officiel*, 16 décembre 1979.

²⁹ Jacques Jullien, évêque de Beauvais, « L'Église a parlé », Dans *Faire vivre. L'Église catholique et l'avortement*, dossier présenté sous la responsabilité de Monseigneur Gilbert Duchêne et de Gérard Defois, Paris, Le Centurion, 1979.

légalement, comme c'est déjà le cas pour les couples hétérosexuels. Pour ces raisons, et parce que les questions de filiation et d'assistance à la procréation s'y trouvent abordées, il paraît pertinent de revenir sur deux processus législatifs marquants dans la quête de l'égalité des sexualités : le Pacte civil de solidarité (1999) et le mariage pour tous (2013).

2.2.1. Le Pacte civil de solidarité

Dès la fin des années 1980, « l'impact du sida sur le développement des organisations politiques et communautaires gays [...] a été considérable » (Altman, 1984, paragr. 20). Cette épidémie, comme fait social, qui touche principalement les hommes, a contribué à modifier en profondeur la configuration des mobilisations des personnes homosexuelles dans l'arène politique. Ce mouvement témoigne de la conscientisation « que la mort d'un malade du sida laisse souvent son compagnon dépourvu de tout droit (du bail à l'héritage, qui ne peuvent se transmettre) : en France comme ailleurs, ce sera le point de départ des revendications d'unions civiles » (Fassin, 2005b, p. 184). Les associations Aides, Act Up et plus tard, l'Association des parents gays et lesbiens s'organisent et font de la reconnaissance des unions entre personnes de même sexe l'une de leurs priorités militantes (Paternotte, 2011, p. 13). Cette « rapide mobilisation des associations a eu pour conséquence d'inscrire la lutte contre les discriminations et la question de l'égalité des couples à l'agenda politique dans de nombreux pays occidentaux » (Paternotte et Perreau, 2012, p. 8), et notamment en France.

Entre 1990 et 1999, plusieurs projets législatifs vont être déposés par les parlementaires de gauche pour institutionnaliser les couples de même sexe (Borrillo et Lascoumes, 2002, p. 18-19) : des propositions de « partenariat civil » vont être soutenues par Jean-Luc Mélenchon (1990), de « contrat d'union civile » par Jean-Yves Autexier et Jean-Pierre Michel (1992, 1997), et de « pacte d'intérêt commun » par Jean Huster (1998). C'est finalement sous le gouvernement de Lionel Jospin que le Pacte civil de solidarité (Pacs) sera adopté en 1999, impulsé par les députés Jean-Pierre Michel et Patrick Bloche (tous deux confortés par les conclusions d'analyse de la sociologue Irène Théry, spécialiste des transformations sociétales liées à la famille). Par la loi 99-944, le Pacs est défini comme « un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même

sexe, pour organiser leur vie commune » (art. 515-1). Il provoque « juridiquement une transformation réelle de la vie des couples non mariés [...], au plan du droit des biens, de la propriété, du droit de la sécurité sociale et de l'imposition » (Béraud et Portier, 2015, p. 24). Aussi, il incombe « des devoirs réciproques aux contractants (en matière d'assistance matérielle), sans toucher cependant, comme le souhaitait Lionel Jospin, à la question de l'adoption non plus qu'à celle de l'autorité parentale ou à la procréation médicalement assistée » (*ibid.*).

Ces différents projets de loi, visant à donner un statut légal aux couples de même sexe, ont suscité des débats contradictoires, qui se sont étendus sur une dizaine d'années. Parmi les protagonistes, l'Église catholique s'est précocement impliquée dans les discussions et déclarée en opposition à cette législation. Depuis 1975, les autorités catholiques se sont positionnées sur la question de l'homosexualité et ont, à travers des déclarations épiscopales³⁰, réaffirmé le caractère illicite des « actes homosexuels », tout en encourageant une posture accueillante auprès des personnes. « En 1994, la condamnation s'étend, dans le discours de Jean-Paul II, à la proposition d'institutionnaliser les unions entre personnes de même sexe » (Béraud et Portier, 2015, p. 28) :

Les « unions de fait » entre homosexuels constituent [...] une déplorable distorsion de ce que devrait être une communion d'amour et de vie entre un homme et une femme, dans un don réciproque ouvert à la vie [...]. Le lien de deux hommes et de deux femmes ne peut pas constituer une vraie famille et on peut encore moins attribuer à une telle union le droit d'adopter des enfants privés de famille. On porte un grave dommage à ces enfants car, dans cette « famille de remplacement », ils ne trouvent pas un père et une mère, mais « deux pères » ou « deux mères »³¹.

En 1992, lors du projet de contrat d'union civile présenté par Jean-Yves Autexier et Jean-Pierre Michel, le père Michel Paysant, alors secrétaire de la Commission familiale de l'épiscopat, disait « regrette[r] “l'amalgame” fait entre couples homosexuels et couples hétérosexuels, considérant que les droits des uns et des autres ne doivent pas être “de même nature” » (*ibid.*). En 1997, Monseigneur (M^{gr}) Louis-Marie Billé souhaitait, quant à lui, mettre en garde sur les conséquences de cette institutionnalisation : « [o]n ne peut pas

³⁰ *Déclaration sur certaines questions d'éthiques sexuelles*, Congrégation pour la doctrine de la foi, 29 décembre 1975.

³¹ Jean-Paul II, discours aux participants à la XIV^e assemblée plénière du Conseil pontifical pour la famille, allocution lors de l'angélus, 20 février 1994.

d'un côté avoir pitié de l'enfance meurtrie par la dérive des mœurs et, de l'autre, briser les images de la maternité et de la paternité »³². En 1998, le Conseil permanent de l'épiscopat publie une déclaration intitulée « Le PACS : une loi inutile et dangereuse »³³, comme un couronnement réflexif, dans laquelle il conteste explicitement le caractère de la loi :

[...] il n'y a pas d'équivalence entre la relation de deux personnes du même sexe et celle formée par un homme et une femme. Seule cette dernière peut être qualifiée de couple, car elle implique la différence sexuelle, la dimension conjugale, la capacité d'exercer la paternité et la maternité. L'homosexualité ne peut pas, à l'évidence, représenter cet ensemble symbolique. (paragr. 8)

Notre conviction est simple : le droit offre suffisamment de possibilités pour régler des problèmes sociaux ou économiques rencontrés par certaines personnes « qui ne peuvent ou ne veulent se marier ». Il n'est pas nécessaire d'inscrire dans la loi un nouveau statut relationnel qui risque de déstructurer davantage le sens du couple et de la famille. (paragr. 11)

Par cette opposition, le Conseil permanent de l'épiscopat revendique protéger la différence des sexes et sa dimension anthropologique et tente de parer à la « déstructuration » de la cellule familiale et conjugale traditionnelle. En somme, pour Céline Béraud et Philippe Portier (2015, p. 29), « ces projets suscitent un raidissement de l'épiscopat qui, face au sida, avait au contraire développé une pastorale compassionnelle de l'homosexualité ».

L'Église catholique intervient également dans le débat « [...] par l'influence directe qu'elle exerce sur la position des hommes politiques » (Buisson-Fenet, 2004, cité par Béraud et Portier, 2015, p. 31). Les représentants politiques de droite vont, en effet, s'opposer aux différents projets législatifs successivement déposés. Leur argument s'appuie sur deux éléments : « [i]ls estiment d'abord, pour le présent, que le projet relativise la structure familiale en donnant une reconnaissance à un mariage bis » (*ibid.*, p. 32) ; ils pensent ensuite, « pour le futur, que la loi prépare en fait une évolution plus fondamentale : celle qui consisterait à entériner le mariage entre personnes de même sexe et à donner un droit plénier d'adoption aux couples homosexuels » (*loc. cit.*). Ce sont plusieurs milliers d'amendements parlementaires qui seront déposés pour faire opposition,

³² *La Croix*, 11 novembre 1997.

³³ <https://eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/textes-et-declarations/369201-le-pacs-une-loi-inutile-et-dangereuse/> [consulté le 03/05/2021].

et des centaines d'heures d'échanges conflictuels qui en découleront, entre la gauche et la droite.

Les débats autour du Pacs ont été marqués par plusieurs mobilisations contestataires citoyennes, « portée[s] par des troupes très largement catholiques » (Béraud et Portier, 2015, p. 33). Les premières mobilisations s'organisent à la fin de l'année 1998 ; se forme alors le collectif « Générations anti-Pacs » qui trouve à la fois un soutien auprès de l'extrême droite mais également auprès d'une douzaine d'associations, dont les Associations familiales catholiques (AFC), Alliance pour les droits de la vie (renommée Alliance Vita en 2011), Familles de France. Sur le terrain, des femmes et des hommes tentent de convaincre l'opinion publique d'agir et manipulent, pour cela, tout un nouveau répertoire d'actions : publication d'argumentaires, distribution de tracts, mise en place d'une ligne téléphonique et de moyens de transport pour acheminer les militants provinciaux à Paris. Le 31 janvier 1999 se déroule une manifestation nationale – la plus importante du point de vue de la participation. Malgré sa volonté d'être « multiconfessionnelle et apolitique », elle ne rencontrera pourtant pas le succès escompté, seulement 98 403 personnes ont été dénombrées par la Préfecture sur les 200 000 attendues. Selon Lilian Mathieu (2005), ce qu'il faut retenir de cette mobilisation, c'est le souci des organisateurs et organisatrices « [de] se distancier du stéréotype bourgeois, bigot et réactionnaire qui leur était attaché, en affirmant une image colorée, jeune et dynamique » (p. 162). L'organisation a également tenté, « sans y parvenir, d'éviter les dérapages homophobes (on entend notamment “Les pédés au bûcher”), d'emblée visés par la contre-manifestation d'Act Up qui déploie [...] une grande banderole adressée aux manifestants portant l'inscription “Homophobes” » (Béraud et Portier, 2015, p. 34). Cet événement témoigne de la fragmentation sociale et de la violence lors de ces débats, entre les sympathisant·es et les opposant·es au Pacs.

Toutefois, si sur cette question de l'union civile l'opposition semble ne pas avoir renversé les volontés gouvernementales, elle s'est fait entendre sur d'autres terrains législatifs au même moment. En effet, comme le rappelle Daniel Borrillo (2010), les lois de bioéthique sont adoptées en 1994, soit au milieu des débats autour du Pacs, et « définissent

juridiquement, pour la première fois, le couple comme l'union d'un homme et une femme » (p. 127). En 1995, c'est également la première fois que « le Conseil d'État parle d'absence de référent paternel dans le cas d'une adoption par un célibataire, alors même qu'un tel référent n'est pas exigé par la loi » (*ibid.*). Cela a eu pour conséquence de produire « une “naturalisation” du couple hétérosexuel comme fondement de la filiation : une sorte d'ordre symbolique auquel notre droit civil ne peut que se soumettre » (*loc. cit.*). Pour Daniel Borrillo (pensée reprise par Éric Fassin), cette naturalisation de la filiation est à saisir « dans une histoire récente, liée à l'émergence des revendications homosexuelles : en réaction aux demandes d'accès à l'adoption et à la procréation médicalement assistée, il y a une renaturalisation de la filiation » (Fassin, 2010a, p. 137). Cette réaction juridique témoigne, entre autres, de cette résistance de la hiérarchie catholique, présente dans les instances consultatives du gouvernement depuis les années 1980-1990. À partir de là, les autorités religieuses ont été impliquées dans le

processus de « fabrication des normes éthiques » (Mathieu, 2013), ce qui a certainement contribué à la « surmoralisation » (Pullman, 2010) du modèle bioéthique français, voire un certain « réenchâtement du droit » (Portier et Feuillet-Liger, 2012) dont le *statu quo* en matière d'assistance médicale à la procréation depuis 1994 est le reflet [...] Un tel mouvement témoignait alors d'un rôle nouveau dévolu aux institutions religieuses dans l'espace public, celui d'une expertise sur les questions « relatives à la vie, à la mort, à la définition de l'humain, aux conditions fondamentales de l'existence » (Willaime, 1990). (Béraud et Portier, 2015, p. 52)

En ce sens, bien que « le Pacs concerne la conjugalité, et non la filiation [...] dès le début, [il] posait des questions “au-delà du Pacs” : il a ouvert un débat sur l'homoparentalité, qui entraîne une problématisation de la reproduction » (Fassin, 2010b, p. 45). Par la suite, l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires a été inscrite dans le texte de révision des lois de bioéthique de 2004, puis de 2011 ; cette mesure sera systématiquement refusée par amendements parlementaires, là encore très nombreux. Elle est à nouveau présentée en 2012-2013, lors des débats autour du mariage pour tous.

2.2.2. Le mariage pour tous

En France, la revendication d'ouverture du mariage aux couples homosexuels commence vers 1996-1997 (Paternotte, 2011), lors des demandes de reconnaissance légale

des unions entre personnes de même sexe. Avant ces années-là, « l'idée du mariage n'était pas absente, mais ne constituait pas encore une réelle revendication » (Paternotte, 2012, p. 97). Le mariage représentait plutôt « un étalon juridique à la lumière duquel était construite la revendication d'un statut différent, d'un horizon *a priori* considéré comme inatteignable, d'une ressource symbolique, voire d'un argument de négociation » (*ibid.*). Ce changement « en matière de contenu des revendications correspond à l'introduction des trithérapies dans les pays européens » (*ibid.*, p. 98). Avec les avancées médicales, les représentations sociales liées au sida vont considérablement évoluer ; perçu comme une maladie inévitablement mortelle, ce virus est nouvellement appréhendé comme une maladie infectieuse chronique. De cette manière, si les conséquences dramatiques du sida étaient auparavant avancées pour obtenir une institutionnalisation des couples homosexuels, « c'est précisément cette logique qui a disparu, ouvrant le champ à d'autres rythmes et à d'autres raisonnements. C'est en effet surtout une nouvelle manière de réfléchir à l'enjeu de la reconnaissance légale des unions de même sexe qui a pu s'imposer » (*ibid.*). L'égalité des droits devient alors une revendication affirmée (Borrillo et Lascoumes, 2002, p. 69), à travers notamment la demande du mariage civil pour toutes et tous.

Dans les années qui suivent l'adoption du Pacs, plusieurs évènements médiatiques font (re)surgir sur la scène politique française la question du mariage ; sont à mentionner principalement la publication du *Manifeste pour l'égalité des droits* par Daniel Borrillo et Didier Eribon en 2004, suite à l'agression de Sébastien Nouchet³⁴ ; la célébration d'un mariage entre deux personnes de même sexe à la mairie de Bègles cette même année ; la déchéance de nationalité de Frédéric Minvielle en 2008, suite à son union avec un autre homme aux Pays-Bas. Sur cette période, les représentant-es politiques de gauche n'ont cessé d'avaliser le mariage pour les couples de personnes de même sexe. François Hollande, alors candidat du Parti Socialiste à l'élection présidentielle de 2012, s'engage à

³⁴ Le 16 janvier 2004, Sébastien Nouchet est pris en charge par les services de secours, il est brûlé vif sur les parties supérieures de son corps et gardera de lourdes séquelles. La victime dit avoir été agressée par trois individus dans son jardin, et cela en raison de son orientation sexuelle. Il avait déjà été, entre 2001 et 2002, victime d'homophobie physique et verbale, perpétrée par son voisinage ; la justice avait à cette époque condamné ces actes. Cette fois, sans preuve tangible, la justice statuera d'un non-lieu, privilégiant la piste d'une nouvelle tentative de suicide par immolation du plaignant (dix-neuf tentatives médicamenteuses ont été reconnues). Saisie en appel, la chambre d'instruction de Douai rendra définitive la décision le 12 avril 2007. L'« affaire Nouchet » a provoqué une vague d'émotion auprès de l'opinion publique et des politiques.

modifier la loi et à rendre possible cette union, sans distinction d'orientation sexuelle. Il se dit également favorable à l'adoption pour les couples de même sexe, et à l'ouverture de la PMA pour toutes les femmes. Élu président de la République, François Hollande nomme Christiane Taubira garde des Sceaux ; c'est elle qui sera en charge du dossier, à titre principal, et présentera, le 7 novembre 2012, en Conseil des ministres, le projet de loi ouvrant le mariage pour tous.

Cette légifération a donné lieu, avant même l'élection du président Hollande, à une nouvelle vague de débats antagonistes, marqués par « des attaques d'une virulence rappelant celle des débats sur le Pacs » (Théry, 2013, p. 63). Alors que cette loi pariait sur l'acceptation sociale de l'homosexualité, grâce à sa « normalisation » et sa « banalisation » engendrées par des précédentes mesures, la vigueur des échanges a étonné (notamment dans la sphère politique³⁵) et a rappelé que si l'acceptation sociale est bel et bien croissante, elle reste contrastée au sein de la population française (Lerch, 2013, p. 16). Comme lors de chaque événement historique relaté précédemment, les rangs de l'opposition au mariage pour tous sont principalement constitués de l'Église catholique, et de ses fidèles, ainsi que de représentant·es politiques de droite, soutenu·es et relayé·es par des instances médiatiques partisans.

Pour contester cette nouvelle mesure, l'Église catholique réaffirme les normes prescriptives, déjà évoquées plus tôt dans ce chapitre, issues d'une théologie traditionnelle ; « la famille ne peut se concevoir autrement que fondée sur le mariage hétérosexuel, lui-même tendu vers la procréation et l'éducation des enfants, en ajoutant du reste que seule cette structure est capable de répondre à l'épanouissement de l'enfant » (Béraud et Portier, 2015, p. 65). En ce sens, pour la hiérarchie catholique, « parce que la famille ne peut être fondée que sur l'altérité sexuelle, il est impossible d'accepter le mariage entre personnes de même sexe, l'adoption et *a fortiori* l'assistance médicale à la procréation » (*ibid.*). Sa contestation à l'ouverture du mariage pour tous va également se focaliser sur la question de la filiation, à travers l'adoption plénière et la PMA

³⁵ <https://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r0628-tl.asp> [consulté le 05/05/2021].

qui accompagnent cette mesure. Dans une note épiscopale³⁶, publiée le 28 septembre 2012, le Conseil Famille et Société rappelle que « “la lisibilité de la filiation”, présentée comme étant “dans l’intérêt de l’enfant”, s’en trouve “sacrifiée au profit du bon vouloir des adultes et la loi finit par mentir sur l’origine de la vie !” » (Béraud et Portier, 2015, p. 73).

L’action militante catholique participe à la mobilisation contestataire, comme elle avait su le faire au moment du Pacs ; elle surprend le pouvoir en place par l’ampleur de ses ressources mobilisables (humaines, matérielles, symboliques). Selon Céline Béraud et Philippe Portier (2015, p. 81), concernant l’articulation stratégique entre l’Église et ses fidèles, « [o]n aurait tort d’y voir de simples coopérateurs de la hiérarchie. La militance catholique contemporaine ne peut plus être pensée selon le modèle de la verticalité : les laïcs ne reçoivent pas passivement les injonctions du magistère ». Ainsi, le monde catholique, qui n’est pas unifié sur ces questions, résulte donc d’« un mécanisme circulaire qui voit les deux polarités se conforter mutuellement » (*ibid.*) ; une interaction entre la hiérarchie catholique et ses fidèles militant·es se met en place. Le collectif La Manif pour tous (LMPT) se constitue dès les premiers débats parlementaires et se positionne comme groupe d’opposition principal à cette mesure. En 2012, il réunit plus de trente-sept associations, où se retrouvent, entre autres, les AFC, Alliance Vita, Collectif pour l’enfance, Collectif des maires pour l’enfance. Brièvement, en s’opposant au mariage, LMPT conteste la suppression dans le Code civil des désignations « père » et « mère », au profit des termes « parent 1 » et « parent 2 », car, selon les militant·es, l’enfant a le « droit » d’avoir un père et une mère. Le collectif refuse les conséquences « inéluctables » du passage de cette loi, l’ouverture de la PMA et, plus tard, de la gestation pour autrui (GPA) – là encore, dans leurs revendications contestataires, la question de la filiation tient une place importante. Sous son impulsion, sont organisées plusieurs manifestations nationales, dont la plus marquante (en termes de participation) est le 13 janvier 2013 à Paris, où entre 340 000 (selon la Préfecture) et 1 000 000 de personnes (selon LMPT) se sont rendues. Ces moments de militance³⁷ ont cristallisé des tensions sociétales très fortes, entre les sympathisant·es et opposant·es au mariage ; nombreux sont les évènements

³⁶ <https://eglise.catholique.fr/conference-des-vevques-de-france/textes-et-declarations/366187-elargir-le-mariage-aux-personnes-de-meme-sexe-ouvrons-le-debat-note-du-conseil-famille-et-societe/> [consulté le 05/05/2021].

³⁷ Pour des éléments de définition, voir section 1.3 du chapitre 2.

médiatiques qui relatent des menaces de mort, des violences verbales et physiques vécues au sein des deux camps.

Dans ce contexte conflictuel, et six mois après sa présentation au Conseil des ministres, le 23 avril 2013 est finalement adoptée la loi n° 2013-404, qui autorise le mariage aux couples de personnes de même sexe. La loi dite Taubira vient alors modifier le Code civil en vigueur, notamment l'article 6-1 en ces termes :

[L]e mariage et la filiation adoptive emportent les mêmes effets, droits et obligations reconnus par les lois, à l'exclusion de ceux prévus au titre VII du livre I^{er} du présent code, que les époux ou les parents soient de sexe différent ou de même sexe.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires ne figure pas dans ce texte. En effet, les manifestations d'opposition ont « conduit le gouvernement à reporter l'examen de cet amendement dans le cadre de la loi sur la famille, avant de s'en remettre à l'avis du Comité national d'éthique, dont les travaux antérieurs ont signalé l'hostilité à une ouverture de ce type » (Béraud et Portier, 2015, p. 62-63). La « PMA pour toutes » a été l'objet d'une tentative de conciliation (voire de négociation) par le gouvernement de François Hollande face aux contestations. Pour les associations LGBTQI³⁸, à l'instar de SOS Homophobie, l'absence de cette mesure fait de la loi Taubira une législation « incomplète » et « insuffisante »³⁹. Depuis les débats de 2012-2013, le combat pour l'égalité des droits sexuels et reproductifs continue, tout comme celui pour l'abrogation du mariage pour tous d'ailleurs. Sous son mandat, et à travers les révisions des lois de bioéthique, l'actuel président de la République, Emmanuel Macron, ouvre par là un nouveau chapitre dans l'histoire de ces luttes.

3. Mises en perspective

La mise en politique des questions sexuelles a été marquée au fil du temps par des nœuds de résistance, principalement au sein du catholicisme. L'approche chronologique des processus législatifs, choisie plus tôt dans ce chapitre (voir section 2), autour des droits

³⁸ Lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes.

³⁹ <https://www.sos-homophobie.org/article/mariage-pour-tou-te-s-deux-ans-la-petite-enfance-des-droits-lgbt> [consulté le 05/05/2021].

sexuels et reproductifs, a mis en évidence des similitudes entre les mobilisations de contestation (composition des mouvements, nature des revendications, répertoire d'actions) qui souhaitent infléchir les mutations juridiques à l'œuvre. Pour poursuivre la contextualisation de mon étude, je propose de modifier l'angle de perception de ces événements historiques et de questionner un possible lien entre chacun d'eux, et par là même, une transversalité des enjeux dans les revendications contestataires passées et actuelles. Pour cela, il faut interroger ces débats démocratiques au-delà des objets spécifiques (contraception, IVG, Pacs, mariage pour tous, adoption plénière, PMA), qui en sont la substance, et penser leurs implications au sein de la société, mais également au sein du mouvement d'opposition lui-même.

3.1. Regards sur la société

3.1.1. Les normes sexuées et sexuelles

La conceptualisation binaire établit notre rapport au monde ; en effet, le lien « identique/différent constitue un des principaux fondements des systèmes idéologiques. Il est à la base des systèmes qui opposent deux à deux des notions abstraites ou concrètes » (Tahon, 2004, paragr. 24), auxquelles sont associées une classification hiérarchique. Ces oppositions binaires sont orchestrées entre les sexes, entre les femmes et les hommes. Pour Juliette Grange (2010, p. 109), « [c]e courant différencialiste qui refuse la masculinisation des femmes et la dévirilisation des hommes, et qui ne veut pas confondre égalité et identité, s'est brillamment exprimé en France sur un mode déconstructionniste et lacanien et a un lien fort avec la psychanalyse. » Le différencialisme considère que des caractéristiques identitaires sont imputées aux femmes et aux hommes, en raison de leur sexe, et cela de manière innée ; ce serait le fameux « instinct maternel » qui guide le corps des femmes. L'anthropologue Françoise Héritier (1996) parlera de « valence différentielle des sexes » pour « exprime[r] un rapport conceptuel orienté, sinon toujours hiérarchique, entre le masculin et le féminin, traduisible en termes de poids, de temporalité (antérieur/postérieur), de valeur » (p. 24). Car cette valence « est aussi un artefact et non un fait de nature » (*ibid.*), Françoise Héritier en fait la « corde » qui unit les trois piliers de la famille et de la société, identifiés par Claude Lévi-Strauss (1981) : « la prohibition de l'inceste, la répartition sexuelle des tâches et une forme reconnue d'union

sexuelle » (Héritier, 1996, p. 27). Toutefois, cette « valence différentielle des sexes » a longtemps servi, et sert encore, à une naturalisation des femmes, à travers notamment le « privilège de la fécondité », détenu par ces dernières :

Les femmes sont dominées non pas parce qu'elles sont sexuellement des femmes, non pas parce qu'elles ont une anatomie différente, non pas parce qu'elles auraient naturellement des manières de penser et d'agir différentes de celles des hommes, non pas parce qu'elles seraient fragiles ou incapables, mais parce qu'elles ont ce privilège de la fécondité et de la reproduction des mâles. (Héritier, 2002, p. 90)

L'Église catholique et ses principes théologiques (qui ont été abordés dans ce chapitre à travers les controverses passées) sont fondés sur cette opposition des sexes et l'affirmation d'une distinction de place entre les femmes et les hommes dans la société. « Les enseignements religieux traditionnels placent les définitions du féminin et du masculin au cœur des conceptions normatives des relations humaines et des comportements sexuels à prescrire, attentifs à réguler le pur et l'impur » (Rochefort et Sanna, 2013, p. 15). La relation qui unit le genre à « la représentation des origines humaines, de la nature, de l'altérité et de la sexualité en fait un pivot civilisationnel majeur et un axe privilégié d'une pensée du devoir, de l'agir, du licite et de l'illicite » (*ibid.*). Au-delà de l'institution, et de ses autorités, les normes religieuses traditionnelles sont également perpétuées par des femmes et des hommes croyant-es attaché-es « aux représentations du genre qui confient à la sphère féminine et privée la transmission des valeurs et aux hommes la gestion du sacré, du pouvoir et de l'action » (*ibid.*, p. 16). La polarité des sexes, l'Église l'a d'ailleurs institutionnalisée à travers l'union maritale (Bologne, 1997), devenue le septième sacrement religieux au 17^e siècle. Par un « transfert de sacralité » (Hervieu-Léger, 2003, p. 179), et malgré ses mutations au rythme des évolutions sociétales (Coontz, 2004), le mariage (civil et religieux) a fait du couple hétérosexuel le « seul espace légitime de la sexualité, de la procréation et de l'éducation » (Engeli et Roca i Escoda, 2012, p. 52). Ainsi, « la construction du mariage où sexualité, procréation, engendrement et filiation se superposent a traditionnellement marqué d'une manière très profonde la forme familiale institutionnalisée » (*ibid.*), c'est-à-dire nucléaire, hétérosexuelle et biparentale.

Dans les années 1970 en France, initié par le mouvement féministe, se développe un nouveau champ de recherche autour de la notion de « gender », née aux États-Unis. En discontinuité avec les discours psychiatriques (Stoller, 1968) sur l'identité de genre – féminin/masculin – et le sexe biologique – femme/homme – jusque-là majoritaires, les militantes féministes se sont emparées du concept de « genre » « pour mettre en avant le caractère socialement construit d'une réalité sociale dans laquelle les relations entre femmes et hommes sont marquées par une profonde asymétrie » (Arnold, 2015, p. 28-29). Dans cette mouvance, « [l]e genre, alors défini comme sexe social, devient un outil pour dénaturer ces relations jusqu'alors considérées comme biologiquement déterminées » (*ibid.*, p. 30). Anne Oakley (1972) est la pionnière dans les luttes féministes à introduire ce terme et fait du sexe un donné biologique et du genre un construit culturel. En ce sens, « les genres (au pluriel) se réfèrent à l'ensemble des rôles qui seraient culturellement déterminés et attribués aux hommes et aux femmes » (Garbagnoli et Prearo, 2017, p. 22). Anne Oakley (1972, p. 16) écrit :

« Sex » is a word that refers to the biological differences between male and female: the visible difference in genitalia, the related difference in procreative function. « Gender » however is a matter of culture: it refers to the social classification into « masculine » and « feminine ».

La « composante de pouvoir » (Guionnet et Neveu, 2004, p. 23) de la notion de genre sera réaffirmée par Joan Scott (1988[1986], p. 141), qui souligne à ce sujet :

Le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur les différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir [...]. [L]e genre est un champ premier au sein duquel, ou par le moyen duquel le pouvoir est articulé.

En ce sens, le genre

n'est plus défini en tant que « sexe social », mais comme un rapport social et système de domination. Il « ne dénote pas un être substantif, mais un point relatif de convergence entre des rapports culturellement et historiquement spécifiques » (Butler, 1990[2005], p. 74). (Arnold, 2015, p. 31)

Les travaux de Judith Butler viendront questionner cette distinction en « sexe » et « genre ». « Les travaux postmodernes ébranlent l'idée que le "sexe" soit une donnée naturelle (d'où l'emploi des guillemets) et montrent que le corps est un concept

historique » (Baril, 2007, p. 63). Le sexe serait soumis à la culture, tout autant que le genre, il devient alors un élément performatif, sur lequel il est aussi possible d'agir, d'influer, voire de modifier, pour se distancier des injonctions normatives qui l'incombent. Dans cette acception, le sexe et le genre servent la même finalité : correspondre aux normes des identités sexuelles de la masculinité ou de la féminité, jugées comme acceptables et légitimes. Butler (2005, p. 265) explicite :

Il ne faudrait pas concevoir le genre comme une identité stable ou lieu de la capacité d'agir à l'origine des différents actes ; le genre consiste davantage en une identité tissée avec le temps par des fils ténus, posée dans un espace extérieur par une répétition stylisée d'actes. L'effet du genre est produit par la stylisation du corps et doit donc être compris comme la façon banale dont toutes sortes de gestes, de mouvements et de styles corporels donnent l'illusion d'un soi genré durable.

Elle poursuit :

Si les attributs et les actes du genre, les différentes manières dont un corps montre ou produit sa signification culturelle sont performatifs, alors il n'y a pas d'identité préexistante à l'aune de laquelle jauger un acte ou un attribut ; tout acte du genre ne serait ni vrai ni faux, réel ou déformé, et le présupposé selon lequel il y aurait une vraie identité de genre se révélerait être une fiction régulatrice. Si la réalité du genre est créée par des performances sociales ininterrompues, cela veut dire que l'idée même d'un sexe essentiel, de masculinité ou de féminité – vraie ou éternelle –, relève de la même stratégie de dissimulation du caractère performatif du genre. (*ibid.*)

Pour Audrey Baril (2007, p. 65), et en suivant la pensée de Judith Butler, le genre est en somme « un ensemble de normes régulatrices orientées téléologiquement vers un idéal de genre, le masculin ou le féminin, qui fait advenir ce qu'il dit, ce qu'il nomme et ce qu'il répète incessamment sous peine de s'interrompre étant donné sa contingence ». Judith Butler (2005, p. 92-93) affirme également que cette « itérabilité » du « sexe » et du genre s'appuie sur une matrice hétérosexuelle institutionnalisée (cette pensée est un point important de mon travail) :

La cohérence interne ou l'unité de chaque genre – homme ou femme – requiert ainsi une hétérosexualité qui soit un rapport stable et simultanément d'opposition. Cette hétérosexualité d'institution nécessite et produit l'univocité de chaque terme marqué par le genre qui limite le champ du possible au système d'oppositions dichotomiques de genre. Cette conception du genre, outre qu'elle présuppose un rapport causal entre le sexe, le genre et le désir, implique que le désir reflète ou traduit le genre, et que le genre reflète ou traduit le désir.

Finalement, à partir d'une conception butlérienne,

le genre, le "sexe", le désir et l'orientation sexuelle [sont appréhendés] comme des constructions historiques et contingentes et comme des éléments liés artificiellement à des fins politiques et sociales, mais qui sont susceptibles d'être désassemblés de leur cadre unifié, transformés et resignifiés. (Baril, 2007, p. 68)

Le genre, comme grille de lecture, permet alors d'étudier le fonctionnement des rapports entre les sexes et entre les sexualités ; l'hétérosexualité vient à être interrogée, et, avec elle, les minorités sexuelles (homosexualité, transidentité). Plus encore,

[e]n introduisant l'arbitraire et la domination là où le sens commun ne voyait que de la nature, le concept [de genre] rend pensable la déconstruction, sinon la destruction des normes et des hiérarchies réagissant l'ordre sexué et sexuel en vigueur. (Garbagnoli et Prearo, 2017, p. 26)

Les revendications égalitaristes et libératrices, menées par les mouvements féministes et gays, résultent de cette remise en question de la naturalisation des rapports entre les sexes et entre les sexualités (possible par l'outil théorique du genre) et souhaitent conduire à déssexualiser les principes fondamentaux du droit (Borrillo, 2011b). Ainsi, les processus législatifs présentés plus tôt – la légalisation de la contraception et de l'IVG, le Pacs et le mariage pour tous – ont été les réceptacles de deux conceptions du monde antagoniques, dont les débats tumultueux (le mot peut paraître faible) en sont la manifestation. Se sont alors affrontés, d'un côté, celles et ceux pour qui « les normes sexuelles sont du social naturalisé » (Garbagnoli et Prearo, 2017, p. 25) et de l'autre, l'Église, et ses fidèles, pour qui ces mêmes normes « relèvent d'un "ordre naturel" » (*ibid.*). Par conséquent, les textes de loi débattus sont perçus de manière antinomique ; ils s'apparentent pour celles et ceux qui les encouragent (ou les soutiennent) à des processus qui « dénaturent », et pour l'Église, à des processus qui « dénaturent ». En s'appuyant sur les travaux de Pierre Bourdieu (2015), Sara Garbagnoli et Massimo Prearo affirment que « l'expression d'une telle opposition traduit l'existence d'un accord implicite préalable des acteurs en jeu sur ce qui est source de leur désaccord » (2017, p. 25). Dans ces cas, c'est bien la question de l'ordre des sexes et des sexualités qui lie les mouvements de lutte, à travers la négociation de son institutionnalisation dans le domaine juridique, j'y reviendrai. Au vu du texte de loi souhaité par Emmanuel Macron, la « PMA pour toutes » pose avec force cet enjeu au cœur du débat (et notamment, par les normes sexuées et sexuelles liées à la parentalité et à la

reproduction qu'elle questionne). Il est alors aisé de formuler l'hypothèse – comme c'était déjà le cas en 2004, 2011 puis 2013 – que les mouvements antagonistes qui l'entourent résultent, à nouveau, de la confrontation de ces deux appréhensions du réel, diamétralement opposées.

3.1.2. La démocratie limitée

J'ai commencé à l'introduire en section 2 de ce chapitre, la notion de « démocratie sexuelle », théorisée par le sociologue Éric Fassin, renvoie à « l'extension des principes démocratiques de liberté et d'égalité aux questions sexuelles » (Fassin, 2010c, p. 209). En effet, « [l]oin de rester confinées à la sphère privée, les questions sexuelles sont de plus en plus soumises aux mêmes exigences politiques que toutes les autres questions de société, qu'il s'agisse du travail ou de l'impôt, de l'immigration ou de l'éducation » (Fassin, 2006, p. 125). Les normes de genre et de sexualité sont alors interrogées au nom des principes égalitaires et libéraux qui fondent la République française – les mutations juridiques autour des droits sexuels et reproductifs en sont le reflet. Cette démocratisation, comme l'appelle aussi Éric Fassin pour mettre en évidence un processus, engendre, d'une part, la remise en cause de l'ordre sexué et sexuel en vigueur : « les normes apparaissent de moins en moins comme des évidences naturelles, et de plus en plus comme des constructions sociales » (Fassin, 2010c, p. 209). D'autre part, et c'est ce sur quoi je vais m'attarder ici, « [l]a dénaturalisation du genre et de la sexualité qui accompagne la démocratisation transforme aussi le statut même des normes, c'est-à-dire la manière dont elles s'imposent à nous » (Fassin, 2006, p. 125). En somme, par ce processus, c'est à la fois le contenu et le statut des normes sexuées et sexuelles qui s'en trouvent affectés. Pour autant, cette « dénaturalisation n'implique pas la fin des normes, mais un rapport aux normes différent, plus critique, mais aussi plus libre » (Fassin, 2010c, p. 209). En effet,

cette remise en cause ne veut pas dire que nos sociétés seraient affranchies des normes sexuelles, mais bien que leur emprise ne saurait être la même dès lors qu'elles sont perçues pour ce qu'elles sont – non pas des lois naturelles s'imposant de manière historique, mais des ordres conventionnels et provisoires, qui sont le produit d'une histoire et de rapports de force, soumis au changement et ouverts à la négociation : aussi y a-t-il aujourd'hui du trouble dans les normes. (Fassin, 2006, p. 125-126)

Conséquemment, les évidences et allant-de-soi, sur lesquels repose la construction normative et hiérarchique entre les sexes et entre les sexualités, achoppent ; les « lois naturelles » se retrouvent menacées, et sont analysées comme des constructions critiquables et révocables. Comme l'expose Éric Fassin, « si l'ordre du sexe lui-même n'apparaît plus fondé sur le roc immuable de la nature, c'est qu'il n'est d'ordre qu'immanent » (*ibid.*, p. 126). Pour le sociologue, il n'est alors pas étonnant que les institutions religieuses, à l'instar de l'Église catholique, prennent part aux débats autour de ces questions. « Loin d'y voir une aberration, il importe d'en comprendre toute l'importance : au-delà des fondements de l'ordre sexuel, il en va de la transcendance même » (*loc. cit.*). À rebours des revendications féministes et LGBTQI, les mouvements contestataires « se battent pour ré-ancrer le corps dans la nature. Cet effort est à comprendre en lien avec la notion catholique d'écologie humaine (Carnac, Bertina, 2013), selon laquelle l'être humain doit tant préserver la biodiversité que sa propre nature » (Avanza et Della Sudda, 2017, paragr. 20). Les militant·es s'opposent alors pour que ne cesse d'être attribué aux normes sociales un fondement transcendant l'histoire ; celui-ci se présente comme une vérité absolue, répondant à la nature, à la tradition, à Dieu, voire à la Science. Ainsi, c'est une tentative de soustraire ces questions de la délibération politique, qui sont perçues comme essentielles, et qui ne peuvent donc être débattues, ni soumises à la discussion – c'est ce qu'Éric Fassin attribuera au domaine de « la sacralisation » (2009b, p. 374), là où la législation n'aurait pas son droit de regard. La sociologue Danièle Hervieu-Léger (2003) a travaillé sur les enjeux théologico-politiques qui entourent (et structurent) les normes sexuées et sexuelles, et dans un même temps, la famille. Elle écrit à ce sujet :

Le volontarisme qui s'exprime dans le mouvement général de contractualisation démocratique de toutes les relations sociales a durablement trouvé un butoir, du côté de la famille, dans le rappel des impératifs biologiques qui ramènent inévitablement cette réalité sociale au fondement « naturel » qui est supposé constituer son support ultime. Cette longue résistance de la réalité familiale à la marée démocratique, qui emportait avec elle l'évidence naturalisée de toutes les hiérarchies sociales, permet de comprendre pourquoi la famille a constitué pour l'Église l'espace refuge d'où elle pouvait continuer à s'opposer le plus efficacement à l'entreprise « prométhéenne » de la modernité. (Hervieu-Léger, 2003, p. 220)

Défendre l'ordre sexué et sexuel signifie alors l'« ultime refuge de la transcendance pour l'Église catholique » (*ibid.*). Pour cela, elle doit se confronter à l'institution juridique,

qui tend, elle aussi, à construire et légitimer des normes sociales ; Pierre Bourdieu (1986) désigne l'espace juridique comme une « fabrique des frontières », dans la mesure où il « implique l'imposition d'une frontière entre ceux qui sont préparés à entrer dans le jeu et ceux qui, lorsqu'ils s'y trouvent jetés, en restent en fait exclus » (p. 9). De fait, l'Église catholique et le droit « aspirent à produire une “transsubstantiation” de ce qui relève de l'histoire en une norme appréhendée comme de l'ordre du transcendant ou de l'universel » (Garbagnoli et Prearo, 2017, p. 41). En s'opposant aux avancées sociales et sociétales, l'intention de l'Église catholique est alors de négocier sa place par rapport au droit, sur le contrôle des corps et de « garder (ou reprendre) le monopole du pouvoir d'établir la définition légitime de ce qu'est une famille – c'est-à-dire le groupe qui demeure le principal vecteur de transfert sexué et intergénérationnel du patrimoine – dans un contexte national donné (Lenoir 2007) » (*ibid.*, p. 61). En cela, l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires pose un nouveau défi ; cette mesure constitue une étape supplémentaire dans le processus d'« exculturation » (Hervieu-Léger, 2003, p. 97), « celui de la déliaison entre la culture catholique et l'univers civilisationnel qu'elle a contribué à façonner pendant des siècles » (Béraud et Portier, 2015, p. 8).

3.2. Regards sur le catholicisme français

L'Église catholique a dû faire face aux changements du modèle sociétal français au fil du temps, notamment avec l'introduction du principe de laïcité (Portier, 2005), ce qui a conduit à une restructuration et des changements stratégiques. Alors qu'Emmanuel Todd et Hervé Le Bras (2013) présumaient pour le catholicisme français un destin similaire à celui du communisme – les deux auteurs parlaient d'un « catholicisme zombie » et « une crise terminale du catholicisme » (*ibid.*, p. 72) –, les mobilisations contestataires de 2012-2013, face au mariage pour tous, ont étonné par leur vigueur. Pour Guillaume Cuchet (2017), cela a été une double surprise. « Qu'il puisse y avoir encore autant de catholiques d'abord, même si, dans les cortèges, ils n'étaient pas seuls et que tous n'étaient pas favorables à cette mobilisation (on a parlé à l'époque d'une proportion de 60 %) » (*ibid.*, p. 66). Et « [q]u'il puisse y en avoir autant de *cette espèce-là* ensuite, jeunes et dynamiques, bien souvent, mais passablement conservateurs, au moins sur le point qui était en discussion »⁴⁰

⁴⁰ Les italiques sont dans le texte d'origine.

(*ibid.*). Ces mouvements d'opposition, et leurs interprétations, vont « dans le sens d'un renforcement des tendances "identitaires" au sein du catholicisme français » (*ibid.*, p. 68) – Philippe Portier (2012) distingue à ce propos un catholicisme « d'identité » face à un catholicisme « d'ouverture ».

Les sociologues de la religion et les historien·nes qui se sont intéressé·es aux causes de cette montée identitaire énoncent plusieurs explications plausibles : « le devenir minoritaire du catholicisme français, le meilleur taux de reproduction des courants conservateurs, l'exculturation tendancielle du catholicisme [...], la tendance du clivage droite-gauche [...], la montée de l'islam » (Cuchet, 2017, p. 74). Le renforcement identitaire s'exerce à partir d'un sentiment de déclin du statut de la catholicité (et par là-même, de la dissémination de sa vision du monde). Pour l'institution religieuse, et les catholiques français (comme partout en Europe, voir Kuhar et Paternotte, 2018), participer aux délibérations politiques autour des droits sexuels et reproductifs est alors un « moyen de revaloriser le statut et le style de vie d'un groupe social » (Durand, 2017, paragr. 28). En s'appuyant sur le concept de *status discontent* (Lipset et Raab, 1978), Éric Agrikoliansky et Annie Collovald (2014, p. 13) affirment que « la frustration générée par le déclin, ou la peur du déclin, serait redirigée vers des cibles de substitution alimentant des croisades pour le maintien d'un style de vie ou d'une morale » ; dans ces cas, l'ordre social et moral a été (re)questionné par les revendications des mouvements féministes puis des mouvements LGBTQI, de fait les femmes et les personnes homosexuelles (et/ou appartenant à d'autres minorités sexuelles et de genre) deviennent la cible de cette contre-attaque. Finalement, avec le souci d'un monde postchrétien (Hervieu-Léger, 2017), s'opposer aux demandes de droits d'égalité est l'une des conditions de survie pour ces mouvances militantes.

Retracer les évolutions du droit positif français, autour de questions relatives à la conjugalité, la famille et la reproduction, a permis de mettre en évidence le caractère sinueux et clivant de l'adoption de certaines mesures. Ces dernières années, une vague de

mobilisations contestataires, qui prend racine dans la matrice catholique, s'est soulevée de manière systématique « en réaction à ce que l'on pourrait appeler le "devenir majoritaire" des politiques minoritaires (Prearo 2014), autrement dit la prise en compte dans les institutions de (certaines) revendications portées par les mouvements féministes et LGBTQI » (Garbagnoli et Prearo, 2017, p. 113). La promulgation d'attentes sociétales égalitaristes et libératrices est venue bousculer les fondements de la famille (celle érigée sur le mariage hétérosexuel), remettant en question les normes sociales du genre et de la sexualité, auparavant présentées comme évidence ; l'ouverture de la PMA à toutes les femmes représente à cet égard une étape supplémentaire. S'opposer à ce possible changement dans les droits reproductifs devient alors, pour certaines mouvances militantes, une nécessité pour sauvegarder l'un des derniers bastions de la filiation traditionnelle, et ce faisant, une possibilité de rendre audible la défense d'un ordre moral religieux et d'un système hétéronormé, avec les hiérarchisations qui lui incombent. Les mobilisations contestataires à l'article 1 des révisions des lois de bioéthique fédèrent tout un arsenal de luttes identitaires, idéologiques et politiques, qui se déploie sous la forme d'une contre-révolution sexuelle. L'expression d'hostilité à la « PMA pour toutes » n'est donc pas nouvelle et s'inscrit « dans une longue tradition d'opposition aux avancées sociétales et aux droits sexuels et reproductifs depuis 1960 » (Borrillo, 2019, p. 59). Ainsi, l'analyse des discours qui en découlent ne peut se défaire de ces logiques historiques, sociales et idéologiques, nécessaires à la compréhension des enjeux qui les sous-tendent ; ces discours devront être saisis dans leur historicité et interprétés à travers les liens complexes et multiples qui se sont tissés (entretenus ou non, il s'agira de l'interroger) avec l'ensemble de ces combats démocratiques. Néanmoins, il importe de mentionner que les mutations législatives peuvent aussi conduire, par la défaite et/ou la délégitimation des mouvements contestataires qu'elles provoquent, à des changements organisationnels et stratégiques d'opposition entre chaque mobilisation. Pour cette raison, le chapitre suivant s'intéressera aux caractéristiques matérielles de l'action collective contre la « PMA pour toutes », une invitation à décrypter ses implications formelles.

Chapitre 2

« **Marchons Enfants !** » : une (re)mobilisation anti-PMA pour toutes

Ce deuxième chapitre a pour objectif de dessiner les contours de la contestation menée face à la nouvelle loi en faveur de la PMA pour toutes les femmes. Dans ce but, et avant d'évoquer les matérialités du collectif **Marchons Enfants !**, chef de file de cette opposition, il importe de définir certaines notions théoriques (mouvement social, action collective, croisade morale, militantisme), qui seront utiles pour caractériser et situer celui-ci dans un champ social. Il sera question ensuite de revenir sur l'émergence et la constitution de cette action collective, d'identifier les protagonistes qui la composent et, enfin, de repérer les stratégies de mobilisation convoquées. L'ensemble de ces éléments contextuels devrait apporter des pistes de compréhension sur les conditions de production et de circulation des discours contestataires – question centrale de ma recherche – présentés et analysés dans les chapitres suivants.

1. Typologie de la contestation

« La contestation commence là où des individus revendiquent collectivement et que leurs revendications, si elles sont satisfaites, ont un effet sur les intérêts d'autres individus » (McAdam et al., 1998, p. 7). Différents modes d'expression peuvent être utilisés pour diffuser et promouvoir ces revendications (tracts, slogans, manifestes révolutionnaires, violences, etc.). « C'est pourquoi la contestation dépend de la mobilisation et des capacités qu'ont certains groupes sociaux d'élaborer des systèmes d'interaction collective » (*ibid.*). En m'intéressant aux contestations qui entourent les révisions des lois de bioéthique, je me confronte aux théories de la sociologie des mouvements sociaux et, avec elles, à une

constellation conceptuelle pour définir mon objet d'étude. Comme l'atteste Olivier Fillieule (2009, p. 15), un flou sémantique est alimenté par les chercheuses et chercheurs en Europe et Outre-Atlantique autour des thématiques privilégiées dans ce domaine. « On parlera aussi bien de mouvements sociaux que de mobilisation ou de protestation (*protest*), d'action collective et de politique contestataire (*contentious politics*) » (*ibid.*). Or, délimiter son sujet d'étude est une étape constitutive (voire primordiale) de tout processus de recherche. Pour le sociologue Olivier Fillieule,

[L]'enjeu est de taille car, au-delà d'une classique réflexion sur la définition de l'objet, les choix disponibles ont des conséquences à la fois sur les méthodes d'enquête et les formes prises par l'observation, mais aussi et peut-être surtout sur la manière dont il est possible de penser les frontières, d'une part, entre les mouvements sociaux, autres formes de groupements et *in fine* l'État, et, d'autre part, entre les différentes formes de participation politique, des plus traditionnelles aux plus protestataires. (*loc. cit.*)

Ces diverses apparences prises par la contestation – mouvement social, action collective, mobilisation, protestation – ne sont pas similaires, tant dans leurs objectifs, leurs organisations que dans leurs répertoires d'action. De fait, il m'est nécessaire de conserver un discernement et d'explicitier les caractéristiques définitives de la contestation qui mobilise ma thèse, me permettant ainsi de justifier la catégorisation qui en résulte.

1.1. Une action collective

L'une des composantes fondamentales d'un mouvement social est « sa dimension *collective*, soulignée dans la quasi-totalité des définitions et qui explique que la notion d'*action collective* soit généralement utilisée en synonyme de mouvement social »⁴¹ (Mathieu, 2004a, p. 17). Le terme d'action collective renvoie à « des individus collaborant les uns avec les autres, de manière plus ou moins volontaire et coordonnée, sous la forme d'une collectivité de caractère plus ou moins organisé, dans l'objectif de promouvoir et de défendre leur intérêt (et parfois celui des autres) » (Orkibi, 2015, p. 2). Pour Érik Neveu (2011, p. 9), l'action collective répond à deux critères : premièrement, « il s'agit d'un *agir-ensemble intentionnel*, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert »⁴² et secondement, « cet agir-ensemble se développe dans une logique de *revendication*, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause" ». L'aspect empirique de

⁴¹ Les italiques sont dans le texte d'origine.

⁴² Idem.

l'action collective est à souligner, « c'est-à-dire la collectivité mobilisant efforts et ressources afin de modifier certains éléments de la réalité sociale ou de résister à un changement promu par d'autres, usant pour ce faire de différentes modalités d'action » (Orkibi, 2015, p. 4). S'ajoute l'aspect symbolique de ce phénomène social, « c'est-à-dire le rôle que joue l'action collective dans la façon dont on pense et parle de la réalité sociale » (*ibid.*). À travers leur réalisation, les conceptions du monde et de leur structuration, les représentations et les valeurs à l'œuvre sont (re)questionnées.

Si la notion d'action collective est souvent utilisée de manière synonymique à celle de « mouvement social », il importe de mentionner que cette dernière ajoute à l'action collective des critères supplémentaires. En s'appuyant sur les travaux menés en sociologie des mouvements sociaux depuis 1960 (McCarthy et Zald, 1977 ; McAdam et al., 2001, pour ne citer qu'eux), Olivier Fillieule (2009) affirme qu'un mouvement social répond à trois spécificités : 1) il est orienté vers le changement social, 2) il se confronte aux autorités étatiques, 3) il se déploie dans l'espace public, et arbore une dimension perturbatrice et confrontatrice en utilisant des moyens d'action extra-institutionnels (blocage, grève, occupation, violence, etc.). Par définition, et distinctement à l'action collective, le mouvement social s'incarne donc en « entreprises collectives visant à établir un nouvel ordre de vie » (Blumer, 1946, cité dans Neveu, 2011, p. 9). Cette recherche d'un nouvel ordre « peut viser à des changements profonds ou, au contraire, être inspiré par le désir de résister à des changements ; il peut impliquer des modifications de portée révolutionnaire ou ne viser que des enjeux très localisés » (Neveu, 2011, p. 9). Conséquemment, comme le mentionnent Éric Agrikoliansky et Annie Collovald (2014, p. 15), « les mouvements sociaux sont [...] le fait d'*outsiders* du système politique contraints d'en contourner les mécanismes » ; cette classification renvoie ainsi aux mobilisations des groupes dominés

(sur lesquelles, d'ailleurs, la théorisation des mouvements sociaux⁴³ s'est élaborée), écartant les mobilisations des groupes dominants⁴⁴. En effet, pour ces auteurs,

les groupes conservateurs paraissent très largement hors sujet : ils n'auraient pas besoin de recourir à de telles formes d'action, puisqu'ils sont habituellement intégrés au système politique, disposent de représentants garantissant la représentation de leurs intérêts au plus haut niveau et peuvent ainsi faire l'économie de l'occupation de l'espace public et de la confrontation avec l'État. (*ibid.*)

En suivant les conclusions de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2003, 2007), il est possible de formuler l'hypothèse que face aux tentatives de renversement de l'ordre social menées par les groupes dominés, « les groupes dominants ainsi obligés à réassurer constamment leur propre hauteur sociale constituent eux aussi une “classe mobilisée”, mais sous des formes et avec des ressources différentes de celles qui ont été mises en avant pour les groupes dominés » (Agrikoliansky et Collovald, 2014, p. 10). C'est à ce schéma que répond l'action collective contre la « PMA pour toutes » ; comme le chapitre 1 de cette thèse m'a permis de le montrer, à travers cette mesure législative le « problème est bien moins celui des structures familiales [...], que celui des structures sociales elles-mêmes, celles-là même qui permettent aux groupes dominants de conserver leur position (dominante) dans l'espace social » (Lenoir, 2013, p. 118-119). La contestation se dresse alors pour un maintien de l'ordre sexué et sexuel et avec des rapports de pouvoir et de domination en place. À cela s'ajoute le caractère institutionnel qui prévaut à ces mobilisations ; en effet, l'histoire des luttes autour des droits sexuels et reproductifs a rendu saillante la confrontation entre deux pôles institutionnels, d'un côté celui des autorités religieuses (à partir desquelles sont initiées et encouragées les contestations qui m'intéressent ici) et de l'autre celui des autorités gouvernementales. Ainsi, comme lors des mobilisations anti-mariage pour tous, et celles qui ont précédé, « plus que des

⁴³ On citera principalement Melucci, 1983 ; Offe, 1985 ; Touraine, 1978.

⁴⁴ Pour cette étude, je fais le choix de catégoriser le groupe étudié comme « dominant », en ce qu'il est intégré, encore pour l'instant, au système politique, économique et social, répondant aux critères sociaux et individuels dominants (c'est-à-dire soit majoritaires en nombre, soit en pouvoir politique) et détenant des positions de pouvoir qui sont intériorisées comme étant une norme – au point que ce peut-être totalement non-conscientisé. Outre les horizons sociaux des militant-es, ce groupe fait partie (ou en tout cas qui la revendique) d'une majorité sexuelle, c'est-à-dire l'hétérosexualité, qui constitue la norme dominante relative à l'ordre établi. Tout l'enjeu de ce débat social est la négociation de cette place dominante, que le groupe contestataire est menacé de perdre avec le projet de loi, venant justement (re)questionner le système hiérarchique et normatif lié aux questions de sexes et de sexualités. Pierre Bourdieu (1977, p. 409) voyait d'ailleurs dans la « lutte pour la hiérarchie des principes de hiérarchisation » une caractéristique typique de la classe dominante.

revendications émanant du niveau individuel des participants, ce sont deux visions du monde qui s'opposent » (Fracchiolla, 2015, p. 6), portées par des institutions. Par définition, car elle ne vise pas un changement social et s'inscrit dans un cadre institutionnel, cette action collective ne pourrait donc être typiquement désignée comme un mouvement social.

Cette conceptualisation du mouvement social a pu engendrer un désintérêt sociologique pour l'étude des mobilisations des dominants. Les sociologues Éric Agrikoliansky et Annie Collovald (2014, p. 16) plaident pour une normalisation de cet objet d'étude en passant par un principe de symétrie, qui consiste à utiliser les mêmes outils d'analyse pour les mobilisations des groupes dominés et dominants. Cela pour deux raisons : d'une part, pour ne pas entériner de manière involontaire « les catégories que les membres des classes supérieures forgent eux-mêmes pour se présenter et se penser – uniques, singuliers, hors du commun justement » (*ibid.*). D'une autre, pour ne pas occulter les « conditions de possibilité, les ressources dont elles [leurs actions collectives] doivent disposer, ou les obstacles qui en freinent le développement » (*loc. cit.*). Dans ce sens, certaines études (McGirr, 2001 ; Rozell et Wilcox, 1996) sont éclairantes, en ce qu'elles montrent de la complexité du travail d'organisation et de cristallisation des ressources permettant l'émergence, par le bas, des mobilisations conservatrices et réactionnaires (je reviendrai sur ces termes plus loin). L'observation des défaites et des balbutiements des mobilisations des groupes dominants (Godet, 2008 ; Huret, 2009 ; Merchant, 2009) montre également les « adaptations tactiques qui conduisent ces mouvements à infléchir leurs formes d'action ou leur discours pour s'adapter aux contraintes des espaces d'actions dans lesquels ils évoluent » (Agrikoliansky et Collovald, 2014, p. 18). De fait, bien que les groupes dominants disposent de ressources mobilisables différentes de celles des groupes dominés, leurs actions collectives n'en restent pas moins « en constante transformation en fonction de leurs interactions avec la politique institutionnelle » (Ancelovici, 2009, p. 40). Cette dimension interactionnelle en fait un phénomène social tout aussi imprévisible et mouvant.

Sans occulter la singularité des mobilisations des groupes dominants (modes de coordination, visibilité discrète dans l'espace social), Éric Agrikoliansky et Annie Collovald (2014, p. 19) justifient un rapprochement et une réarticulation des actions

collectives qui s'opposent. « Proposée au début des années 1980, la notion de “contre-mouvement” incite à ne pas isoler des phénomènes protestataires qui sont en pratiqu[e] intimement liés, en particulier parce que les uns suscitent les autres » (*ibid.*). C'est le cas ici, la mobilisation contestataire étudiée est une réaction à la demande d'un nouveau droit, revendiqué par des groupes minoritaires. Albert Hirschman (1991) a d'ailleurs prouvé toute l'importance d'étudier la rhétorique réactionnaire au regard des mouvements progressistes auxquels elle souhaite s'opposer, afin d'en comprendre les réels enjeux. Dès lors, il faut s'engager dans la perspective relationnelle qui unit ces phénomènes sociaux. Lilian Mathieu (2007, p. 133) parle de « l'espace des mouvements sociaux comme d'un univers de pratique et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance ». Ainsi, cet espace « ne se rédui[t] pas aux mouvements progressistes, mais intègre également les groupes conservateurs, contre-mouvements qui constituent aussi l'espace d'interdépendance dans lequel les stratégies et les revendications des uns et des autres sont produites » (Agrikoliansky et Collovald, 2014, p. 20). À partir de ces considérations, les mobilisations contre la « PMA pour toutes » peuvent donc être conceptualisées comme un mouvement (pour ce qu'il traduit d'un déplacement des corps et de leurs changements d'état). Il n'a de sens que dans la prise en compte des mouvements contre lesquels il se dresse et dans une perspective élargie de la fabrication d'un champ d'action (où se négocie une conception du réel). Pour ces raisons, je fais le choix d'utiliser dans la suite de mon travail, en plus d'action collective, les termes de mouvement contestataire (en collocation uniquement) et de contre-mouvement.

1.2. Vers une croisade morale ?

En s'intéressant aux éléments définitoires des mobilisations de groupes dominants, il est rapidement possible de repérer des adjectifs qualificatifs (conservatisme, réactionnaire) qui y sont agrégés, afin d'en expliciter la nature et les composantes. Ainsi, il semble nécessaire de désambiguïser ces termes, mais également de justifier mes choix. Pour cela, je souhaite emprunter les voies théoriques des « croisades morales », qui me semblent être la classification la plus appropriée et englobante pour mon objet d'étude.

Désigner des mobilisations comme une « croisade morale » laisse généralement entendre des « mouvements puritains visant à la réforme des mœurs ou à la défense de la moralité publique » (Mathieu, 2005, p. 3). Cette appellation convoque un caractère conservateur, « que l'on peut définir, a minima, comme un état d'esprit qui attache de la valeur à la durée et porte un regard circonspect sur les changements » (Mercier, 2019, p. 2). Le terme « croisade morale » implique aussi un caractère réactionnaire, dans le sens d'« une réponse à un processus révolutionnaire : elle cherche à l'annuler par une action contraire afin de permettre le retour à une situation passée réelle ou fictive » (*ibid.*). Pour Lilian Mathieu (2005), cette première acception des croisades morales est trop restrictive car elle impose ces deux caractéristiques – conservatisme et réaction – comme systématiques, et donne à voir des phénomènes sociaux stables et/ou prédéfinis. Or, comme tous les mouvements sociaux, les croisades morales « rassemblent des individus ou groupes orientés par des logiques pratiques ou enjeux disparates, et de ce fait en fréquente concurrence pour la définition du “sens” de la lutte dans laquelle ils sont engagés » (Mathieu, 2005, p. 4).

Pour poursuivre la caractérisation sociologique d'une croisade morale, Lilian Mathieu trouve intéressant d'emprunter à Howard Becker (1985) le concept de « coloration humanitaire marquée » ; l'auteur a en effet souligné que « celui qui participe à ces croisades n'a pas seulement le souci d'amener les autres à se conduire “bien”, selon son appréciation. Il croit qu'il est bon pour eux de “bien” se conduire » (*ibid.*, p. 172). En allant plus loin, Howard Becker, tout comme Joseph Gusfield (1963), a démontré que cette volonté de moralisation est généralement portée par les classes dominantes de la société, « et cela non sans arrière-pensée de protection de leur position dans la hiérarchie sociale » (Mathieu, 2005, p. 5). Toutefois, là encore, Lilian Mathieu perçoit dans cet élément définitoire un risque ; il pourrait amener « à réduire le sens des croisades à leur vocation de conservation d'un ordre social inégalitaire » (*ibid.*). Selon cet auteur, les logiques d'engagement au sein d'un mouvement sont à ce point complexes, « que l'on ne peut sans danger résumer à leur seule ambition de normalisation, de discipline ou de domestication des classes populaires » (*loc. cit.*).

Face à ce dilemme théorique, et à partir de l'histoire des luttes contestataires, Klaus Eder (1985) propose d'utiliser la catégorisation de « croisade morale » lorsqu'il s'agit d'un mouvement engageant, pour l'essentiel, la « petite bourgeoisie »⁴⁵. En effet, « les petits-bourgeois » seraient « prédestinés par leur situation sociale à être des moralistes protestataires » (*ibid.*, p. 888-889) ; ils possèderaient, de par leur rang, un attrait prononcé pour les questions morales. Dès lors, pour Klaus Eder, ces croisades peuvent être définies comme « des réactions collectives à la modernisation culturelle qui a accentué l'écart entre la moralité et le monde vécu [...]. La petite-bourgeoisie remplit un rôle qu'elle a répété tout au long de l'histoire : elle joue le rôle de gardienne des vertus morales de la modernité » (*loc. cit.*). De là, Lilian Mathieu fait le lien avec l'idée de « nouveaux mouvements sociaux ». Ce concept est issu des recherches menées dans les années 1960 et 1970 (Inglehart, 1977 ; Reynaud, 1980) ; en ces temps, les mobilisations ont été analysées comme une « rupture avec les formes de protestation antérieures [...] en ce qu'elles ne seraient pas tant orientées vers la redistribution des richesses ou l'accès aux centres de décision politique que vers des enjeux davantage qualitatifs ou identitaires » (Mathieu, 2005, p. 6). Une nouvelle fois, ces éléments théoriques ont leur limite ; « le principal écueil auquel s'expose cette perspective est précisément d'accorder aux mobilisations dites "postmatérialistes" une sorte de "monopole de la morale" pour le moins exorbitant » (*ibid.*). En réalité, tout mouvement social serait motivé par la (re)mise en question d'une norme et de ses limites. C'est aussi le cas des mouvements à visées économiques : par exemple, la contestation de la répartition des richesses est sous-tendue par la question de la juste redistribution.

Enfin, comme l'élucide le sociologue Lilian Mathieu (2005, p. 6) :

[s]i ni le « contenu » de la morale défendue, ni l'engagement privilégié sur le terrain des normes éthiques ne permettent de fonder une spécificité des croisades morales, c'est peut-être dans un mode particulier d'appréhension, et d'invocation, des valeurs qu'elles

⁴⁵ La désignation « petite bourgeoisie », qui rend compte d'un groupe social positionné entre les possédants et les classes ouvrières, ne fait pas état d'un consensus. Sans entrer dans les débats théoriques, et pour conserver une cohérence avec la pensée de Klaus Eder, je m'appuie sur sa conception de la notion : « [I]t is not the upper class, neither the cultural class which represents the 'high' society nor the economic upper class. It is objectively locked out from the top, because it does not have the power to make its needs socially accepted and legitimate. [...] On the other hand, thanks to its control over the means of production and its state-guaranteed jobs, it did not become part of the proletariat. On the contrary, it can set itself apart from the bottom end of the class scale by condemning the instrumentalism of the lower classes and establishing its own needs as the true needs » (Eder, 1993, p. 145).

défendent qu'est susceptible de résider leur originalité. Plus précisément, les croisades morales nous semblent pouvoir être envisagées comme des mobilisations visant non seulement à la défense ou à la promotion de certaines valeurs et normes, mais également à leur diffusion au-delà du seul groupe de leurs adeptes et à l'imposition généralisée de leur respect. Pour le dire autrement, nous considérons que les croisades morales se distinguent d'autres formes de mobilisations en ce que leurs membres ne visent pas seulement à la défense des valeurs éthiques ou normes de comportement qui les caractérisent socialement ou culturellement, mais aussi, et surtout, à imposer celles-ci à l'ensemble de la population qui les entoure.

Dès lors, il est possible d'affirmer que les mobilisations anti-PMA pour toutes relèvent pleinement des croisades morales. En effet, ce n'est pas seulement la défense des normes comportementales liées au registre sexuel et reproductif pour eux-mêmes qui motive les militant·es. Si la loi est votée, elle conservera les libertés individuelles en vigueur, les militant·es ne seront alors aucunement impacté·es dans leurs possibilités. Mais c'est bien l'universalité présumée des normes sexuées et sexuelles qui les conduit à s'opposer à l'institutionnalisation d'autres formes de reproduction (et donc de famille) possibles. La lutte contre la « PMA pour toutes » résonne comme la volonté d'imposer à l'ensemble de la population française (et partout, où elle se déroule) un modèle de famille unique, basée sur l'altérité sexuelle.

Cette acception des croisades morales renvoie à son sens étymologique. Apparue en latin médiéval dans le milieu du XIII^e siècle, le terme de croisade désigne une « expédition dont les participants portaient une croix d'étoffe cousue sur leur habit, entreprise au Moyen Âge par les chrétiens d'Europe pour délivrer la Terre Sainte de l'occupation musulmane »⁴⁶. Cécile Morisson (2020, p. 3) parle d'un « pèlerinage militaire décidé par le pape qui accorde à ses participants des privilèges spirituels et temporels et leur fixe pour but la délivrance du tombeau du Christ à Jérusalem ». À cette époque, cette délivrance a pris la forme d'une guerre de conquête et de conversions forcées à la chrétienté ; pour l'Église, les croisades représentaient une forme de résistance et de diffusion de sa vision religieuse du monde. Les protagonistes des croisades étaient des soldats, qui dans un esprit « chevaleresque », ont accompli « l'œuvre sanctifiante qui met au service d'un idéal chrétien les vertus guerrières d'origine païenne » (*ibid.*, p. 101). Sans vouloir faire de comparaisons douteuses entre les guerres médiévales et les contestations contre la « PMA

⁴⁶ <https://www.cnrtl.fr/definition/croisade> [consulté le 01/08/2021].

pour toutes », elles conservent le lien d'être des entreprises qui souhaitent imposer à une société un dogme avec sa morale, censée être la seule valable puisque dictée par le divin.

Cela fait le lien avec une autre caractéristique des croisades morales : leurs protagonistes sont « [c]onvaincus d'être les seuls porteurs d'une vérité qui ne saurait souffrir d'exception »⁴⁷, elles et ils « se caractérisent par la ferveur de leur croyance en la grandeur de leur cause [...], ainsi que par la forte composante émotionnelle de leur engagement » (Mathieu, 2005, p. 7). Dans ce sens, Peter L. Berger et Thomas Luckmann (1967) désignent les croisades morales comme une « orthodoxie », pour mettre en évidence leur « prétention au monopole de la production des significations globales organisant la vie quotidienne, et porteuse[s] d'une contestation du pluralisme éthique caractéristique des sociétés contemporaines » (Mathieu, 2005, p. 8).

1.3. L'engagement militant

La traversée des précédents concepts théoriques met en évidence la centralité des protagonistes et de leurs actions, au sein des mobilisations d'opposition. Si la contestation « est faite de mobilisations collectives, elle correspond aussi à des engagements militants » (Larzillière et Vasquez, 2016, p. 1). Dès lors, l'appréhension du contre-mouvement étudié dans cette thèse ne peut se départir de l'explicitation des formes d'engagement à l'œuvre, notamment à travers le militantisme qui le fait vivre. Pour cela, dans les prochaines lignes, et sans illustrer encore la composition du collectif Marchons Enfants ! (ce sera le cas dans la section 2.2 de ce chapitre), je souhaite revenir sur les éléments définitoires qui caractérisent ces formes d'investissement, et donnent à voir les corporalités prises par l'action collective anti-PMA pour toutes.

Étymologiquement, le terme « militant » s'enracine dans la théologie, où il caractérise un fidèle « qui passe sa vie terrestre à lutter contre les tentations du monde pour respecter les préceptes de l'Évangile »⁴⁸. Progressivement, et par une laïcisation, son acception va se désingulariser, « jusqu'à désigner un activisme spécifique qui peut concerner toute activité

⁴⁷ À partir de cet élément, un parallèle avec la notion de discours extrême peut être faite, qui « élimine justement la nature dialogique sous-jacente à la parole publique, refusant toute négociation avec des opinions divergentes » (Rinn, à paraître).

⁴⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition/militant> [consulté le 04/06/2021].

sociale » (Fillieule et Pudal, 2010, p. 163). En effet, le terme « militant » est aujourd’hui usuellement employé pour baptiser une personne « qui cherche par l’action à faire triompher ses idées, ses opinions ; qui défend activement une cause, une personne »⁴⁹.

Au commencement, « la figure du militant ouvrier, et singulièrement du militant communiste, a longtemps constitué la référence de l’engagement, dans l’univers militant comme dans la recherche en sciences sociales » (Jacquemart, 2011, p. 30). Dans l’histoire ouvrière, « le groupe social fait office de héros collectifs dont les groupes militants seraient l’expression la plus consciente. Marquées, implicitement et explicitement, par l’empathie d’intellectuels engagés eux-mêmes dans le mouvement ouvrier, ces recherches accordèrent très tôt une grande importance au militant ouvrier » (Fillieule et Pudal, 2010, p. 164). De là, le militantisme est appréhendé « sur le mode de la vocation et renvo[ie] à un investissement total, à la limite du sacrifice » (Jacquemart, 2011, p. 30). Cette conceptualisation va susciter de nombreuses critiques « pour son effet homogénéisant et donc réducteur d’engagements pourtant divers, pour sa vision enchantée d’un engagement totalement désintéressé, et pour la centralité donnée à la figure du militant communiste » (*ibid.*).

Dans les années 1980, les études menées à partir des « nouveaux mouvements sociaux » vont contribuer à nuancer (et élargir) ce spectre du militantisme. Concernant les bénéfices individuels de l’action collective d’abord, le désintéret qui préexisterait à l’engagement militant est remis en question. Pour l’économiste Mancur Olson (1978[1965]), « le mécontentement seul ne suffit pas à provoquer l’engagement d’un individu dans une action protestataire » (ap. Mathieu, 2004a, p. 45), et cela car « les acteurs sociaux cherchent en toute occasion à réduire les coûts et à accroître les profits (ou “utilités”) de leur action » (*ibid.*). Ainsi, une mise en mouvement ne peut se réaliser sans son évaluation positive d’une lecture économique. Mancur Olson précise que la visualisation des bénéfices dans l’engagement doit être à l’échelle individuelle, et non seulement collective – afin de décourager « la stratégie du “passager clandestin” (free rider), qui consiste à rester en marge de la mobilisation, en laissant les autres en supporter le coût tout en espérant tirer un profit individuel de son éventuel succès » (*loc. cit.*). Dans ce sens, pour Albert Hirschman (1983, p. 150), « le bénéfice individuel de l’action collective n’est pas la

⁴⁹ Idem.

différence entre le résultat espéré et l'effort fourni, mais la somme de ces deux grandeurs ». Dès lors, en plus des bénéfices matériels (des profits), le militantisme donne accès à un ensemble de rétributions symboliques. Daniel Gaxie (1977, p. 137), qui a travaillé sur l'identification de ces bénéfices immatériels, en a établi la liste suivante :

La camaraderie, les plaisirs des « collages », des « ventes » et des « porte à porte », la solidarité, la cohésion, la communauté de goûts et de sentiments, l'identification à un groupe, les joies de la victoire, les réconforts mutuels dans la défaite ou dans les malheurs individuels, les risques et les épreuves affrontés en commun, les réunions où se retrouvent les vieux amis et où s'égrainent les souvenirs, les controverses passionnées, les longues discussions poursuivies au café, l'affection, la complicité, l'amitié des militants.

Des travaux ont d'ailleurs démontré que le désengagement militant (distanciation ou rupture avec un engagement passé) résulte le plus fréquemment d'une diminution ressentie des rétributions symboliques et/ou d'une dévaluation de l'action collective aux yeux des militant-es, et non la survenue d'un désaccord (idéologique, stratégique, etc.) au sein du mouvement (Leclercq, 2005). Les rétributions symboliques favoriseraient alors l'engagement, mais aussi son maintien dans le temps.

Sur la question des modes d'engagement, le sociologue Jacques Ion (1997, 2011) fait nouvellement une distinction entre un « engagement militant » (en voie de disparition, menacé par un processus d'individualisation) et un « engagement distancié » (nouvelle forme du militantisme, caractérisée par une durée et des objectifs visés plus limités et un désengagement facilité). « Ce militant du passé serait “dépassé” par un nouveau type de militant. On assisterait à un effacement des organisations bureaucratiques et hiérarchisées au profit de groupements plus informels et décentralisés » (Fillieule et Pudal, 2010, p. 169). Individuellement, l'engagement « se ferait moins intense, comme si les militants prenaient garde à ne pas se laisser piéger par la logique épuisante du surengagement et veillaient à ce que leur individualité soit davantage respectée » (*ibid.*). Cette opposition conceptuelle va être attaquée, en ce qu'elle fait abstraction de « toute investigation sur le travail historique et collectif de construction des “causes” » (Collovald et al., 2002, p. 179). Elle ne rendrait pas compte de la réelle complexité des enjeux liés aux engagements (relations interpersonnelles, ressources symboliques, etc.). En revanche, « [b]ien que cette conception idéalise un avant et un après et recondui[se] une vision étroite du militantisme,

elle invite cependant à être attentif à la diversité des formes d'engagement » (Jacquemart, 2011, p. 30).

Dès lors, il est possible de placer la focale sur les lieux du militantisme, et c'est un autre élément de redéfinition de sa conception initiale. En effet, « [l]'histoire et la sociologie du militantisme reflètent ce dessaisissement progressif de l'omniprésence de la figure du militant ouvrier qu'accompagne une redéfinition des formes d'investissement et un redéploiement des situations militantes » (Fillieule et Pudal, 2010, p. 163). Le militantisme est devenu multiple, à tel point que l'on conçoit aujourd'hui qu'« il n'est guère d'activité sociale qui n'ait ses militants dès lors qu'elle tend à devenir une cause pour celui qui l'exerce » (*ibid.*, p. 163-164). Il « peut en définitive être appréhendé comme une forme de participation active, non salariée, non orientée prioritairement vers l'obtention de profits matériels, et généralement présentée comme exemplaire puisque son intensité témoigne de l'importance et de la valeur qu'on peut accorder aux activités de l'organisation » (Lagroye, 2002, p. 244). Ainsi, plusieurs types de militantisme existent, et celui dans les classes dominantes en est un. Pour cette thèse, je fais donc le choix de parler de *militant-es* pour désigner l'ensemble des hommes et des femmes qui appartiennent à un groupe associatif, participant de fait, à un titre ou à un autre, au mouvement de contestation anti-PMA pour toutes, et de *militantisme* pour signifier l'activité et l'attitude de ces protagonistes investies. Je mobiliserai aussi la notion de *militance* pour dénommer les actions concrètes et tangibles menées par les militant-es : dit autrement, cette catégorisation regroupe l'ensemble des moyens utilisés pour mettre en place l'action collective. Pour Anne-Martine Henkens (2017, p. 4), « on adhère ou on s'oppose à tel type de militantisme, mais *on entre en militance* en posant des actes précis »⁵⁰. De fait, s'intéresser à la militance « permet non seulement de cibler une réalité nouvelle, mais aussi de la décrire » (*ibid.*). En suivant cette conception, les discours contestataires se situeraient alors dans la militance, au service d'un militantisme.

⁵⁰ Les italiques sont dans le texte d'origine.

2. Matérialités d'un agir-ensemble

2.1. Constitution

Comme je l'ai évoqué dans le chapitre 1 (voir section 1.3), l'inscription au calendrier parlementaire de la révision des lois de bioéthique a été précédée par des états généraux menés par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE). À l'issue de ces consultations citoyennes, ce comité d'éthique s'est prononcé, entre autres, en faveur de l'extension des conditions d'accès de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires – ce qui a immédiatement déclenché des réactions d'opposition.

Au lendemain de cette déclaration, les évêques de France ont souhaité prendre part au débat « en proposant un discernement éthique posé en raison »⁵¹ ; et l'Église catholique prévient : « nous le faisons dans un esprit de dialogue où sont présentés les arguments ». Par un document intitulé *La dignité de la procréation*, l'Église de France réaffirme son opposition à la PMA ouverte à toutes les femmes et rappelle « la valeur de la procréation : acte profondément et spécifiquement humain dont la manipulation entamerait gravement la valeur de fraternité qui fonde le pacte social en notre société ». Pour les évêques catholiques, l'ouverture de la PMA possible à toutes les femmes vient à l'encontre des valeurs et des normes fondamentales de la procréation, mais pose également des problématiques éthiques. À travers cet argumentaire, l'Église catholique défend à nouveau un modèle de procréation « sacré » et « naturel » entre une femme et un homme en insistant sur les conséquences négatives supposées et l'émergence potentielle de troubles psychiques chez les enfants nés par PMA. M^{gr} Michel Aupetit, évêque de Nanterre et figure militante de La Manif pour tous en 2013, n'a également pas attendu pour s'élever en son nom contre l'avis du CCNE. Le 28 septembre 2018, dans un entretien accordé au magazine *Famille chrétienne*⁵², M^{gr} Michel Aupetit déclare son opposition au projet de loi. Selon lui, « au lieu de protéger le plus faible, le droit se met aujourd'hui au service de la volonté du plus fort » en niant la place centrale de l'enfant. Il déclare : « l'enfant est une personne qui doit être respectée dans sa conception, dans son origine et dans son

⁵¹ <https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/eglise-et-bioethique/science-et-ethique/debut-de-vie/460694-respectons-dignite-de-procreation/> [consulté le 04/06/2021].

⁵² <https://www.famillechretienne.fr/eglise/vie-de-l-eglise/mgr-michel-aupetit-en-liberalisant-la-pma-nous-creons-des-souffrances-futures-242612> [consulté le 19/05/2021].

développement », ainsi « en libéralisant la PMA, nous créons des souffrances futures ». Il invite donc « les catholiques à se mobiliser »⁵³ et se faire entendre dans ce débat.

Cinq ans après la mobilisation contre la loi Taubira, LMPT, devenue association à part entière, revient aussi en première ligne et réaffirme son combat, qu'elle n'a depuis pas lâché en agissant dans l'ombre. Dans un communiqué publié le 22 septembre 2018⁵⁴, LMPT réfute les conclusions émises par le rapport du CCNE ; il existerait au sein de la société une « opposition franche à l'idée de la PMA pour les couples de femmes et les célibataires » qui ne peut être niée. À partir d'un sondage⁵⁵ réalisé par l'Institut français d'opinion publique les 18 et 19 septembre 2018 auprès d'un échantillon de 1012 personnes, l'association affirme que 82% des Français-es seraient défavorables à l'ouverture des conditions d'accès à la PMA. Ce communiqué marque l'entrée de LMPT dans un mouvement de contestation. L'objectif est clair : faire reculer le président de la République dans son projet de modification des lois de bioéthique de 2011. Et Ludovine de La Rochère, présidente de l'association, avertit : « si jamais Emmanuel Macron envisageait d'avancer dans ce sens-là, les mobilisations seraient plus importantes qu'en 2012-2013 »⁵⁶. Elle continue en précisant : « nous sommes prêts à nous mobiliser, à battre de nouveau le pavé ».

Simultanément, d'autres associations se mobilisent à l'automne 2018 pour faire entendre leur opposition au projet de loi. Les AFC lancent notamment une offensive d'alerte auprès des député·es de différentes régions par des envois de cartes postales aux messages anti-PMA. L'Alliance Vita s'organise aussi et initie des mobilisations de rue avec une campagne intitulée « Touche pas à mon père ».

La fin de l'année 2018 est également marquée par l'émergence du mouvement social des Gilets jaunes – qui porte des revendications économiques, principalement, autour d'une amélioration du niveau de vie des classes populaires et moyennes en France. Face à cette contestation inédite des pouvoirs publics (et d'une ampleur importante), le Conseil

⁵³ <http://www.leparisien.fr/societe/pma-gpa-fin-de-vie-mgr-aupetit-appelle-les-catholiques-a-se-mobiliser-29-09-2018-7906764.php> [consulté le 19/05/2021].

⁵⁴ <http://www.lamanifpourtous.fr/communiquede-presse/communiquede-francais-de-plus-plus-opposes-a-pma-labsence-de-pere-lenfant/> [consulté le 19/05/2021].

⁵⁵ <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/09/115827-Rapport-MPT-V2.pdf> [consulté le 19/05/2021].

⁵⁶ <http://www.europe1.fr/societe/comment-la-manif-pour-tous-veut-faire-reculer-macron-sur-la-pma-3762953> [consulté le 26/05/2021].

économique, social et environnemental (CESE) organise à partir du 15 décembre 2018, et jusqu'au 4 janvier 2019, une consultation nationale pour recueillir les demandes de la population, à la source de cette « crise des Gilets jaunes ». Le CESE stipule que « sur la base des résultats de cette consultation, [...] un avis sera élaboré et présenté au vote en mars 2019, afin d'apporter une réponse globale aux enjeux révélés par le mouvement des Gilets jaunes et s'inscrire dans le débat national »⁵⁷. Finalement, 9 059 contributions et 260 854 votes ont été enregistrés sur la plateforme⁵⁸ ; l'abrogation de la loi Taubira arrive en tête des revendications, avec 5 897 votes recueillis, suivie de la demande de « bâtir enfin une vraie politique familiale, globale et ambitieuse », avec 4 611 votes, et d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC) sur le projet de loi de bioéthique, avec 3 021 votes. Pour le média *Arrêt sur images*, « rien ne rappelle les revendications de Gilets jaunes. Et pour cause : ceux-ci semblent avoir largement ignoré la consultation du CESE (sur leurs groupes Facebook, ce sujet n'est presque jamais évoqué) »⁵⁹. D'autres mouvances militantes se sont intéressées à cette consultation, notamment LMPT et Avenir pour tous. Ces deux associations, prônant l'abrogation du mariage pour tous, et toutes deux opposées à la PMA et la GPA, ont su (re)mobiliser leurs réseaux (qui semblaient affaiblis) et « porter [leurs] idées sur le devant de la scène ». Afin de rétablir les objectifs de cette consultation, Emmanuel Macron et son gouvernement ont rapidement déclaré que la remise en question de la loi Taubira et la tenue d'un RIC sur les questions de bioéthique n'étaient pas à l'ordre du jour. Ludovine de la Rochère y voit un débat biaisé : « le gouvernement veut choisir le périmètre, les sujets, et pourquoi pas demain les conclusions ! »⁶⁰ déclare-t-elle.

Malgré les avertissements de l'opposition, et dans ce contexte social déjà crispé, le gouvernement d'Emmanuel Macron campe sur ses positions et concrétise sa promesse de campagne de légiférer en faveur de la « PMA pour toutes ». Le 12 juin 2019, Édouard

⁵⁷ <https://www.lecese.fr/presse/communiqués/gilets-jaunes-la-consultation-en-ligne-lancee-par-le-cese-mobilise-plus-de-12-000-participants-pour-6-000-con> [consulté le 26/05/2021].

⁵⁸ <https://participez.lecese.fr/project/avec-ou-sans-gilet-jaune-citoyennes-et-citoyens-exprimez-vous/collect/depot> [consulté le 26/05/2021].

⁵⁹ <https://www.arretsurimages.net/articles/barjot-lmpt-la-cathosphere-detourne-une-consultation-sur-les-gilets-jaunes> [consulté le 26/05/2021].

⁶⁰ <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/politique/le-gouvernement-veut-choisir-le-perimetre-les-sujets-et-pourquoi-pas-demain-les-conclusions/> [consulté le 26/05/2021].

Philippe prononce sa première déclaration⁶¹ de politique générale devant l'Assemblée nationale, dans laquelle il dévoile : « le projet de loi que le Gouvernement s'est engagé à préparer pour tirer les conclusions de ces travaux [les États généraux] est prêt ». Un calendrier parlementaire est présenté, il est dit que « le projet de loi sera adopté en Conseil des ministres fin juillet et pourra être débattu au Parlement dès la fin septembre, juste avant la discussion budgétaire ». Le Premier ministre de l'époque en est persuadé, il est possible d'atteindre « une forme de consensus sur ces dossiers ». Le processus législatif est initié aux dates promises ; le Conseil des ministres examine le projet de révision des lois de bioéthique le 24 juillet 2019 et adopte celui-ci. Consécutivement à la première étape de cette légifération, une conférence de presse unitaire est menée par une vingtaine d'associations (dont LMPT, les AFC, l'Alliance Vita, j'y reviendrai plus loin), qui se sont (ré)unies pour se déclarer d'une seule voix en opposition à ce possible changement dans les droits reproductifs. Sans détailler ici l'argumentation convoquée (elle le sera évidemment plus tard), il importe de mentionner le sentiment d'une parole bafouée, donné comme l'une des raisons qui a motivé la formation de cette mobilisation unitaire. À ce titre, Blanche Streb (BS), directrice de la recherche au sein d'Alliance Vita, parle d'un « balayement » des États généraux de la bioéthique préalables et obligatoires à la loi :

(C_66)02BS : [...] *nous allons nous mobiliser fortement parce que en fait **nous sommes en colère devant ces injustices qui se profilent/ injustice sur la forme déjà/ avec une sorte de passage en force et de déni de démocratie/ + puisque les états généraux de la bioéthique préalables obligatoires à la loi ont été + balayés euh et face aussi à ces injustices autour de ce que j'appelle le dérèglement bioéthique [...]***

Lors de cette conférence de presse unitaire, Blanche Streb n'est pas la seule à mettre en avant cet argument. Albéric Dumont (AD), vice-président de LMPT, pose le même constat :

(C_66)12AD : *j'en viendrai à **un argument de forme aujourd'hui le gouvernement a un comportement jusqu'au-boutiste euh il y a eu des états généraux de la bioéthique qui est la consultation nationale légale et réglementaire sur ces sujets 83% des Français se sont exprimés lors de ces états généraux euh: entre le procréation médicale assistée aux couples de femmes et aux femmes seules évidemment le gouvernement n'en a pas tenu compte nous avons écrit au président de la République qui a refusé de nous recevoir nous avons publié une lettre ouverte qui est restée sans réponse donc évidemment pour toutes ces raisons face à ce refus de dialogue nous***

⁶¹ <https://www.gouvernement.fr/partage/11044-declaration-de-politique-generale-d-edouard-philippe-premier-ministre> [consulté le 26/05/2021].

participons et nous participerons à ce que vont organiser toutes les associations ici présentes que nous remercions pour leurs actions/

Ainsi, le « consensus » souhaité par les autorités gouvernementales ne semble pas satisfaire l'ensemble des participant·es à cette délibération. Cette prise de parole acte un nouveau ralliement collectif pour faire front face à la « PMA pour toutes » et, plus généralement, contre un projet de loi qui est exposé comme « ni bio, ni éthique ». Le collectif Marchons Enfants ! est pour la première fois présenté et institutionnalise cet agir-ensemble contestataire.

2.2. Les protagonistes

2.2.1. Les associations investies

Le collectif Marchons Enfants ! rassemble 21 associations, dites « partenaires », ayant chacune des degrés différents d'implication et de visibilité⁶². Certaines, qui constituent le noyau très actif de cette mobilisation, relèvent du catholicisme (celui qu'on appelle « d'identité »⁶³). Ces structures dépendent du mouvement familial, très influent en France. À ce titre, se retrouve mobilisée la Confédération nationale des associations familiales catholiques (AFC). Elle est liée et distinguée par l'Église depuis 1992, à la suite de la signature d'un protocole avec la Commission Épiscopale de la Famille. Elle revendique 73 fédérations départementales et 350 antennes locales, ce qui représente près de 35 000 familles adhérentes sur le territoire. Les AFC, reconnues d'utilité publique, se proclament comme « le seul mouvement familial national se référant explicitement à l'enseignement social et familial de l'Église »⁶⁴. Elles se sont donné trois missions : « valoriser la famille fondée sur le mariage et ouverte à la vie » ; « discerner localement les besoins des familles et prendre des initiatives pour y répondre » ; « être une force de proposition permanente auprès des acteurs économiques, sociaux et politiques ». Depuis le début de l'année 2019, la présidence des AFC est occupée par Pascale Morinière, également l'une des porte-paroles du collectif Marchons Enfants !. Sont à ajouter dans ce regroupement

⁶² Toutes ne feront pas l'objet ici d'une description. Les détails seront apportés lorsqu'ils semblent pertinents et indispensables pour la présente étude.

⁶³ Pour des éléments de définition, voir section 3.2 du chapitre 1.

⁶⁴ <http://www.afc-grenoble.org/index.php/qui-sommes-nous/qui-sommes-nous> [consulté le 28/05/2021].

d'associations Les Veilleurs, Les Sentinelles et, sur un plan aconfessionnel, la Fédération Nationale de la Médaille de la Famille Française et Les Familles Plumées⁶⁵.

Dans cette catégorie d'associations, peut être évoquée l'implication de LMPT. Si elle revendique une position apolitique et aconfessionnelle, les évènements de 2012-2013, autour du mariage pour tous, ont démontré sa place importante au sein du catholicisme. Ces contestations ont également prouvé sa capacité à mobiliser un réseau d'actions conséquent, et surtout auprès des classes politiques de droite. À la différence de la mobilisation précédente, LMPT n'est plus l'étiquette du mouvement, ni un regroupement d'associations, elle est aujourd'hui une structure à part entière, présidée par Ludovine de La Rochère, suppléée par Albéric Dumont. Cette structure dit agir pour « favoriser le bien-être et l'avenir de l'enfant, de l'adulte et de la société dans son ensemble »⁶⁶, en passant notamment par la sauvegarde du « mariage et [de] la filiation en cohérence avec la réalité sexuée de l'humanité ». Aucun chiffre n'est communiqué sur le nombre d'adhérent·es à cette association.

Au cœur du mouvement, et toujours liées à la mouvance catholique, sont aussi impliquées des associations dites « pro-vie ». Il en va ainsi de l'Alliance Vita, dont la nouvelle appellation fait suite à l'Alliance pour les droits de la vie, créée en 1993 par Christine Boutin. En effet, l'Alliance Vita possède aujourd'hui deux objectifs : d'une part, « l'aide aux personnes confrontées aux épreuves de la vie »⁶⁷, à travers notamment des services d'écoute (SOS-Bébé, SOS-Fin de vie) pour la prévention de l'avortement et de l'euthanasie, d'une autre « la sensibilisation du public et des décideurs à la protection de la vie humaine ». Elle dénombre 35 000 bénévoles sur le terrain. Depuis 2014, le président est François-Xavier Pérès ; Tugdual Derville, délégué général, Caroline Roux, déléguée générale adjointe et Blanche Streb, directrice de la recherche, sont trois figures représentantes de l'Alliance Vita et, par leur investissement, du collectif Marchons Enfants !.

⁶⁵ Le nom du regroupement citoyen « Les Familles Plumées » traduit ses motivations. Il s'est constitué en 2014 pour alerter sur les conséquences financières (jugées dramatiques) des mesures adoptées par les politiques familiales des gouvernements successifs.

⁶⁶ <https://www.lamanifpourtous.fr/qui-sommes-nous/le-mouvement> [consulté le 28/05/2021].

⁶⁷ <https://www.alliancevita.org/alliance-vita/> [consulté le 28/05/2021].

S'ajoutent à cette première catégorie d'associations des groupements qui affichent d'autres points d'ancrage. Certaines revendiquent une profession ou, plus largement, un domaine d'expertise ; il est question du Centre européen pour le droit et la justice, du Collectif pour le respect de la médecine, et de l'Institut Famille & République (son nom est moins transparent, mais il s'agit d'un rassemblement de juristes). Plus exposés au-devant de Marchons Enfants !, se retrouvent le Collectif des Maires pour l'Enfance, avec comme porte-parole Frank Meyer, et Juristes Pour l'Enfance, dont Aude Mirkovic est la représentante. D'autres associations se présentent au nom de la défense des enfants adopté·es et/ou orphelin·es ; c'est le cas de l'Agence Européenne des Adoptés, de Générations avenir et de La Voix des Sans Père, dont Emmanuel Le Pargneux est le fondateur et porte-parole pour le collectif. Notons qu'une autre association de nature religieuse est présente dans le collectif, le Comité protestant évangélique pour la dignité humaine. Enfin, comme l'ont montré Luc Boltanski et Arnaud Esquerre (2014, p. 47), les revendications dites « conservatrices » croisent d'autres enjeux sur le terrain, notamment celui de l'identité nationale. C'est le cas dans ce contre-mouvement, où se retrouve impliqué le groupement Éveilleurs d'espérance, dont l'objectif est de « réhabiliter les valeurs [françaises] et redonner le goût de l'amour de la France, de son histoire et de ses racines chrétiennes, de la défense de la liberté »⁶⁸, en passant notamment par la lutte contre l'immigration.

Ce dernier point permet d'aborder la question des liens complexes et ambigus que cette contestation tisse avec d'autres groupuscules, notamment d'extrême droite et de la frange radicale du catholicisme. Officiellement, le collectif n'entretient pas d'alliance avec eux ; des témoignages⁶⁹ démontrent d'ailleurs l'attention portée par les équipes d'organisation à ce que la représentation de ces groupements ne soit pas mise en avant par rapport au collectif, ce qui passe notamment par le contrôle d'une communication visuelle unique et uniforme autour de Marchons Enfants !. Toutefois, lors des manifestations, sont présent·es dans les cortèges des militant·es et des personnalités de ces bords, « allant des identitaires

⁶⁸ <https://www.eveilleursdesperance.fr/manifeste/> [consulté le 28/05/2021].

⁶⁹ <https://lahorde.samizdat.net/retour-sur-la-presence-de-lextreme-droite-dans-la-manif-anti-pma-du-6-octobre> [consulté le 31/05/2021].

jusqu'aux royalistes, en passant par des nationalistes de tout poil »⁷⁰ ; il en est ainsi de Civitas, la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre, Génération identitaire, Les Nationalistes (anciennement L'Œuvre française), la Cocarde étudiante (association étudiante de l'extrême droite), Dissidence française (groupe néofasciste), ou encore l'Action française (groupe royaliste). De fait, si ce ne sont pas des « partenaires » revendiqués, ils n'en constituent pas moins un vivier important de militant·es mobilisables et mobilisé·es, lors de ces événements de contestation. Ils et elles trouvent, avec leur engagement premier, des points de ralliement et de connivence autour des revendications anti-PMA pour toutes, c'est une forme de « coalition de cause » similaire. Le média *Slate* affirme même que le collectif fait directement appel à des militant·es d'extrême droite pour intégrer les services d'ordre des défilés ; ainsi, la mouvance militante de l'extrême droite participerait activement à la tenue et au déroulé de la contestation⁷¹.

2.2.2. Les forces politiques

Concernant le panorama des adversités politiques entourant la PMA pour toutes les femmes, il est à mentionner que les trois logiques d'affrontement clairement repérables dans les débats parlementaires des lois Neuwirth et Veil (Mossuz-Lavau, 1991) sont encore observables aujourd'hui.

À gauche, pas de changement. Les représentant·es de cette sensibilité politique sont largement favorables à cette mesure ; lors de son adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le projet de loi récolte les votes unanimes des député·es du groupe socialiste (au nombre de 24), de La France Insoumise (16 député·es) et des communistes (12 député·es)⁷². Rien d'étonnant, au vu de leurs positionnements politiques et idéologiques autour des droits sexuels et reproductifs depuis 1960. Cela traduit « la distance de la gauche vis-à-vis des énoncés catholiques, et, comme on l'a relevé, son adhésion parallèle aux exigences de l'autonomie morale » (Béraud et Portier, 2015, p. 145-146). La gauche participe activement à cette légifération, elle presse le gouvernement pour voir appliquer cette promesse législative (qui était déjà celle des

⁷⁰ <http://www.slate.fr/story/196393/marchons-enfants-alliance-manif-pour-tous-militants-extreme-droite-radical-service-ordre> [consulté le 31/05/2021].

⁷¹ Idem.

⁷² <https://www.lefigaro.fr/politique/pma-pour-toutes-les-positions-des-groupes-politiques-20190924> [consulté le 07/06/2021].

socialistes en 2012). Une partie de la gauche trouve même que le projet de loi ne va pas assez loin ; c'est le cas de La France Insoumise qui souhaite faire rajouter au texte un article visant l'ouverture de la PMA aux personnes transgenres, afin de la rendre accessible « à toute personne ayant un projet de parentalité »⁷³ (cet amendement ne sera pas retenu). Marginalement (mais tout de même à souligner), des personnalités et groupements de la gauche se déclarent en opposition à cette révision de l'article 1 des lois de bioéthique. Comme, par exemple, les députés socialistes Jérôme Lambert et Dominique Potier, qui s'étaient déjà abstenus en 2013 lors du mariage pour tous ; le député Jean-Hugues Ratenon de La France insoumise ; ou encore les députés Alain Bruneel et Moetei Brotherson pour le Parti communiste français. L'homme politique José Bové et la philosophe Sylviane Agacinski, figures de gauche, ont déclaré leur hostilité face à la « PMA pour toutes » (on le verra, leur positionnement trouve un écho particulier dans les discours contestataires). Aussi, l'association Les Poissons Roses rejoint le collectif Marchons Enfants ! ; elle se présente comme une « plateforme de réflexion de chrétiens, à gauche », qui souhaite « contribuer par leurs réflexions à un monde plus juste et plus solidaire »⁷⁴.

Au centre, les avis divergent. L'Union des démocrates et indépendants s'est opposée au texte (ce qui représente 28 député·es), car l'adoption de cette loi permettrait « une autorisation dans la foulée de la GPA »⁷⁵. Les député·es Agir (au nombre de 18) se sont prononcé·es en faveur de cette loi, tout en restant prudent·es sur la question de l'accès aux origines. Et le groupe parlementaire Libertés et territoires (19 député·es) s'est dit, lui aussi, majoritairement favorable à ce texte, en percevant « des avancées » sociétales importantes⁷⁶. Le centre rassemble (plus que jamais) un ensemble de personnalités politiques, venus de différents bords. S'il a été auparavant unanimement en faveur des droits égalitaristes, cette affirmation n'est plus tout à fait vraie aujourd'hui, ou est en tout cas à nuancer. La majorité En Marche ! (304 député·es) et le MoDem (45 député·es), se réclamant du centre, font front commun derrière le projet de loi – tout en ayant, eux aussi, en leur sein, des résistances. Il en est ainsi pour Marie Tamarelle-Verhaeghe, Annie Vidal,

⁷³ <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/11/12/01016-20181112ARTFIG00309-coup-de-pression-de-la-france-insoumise-sur-la-pma.php> [consulté le 07/06/2021].

⁷⁴ <http://poissonsroses.org/vision/> [consulté le /08/06/2021].

⁷⁵ <https://www.lefigaro.fr/politique/pma-pour-toutes-les-positions-des-groupes-politiques-20190924> [consulté le 07/06/2021]

⁷⁶ <https://www.publicsenat.fr/article/politique/pma-pour-toutes-l-assemblee-adopte-largement-le-projet-de-loi-bioethique-146347> [consulté le 07/06/2021].

Blandine Brocard, Cendra Motin et dix autres élu·es du mouvement En Marche !, qui ont fait part de leur opposition à la PMA pour les femmes célibataires.

La droite conserve sa position d'opposante principale, comme elle a su le faire auparavant (voir chapitre 1). Les représentant·es de ce bord politique se prononcent en majorité contre la « PMA pour toutes » ; elles et ils sont à l'origine d'environ 850 amendements, sur les 1 700 déposés au total à l'Assemblée nationale⁷⁷. L'opposition s'articule principalement autour de deux arguments : premièrement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et la nécessité d'un cadre de vie stable (sous-tendu par l'idée d'un schéma familial dit « classique »). La disparition d'une inscription de la « réalité biologique » dans la loi est présentée comme ayant des conséquences sur le développement de l'enfant : « la société ment en disant tu es né de deux parents du même sexe alors que biologiquement c'est impensable »⁷⁸ énonce la députée du Rassemblement National (RN), Marine Le Pen. Le second argument relate la crainte d'une poursuite vers la GPA, et l'apparition d'une marchandisation des corps. Dans une tribune publiée en novembre 2018 dans *Le Figaro*, Laurent Wauquiez et quatre autres députés Les Républicains (LR) parlent d'un « business » procréatif qui « nous guette »⁷⁹.

La description des associations investies dans ce mouvement contestataire (voir section 2.2.1 de ce chapitre) a mis en évidence la prégnance d'un attachement à certaines couleurs politiques, situées à droite. La contestation trouve très clairement des relais politiques de ce côté de l'hémicycle, avec lesquels elle noue des contacts singuliers. Contrairement aux mobilisations contestataires de LMPT, les député·es de droite sont aujourd'hui plus prudent·es à l'idée de se joindre publiquement à l'action collective anti-PMA pour toutes. À ce propos, un député républicain déclare : « même certains d'entre nous qui sont très opposés à la PMA n'iront pas manifester pour ne pas être associés aux associations organisatrices un peu trop radicales et caricaturales »⁸⁰. Les partis de droite craignent

⁷⁷ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/bioethique-et-pma-pour-toutes-pres-de-1700-amendements-en-commission-a-l-assemblee-20210601> [consulté le 07/06/2021].

⁷⁸ <https://www.leparisien.fr/societe/pma-marine-le-pen-opposee-au-texte-en-l-etat-14-09-2019-8152188.php> [consulté le 07/06/2021].

⁷⁹ <https://www.lefigaro.fr/vox/politique/2018/11/02/31001-20181102ARTFIG00232-pourquoi-les-republicains-s-opposeront-a-la-pma-sans-pere.php> [consulté le 07/06/2021].

⁸⁰ https://www.liberation.fr/france/2019/10/04/les-deputes-lr-zappent-la-manif-anti-pma-pour-toutes_1755469/ [consulté le 08/06/2021]

l'assimilation à une mauvaise image, qui pourrait coller aux associations organisatrices de ce mouvement de contestation. Il faut aussi mentionner que si la droite semble massivement s'être opposée à cette mesure, des résistances inverses se trouvent aussi dans ses rangs. Cette fois, elle ne fait donc pas front commun à côté des militant·es. Pourtant, certain·es député·es, une dizaine selon le député de l'Ain Damien Abad, déclarent, en leur nom, soutenir et participer à cette contestation⁸¹. Il en est ainsi de Julien Aubert (député LR), Guillaume Larrivé (député LR), Xavier Breton (député LR), Nicolas Bay (député RN), Marion Maréchal-Le Pen ou encore François-Xavier Bellamy (Groupe du Parti populaire européen), qui se sont rendu·es aux différents rassemblements nationaux. Si la droite n'est pas le moteur de ces mobilisations (même si des acteurs, comme Franck Meyer du collectif des maires pour l'enfance y sont impliqués), elle participe au processus d'opposition et porte, par le biais des député·es mobilisé·es, au plus haut de la sphère politique, les revendications des militant·es.

2.3. Stratégies et répertoires d'action

En appliquant le principe de symétrie (voir section 1.1 de ce chapitre), il est possible de convoquer la notion de « répertoire d'action collective », élaborée par Charles Tilly (1986), pour décrire les stratégies et moyens de contestation du collectif Marchons Enfants !. Il est vrai que cette thèse poursuit, dans sa globalité, l'objectif de comprendre et d'identifier les stratégies discursives déployées par cette opposition ; ainsi, le discours est conceptualisé comme un moyen de lutte à part entière, j'y reviendrai. Mon intention ici est alors de me focaliser sur les actions tangibles menées par ce mouvement contestataire, capables d'explicitier les dynamiques de mobilisation, mais aussi de circulation des discours. Parler de « répertoire d'action collective » désigne le stock circonscrit et limité « de moyens d'actions à la disposition de groupes contestataires à chaque époque et dans chaque lieu » (Péchu, 2009, p. 454). En effet, pour Charles Tilly (1986, p. 541-542) :

Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. [...] Ces différents moyens d'action composent un répertoire, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la *commedia dell'arte* ou du jazz qu'à celui d'un ensemble classique. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi. [...] Le répertoire en usage dicte l'action collective.

⁸¹ Idem.

À partir d'une analyse comparant les modes de contestations ouvrières des 17^e et 18^e siècles à ceux des 19^e et 20^e siècles, Charles Tilly a tenté de modéliser les différences qui peuvent distinguer, voire opposer, ces deux périodes historiques et de regrouper l'ensemble des moyens d'action dont les contestataires se servent pour « mettre en scène et faire valoir, manifester, dans tous les sens du terme, leurs griefs » (Tilly, 1986, cité dans Offerlé, 2009, p. 62). Pour cet auteur, les modes d'action sont décidés « sur la base de la préférence pour la familiarité, mais sous contraintes, en fonction non seulement des ressources de tous ordres dont dispose ou prétend pouvoir disposer le groupe [...], mais aussi de la concurrence des autres groupes et des contraintes situationnelles » (*ibid.*). De son étude, Charles Tilly affirme que cette préférence, qui est par définition co-construite, s'est exprimée selon deux formes canoniques dans l'espace public, « l'une locale et patronnée d'avant 1830-1850, l'autre nationale, autonome et modulaire depuis lors » (*loc. cit.*). Nombreuses sont les critiques qui lui ont été adressées (Dobry, 1986 ; Fillieule, 1997 ; Mathieu, 2004b), afin de mettre en évidence les limites de cette conceptualisation de l'action collective et, de ses ressources⁸². Cette notion de « répertoire » s'est au fil du temps « amollie et sert souvent à qualifier n'importe quel moyen d'action utilisé par des protagonistes agissant dans l'espace politique » (Offerlé, 2009, p. 62). Il importe alors de veiller à ce qu'elle désigne uniquement « des moyens d'action [que l'action collective] met effectivement en œuvre pour faire aboutir ce pour quoi elle a été constituée ». Mais également de conserver une lecture en *continuum*, c'est-à-dire en prenant en compte différents niveaux d'action qui rendent compte, dans leur globalité, de toute la complexité de ces organisations. Ainsi, pour ne pas se focaliser sur la contestation collective visible, ni pour réduire l'action collective à un seul mode d'agir, « il convient de penser les répertoires sur des *continuums* en quatre dimensions : individuel/collectif, discret/ouvert, continu/discontinu, contestataire/non contestataire » (Offerlé, 2008, p. 184). Ainsi, il est préférable de parler de répertoires d'action, au pluriel.

La contestation anti-PMA pour toutes comporte plusieurs strates d'organisation. En effet, les associations « partenaires » du collectif Marchons Enfants ! mènent des actions chacune indépendamment, en mettant en évidence les intérêts qui leur sont propres (par

⁸² Pour une synthèse des discussions théoriques, voir Offerlé, 2008.

exemple, les politiques familiales pour les AFC, les questions liées à l'humanité pour l'Alliance Vita). Celles-ci fonctionnent à l'échelle nationale, mais également au niveau local, avec leurs délégations. Pour chaque association, deux niveaux d'action s'articulent et communiquent donc, pour faire opposition. Au-dessus d'elles s'est érigé le collectif *Marchons Enfants !*, par lequel ces associations mènent une action collective, avec une communication et des modes d'intervention similaires. C'est une union des forces et une visibilité plus importante qui sont recherchées. Ainsi, en agissant indépendamment puis collectivement, et inversement, la contestation anti-PMA occupe une place large, diffuse et constante au sein de la société ; si, dans la majorité du temps, elle n'est pas visible à l'échelle nationale, dans les rues parisiennes, celle-ci s'active dans des espaces plus resserrés et éloignés de la sphère médiatique. En parlant du mouvement contestataire *Marchons Enfants !*, j'entends donc mobiliser ces trois niveaux qui construisent l'action collective et leurs répertoires d'action respectifs.

Pour synthétiser les répertoires d'action mobilisés, et en appliquant le *continuum* nécessaire à cette notion, il est possible de dire qu'ils répondent à deux dynamiques, l'une tournée vers l'extérieur et l'autre vers l'intérieur.

À destination de l'extérieur, d'abord. La contestation utilise les possibilités disponibles par et dans l'espace médiatique ; Patrick Champagne (1984) parle de « manifestation de papier ». L'objectif est alors d'« agir sur les journalistes afin d'occuper l'espace médiatique dans le but de déclencher les prises de position des différents agents qui cherchent à peser sur l'«opinion publique» et par là sur le pouvoir » (Champagne, 1990, p. 339). Cela passe par de nombreuses prises de parole dans les médias des représentant·es du collectif : déclarations, interviews, communiqués de presses, tribunes, etc. Mais également par des campagnes d'affichage capables d'interpeller les journalistes, et plus largement l'opinion publique. Le collectif *Marchons Enfants !* s'est constitué en annonçant l'organisation et la tenue d'une manifestation nationale à Paris, le 6 octobre 2019. Les manifestations de rue sont aussi fréquemment utilisées par le collectif pour exprimer publiquement (et en masse) son hostilité à la « PMA pour toutes ». De la fin de l'année 2019 au début de l'année 2021, 18 appels à manifester ont été formulés partout en France ; il peut s'agir de défilés en cortège (comme par exemple le 10 octobre 2020 et le 30 janvier 2021), d'occupations de la

rue (comme les 21, 22, 23 janvier 2020 devant le Sénat), ou encore de tractages auprès de la population (comme le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2019). Ces mobilisations sont plus ou moins suivies ; la plus importante, en termes de participation, reste celle du 6 octobre 2019, où entre 42 000 (selon la Préfecture), 72 500 (selon l'institut de sondage Occurrence) et 600 000 personnes (selon l'équipe d'organisation) se sont rendues⁸³. À cela s'ajoutent les interpellations des politiques (spontanées ou permises) ; là encore, l'objectif est de faire passer directement à ceux et celles qui ont la possibilité d'agir leurs messages. À titre d'exemple, les dirigeant·es des AFC, de l'Alliance Vita et de LMPT ont été invité·es à s'exprimer lors des différentes tables rondes organisées au Sénat et à l'Assemblée nationale, dans le cadre des commissions spéciales d'examen de la loi. On peut mentionner aussi, les envois récurrents de cartes postales à destination des député·es ou du président de la République, pour argumenter les méfaits de cette mesure.

À destination de l'intérieur, ensuite, les associations investies proposent de nombreux événements capables de nourrir (et d'alimenter) ce que l'on peut appeler l'hégémonie culturelle au sein du groupe. Ainsi, des conférences-débats, des cycles de séminaires, des universités de rentrée sont proposés (ouverts au public extérieur aussi), mais également des contenus pédagogiques (livrets, vidéos, audios) sont constitués et rendus disponibles pour les militant·es. L'idée est alors de consolider l'adhésion et les argumentaires de chacun·e, pour pouvoir être percutant·e et convaincant·e sur le terrain.

Laissée perdante par la loi Taubira, la question de l'extension des conditions d'accès de la PMA aux couples lesbiens et aux femmes célibataires est au centre du débat à travers la révision des lois de bioéthique et affronte une nouvelle résistance, agrégée par le collectif Marchons Enfants !. Il réunit un ensemble de protagonistes qui n'est finalement pas

⁸³ https://www.lexpress.fr/actualite/societe/manifestation-anti-pma-600-000-personnes-dans-la-rue-vraiment_2101933.html [consulté le 09/06/21]. La non-concomitance de ces données a donné lieu à de nombreux débats dans les jours qui ont suivi la manifestation. À tel point que les organisateurs et organisatrices ont fait le choix de ne plus divulguer le nombre de participant·es lors des événements qui ont suivi.

inconnu des luttes liées aux droits sexuels et reproductifs en France ; s'est rassemblée, comme lors des oppositions au mariage pour tous, « une partie de la base catholique aux rangs les plus radicaux du catholicisme militant, jusqu'aux groupes de la droite et de l'extrême droite, sans manquer de trouver également des alliés inespérés dans les franges [de la] gauche » (Garbagnoli et Prearo, 2018, p. 114). De fait, si officiellement sa constitution est récente, ce mouvement contestataire bénéficie d'un savoir-faire militant (Tartakowsky, 2013) bien affirmé, hérité d'actions collectives antérieures, et d'un large réseau agissant sur et pour la circulation de ses revendications politiques et sociales (donc de ses discours) dans la société. Finalement, la bannière « Marchons Enfants ! » se présente comme un motif de rupture avec les mobilisations passées, celles qui ont pu être ignorées, marginalisées voire discréditées par l'opinion publique (tel est le cas de LMPT) ; c'est un remodelage et un renouvellement de son image collective (et de sa réputation) qui sont proposés. Sans que l'idée soit de mener un travail comparatif entre ces deux temps de militantisme, il me faudra interroger les précautions qui sont, en ce sens, apportées à la construction des discours contestataires. En somme, les deux premiers chapitres de cette thèse auront permis de contextualiser la mobilisation anti-PMA pour toutes et les discours qui y sont attachés. Avant d'analyser les productions langagières qui résultent de cette contestation, il me faut aborder désormais les aspects méthodologiques de mon étude ; c'est à cet exercice que je vais m'adonner dans le chapitre qui suit.

Chapitre 3

Une enquête au sein d'un réseau militant contestataire

Ce troisième chapitre a pour ambition d'expliciter les aspects méthodologiques de cette étude. Pour ce faire, il s'agit d'abord de décrire la démarche ethnographique et le recueil des données, puis d'évoquer leur traitement et leur analyse. Enfin, dans une dimension réflexive et éthique, il semble important de revenir sur la logique des relations humaines sur le terrain qui ont permis la co-construction de cette recherche. Le sens d'élaboration de ce chapitre, c'est-à-dire la présentation du travail de terrain puis un retour réflexif sur celui-ci, me semble être le plus intéressant pour mieux saisir les enjeux méthodologiques qui découlent de l'ethnographie réalisée.

1. L'enquête ethnographique

1.1. Le terrain

En sciences humaines et sociales, la notion de terrain est usuellement utilisée pour se référer à la phase d'enquête empirique d'un processus de recherche. De cette manière, « nous faisons du terrain, nous allons sur le terrain, nous nous rendons sur le terrain » (Boumaza et Campana, 2007, p. 8) en sont des expressions idiomatiques. Néanmoins, le terrain n'est pas seulement un territoire géographique, historique ou social déterminé et circonscrit ; pour Claudine Moïse (2009), il « est (ou devient) un champ d'expériences et de rencontres à travers les pratiques langagières, plus qu'un lieu d'expérimentation. Le terrain se vit, s'intériorise, se note et se donne si possible au temps » (p. 73). Dans cette acception, le terrain n'est plus un élément figé, il est en mouvement et en perpétuelle construction, guidé par les protagonistes impliqués dans la recherche, et

inversement. Le terrain, établi par les interrogations de recherche initiales, se voit alors modifier et réorienter au fur et à mesure des expériences vécues, mais il peut aussi, à son tour, modifier et réorienter la perception de l'objet étudié. Les données recueillies et les axes d'analyse privilégiés résultent de cette expérimentation du terrain (ce qui en fait une étape importante du processus de recherche), je reviendrai sur ce point. Pour cette raison, comme l'écrit Louis-Jean Calvet (2011, p. 141), « il nous faut donc nécessairement établir des liens entre [l]e corpus et la situation dans laquelle il a été recueilli, faute de quoi il ne serait que l'instrument d'une approche fragmentaire, plus pointilliste que pointilleuse, des faits ».

1.1.1. Les espaces de militantisme

Cette recherche s'appuie sur un travail de terrain ethnographique réalisé auprès d'associations activistes opposées au projet de modification des lois de bioéthique (et plus particulièrement encore à l'article 1 relatif à l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules), entre le début du mois de décembre 2018 et la fin du mois de janvier 2020. Mener une enquête ethnographique, c'est adopter l'idée que pour appréhender une réalité linguistique, « il faut qu'un observateur pénètre sur ledit terrain et devienne partie prenante d'une relation face-à-face et individuelle. [...] C'est l'angle du caractère empirique de la linguistique : il y a des informations sur le langage que nous ne pouvons recueillir que par le truchement de données externes » (Auroux, 1998, p. 89). Cette position souligne l'importance de l'implication de la chercheuse ou du chercheur sur le terrain et de sa relation avec les personnes présentes. Dans mon cas, pour saisir et tenter de comprendre au mieux les discours contestataires, j'ai fait le choix de me placer au plus près des mobilisations, et d'investir pleinement ce champ de la militance.

Pour ce faire, je me suis plus particulièrement intéressée à trois associations : les AFC, Alliance Vita, et LMPT, toutes trois membres et porteuses du collectif militant Marchons Enfants !. Ce choix a été motivé par quatre raisons :

- 1) les AFC, Alliance Vita et LMPT étaient déjà toutes déjà mobilisées contre la loi Taubira en 2013 ;
- 2) elles sont médiatiquement très bien installées, et sont les associations d'opposition les plus sollicitées pour prendre la parole sur ce sujet ;

- 3) ces organisations possèdent un véritable poids dans les instances gouvernementales. À titre d'exemple, les AFC font notamment partie de l'Union nationale des associations familiales : porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Ces trois associations ont été invitées à participer aux tables rondes organisées par la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique, en août 2019 à l'Assemblée nationale, et plus tard au Sénat ;
- 4) elles possèdent chacune des antennes relais.

Il a été question de suivre les mobilisations et les actions de ces associations au niveau national, mais également au niveau local à travers leurs délégations. Cette double entrée, nationale et locale, a été pensée pour favoriser la compréhension des enjeux de militance, d'un point de vue interne aux associations et d'un point de vue des enjeux de société, dont elles contestent actuellement les changements. Cette échelle de lecture a également été initiée pour permettre la compréhension des possibles ruissellements, dynamiques et changements discursifs qui peuvent exister entre des niveaux de mobilisation différents. Finalement, par ces deux niveaux d'analyse retenus, c'est l'ensemble d'une chaîne de mobilisation contestataire, et le déploiement de sa force d'action, que j'ai souhaité saisir.

Les structures associatives ont été présentées dans le chapitre 2 (voir section 2.2.1), néanmoins il semble important d'évoquer le contexte spécifique de leur implantation dans la région en question. Comme je l'ai mentionné précédemment, chaque association dispose d'une antenne locale⁸⁴, qui semble, sur le papier, évoluer de manière autonome. En réalité, les espaces associatifs sont beaucoup plus poreux ; les bénévoles, au gré des événements, participent et font corps sous différentes étiquettes, passant ainsi des AFC à l'Alliance Vita, et inversement. Telle que j'ai pu l'appréhender, une grande majorité des personnes investies sur le terrain font initialement, de par leur cadre familial et religieux, partie des AFC (400 familles sont actuellement adhérentes sur l'agglomération impliquée). Le développement d'intérêts politiques et sociétaux, en lien avec les questions bioéthiques et autres, les conduisent, par la suite, à s'engager auprès des deux autres associations. Se crée alors un grand ensemble de forces mobilisables sur le terrain, qui se croisent et se

⁸⁴ Faisant l'objet d'un référencement sur les sites officiels des associations nationales.

mélangent, résultant de lieux de socialisation différents et nombreux. De plus, il convient d'indiquer que ces antennes locales ne disposent pas de bureau où se retrouveraient les bénévoles pour échanger et s'organiser. Les bénévoles investissent donc d'autres lieux : aux sorties des rassemblements religieux, la Maison diocésaine (avec laquelle les associations entretiennent de très bons liens), les habitations personnelles et l'espace numérique, notamment les mails. Tout cela contribue à invisibiliser ces associations militantes – en dehors des grands rassemblements dans la rue – et à opacifier la compréhension de leurs structures et systèmes d'organisation. Pour ma recherche, la spécificité des implantations de ces structures a complexifié l'approche du terrain et m'a conduit à introduire de multiples lieux et temps de militance insoupçonnés.

1.1.2. Les barrières temporelles appliquées⁸⁵

Dans le projet initial de recherche, le travail de terrain devait permettre de suivre l'intégralité du processus de la loi. À l'automne 2018, le gouvernement publie son calendrier législatif du premier trimestre 2019, et contrairement à ce qui avait été prévu, la révision des lois de bioéthique ne faisait pas partie du programme de travail. Le projet de loi qui mobilise ma thèse avait été repoussé en « mai ou juin » de cette même année, en raison de « l'encombrement du calendrier parlementaire ». Le travail de terrain, et par voie de conséquence la recherche tout entière, s'est vue alors contrainte par le temps du terrain, un temps parlementaire, particulièrement long et imprévisible ; c'est ce que François Audigier (2007) appelle un temps *subi*, un temps qui nous échappe et sur lequel il apparaît impossible d'influer.

Le texte de loi a finalement été présenté et voté par l'Assemblée nationale à la fin du mois de septembre 2019. De manière concrète, entre janvier et juillet de cette même année, les associations activistes suivies ont été investies sur d'autres problématiques qui faisaient davantage l'actualité et, notamment, sur les questions de fin de vie et d'euthanasie. La récolte des données s'en est ressentie : ralentissements voire absences de déclarations, publications, manifestations autour du projet législatif. Ce n'est qu'à partir des premiers débats parlementaires que la révision de la loi de bioéthique est revenue sur le devant de la

⁸⁵ Cette section a fait l'objet d'une publication sur le site internet *Chroniques du terrain*. Disponible à l'adresse URL suivante : <https://www.chroniquesduterrain.org/explorer/elaborer-corpus-epreuve-temps> [consultée le 04/03/2021].

scène médiatique, désormais considérée comme une priorité pour les associations. En somme, à cet instant, le processus législatif cumulait un an d'écart entre son calendrier prévisionnel et son calendrier effectif.

Pour ces raisons, et au vu des incertitudes sur la suite du calendrier parlementaire, il a fallu prendre des décisions, en redéfinissant notamment les barrières temporelles de l'évènement étudié⁸⁶. À l'issue de ce travail de terrain, le corpus a rendu compte du premier cycle de l'adoption de la loi, soit jusqu'à la fin du mois de janvier 2020. L'Assemblée nationale et le Sénat ont voté, en première lecture, en faveur de l'extension des conditions d'accès de la PMA à toutes les femmes. Il s'agissait désormais d'un renvoi successif entre les deux instances pour établir les modalités d'application de la loi. Le processus s'est néanmoins compliqué, car le Sénat est revenu en seconde lecture sur sa décision, et a finalement rejeté l'article 1 relatif à l'ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes seules⁸⁷. Ce processus législatif risque de durer encore quelques mois.

Dans cette perspective, le temps est une variable, comme d'autres, de mon étude, un élément constitutif de mes données. Il s'agit alors de rendre compte de ce qui a été réalisé dans le laps de temps accordé, de porter un regard critique sur l'impact de ces éléments temporels sur les discours, et la recherche tout entière, et de les intégrer dans les analyses.

1.2. Déroulement et dynamique d'enquête

Comme j'ai commencé à l'évoquer, l'approche du terrain n'a pas été aisée. La complexité de ce contexte associatif, que je ne maîtrisais pas, a rendu difficile l'identification d'une porte d'entrée sur le terrain. Le démarrage de l'enquête a donc été fait de tâtonnements, d'appels et d'envois de mails infructueux, et cela jusqu'à ma participation à l'Université de la Vie. En effet, ces quatre soirées de conférences, organisées par l'Alliance Vita autour de la thématique « La vie à quel prix ? » en janvier 2019 à Paris (et retranscrites dans de nombreux diocèses partout en France), m'ont permis d'identifier les (bonnes) personnes ressources, celles qui allaient me faire découvrir ce

⁸⁶ Avec du recul, cette décision a été nécessaire ; et si elle n'avait pas été prise à cet instant, elle l'aurait été, par la force des choses, dans les mois à suivre. Outre le contexte sanitaire lié au Covid-19, l'examen du projet de loi en faveur de la « PMA pour toutes » a pris du retard ; en mars 2021 elle était seulement en deuxième lecture au Sénat.

⁸⁷ https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201912/bioethique.html [consulté le 04/03/2021].

milieu et m'aiguiller pour rencontrer les militant·es. Cet évènement est donc le point de départ d'une année de travail de terrain, qui s'est articulée autour de trois tâches conjointes : observations, réalisation d'entretiens et recueil de textes existants.

Observations

L'une des premières tâches menées sur le terrain a été l'observation. Effectivement, j'ai d'abord été dans l'obligation d'observer afin de comprendre et de saisir les dynamiques en présence ; puis, de par les évènements, l'observation a finalement jalonné l'intégralité de l'enquête. Durant cette année, j'ai assisté aux rassemblements, réunions et différentes actions auxquels les associations participaient et/ou qu'elles organisaient, à la fois au niveau local et national. J'ai accompagné et suivi les manifestations, même lorsqu'elles impliquaient un déplacement interrégional⁸⁸. En somme, j'ai tenté d'être présente à un maximum des temps de mobilisation, avec ou sans mon enregistreur audio (par choix ou par demande des militant·es). Le fait d'observer et d'écouter, sans forcément poser de questions dans l'objectif de recueillir des données, a permis de laisser « place à une parole “spontanée” pour qu'émergent les préoccupations des acteurs à travers l'analyse des sujets tus ou évités » (Di Trani, 2008, p. 259). Ces éléments ont permis d'en savoir davantage sur l'environnement discursif de l'évènement étudié, car « [l]es “creux” ou tensions dans le discours (Beaud & Weber, 1998) rendent compte du contexte dans lequel la parole est énoncée » (*ibid.*).

Entretiens semi-directifs et micro-trottoirs

La réalisation d'entretiens a été la deuxième tâche de ce travail de terrain. En effet, certain·es militant·es ont accepté d'échanger de manière individuelle à propos de leurs mobilisations autour de ce projet de loi. Avoir accès à cet espace de parole a été possible grâce au soutien de personnes influentes dans le milieu militant, cette fameuse « porte d'entrée ». Une fois le système de confiance établi, les différentes entrevues se sont déroulées de proche en proche, par réseau d'interconnaissances. J'ai réalisé des entretiens semi-directifs (l'enregistrement n'a pas été systématique, l'autorisation m'ayant été refusée à plusieurs reprises) ; il s'agit dans ce cas d'un temps long, d'un échange mené dans un

⁸⁸ À titre d'exemple, je me suis rendue le 6 octobre 2020, en bus affrété par Alliance Vita, à la manifestation *Marchons Enfants !* à Paris.

endroit calme et isolé. D'autres temps plus courts, au cœur de l'action, ont été possibles lors de certaines mobilisations ; c'est ce que j'étiquette sous les termes d'entretiens micro-trottoirs. À noter qu'aucune information sociologique n'a été recueillie sur les enquêté·es. Ce choix se justifie par l'absence d'intérêt (que je présuppose) pour répondre à la question de recherche, ainsi que la garantie de l'anonymat des interviewé·es.

Veille et recueil de textes existants

La troisième tâche du travail de terrain a consisté à recueillir l'ensemble des textes (écrits ou oraux) produits par les associations et leurs bénévoles autour de ce projet de loi, tout en conservant cette dimension nationale et locale de l'activité militante. Pour ce faire, j'ai opéré une veille des canaux de diffusion de ces structures, avec une sauvegarde systématique des productions langagières et discursives faisant écho à la « PMA pour toutes ». J'ai collecté tous les documents de communication interne, à visée éducative et pédagogique, mais aussi externe et politique. Il en a été de même pour les prises de parole médiatiques, celles publiées sur les chaînes YouTube ou les sites internet des associations, les publications Facebook sur leur page respective et les commentaires laissés par les sympathisant·es.

1.3. Présentation du corpus

À l'issue de cette enquête, mon corpus de thèse⁸⁹ se compose d'un éventail de discours contestataires des trois associations leaders du collectif Marchons Enfants !. Seuls les discours issus de l'action collective⁹⁰ entre le début du mois de décembre 2018 et la fin du mois de janvier 2020 ont été recueillis, écartant ainsi les discours suscités par celle-ci (par exemple les discours journalistiques). Par conséquent, il ne s'agit pas de discours ayant fait l'objet d'une mise en circulation, mais de discours émanant des canaux de diffusion des associations militantes. L'explicitation du déroulement et des dynamiques d'enquête a mis en évidence la diversité des données recueillies. Ainsi, pour faciliter la présentation de ce corpus, je me suis appuyée sur la catégorisation d'Eithan Orkibi (2015). En suivant cette classification, il est possible de structurer les données en trois contextes – le discours de

⁸⁹ Ce corpus ne fera pas l'objet d'une diffusion. L'importance des données a rendu le travail d'anonymisation fastidieux, elles n'ont pas pu être anonymisées dans leur intégralité.

⁹⁰ Pour des éléments de définition, voir section 1.1 du chapitre 2.

mobilisation, le discours constituant, le discours rétrospectif – qui « représentent différentes circonstances d'énonciation et différentes fonctions communicationnelles du discours produit par l'action collective » (*ibid.*, p. 5). Le corpus peut donc se modéliser de la manière suivante :

1) Les « discours de mobilisation », qui regroupent « l'ensemble des énoncés, textes écrits et oraux, produits par l'action collective durant l'action, et au service de l'action, des premières étapes de son émergence et jusqu'à sa dispersion finale » (Orkibi, 2015, p. 5). Le corpus fait état d'un grand nombre d'argumentaires et communiqués de presse, d'appels et mots d'ordre à manifester, de tracts et slogans, d'affiches et vidéos de communication, mais aussi des extraits d'émissions médiatiques (radio, télévision, vidéos youtube) et posts (ainsi que leurs commentaires) sur les réseaux sociaux. Finalement, « [t]oute sorte de parole ou de comportement porteur de message et visant à permettre l'action peut être mise dans cette catégorie dans la mesure où elle répond aux soucis persuasifs et organisationnels de l'action, comme diffuser des arguments, répondre aux adversaires ou motiver les militants » (*ibid.*). Le tableau 1 synthétise et quantifie les données qui s'apparentent à des « discours de mobilisation ».

Types de matériaux	Quantité	Nombre de pages
Argumentaires	9	10 pages
Communiqués de presse	17	34 pages
Appels et mots d'ordre	5	6 pages
Tracts, brochures et slogans	8	13 pages
Photographies, affiches et visuels	111	/
Vidéos	4	44 pages, ou 3 h 19 d'audio
Posts Facebook	78	/
Commentaires Facebook	917	/
Extraits émissions médiatiques	24	247 pages, ou 7 h 39 d'audio

Tableau 1. Les « discours de mobilisation »

2) Les « discours constituants de l'action collective » (Maingueneau et Cossutta, 1995), qui concentrent les productions discursives « qui donnent sens aux actes de la collectivité » (p. 113). Se retrouvent dans cette catégorie « des textes qui offrent au mouvement sa raison

d'être, et qui sont reconnus comme tels dans le mouvement et autour de lui » (Orkibi, 2015, p. 6). Le présent corpus est constitué de cycles de conférences et de formations, de supports à visée pédagogique et éducative, des textes d'appui cités dans les « discours de mobilisation ». Le tableau 2 chiffre ces productions discursives disponibles au sein du corpus.

Types de matériaux	Quantité	Nombre de pages
Conférences et formations	7	33 pages ou 11 h 45 d'audio
Fiches thématiques et livrets éducatifs	5	166 pages
Déclarations et textes de référence	7	200 pages environ

Tableau 2. Les « discours constituants de l'action collective »

3) Les « discours rétrospectifs », qui rassemblent les discours produits par les militant·es, où ils et elles portent un regard critique et analytique sur certains aspects de leur mobilisation, au moment de l'action ou à son terme. Eithan Orkibi (2015) emprunte la notion de « travail d'interprétation » à Robert D. Benford et Scott A. Hunt (1992) pour mettre en évidence « le processus au cours duquel ils [les militant·es] donnent sens à leur mobilisation et élaborent une réflexion introspective par rapport à leur démarche » (p. 6). Pour ce corpus, les entretiens semi-directifs (7 au total, soit 6 heures 30 d'audio ou 152 pages) et les enregistrements sous format micro-trottoir (17 au total, soit 3 heures 30 d'audio ou 116 pages) rendront compte de cette dimension rétrospective menée par les militant.es.

Outre son intérêt « ergonomique », cette classification met en évidence la manière dont les données peuvent rendre compte des dynamiques organisationnelles du mouvement contestataire. En effet, elle semble couvrir l'intégralité des espaces discursifs (sans pour autant prétendre à une exhaustivité) où circulent les discours contestataires. De plus, les grandes catégories de discours proposées permettront, lors des analyses, de convoquer toute la diversité et la masse de données qui sont constitutives du corpus – une recontextualisation sera tout de même opérée au fil du texte, lors de la présentation de données spécifiques.

Enfin, à ces données, s'ajoutent des prises de notes lors de l'observation de situations (événements associatifs, réunions de préparation, etc.) et mon journal de bord d'ethnographie. Je me suis lancée dans cette recherche en commençant ce journal ; il est à la fois un outil scientifique qui m'a suivie et guidée, mais aussi le réceptacle de tout ce qui a traversé et marqué ma démarche. À l'instar de Florence Weber, dans un entretien accordé à Gérard Noiriel en 1990 :

[i]l m'a semblé indispensable de comprendre la façon dont j'avais observé pour pouvoir tirer les leçons de mes observations elles-mêmes. Dans ces conditions, j'ai considéré que si je ne prenais pas le journal de recherche comme un matériau en lui-même, si je le concevais simplement comme une mine d'informations dans laquelle il suffit de puiser, je manquerais toute l'analyse de la subjectivité du chercheur en train d'observer le monde social. Je risquais par là de manquer la technique majeure qui permet de considérer l'ethnographie comme « scientifique ». (p.138)

2. Méthodologie d'analyse

2.1. Traitements formels des données

Le caractère multimodal du corpus⁹¹ a imposé un premier travail de tri des données, pour favoriser l'uniformisation des supports d'analyse. Il a donc fallu numériser les documents qui étaient en format papier, lorsqu'ils n'étaient pas disponibles en numérique (brochures, tracts, slogans, etc.) et regrouper les documents textuels de nature diverses (communiqués de presse, publications et commentaires sur les réseaux sociaux, ressources pédagogiques, etc.). Durant cette phase de traitement, il m'a été nécessaire de veiller à conserver la dimension temporelle des productions discursives, pour ne pas déstructurer le contexte de l'objet étudié.

Le corpus faisant état d'un grand nombre de fichiers audio, le second travail de traitement a concerné leurs transcriptions. Indispensable pour aborder l'analyse, cette étape a consisté à transcrire de manière orthographique l'intégralité des données audio – un passage de l'oral à l'écrit. Aucune impasse n'a été faite dans le choix des segments à transcrire, pour ne pas opérer une première analyse. Réalisée à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, la transcription, dite « simple » (Vernet, 2015), « se veut coller à ce qui est dit de fait : elle note les pauses courtes, moyennes et longues, les ratages, les

⁹¹ Voir section 1.3 de ce chapitre.

interruptions, certaines intonations, les insistances, les chevauchements de parole, et quelques didascalies fournissant des informations situationnelles » (*ibid.*, p. 76).

Les données audio cumulent 24 entretiens et micro-trottoirs, 35 extraits d'émissions médiatiques, 13 réunions et conférences, ce qui représente environ 39 heures d'enregistrements sonores. La transcription est un travail long et laborieux mais néanmoins nécessaire afin d'obtenir une vision globale et exhaustive du corpus. Elle a permis de mettre en lumière les phénomènes transversaux, d'identifier les thèmes et les sous-thèmes présents, d'amorcer le repérage des nuances, des différences et des similitudes au sein des données. C'est en ce sens qu'elle constitue une première phase de l'analyse. Les passages susceptibles d'être utilisés ont été mis en évidence et annotés, ce qui, par la suite, a facilité leurs analyses de manière plus fine et détaillée. Toutes les données ne seront donc pas convoquées dans ce manuscrit ; néanmoins, les extraits présentés se distinguent par leur pertinence pour répondre à la question de recherche.

Les conventions de transcription utilisées tout au long du corpus, et qui seront présentes dans cette thèse, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

<u>procréation</u>	Chevauchements
LR, E22, P	Intervenant·es indiqué·es soit par <i>i)</i> la première lettre du prénom et du nom lorsqu'il s'agit d'une personnalité publique ; <i>ii)</i> un code d'identification préétabli pour garantir l'anonymat des enquêtés ; <i>iii)</i> l'acronyme d'une fonction
:	Allongements vocaliques
=	Enchaînements immédiats des tours de parole
X	Passages inaudibles, X répété en fonction de la longueur du segment
ND	Éléments non-dicibles
MAJ	Éléments saillants
-	Troncations de mots
/	Intonations montantes
\	Intonations descendantes
+, +?+	Pauses inférieures à 3 secondes, égales ou supérieures à 3 secondes, le signe ? reprenant le nombre de secondes exactes
+>	Auto-interruptions
<+	Hétéro-interruptions
(rires)	Rires

Tableau 3. Les conventions de transcription

Enfin, par souci d'organisation, les données ont été encodées. Chaque extrait présenté dans cette thèse sera précédé d'une codification permettant de renvoyer à [la source audio](#), et ainsi à son contexte de production, de repérer, en respectant le principe d'anonymat, le code d'identification de l'énonciateur·trice de l'énoncé et le tour de parole convoqué. Voici un exemple de matérialisation utilisée : (C_24)98E22. Il faut lire que l'énoncé présenté est issu de l'enregistrement n°24, mené auprès de la participante n°22 (nombre attribué par ordre chronologique sur le terrain). Ces éléments permettent de retrouver des informations liées au contexte plus aisément dans un tableau récapitulatif, alimenté tout au long du terrain (entretien téléphonique, en date du 05 décembre 2019, militante à l'Alliance Vita). Et enfin, cet énoncé a été produit au tour de parole n°98.

2.2. Balises et trajectoires analytiques

Si l'explicitation des traitements formels opérés sur le corpus a permis de mettre en évidence le rôle de la transcription dans le processus d'analyse, celle-ci s'est également établie en suivant un balisage scientifique. Pour cette raison, j'évoquerai les différents niveaux d'interprétation qui constituent le cadre théorique et analytique de cette recherche. Il ne s'agit pas ici de revenir sur les éléments historiques qui constituent ces courants de pensée, ni d'en apporter des définitions exhaustives, mais davantage de mettre en évidence comment cette recherche s'y inscrit et s'en saisit. Pour ce faire, j'aborderai brièvement les conceptions clés de ma démarche, sans pour autant expliciter les modèles d'analyse qui en découlent ; c'est au fil des chapitres subséquents que les éléments théoriques seront présentés et détaillés, à la faveur de l'analyse des données.

2.2.1. Démarche ethnographique et sociolinguistique critique

Une approche critique

Cette recherche s'intègre dans le domaine de la sociolinguistique, qui se définit comme « l'étude du langage ancrée dans ses conditions sociales de production » (Boutet et Heller, 2007, p. 306). La sociolinguistique considère que les langues sont inexistantes sans celles et ceux qui l'utilisent (Calvet, 1993, p. 5-6), ainsi les pratiques langagières ne pourraient se défaire de leurs aspects et implications sociales. L'objectif de ces recherches est de

comprendre le langage et de l'analyser tel qu'il existe, à travers l'étude des productions observables. Ainsi, le langage devient un *fait* social, dont la sociolinguistique se propose d'analyser « la diversité complexe des pratiques attestées » (Blanchet, 2000, p. 11).

En suivant cette épistémologie, les productions langagières apparaissent, non comme simples marqueurs de la dimension sociale, mais comme action sociale à part entière (Boutet et al., 1976 ; Fishman, 1991). En effet, les discours sont appréhendés comme « l'un des possibles supports des échanges entre individus, ce qui [leur] confère[nt] un rôle dans le processus d'élaboration de l'identité sociolangagière des interactants » (Meyer, 2011, p. 33). Ils deviennent alors composants actifs de l'interaction sociale. Pierre Bourdieu écrivait déjà en 1969, les discours « forment les objets dont ils parlent » (p. 67). Ainsi, ils « structurent un espace social, en eux s'incarnent et se réactualisent les rapports de pouvoir qui sous-tendent cet espace » (Vernet, 2015, p. 35).

L'objectif de la sociolinguistique critique met au cœur de l'analyse les rapports de pouvoir et les enjeux idéologiques (Blommaert, 2005 ; Blommaert et Verschueren, 1998 ; Heller, 2002). Elle porte « une attention particulière aux conditions matérielles et historiques dans lesquelles les pratiques langagières observées contribuent à la construction des inégalités et des différences » (Duchêne, 2016, p. 78-79). La sociolinguistique critique tente « de comprendre les intérêts des groupes sociaux à se construire comme ils le font et d'examiner le rôle que jouent les pratiques linguistiques dans ce processus » (Boudreau, 2016, p. 19). Autrement dit, elle permet d'étudier les pratiques sociales qui s'exercent au sein de la société mais également de réfléchir au rôle du langage en son sein. Pour cette étude, analyser les données textuelles sous l'angle de la sociolinguistique critique apparaît alors plus que pertinent. En effet, si mon sujet de recherche s'intéresse à la construction des discours contestataires au projet de modification des lois de bioéthique, il semble essentiel de comprendre comment ils participent à la mise en place et à la pérennisation des rapports sociaux. Le corpus étant constitué de discours d'opposition, la sociolinguistique critique permet d'interroger au sein de ces propos la manière dont les associations tentent d'influencer la société en imposant leurs idéologies pour les rendre légitimes et dominantes – ce qui convoque la notion d'argumentation, j'y reviendrai.

En adoptant une approche critique, ce travail de thèse part du postulat que tout discours est motivé et traversé par des processus idéologiques – que ce même discours participe aussi à alimenter. Le concept d'idéologie est soumis à de nombreux débats théoriques et définitionnels transdisciplinaires, qui se distinguent qui font peu consensus. Ainsi, les différentes approches, qui coexistent autour de cette notion, s'affrontent et s'entremêlent autour d'oppositions conceptuelles. L'idéologie, fondée dans une vision marxiste, est définie comme un système de pensées, produit et imposé par la classe dominante, capable de réguler et légitimer les rapports inégalitaires dans l'espace social – elle devient alors l'instrument du pouvoir. Karl Marx (1845, p. 52) écrit à ce propos :

Les pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes, autrement dit la classe qui est la puissance matérielle dominante de la société est aussi la puissance dominante spirituelle. Les pensées dominantes ne sont pas autre chose que l'expression idéale des rapports matériels dominants, elles sont ces rapports matériels dominants saisis sous forme d'idées, donc l'expression des rapports qui font d'une classe la classe dominante; autrement dit, ce sont les idées de sa domination.

Par la suite, Louis Althusser conceptualise la notion d'idéologie comme « un système (possédant sa logique et sa rigueur propre) de représentations (images, mythes, idées ou concepts selon les cas) doué d'une existence et d'un rôle historique au sein d'une société donnée » (1965, p. 238). En ce sens, l'idéologie devient le résultat d'un processus organisé et construit, bien souvent intériorisé et institutionnalisé qui tend à s'imposer comme l'évidence. Cette acception élargit la perception descendante et contrainte de l'idéologie selon Karl Marx (1845), rendant les individus eux-mêmes agents de ce système. De plus, la notion de classe dominante, centrale dans la vision marxiste, s'efface au profit d'une catégorisation des individus, sous-tendue par une hiérarchisation entre les groupes formés. De cette manière, l'idéologie « sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité » (Roger, 1970, p. 127). Pour l'étudier, il est alors nécessaire de la situer dans une perspective historique, c'est-à-dire de tenir compte d'une certaine historicité (Foucault, 1971). En effet, une idéologie « se transforme parce que la conjoncture se transforme et, avec elle, le front de lutte, parce que l'ensemble des rapports de force, les alliances et les oppositions entre classes et fractions qui en dérivent, se modifient » (Zarca, 1976, p. 117). Ainsi, bien que formant un système, l'idéologie n'est pas close et inerte ; elle se construit et se modifie par

et dans ses rapports à d'autres idéologies. À ce stade, « un discours donné est constitutif des objets et idéologies antérieures, idéologies portées par les discours hégémoniques » (Moïse, 2009, p. 110).

Karl Marx (1845) s'est intéressé à la notion d'hégémonie, à travers l'analyse de l'idéologie allemande. Selon lui, « le sens du mot hégémonie s'apparente largement à celui de domination » (Savoie et Rizzuto, 2015, p. 1). Pour le chercheur, ce rapport de pouvoir est induit à la fois par une puissance matérielle mais également par des moyens de production intellectuelle. Antonio Gramsci (1975) envisage davantage la notion d'hégémonie comme le ciment de l'implicite qui circule au sein des sociétés. En effet, à travers l'analyse du phénomène d'adhésion des classes dominées à l'idéologie bourgeoise dans les années 1930, il met en évidence « une série d'idées, de valeurs, de croyances de comportements qui renforcent le pouvoir politique de l'élite et qui contribuent au maintien des privilèges en donnant comme naturels les principes et valeurs sur lesquels ils se fondent » (Savoie et Rizzuto, 2015, p. 1). De cette manière, l'hégémonie est un processus qui participe à la valorisation et à la pérennisation de l'ordre établi au sein d'un espace social. Pour Marc Angenot (1989), l'hégémonie est « le canon qui prescrit les thèmes acceptables et les formes légitimes, proscrit ce qui relève du mauvais goût, de l'ineptie, voire de la folie, et relègue à ses marques les déviances plus ou moins tolérées et tolérables » (Angenot, 1989, cité par Savoie et Rizzuto, 2015, p. 5). Ainsi, s'intéresser au caractère hégémonique d'un discours permet de mettre en évidence d'un consensus discursif au sein d'une société⁹².

Contextualiser le mouvement militant (voir chapitre 1) a permis de revenir sur l'histoire interactionnelle conflictuelle qui pré-existe et s'actualise dans ce combat contre la « PMA pour toutes » par les associations conservatrices. La dimension idéologique a été mise en évidence par la compréhension des liens tissés (plus ou moins affichés) et les positions tenues au sein de l'espace social. Dans les chapitres suivants, cet angle analytique sera conservé car il permettra de comprendre comment la construction du discours contestataire rend compte (et se met au service) d'une visée idéologique et de « l'intérêt matériel et symbolique qui l'a suscitée et qu'elle s'efforce de cacher » (Zarca, 1976, p. 116).

⁹² On notera tout de même que l'idéologie n'est par essence une pensée dominante, elle peut aussi être minoritaire dans un espace et un temps donnés.

Une démarche ethnographique

Dans ce but, l'approche ethnographique a été retenue pour les outils analytiques qu'elle propose. L'ethnographie s'inscrit d'abord dans une démarche qualitative et inductive, qui « tient compte du contexte et du temps de l'événement, des faits et des traces linguistiques pour ne pas se laisser prendre par des effets symboliques et expressionnistes » (Moïse, 2009, p. 84). En dehors de leur situation de production, les données textuelles perdent ainsi leurs enjeux, leurs portées et leurs valeurs. L'étude des phénomènes observés se fait alors à partir du tissu de données, et non par le recueil de données servant à évaluer un modèle théorique – une primauté est alors faite donnée au terrain et aux sujets qui l'animent. C'est ce que Catherine Kerbrat-Orecchioni (1998, p. 58) formule comme une règle d'or : « préférer les faits à la théorie. Dans cette approche “commandée par les données” (data driven), les constructions théoriques doivent entièrement être mises au service des données empiriques, et non l'inverse ». Ainsi, aucune hypothèse de départ n'est formulée, ni de « 'réponse prédéterminée' à valider ou invalider, mais un *questionnement* auquel la recherche permet d'apporter des éléments de réponses »⁹³ (Blanchet, 2011, p. 16). Cette posture de recherche implique alors de se défaire des préconçus, afin de laisser advenir les interprétations possibles émergeant empiriquement.

La démarche ethnographique, ou la linguistique de terrain chez Philippe Blanchet, appuie et légitime cette dimension interprétative. L'objectif est alors « de proposer une signification de phénomènes individuels et sociaux observés sur le terrain, en prenant profondément en compte les significations qu'ils ont pour leurs acteurs eux-mêmes et donc en vivant ces phénomènes aux côtés des acteurs, comme un acteur parmi tant d'autres » (Blanchet, 2007, p. 255). Par ailleurs, l'approche se veut également compréhensive, dans la mesure où le but de l'interprétation est de produire des explications contextualisées et enracinées dans les faits et manifestations observés. Les interprétations sont alors plongées dans le système de référence des sujets étudiés. En ce sens, Jean-Claude Kaufmann (1996) écrit que cette démarche s'appuie :

sur la conviction que les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur, par le biais du système de valeurs des individus ; elle commence donc

⁹³ Les italiques sont dans le texte d'origine.

par l'intropathie. Le travail sociologique toutefois ne se limite pas à cette phase : il consiste au contraire pour le chercheur à être capable d'interpréter et d'expliquer à partir des données recueillies. (p. 23)

De cette manière, en adoptant une démarche sociolinguistique ethnographique, il s'agit alors « de comprendre (c'est-à-dire de “donner du sens à des événements spécifiques”) et non d'expliquer (c'est-à-dire d'établir des lois universelles de causalité) » (Blanchet, 2000, p. 29).

Enfin, il faut mentionner que l'ethnographie est basée sur une approche co-constructiviste ; le corpus n'est pas appréhendé comme un ensemble de données stables et objectives, mais résulte davantage d'un travail collaboratif mené sur le terrain (Calvet et Dumont, 1999). Comme le souligne Claudine Moïse (2013, p. 9),

[L]es “données” ne sont pas données bien sûr ; elles sont co-construites, élaborées par ce que nous sommes, par les hasards et les rencontres. Les corpus, subjectifs et infimes face au champ d'expériences et de vie, sont les empreintes que l'on choisit, ampute et sélectionne à nos propres fins d'analyse.

La dimension subjective se voit alors légitimée et introduite comme constitutive de toute démarche ethnographique. Il s'agit alors pour l'ethnographe de rendre compte, par une posture réflexive, de l'arrière-scène de la pratique de recherche (Moïse, 2010) au bénéfice de la contextualisation et de l'étude elle-même – car la réflexivité « quand elle n'est pas introspection vaine, permet de saisir les objets d'analyse dans toute leur complexité » (*ibid.*, p. 176).

2.2.2. Analyse du discours

Si j'ai souhaité ancrer mon étude en sociolinguistique critique, j'ai également nourri ma réflexion par une analyse argumentative, s'apparentant à l'analyse du discours⁹⁴. Les outils de cette approche, que je vais tenter de définir juste après, « me portent plutôt vers une analyse micro » avec « des perspectives intertextuelles, et font appel aux théories [...] des actes du discours pragmatiques et du dialogisme notamment, intéressantes à mes yeux parce qu'elles me permettent d'y rencontrer le “sujet parlant” » (Moïse, 2009, p. 108). Les analyses argumentatives opérées dans cette thèse ne s'éloignent pourtant jamais d'une « dimension sociale du discours » (*ibid.*).

⁹⁴ Dite parfois « à la française ».

L'analyse du discours argumentative (ou AD) ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle (perçue tantôt comme une méthode, tantôt comme une discipline à part entière). Pour cette raison, pour Ruth Amossy et Roselyne Koren, « toute étude se réclamant de l'AD se doit de préciser, ou tout au moins de manifester clairement, ce qu'elle entend par cette désignation » (2008, p. 5).

D'abord, malgré les divergences de point de vue, toute analyse du discours repose sur un objet d'étude : le discours. Il est défini (dans son acception la plus stricte) comme une utilisation concrète du langage, contextualisée et en interaction avec d'autres discours (Achard, 1993 ; Sarfati, 1997). Cependant, « cet objet d'étude est partagé par d'autres disciplines du discours : ce qui fonde l'identité de l'AD, ce n'est donc pas tant son objet d'étude que le regard qu'elle porte sur cet objet » (Florea, 2012, p. 44). Pour Dominique Maingueneau (2005, p. 66) :

l'intérêt qui gouverne l'analyse de discours, ce serait d'appréhender le discours comme intrication d'un texte et d'un lieu social, c'est-à-dire que son objet n'est ni l'organisation textuelle ni la situation de communication, mais ce qui les noue à travers un dispositif d'énonciation spécifique. Ce dispositif relève à la fois du verbal et de l'institutionnel : penser les lieux indépendamment des paroles qu'ils autorisent, ou penser les paroles indépendamment des lieux dont elles sont partie prenante, ce serait rester en deçà des exigences qui fondent l'analyse de discours.

Ainsi, en analyse du discours, tel que Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau l'ont appréhendé et théorisé (2002), le discours est un dispositif d'énonciation, qui se compose d'une organisation textuelle et d'une situation de communication, intrinsèquement liées et en constante interaction ; c'est l'articulation de ces deux éléments qui intéresse ce champ d'analyse. L'analyse du discours, par l'ensemble d'outils analytiques disponibles, « permet d'abolir les dichotomies texte / contexte, fond / forme. Elle permet aussi de concevoir la parole, envisagée comme action et interaction, dans son rapport constitutif à l'interdiscours, et de conférer une place centrale aux genres qui modèlent les pratiques discursives » (Amossy et Koren, 2008, p. 6). Les chapitres d'analyse sont jalonnés d'outils théoriques et analytiques offerts de l'AD, et permettront d'en dire davantage sur mon ancrage dans cette discipline.

2.2.3. Analyse argumentative

L'argumentation est « une branche de l'analyse du discours dans la mesure où elle entend éclaircir des fonctionnements discursifs en explorant une parole située et au moins partiellement contrainte » (Amossy, 2021[2000], p. xi). Dans la perspective rhétorique d'Aristote, Ruth Amossy (*ibid.*, p. 36) définit l'argumentation dans le discours comme l'intégralité des

moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur ses allocutaires en tentant de les faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement d'orienter leurs façon de voir ou de susciter un questionnement sur un problème donné.

Elle permet alors d'apporter une justification au point de vue défendu tout en essayant de produire un effet sur l'interlocuteur. S'éloignant de la dimension conflictuelle qui préexiste dans l'argumentation de Christian Plantin, pour Ruth Amossy (*loc. cit.*) il existe deux discours de type argumentatifs : celui à visée argumentative, qui a pour objectif de réviser l'opinion de l'auditoire, et celui à dimension argumentative, qui présente

une simple tentative de donner à voir un pan de réel ; [il] ne désire pas prouver, et parfois même s'en défend. [II] ne peut manquer, cependant, d'orienter le regard et de conférer au paysage qu'[il] prenne comme thème une coloration ou un sens particuliers. (Amossy, 2021[2000], p. 33-34)

Dans cette dernière acception, l'argumentation est constitutive de tout discours, ce qui élargie considérablement son aspect définitionnel.

L'argumentation trouve son fondement « dans la confrontation d'un discours et d'un contre-discours autour d'une même question et sur une situation d'interaction entre un proposant, un opposant et un tiers qu'il s'agit de convaincre » (Plantin, 1996a, p. 21). Ainsi comme le rappelle Raphaël Micheli (2012, p. 17), « cette visée justificatoire s'accompagne d'une visée de positionnement du discours par rapport à un autre discours [...] que l'on désignera par l'étiquette de contre-discours pour bien marquer sa fonction structurante dans l'argumentation ». Fortes de ces réflexions, Fabienne Baidier et Maria Constantinou (2018) caractérisent le contre-discours comme « tout discours qui se définit par proximité et différenciation par rapport à d'autres discours ainsi que dans une visée de justification et une visée de positionnement ».

Si identifier le discours « proposant » et le discours « opposant » dans une situation d'interaction paraît plutôt aisé, il n'en est pas de même lors d'une analyse de discours circulants. À ce sujet, Alain Rabatel (2015, p. 26) écrit :

dès lors, il devient difficile d'établir une relation unique entre opposant et contre-discours, dans la mesure où tout ce que dit l'opposant ne relève pas forcément d'un contre-discours, au sens général (l'opposant peut acquiescer, concéder) et où le discours même du proposant peut être considéré, en partie ou en totalité, comme un contre-discours par rapport à un autre discours antérieur. Car tout discours est toujours une réponse à une objection, à un discours, à une vision du monde antérieure, en sorte que le « proposant » de la description de Christian Plantin peut être interprété comme opposant à un discours antérieur (implicite ou non), qui n'est pas forcément co-présent. Et de même l'« opposant » peut être en phase avec un autre discours antérieur.

Les notions de discours et de contre-discours ne peuvent pas être analysées avec pertinence sans la prise en compte du contexte. En effet, l'identification du discours et du contre-discours est une opération relative à la situation d'énonciation. Pour Marc Angenot (2006), il faut conserver une vision élargie du contre-discours. Il utilise la notion de dialogisme développée par Mikhaïl Bakhtine (1977) pour concevoir la dynamique du contre-discours. En effet, selon lui, il est pertinent de visualiser le contre-discours comme une réponse à un ensemble de discours sociaux circulants et non pas simplement comme une réponse à discours ciblé encadré dans une scène énonciative.

Ainsi, à partir de ces éléments définitoires, il est possible de dire que l'analyse argumentative repose sur une approche dialogique et interactionnelle, qui tient compte de la situation de communication et des contraintes énonciatives qui lui sont liées – c'est le lien entre un texte et son contexte. Elle se base également sur une approche stylistique, dans la mesure où les figures (Bonhomme, 2005) et les effets de style utilisés par l'énonciateur-trice peuvent être des marqueurs d'influence pour la visée et la portée du discours. Enfin, l'analyse argumentative intègre une approche textuelle, ce qui signifie que « le discours argumentatif doit être étudié au niveau de sa construction textuelle à partir des procédures de liaison qui commandent son développement » (Amossy, 2021[2000], p. 29). De manière globale, intégrer l'argumentation dans l'outillage analytique revient à s'intéresser à « l'efficacité de la parole dans ses composantes sociales » (Amossy, 2005, p. 59) car « les fonctionnements discursifs sont indissociables de leurs déterminations

socio-institutionnelles ; aussi l'analyse de ces fonctionnements met-elle nécessairement à nu la dimension sociale inhérente à toute parole » (*ibid.*).

En somme, la superposition et la conciliation de ces trois niveaux d'interprétation (sociolinguistique ethnographique critique, analyse du discours et analyse argumentative) me permettra d'adopter une approche globale et détaillée des discours contestataires au projet de modification des lois de bioéthique. Toutefois, comme le souligne Claudine Moïse (2010, p. 178), « [n]os histoires et cultures personnelles façonnent pour beaucoup nos champs thématiques et nos perspectives méthodologiques et analytiques ». Dans une dimension critique, il apparaît alors essentiel que je rende compte du rapport entretenu avec les participant-es de mon étude et du positionnement suivi sur le terrain, afin de mettre en évidence les mécanismes de construction du réel, et par voie de conséquence du savoir – ce qui renvoie à l'approche co-constructiviste centrale dans une démarche ethnographique que j'évoquais précédemment (voir la section 2.2.1 de ce chapitre). Ainsi,

le retour sur soi ou, plus exactement la compréhension de nos démarches de recherche, est alors une valeur ajoutée pour notre travail ; même si l'exercice est hasardeux, glissant, inépuisable, parce qu'on risque de s'y perdre, il faut y aller et tenter l'aventure, parce qu'il se pose, à un moment donné, en élément nécessaire de notre office. (*ibid.*, p. 177-178)

C'est à cet exercice que je vais m'adonner dans la troisième partie de ce chapitre.

3. Posture et rapport au terrain

Il est souvent reproché à l'approche qualitative d'être une lecture du monde laissée à l'appréciation personnelle où s'introduit une trop grande part de subjectivité. En effet, cette démarche nécessite l'implication de l'individu dans ses recherches, elle ne peut donc être objective. Or pour Gaston Bachelard (1934), « l'objet ne saurait être désigné comme un objectif immédiat ; autrement dit, une marche vers l'objet n'est pas initialement objective » (p. 286). Ainsi, toute démarche de recherche serait motivée par des éléments subjectifs. Il ne s'agirait donc pas d'opposer objectivité et subjectivité mais de concevoir davantage un processus que Gaston Bachelard appelle « processus d'objectivation » (*ibid.*). Avec l'utilisation de ce terme, il définit l'objectivité comme une tentative par l'action de rendre les choses objectives. Il en va alors de tenter l'objectivation par la rigueur, la transparence et la posture réflexive adoptée au sein de la démarche de recherche.

3.1. Questionner la distance sociale

La problématique de la « juste distance » est relative à toute démarche ethnographique (Bensa, 1995). Qu'il s'agisse d'une recherche en milieu familial ou lointain, les liens entre les participant·es peuvent apparaître plus ou moins difficiles à conjuguer. La difficulté « doit s'entendre en termes relationnels : elle se tisse dans les interactions entre enquêteurs et enquêtés, qui actualisent leurs habitus respectifs dans la situation d'enquête » (Boumaza et Campana, 2007, p. 9). En ce sens, le caractère difficile d'un terrain n'est pas uniquement associé à un contexte de violence ou d'insécurité, mais à l'ensemble des situations avec lesquelles la chercheuse ou le chercheur entretient une relation complexe (représentations, perceptions, écarts idéologiques, etc.). Par conséquent, la difficulté se mesure par le danger potentiel physique et émotionnel pour les individus impliqués dans une recherche, transformant ainsi certains terrains en « mines méthodologiques et épistémologique » (Albera, 2001, p. 5) où l'inconfort ethnographique peut être diffus.

Cette question s'est posée de manière accrue dans le cadre de ma thèse. En enquêtant auprès de militant·es investi·es contre la modification des lois de bioéthique, j'ai choisi d'intégrer un tissu social qui ne m'est pas proche socialement, et avec lequel je n'ai, au départ, que très peu de lieux de références communs. Je suis ce qu'Annette Boudreau (2016) appelle une chercheuse « du dehors ».

Plus encore, avec ce sujet, j'ai décidé de m'intéresser à un objet d'étude avec lequel je suis en écart idéologique, et dont les idéaux politiques et sociaux m'invitent davantage à l'inimitié qu'à la sympathie. En effet, j'ai longtemps été investie⁹⁵ au sein d'associations féministes et en faveur des droits pour les personnes homosexuelles, à travers lesquelles je dénonçais, entre autres, un système patriarcal en jeu dans notre société, qui hiérarchise les genres au service d'une domination masculine, entretenue dans une vision hétéronormée du couple et de la cellule familiale. Par voix de résonance, mon militantisme s'oppose donc aux revendications des associations impliquées dans ma thèse. Celles-ci sont d'ailleurs des figures d'adversaire, reconnues et attestées au sein du militantisme féministe. Elles incarnent la volonté du maintien des rapports de pouvoir, qui tendent aujourd'hui à être renversés. Mener mon enquête auprès du collectif d'associations *Marchons Enfants !*

⁹⁵ J'ai fait le choix, le temps de la thèse, de mettre mon investissement associatif entre parenthèses, pour mener mon travail de thèse pleinement, et plus confortablement.

signifiait donc sympathiser avec le camp adverse, et rejoindre la pensée « ennemie ». Ainsi, de par cette dualité entre mes convictions personnelles et l'objet de ma recherche, je savais, et cela dès l'élaboration du projet, que cette « juste distance » serait difficile à trouver.

Or, l'ethnographie « ne semble pas avoir été conçue pour ce genre de situations » (Avanza, 2008, p. 41). Cette démarche est historiquement motivée par la volonté de revaloriser des groupes sociaux dominés. Dans cette perspective, « faire du terrain revient à rendre justice, à voir réhabiliter des pratiques ignorées, mal comprises ou méprisées » (Beaud et Weber, 1998, p. 9). Comme le rappelle Martina Avanza (2008), « pour certains auteurs post-modernistes, il faut aller jusqu'à bannir le terme d'observation participante et privilégier celui de "dialogue" pour montrer la "nature coopérative et collaborative de la situation ethnographique" (Tyler, 1986, p. 126) » (p. 42). Ainsi, l'idée d'une réduction de la distance sociale entre la personne en charge de la recherche et l'enquêté·e « apparaît comme un impératif catégorique de l'ethnographie, dans la mesure où l'étrangeté et l'inégalité qui constituent cette distance sont des obstacles méthodologiques bien connus » (Bonnet, 2008, p. 55). Certains auteurs considèrent qu'il est d'ailleurs impensable « de pratiquer une bonne ethnographie au sein d'un groupe qui ne susciterait qu'antipathie ou angoisse, ou dont les activités n'inspireraient que dédain ou ennui » (Olivier de Sardan, 2000, p. 434). L'absence d'empathie et de connivence avec les enquêté·es représenterait alors un frein au travail de terrain et à la constitution des données, remettant en question la qualité de l'enquête elle-même.

Cette apparente incompatibilité entre les méthodes d'enquête ethnographiques et la distance au groupe étudié positionne l'enquêteur·trice au centre de la structuration de l'interaction. Or, selon François Bonnet (2008), « il est naïf de croire que le chercheur, parce qu'il serait désintéressé et bienveillant, obtient des "données" pures de la part de ses sujets : ces derniers ne sont pas des êtres passifs mais des acteurs intelligents, compétents, qui peuvent manipuler et instrumentaliser le chercheur » (p. 60). Dans ce sens, la dimension relationnelle n'est pas unilatérale, mais bel et bien co-construite entre tous les individus impliqués dans la recherche. Ainsi, « la position de l'ethnographe, les places qui

lui sont successivement assignées ou les rôles qui lui sont attribués par les interlocuteurs sont toujours susceptibles de changer et d'évoluer au fil de l'enquête » (Di Trani, 2008, p. 270). La distance sociale ne serait pas un *attribut* figé et immuable, mais davantage un paramètre d'enquête stratégique changeant et en perpétuelle négociation, autant modulable qu'atténuable au bénéfice des intérêts des participant·es.

3.2. Gestion stratégique des relations

3.2.1. La relation établie par les enquêté·es

Avant d'être expérimentée, la distance sociale est « imaginée et fanstamée » et construite « dans l'anticipation de la méfiance et de la suspicion [...] » (Bonnet, 2008, p. 11). Outre mon rapport au terrain, je craignais l'hostilité et le rejet de ma présence par les enquêté·es dans ce groupe constituant un « entre-soi ». Pourtant, dès les premiers contacts, mes inquiétudes se sont rapidement dissipées ; loin d'être méfiant·es et suspicieux·ses à mon égard comme je m'y attendais, les enquêté·es m'ont accueillie avec bienveillance et engouement. Pour quelles raisons aucun signe de résistance à ma présence et à mon travail n'a-t-il été formulé ? Pourquoi ai-je été aussi rapidement acceptée et intégrée dans ce milieu militant ?

Comme je l'ai déjà évoqué dans le chapitre 1, l'évènement discursif qui mobilise ma thèse témoigne d'une histoire interactionnelle conflictuelle, qui remonte à 2013 lors de l'adoption de la loi Taubira autorisant le mariage entre personnes de même sexe. Si l'analyse des discours d'oppositions à la « PMA pour toutes » ne peut se défaire de la prise en compte des débats et affrontements passés, il semblerait que ce soit également une piste de compréhension des logiques relationnelles sur le terrain, exercées par les enquêté·es.

*(C_24)102E22 : bah c'est magnifique parce que + **personne dans la + dans les médias en ce moment + ne nous laisse plus + cette tribune pour expliquer calmement pourquoi voyez vous avez un lieu où on peut encore s'exprimer à travers votre thèse/ + où on est écouté avec bienveillance/ + nos arguments sont écoutés avec bienveillance/***

Dans l'exemple ci-dessus, extrait d'un entretien semi-directif réalisé le 5 décembre 2019, la militante d'Alliance Vita fait écho aux traitements médiatiques du mouvement et au sentiment d'une parole confisquée, déjà présent lors des évènements de 2013. Pour les

opposant·es, ma recherche doctorale représente alors un espace de parole et de reconnaissance privilégié, une sorte de vitrine pour leurs combats et leurs idées que les médias français ne leur offrent pas (ou plus). À travers cette thèse de doctorat, ils et elles pensent se saisir d'un nouveau canal de diffusion, et acceptent ainsi de me donner accès à leur intimité militante, en réduisant la distance sociale qui préexistait. En somme, ma relation avec les enquêté·es s'est tissée en opposition à celle qu'ils et elles entretiennent avec la sphère médiatique, en y voyant des intérêts stratégiques de militance. Lors de ma présence sur le terrain, certains événements sont venus renforcer cette mise en relief des distinctions éthiques et méthodologiques supposées entre ma démarche et celle des journalistes, et donc des places et des rôles qui nous sont respectivement assignés. Le passage ci-dessous, extrait de mon journal ethnographique, en témoigne :

Journal de bord, lundi 7 octobre 2019 :

Retour sur la manifestation d'hier qui s'est déroulée à Paris. [...] Un événement a retenu mon attention, et celle des bénévoles. Nous étions place Edmond Rostand, au départ du cortège ; un journaliste pour le journal en ligne Le Monde vient à notre rencontre et souhaite nous poser des questions sur les motifs de notre participation. Premier réflexe, me mettre à l'écart. Second réflexe, j'ai tendu l'oreille et observé la manière dont s'est déroulé l'entretien. Tout est allé très vite, des questions fermées et piquantes qui ont laissé peu de place à l'expression et au développement, et une prise de note par le journaliste sur un tout petit carnet, par mots-clés j'imagine. Il fallait que le bénévole interviewé soit pertinent et percutant s'il voulait que son message soit écouté. Entretien fini, c'est la consternation au sein des bénévoles, tout le monde est un peu estomaqué de ce qui vient de se dérouler. On débriefe déjà des propos énoncés et de la manière dont ceux-ci vont être traités. Deux heures après, un article était publié. Pas plus de cinq minutes d'entretien, qui ont permis de nourrir une page de blog. Sans étonnement du côté des membres des associations, il semble que les propos ont été détournés et décontextualisés. Encore une « prouesse » de journaliste, l'un d'entre-eux me dit. Tout le monde a commenté, critiqué et regretté ce billet sur le chemin du retour vers Grenoble — avec pour le bénévole interviewé, l'inquiétude d'avoir trahi son équipe.

J'ai à cet instant l'impression de faire partie du groupe, et qu'on me le fait comprendre, avec lequel je participe à pointer du doigt les agissements fautifs d'un journaliste.

À l'image des enquêté·es kanaks d'Alain Bensa (1995) en Nouvelle-Calédonie et des légistes de Martina Avanza (2008) en Italie, les militant·es m'ont également conféré un rôle de caution intellectuelle de leurs revendications contestataires. La réalisation de cette étude représente un gage de légitimation de leurs idées, dans une sphère jugée comme importante – qui *a priori* leur est réticente. Dans l'extrait ci-dessous, ici du même entretien

présenté plus tôt, l'interviewée parlera d'« oxygène + au bon endroit ». Ayant souffert d'une stigmatisation en 2013, c'est par voie de conséquence la possibilité pour les militant·es de redorer l'image de leur lutte et des idées qui la sous-tendent. Pour les enquêt·es, il n'y a aucun intérêt d'insister sur la distance sociale qui nous sépare, ou de créer une réticence face à ma présence.

(C_24)98E22 : *oui oui c'est très très bien parce que + quand vous allez le défendre/ + vous allez prendre la parole dans un milieu universitaire qui n'est en général pas pour hein/ qui est quand même un bastion euh: + libertaire/ + donc **vous allez avoir à défendre ça et: + c'est de l'oxygène/ + au bon endroit/***

À cela s'ajoute, « les raisons imaginées à la présence du chercheur [qui] vont en partie orienter la façon de se conduire envers lui : le tenant à l'écart ou l'invitant ; répondant à ses questions ou les ignorant ; lui offrant un discours de circonstance, ou bien au contraire lui parlant avec sincérité [...] » (Bizeul, 1998, p. 760). En somme, dès mon approche du terrain, j'ai le sentiment que les militant·es m'ont identifiée comme leur semblable, une alliée « naturelle » du mouvement. Plusieurs choses ont pu influencer en ce sens notre relation. Tout d'abord, la procréation suscite de profondes questions émotionnelles, morales et éthiques ; ainsi, il apparaît difficile pour les militant·es de ne pas avoir un avis sur le sujet. Il y a les *pour*, et les *contre*, et l'entre-deux s'avère difficilement envisageable. Ainsi, je devais moi aussi m'être positionnée sur la question. De plus, les voies de communication entre les opposant·es et les sympathisant·es de la loi sont quasi inexistantes. Le sujet est clivant et a contribué à une réelle fracture sociale. En choisissant de m'intéresser à leur mouvement, je ne pouvais donc à leurs yeux faire totalement partie de l'autre camp ; notre relation n'était pas établie dans un rapport d'adversité et le dialogue était encore possible. Ainsi, malgré l'explicitation des motivations de mon travail, et un rappel fréquent des implications de celui-ci, j'ai régulièrement entendu qu'à travers ma thèse, j'apportais mon aide aux mouvements d'opposition. Pour les militant·es, participer à mon enquête revenait à honorer leur engagement associatif et à réaliser une mission au service de la lutte. Les passages ci-dessous en témoignent :

(C_24)14E22 : *voilà c'est bien + en plus Claire j'ai pas j'ai répondu oui pour vous soutenir mais parce que c'est aussi quelque chose qu'on peut faire + soutenir ça soutient le combat/*

(C_23)17E21 : [...] *ah oui mais vous discutez toutes les deux + tu es avec nous toi c'est toi qui es étudiante/*

3.2.2. La relation négociée par l'ethnographe

Expliciter les logiques relationnelles observées et vécues sur le terrain ne peut se réaliser sans la prise en compte de ma propre implication dans la négociation de cette fameuse « juste distance ». En effet, si ce « récit des conditions d'enquête » (Bizeul, 1998) met en évidence l'instauration d'une proximité naturelle par les enquêté·es, il m'a fallu veiller à ne pas accepter cette posture privilégiée – m'éloignant des codes éthiques et déontologiques de ma pratique –, sans pour autant la réfuter complètement pour la bonne réalisation de mon travail de terrain. Ainsi, la gestion de la distance sociale a été un jeu d'équilibre fragile entre engagement et distanciation (Elias, 1993[1983]), entre implication et résistance.

Construire un terrain d'entente

La distance sociale m'est d'abord apparue comme un obstacle à l'enquête, qu'il fallait par tous les moyens possibles tenter d'effacer. Pour ce faire, ma première stratégie a été de vouloir être assimilée au groupe étudié, prétendre faire partie des leurs, en adoptant des codes sociaux distinctifs. Et cela car,

l'identité que le chercheur se voit d'entrée de jeu attribuée repose pour une part sur des caractères immédiatement perceptibles comme le sexe, le type racial, l'âge apparent, la qualité physique. Elle induit sur ses interlocuteurs des attentes et des réactions plus ou moins stéréotypées, qui orientent en retour son mode de présence. (Bizeul, 1998, p. 754)

La présentation de soi (telle qu'Erving Goffman la théorise en 1956) représente alors l'une des « épreuves ethnographiques » (Fassin et Bensa, 2008), qui intervient dès la confrontation au terrain.

L'ajustement de mon apparence physique me semblait être un outil d'intégration efficace, mais surtout le plus accessible. En effet, le code vestimentaire observé au sein de ce groupe social a été documenté, notamment à travers les travaux des sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2003), et témoigne d'un rôle essentiel dans la fabrication et le maintien des liens et privilèges sociaux. Ainsi, à partir de cette lecture et de ma perception, je dois l'avouer, au départ très stéréotypée et simplifiée de ce groupe (j'y reviendrai), j'ai tenté de formuler et de répondre aux attentes physiques auxquelles j'allais

me confronter. Néanmoins, malgré mes tentatives d'assimilation au groupe étudié, dès mon entrée sur le terrain, mon étrangeté au milieu a été « démasquée ».

Journal de bord, mardi 15 janvier 2019 :

Pour cette première, la tenue n'aura pas foncièrement fonctionné. Dès les toutes premières secondes de mon entrée dans le diocèse, je suis interpellée par une dame, bénévole à l'Alliance Vita, qui me demande mon nom, et si je ne me suis pas trompée d'endroit. Il a fallu que je confirme que « oui, je suis venue assister à l'Université de la Vie ». Elle m'a paru étonnée. Après vérification de mon billet, et de ma pièce d'identité, elle m'indique la salle des jeunes au fond du couloir, et que là-bas tout le monde est en train de manger. Je rencontre Jeanne⁹⁶, une jeune militante activiste. C'est elle qui va me présenter au reste du groupe. Les questions à propos de qui je suis et ce que je fais ici ne se font pas attendre. Je comprends, qu'ils et elles font partie d'un même réseau d'interconnaissance, qui va au-delà de cette instance militante.

Cette expérimentation du terrain questionne l'intérêt et la faisabilité de devenir une membre du groupe, ou de vouloir se faire passer pour telle – surtout lorsqu'il s'agit d'un réseau qui résulte de plusieurs années de socialisation et à travers différents lieux de vie.

Comme le précise François Bonnet (2008, p. 13), « “se fondre” dans le terrain n'est de toutes façons ni “possible” ni “nécessaire” ». En revanche,

en s'appuyant sur une conception de la culture comme “boîte à outil” et répertoire pour l'action (Swidler, 1986), on peut comprendre qu'il est tout à fait à la portée du sociologue déterminé à faire son terrain d'acquiescer petit à petit des “compétences culturelles” qui lui permettent d'interagir de façon fluide avec ses interlocuteurs. (*ibid.*, p. 14)

Ainsi, lors de mon travail de terrain, la stratégie d'assimilation a rapidement laissé place à celle de la familiarisation, qui tend à estomper la distance sociale, sans pour autant camoufler l'étrangeté de ma présence au sein du mouvement militant. Je me suis alors positionnée dans un *vouloir comprendre, vouloir savoir*, non plus pour transformer ou convertir mon identité, mais pour tenter d'identifier et délimiter des espaces et intérêts communs permettant d'accéder aux données. L'idée est ainsi de dépasser l'assignation « d'étrangère » au mouvement, en créant des « terrains d'entente qui rendent possibles les questions des un(e)s et les réponses des autres » (Mallon, 2014, p. 92). S'installe alors un jeu d'appivoisement, où il est parfois nécessaire de « laisse[r] en suspens des valeurs jugées essentielles » (Bizeul, 2007, p. 3), pour ainsi faire disparaître une identité potentiellement « problématique » à certains moments d'enquête.

⁹⁶ Par souci d'anonymat, les noms et prénoms de celles et ceux qui ne font pas l'objet d'une médiatisation ont été modifiés.

Opacifier les liens relationnels

De manière générale, sur le terrain, et notamment lors des entretiens, j'ai fait le choix de ne pas m'inscrire dans la confrontation directe et conflictuelle avec les militant·es. Mon intention n'était pas d'apporter ni de justifier un autre angle de perception (les enquêté·es ont d'ailleurs déjà parfaitement connaissance des arguments adverses, voir chapitre 5), ni de les convaincre de modifier leurs considérations. Dans ma pratique, cela s'est traduit par l'absence de convocation de mes opinions contradictoires, et de contre-argumentations face à leurs discours. Mais également tout un arsenal de silences, de non-réponses et de multiples stratégies pour feindre de ne pas avoir compris lorsque mon avis était sollicité. Ainsi, j'ai tenté de laisser le moins possible transparaître des éléments d'opinion en faveur ou en défaveur de ce changement dans les droits reproductifs – sans pour autant me faire complice et caution de ce qui était dit et/ou fait devant moi.

Cette négociation de la distance sociale s'est également jouée dans la réaffirmation des contours de mon travail universitaire, me permettant ainsi de convoquer une certaine « neutralité » scientifique. De ce fait, par mon statut, je pouvais justifier mon recul par rapport aux événements d'opposition en lien avec une éthique professionnelle exigée, et non en raison d'un positionnement idéologique et politique. En somme, j'ai laissé le doute sur ma sympathie pour les mobilisations et sur mon soutien dans leurs revendications, en modulant une distance « au nom de la science ».

C'est cette posture que Jean-Pierre Olivier de Sardan (2000) nomme « cynisme méthodologique où l'on ferait croire aux autres que l'on croit comme eux » (p. 428). Si cette définition pourrait laisser entendre une intention de tromper et de mentir, elle n'est en réalité pas toujours un choix ; pour ma part, comme d'autres dans ce cas, « elle s'est imposée à moi, en pleine enquête, comme la seule manière possible de me faire accepter sur le terrain sans pour autant me faire “embrigader” dans le mouvement » (Avanza, 2008, p. 52). Ainsi, dans le cadre de mon enquête, « le choix relève plutôt du non-choix : mentir non pas activement mais par omission, non pas mentir mais ne pas démentir, ne pas corriger les attentes dominantes, laisser s'installer ou se réinstaller le

malentendu » (Chauvin, 2016, p. 4). S'opère alors une réelle tentative de rendre plus opaque et ambiguë la relation tissée avec les enquêté-es. Il s'agit également de complexifier les raisons et les motivations de mon travail de recherche, qu'elles et ils semblaient penser manifestement à leur avantage. Ainsi, par ce jeu d'équilibre, j'ai tenté de maintenir les codes éthiques exigés et nécessaires dans ma pratique, mais également de m'extraire des possibles accusations de dénonciation ou de légitimation du mouvement et de ses idées, formulées à l'égard de ma démarche de recherche.

3.3. Vers une considération de l'objet d'étude

Si toute démarche scientifique comporte une part de subjectivité, pour Pierre Bourdieu (2001) elle ne devrait pas s'en complaire ni s'y enchaîner au risque de se priver d'une pertinence et d'une richesse d'analyse. Chaque membre scientifique est alors invité « à prendre conscience et à se protéger des obstacles s'interposant devant un objet d'étude qui doit être appréhendé en lui-même et pour lui-même indépendamment de ce qu'il suscite » (Dantier, 2005, p. 3). Cette condition méthodologique implique une rupture des relations cognitives, affectives et praxiques qui unissent initialement la ou le chercheur-e au monde. Dit autrement, c'est une disposition psychologique et comportementale dont l'objectif est de mettre à distance des événements, des informations et des représentations sociales (Abric, 1998) capables d'influer sur la perception de l'objet étudié. Certains auteurs parleront de « rupture épistémologique » (Bachelard, 1938 ; Durkheim, 1895), d'autres de « neutralité axiologique » (Weber, 1959).

Dans son ouvrage *La Formation de l'esprit scientifique*, Gaston Bachelard (1938, p. 14) écrit : « on ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire ». Il poursuit en affirmant :

La première expérience ou, pour parler plus exactement, l'observation première est toujours un premier obstacle pour la culture scientifique. En effet, cette observation première se présente avec un luxe d'images ; elle est pittoresque, concrète, naturelle, facile. Il n'y a qu'à la décrire et à s'émerveiller. On croit alors la comprendre. Nous commencerons notre enquête en caractérisant cet obstacle et en montrant qu'il y a rupture et non pas continuité entre l'observation et l'expérimentation. (*ibid.*, p. 22)

Ainsi, dans une démarche de recherche, il apparaît primordial de se soucier de rompre avec les évidences communes et de ne pas succomber à toute commodité, pour faire

preuve. Cela implique de soumettre à la critique des vérités admises, mais également de remettre en question et interroger ce qui nous paraît acquis et spontané. Pierre Bourdieu et d'autres (1968) rejoignent cette idée lorsqu'ils affirment : « [L]e fait se conquiert contre l'illusion du savoir immédiat ». Pour Jean-Pierre Olivier de Sardan (2008, p. 29), c'est une forme d'« oubli » de soi qui est exigé, pour parvenir à restituer avec le plus de véracité possible le « réel des autres ». Par conséquent, le processus d'objectivation se donne à voir dans l'explicitation du cheminement de la chercheuse ou du chercheur, vers cet autre constitutif de l'objet d'étude, mais également des modifications et/ou des évolutions de la recherche qui en résultent.

Dans la recherche, les mobilisations conservatrices qui se heurtent aux mouvements progressistes et féministes sont souvent présentées de manière péjorative et identifiées comme la figure de l'ennemi (Polletta, 2006 ; Tarrow, 1994). Or, pour Martina Avanza et Magali Della Sudda (2017, paragr. 26) : ces études sont parcourues de travers subjectifs qui tendent à caricaturer ces mouvements sociaux « précisément à cause de la distance sociale et politique qui sépare le chercheur de son objet d'étude ». À mon tour, il me fallait donc être vigilante, car « la caricature peut être une stratégie politique efficace, mais pas une manière satisfaisante de faire des sciences sociales » (*ibid.*).

Pour répondre à cette condition méthodologique, j'ai fait le choix de prendre à bras-le-corps les discours et les luttes que j'y (re)découvrais, de ne pas les railler ou les minimiser – comme c'est souvent le cas –, mais au contraire d'entendre et de considérer les points de vue et les opinions défendus. Je me suis également convaincue que ces idéaux politiques et sociaux ont le droit d'exister, et que malgré mes propres volontés, il s'agit de faits à prendre en considération. Au même titre, j'ai compris que la marginalisation et la stigmatisation ne servent pas une (re)médiation efficace et adéquate, et vont à l'encontre de mon objectif de recherche. En somme, si l'entière sincérité n'a pas été un élément constitutif des logiques relationnelles en présence, la considération de l'objet d'étude rend, je l'espère, ma démarche acceptable.

La déconstruction des stéréotypes sociaux qui entourent ces mobilisations conservatrices a donc été une priorité. Le choix d'une démarche ethnographique, et par là même la rencontre avec le terrain, a permis, si ce n'est d'oublier mes préconçus, de les

questionner et de les nuancer. Par ricochet, c'est la recherche tout entière qui a été impactée ; les éléments relatifs à mon rapport au terrain lors de la rédaction du projet ont rapidement été mis en relief. Ainsi, les problématiques posées ont été revues et réorientées. Le continuum initialement interrogé, entre discours religieux et discours haineux au sein de ces mouvements contestataires, n'a pas prouvé sa pertinence lors du recueil de données. Avec le recul, cette schématisation était un raccourci et une simplification des phénomènes étudiés, un télescopage de mes projections militantes d'un autre camp. Il n'a pas été aisé d'accepter que ce que je souhaitais observer ne se retrouve pas dans les données, ni d'accepter, également, que ma recherche n'aille pas forcément dans le sens de mes engagements. De ce fait, si ce manuscrit présente de manière linéaire le cheminement de ma pensée, il résulte en réalité de multiples remises en question et de changements de direction – qui m'auront, en même temps que la thèse, fait évoluer.

En guise de conclusion de ce chapitre, j'ai le sentiment que l'aspect relationnel de mon étude a été au cœur des interrogations (voire des réticences) méthodologiques, mais également une clef de compréhension pour tenter de répondre aux codes éthiques et déontologiques. Ce processus d'objectivation de mon positionnement, éclairé par celui du groupe étudié, a permis de mettre en évidence des logiques relationnelles multiples ayant permis la constitution du corpus – dépassant ainsi la représentation fataliste de distance sociale comme obstacle à l'accès au terrain. Cette tentative d'objectivation m'a également servi à situer l'enquête et à identifier différentes configurations contextuelles pouvant intervenir sur la manière dont les analyses seront par la suite conçues, nommées et présentées. Un travail réflexif était nécessaire, tout en acceptant que le subjectif puisse intervenir dans mon étude ; l'essentiel étant d'en avoir conscience, de l'accepter et de l'interroger au sein de mes analyses. L'émergence de phénomènes sociaux, tels que les extrémismes politiques, nous contraignent à (ré)interroger nos pratiques de recherche (Rinn, 2008). Au vu des lectures médiatiques et politiques de ces mouvements, et des

conséquences sociétales qui en découlent, il m'apparaît essentiel de continuer à réaliser un travail de l'intérieur pour comprendre et cerner la complexité et la multiplicité de ces mouvements et des personnes qui y militent. Les injonctions explicites ou implicites d'une posture empathique et conciliante, ainsi qu'une même idéologie sur le terrain peuvent sembler alors dénuées de sens, voire contre-productives si l'on veut que la recherche soit au service des questions sociales actuelles, et davantage encore à travers des démarches qualitatives. Ainsi, malgré les implications méthodologiques présentées, j'espère que cette recherche, comme d'autres, contribuera à montrer « qu'une enquête ethnographique sur un objet politiquement détestable est non seulement possible, mais qu'elle se révèle un instrument particulièrement efficace pour rendre compte de points de vue qu'on ne partagera pourtant jamais » (Avanza, 2008, p. 56).

Chapitre 4

Controverse d'égalité : argumentation et légitimation d'un positionnement « contre »

Comme le souligne Juliette Rennes (2016, p. 23), « les termes de “controverse”, “polémique”, “affaire”, “débat” ou éventuellement “problème” peuvent être successivement mobilisés dans les médias et les échanges ordinaires » pour désigner la dimension clivante de certaines questions sociétales (abolition de la peine de mort, dépénalisation de l'avortement, ouverture du mariage aux couples de même sexe, etc.). Or, selon cette même autrice (*ibid.*), ces différentes dénominations renvoient bel et bien à des phénomènes langagiers distincts, permettant de percevoir la diversité des formes de conflictualité, présentes dans l'espace public (et parfois, autour d'un même objet de conflit). Partant de cette thèse, et au fil des prochains chapitres, il s'agira alors d'analyser les discours du collectif Marchons Enfants ! à l'aune des stratégies linguistiques et discursives attachées à ces différents phénomènes. Les discours d'opposition semblent en effet se composer de procédés langagiers divers, qui servent chacun (et conjointement) la visée persuasive recherchée par cette action collective⁹⁷. Toutefois, ceux-ci viennent teinter différemment la teneur du discours d'opposition ; c'est par la compréhension de ces nuances que je propose d'appréhender la complexité de ce phénomène langagier (ses implications, ses frontières, ses glissements, etc.).

Il importe de mentionner que le découpage analytique qui sera proposé ici est à visée heuristique, et que les processus identifiés ne sont en réalité pas exclusifs ; on le verra, ils se recourent, se mélangent et se répondent. La présentation des analyses résulte d'un croisement des différentes stratégies discursives observées au sein du corpus, et de ses données hétérogènes. Ces regroupements seront, en leur sein, traversés par de multiples

⁹⁷ Voir chapitre 2.

genres discursifs, permettant de mettre en relief l'enchevêtrement des formes prises par le discours contestataire. Ce séquençage (qui prend la matérialité des quatre prochains chapitres) convient, je le crois, aux besoins de la recherche, afin de percevoir et d'approcher les processus linguistiques et discursifs de manière plus précise et approfondie.

En suivant cet objectif, ce quatrième chapitre de thèse a pour ambition d'interroger les discours anti-PMA pour toutes comme constitutifs d'une « controverse d'égalité » (Rennes, 2007a, 2007b, 2011a). Dit autrement, ces discours participent à une délibération, qui cherche à statuer s'il est justifiable « que l'accès légal à une institution [ici, le droit à la PMA] soit réservé à une catégorie donnée de la population [dans ce cas, aux couples hétérosexuels] ou s'il doit concerner une catégorie plus large » (Rennes, 2016, p. 39). Dès lors, les discours sont construits dans l'objectif de convaincre et de persuader leur allocataire et, plus encore, les personnes qui détiennent l'autorité légitime d'institutionnaliser (ou non) ce projet de loi. Les procédés argumentatifs devraient ainsi trouver une place prépondérante dans les productions langagières de revendication. Pour faire la lumière sur ces éléments, il sera question, dans un premier temps, d'analyser les répertoires argumentatifs déployés par les associations investies. Dans un second temps, et à partir des considérations des théories de l'énonciation, il s'agira d'étudier la construction d'un *éthos* collectif, mis au service, là encore, de la persuasion et de la légitimation d'un positionnement « contre » l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.

1. Répertoires argumentatifs

« La PMA sans père, c'est non ! », « contre la PMA sans père », « nous nous opposerons résolument à la PMA pour les couples homosexuels féminins et la GPA » sont des formes d'opposition directes, repérables au sein du corpus. En effet, il est possible d'étiqueter ces énoncés de la sorte car ils expriment bel et bien « une opinion “contre” » (Vincent et al., 2007, p. 192) cette nouvelle mesure, et cela de manière explicite, c'est-à-dire que le sens littéralement « dit » recouvre le sens effectif (Ducrot, 1969 ; Kerbrat-Orecchioni, 1986). Deux remarques peuvent être formulées : 1) ces constructions

sont peu nombreuses dans l'ensemble des données ; 2) elles sont systématiquement accompagnées, voire dissimulées sous un ensemble d'arguments, capables de justifier le point de vue défendu, ou d'induire indirectement l'opinion tenue face à cette loi. Ainsi, à travers ses discours contestataires, le collectif Marchons Enfants ! semble moins avoir pour objectif de dire son opposition que d'user de « techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1970[1958], p. 5) présentées à l'assentiment du public. C'est la notion « d'efficacité » de la parole qui se donne à voir ici ; en effet, « [q]u'il vise une multitude indistincte, un groupe défini ou un auditeur privilégié, le discours cherche toujours à avoir un impact sur son public » (Amossy, 2021[2000], p. vii). Pour cette raison, je propose, dans cette première partie de chapitre, de « restituer la logique propre aux positionnements et aux étayages argumentatifs », constitutifs de ces discours d'opposition, de « les rendre intelligibles, [et de] montrer comment ils se structurent » (Doury, 2021[2016], p. 18).

Toutefois, avant de me lancer dans la présentation des analyses de mes données (et pour faciliter la compréhension de ma réflexion), il importe de faire une mise au point sur les implications de la notion d'argumentation (en tout cas, telle que je la conçois⁹⁸). En effet, si, comme l'analyse permettra de le montrer, elle repose majoritairement sur le « déploiement d'un raisonnement logique » (Amossy, 2021[2000], p. 8), la notion d'argumentation se fonde sur des « soubassements » qui permettent la rencontre entre les interactants du débat, à travers la construction et la convocation, dans et par le discours, de points d'accord. Pour Ruth Amossy, à la suite de Chaïm Perelman (1977), ces points d'accords « sont les prémisses de l'argumentation qui permettent d'établir une communion des esprits en tablant sur des valeurs et des hiérarchies communes » (Amossy, 2021[2000], p. 8) – ils rassemblent un ensemble d'éléments qui ferait partie du « bagage culturel » de l'allocutaire. Finalement, l'argumentation « “suppose l'existence d'un contact intellectuel” qui nécessite la prise en compte “des conditions psychiques et sociales sans lesquelles l'argumentation serait sans objet ou sans effet” » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1970[1958], cité par Amossy, 2021[2000], p. 9). Les discours anti-PMA pour toutes posent avec force la question du recours à l'évidence discursive, comme espace de croyances collectives. Cette construction langagière (dont des éléments définitoires seront apportés

⁹⁸ Voir section 2.2.3 du chapitre 3 de cette thèse.

plus loin) semble répondre à cette nécessité d'un contact intellectuel, propice à l'efficacité de l'argumentation. C'est seulement par la suite que « l'orateur appuiera son argumentation sur des lieux communs (les *topoi* d'Aristote), schèmes de raisonnement partagés dans lesquels il coulera ses arguments propres. Il pourra ainsi transférer aux conclusions l'accord initialement octroyé aux prémisses » (*ibid.*, p. 8). C'est ce cheminement stratégique de l'argumentation, emprunté par le collectif Marchons Enfants !, que je vais tenter d'analyser ici.

1.1. Le pari d'évidences partagées

Pour approcher la construction des discours contestataires fondés sur l'évidence, il me faut revenir brièvement sur la notion même d'évidence. Ce terme, qui vient du latin *evidentia*, est usuellement employé pour désigner le « caractère de ce qui est immédiatement perçu par les sens et notamment par la vue »⁹⁹. « Les expressions forgées avec le nom *évidence* rappellent la motivation visuelle de la notion »¹⁰⁰ (Grossman, 2017, p. 37) : « l'évidence saute aux yeux », « mettre en évidence », « évidence immédiate », « être placé sous le sceau de l'évidence » en sont des exemples. Ainsi, « [o]n passe progressivement du sens philosophique à un sens plus rhétorique permettant de caractériser un discours qui place les éléments dont il est question “sous les yeux” de l'auditoire » (*ibid.*). Rapidement, apparaît en filigrane la deuxième acception de cette notion : en effet, elle renvoie aussi au « caractère qui entraîne immédiatement l'assentiment de l'esprit, soit à partir d'un raisonnement, soit à partir de la constatation de faits »¹⁰¹. L'évidence est à la fois

« ce que l'on fait/sait habituellement » – d'ailleurs, la réponse « C'est évident ! » à la question « Pourquoi ? » signifie bien /je n'ai pas à démontrer cela/ – et « ce qui est raisonnable ». Or, par un raccourci propre au langage ordinaire, ce qui est habituel est raisonnable et ce qui est raisonnable est rationnel. (Guilbert, 2009, p. 278)

Dès lors, « ce qui est présenté empiriquement comme évident [...] n'a pas besoin d'être questionné et est nécessairement considéré comme incontestable » (*ibid.*). En cela, pour Thierry Guilbert, l'évidence fonctionne « comme critère de vérité » (*ibid.*, p. 275), et « est d'une grande efficacité persuasive » (Guilbert, 2015, p. 85). L'évidence se différencie de la

⁹⁹ <https://www.cnrtl.fr/definition/évidence> [consulté le 07/07/2021].

¹⁰⁰ Les italiques sont dans le texte d'origine.

¹⁰¹ <https://www.cnrtl.fr/definition/évidence> [consulté le 07/07/2021].

preuve, « en ce qu'elle ne renvoie pas à des dispositifs d'évaluation extérieurs, mais se lit "en des signes indubitables" » (Gil, 1993, cité dans Grossman, 2017, p. 38). Finalement, « [l]e repérage des éléments présentés comme évidents permet tout d'abord d'identifier les connaissances que les auteurs considèrent comme partagées » dans la société, « et également, par contraste, celles qui relèvent d'une démonstration, fondée sur le système de la preuve » (Grossman, 2017, p. 38).

1.1.1. Les faits

Dans les discours contestataires, l'évidence discursive est d'abord construite à partir de l'exposition des faits biologiques qui existent autour de la procréation. L'avancée de la science a en effet permis d'asseoir la connaissance (et de la rendre aujourd'hui indiscutable) que pour engendrer une naissance, il faut la rencontre de cellules reproductrices mâles et femelles. Les militant·es se saisissent de cet état de fait, « tiré de l'observation directe de la réalité » (Robrieux, 2000, p. 181), qui fait consensus, et qui, donc, produit l'accord recherché avec l'allocutaire. Mais il est aussi, et surtout, mobilisé comme « fondement à l'argument causal » (*ibid.*) qui suit, ou est induit. C'est notamment le cas dans les exemples ci-dessous, issus de livrets pédagogiques distribués dans le cadre de formations militantes :

(C_50), p. 6 : ***La reproduction de l'espèce humaine étant sexuée et circonscrite dans le temps, un couple de femmes ne peut pas avoir d'enfants au même titre qu'un couple homme-femme qui n'est plus en âge de procréer ou qu'un couple homme-femme qui n'aurait pas ou plus d'unions sexuelles. Il n'y a donc pas de discrimination, juste la confrontation à un principe de réalité.***

(C_13), p. 1 : ***Ce qui permet la vie, c'est la rencontre d'un gamète masculin et d'un gamète féminin. Même dans les familles avec une femme seule, il faut à un moment un homme et une femme. La sexuation reste indispensable à la transmission de la vie.***

Dans le premier exemple, c'est bien l'appel à la réalité biologique de l'espèce humaine qui sert le lien causal pour conclure à l'absence de discrimination. En suivant cette logique, puisque deux femmes ne peuvent se reproduire, de par leur sexe biologique, elles ne sont pas comparables à un couple homme-femme en âge de procréer et ayant des rapports sexuels. Dès lors, la discrimination, basée sur un non-respect des différences ne pourrait être appliquée ; la demande d'un nouveau droit est alors présentée comme caduque. L'appel au « principe de réalité » participe à la construction d'un discours de

différenciation entre les personnes hétérosexuelles et homosexuelles et, de fait, justifie les droits qui leur sont respectivement attribués. L'utilisation de la formule « principe de réalité » est, en ce sens, particulièrement évocatrice, pour ce qu'elle donne à voir comme un fondement législatif irrévocable. Dans le deuxième exemple, c'est la même logique qui est à l'œuvre ; en revanche, elle sert ici à conclure de l'altérité nécessaire au sein d'un couple.

Cette construction argumentative, à partir d'un fait connu et partagé, se retrouve alors utilisée dans les trois contextes discursifs du corpus (discours de mobilisation, discours constituants de l'action collective, discours rétrospectifs)¹⁰². L'appel au fonctionnement biologique semble être un procédé argumentatif facile à mobiliser et efficace, tant il place l'allocutaire devant la fatalité de la situation. À titre d'exemple, au cours d'une émission télévisuelle du 19 janvier 2020 sur Cnews, Ludovine de La Rochère (LR), porte-parole de Marchons Enfants ! et présidente de LMPT, convoque cette « réalité humaine » attachée à la conception d'un enfant, qu'elle accentue par l'utilisation d'une collocation d'adverbes « tout simplement » – l'évidence faisant preuve de vérité. Dans cet échange, il est possible d'obtenir une trace de cette confirmation d'un état de fait : « ça s'est entendu », prononcée par le présentateur Julien Pasquet (P1).

(C_92)47LR : *y a pardonnez-moi **une réalité humaine + tout simplement** | + euh: qui fait que **pour avoir un enfant il faut un homme et une femme***

48P1 : ***ça s'est entendu***

49LR : *et et **et que de manière universelle/ euh un homme et une femme c'est ce qu'on appelle le père et la mère de l'enfant***

Aussi, cet exemple montre comment l'appui sur un état de fait est utilisé comme lien causal, permettant d'avancer un autre argument, davantage idéologique. Dans le tour de parole n°49, Ludovine de La Rochère se sert, en effet, de la portée d'évidence discursive d'une « réalité biologique » pour mettre en parallèle les rôles assignés aux géniteurs et génitrices (qui s'appliqueraient de « manière universelle », là encore partagés et reconnus). Or, être un père et une mère n'est pas un rôle biologique, mais bien une construction sociale qui renvoie à un système de valeurs et d'idéologies. C'est alors une tentative de

¹⁰² Pour des éléments de définition, voir section infra 1.3 du chapitre 3.

naturalisation des codes sociaux (Hall, 1994). Ce procédé se retrouve également dans les extraits ci-dessous, issus aussi d'émissions télévisuelles :

(C_93)13LR : [...] ***il y a bien sûr en effet des couples de femmes ou des couples d'hommes/ qui élèvent aujourd'hui des enfants\ mais faut-il le rappeler/ ils sont en France + généralement nés + > d'abord ils sont toujours nés d'un couple homme femme en réalité/ il faut quand même le dire/ et d'autre part généralement en France/ ils sont nés d'une union précédente très brève ou très durable mais ils savent qui sont leur père et leur mère là on veut + volontairement créer cette situation qui prive l'enfant de père complètement il est effacé et sur l'acte de naissance on inscrirait deux mères/ un enfant n'a pas deux mères/ encore une fois/ il a une mère et une belle-mère***¹⁰³

(C_90)65LR : *et pour fonder une famille il faut être un homme et une femme Caroline Mérary c'est bête mais c'est comme ça*¹⁰⁴

Dans le premier exemple, il serait impossible de reconnaître deux mères, car cela ne renvoie à aucune « réalité ». Plus encore, c'est sur cet état de fait qu'il est possible de hiérarchiser les statuts, qui passent ici par l'appellation « mère » et « belle-mère ». Sans m'attarder ici sur les implications de cette terminologie (j'y reviendrai¹⁰⁵), il importe de mentionner qu'à partir d'une primauté donnée à la « réalité » des faits, l'argumentation s'érige, sans crainte, sur le mode indicatif à valeur de vérité générale (« un enfant n'a pas » ; « il a une mère et une belle-mère »), ce qui ancre encore davantage l'action dans un réel. Dans ce sens, le deuxième exemple témoigne de l'utilisation par Ludovine de La Rochère du schéma biologique de la procréation, appliqué à la notion de « famille ». Or, là encore, la famille ne renvoie à aucune réalité biologique, comme pour « père » et « mère » ; la porte-parole de LMPT produit une « modélisation essentialiste » (Fracchiolla, 2015, p. 7), en s'écartant des faits sociaux. En s'appuyant sur le modèle presque mathématique de « pour faire un enfant il faut être un homme et une femme », l'énoncé se charge potentiellement, comme ceux présentés plus tôt, d'un effet d'évidence discursive, et masque sa portée idéologique – un effet accentué par « c'est bête mais c'est comme ça », qui donne l'impression d'une irrévocabilité du schéma familial évoqué.

¹⁰³ Extrait d'une émission sur Cnews en date du 6 octobre 2019. Ludovine de La Rochère et Geoffroy Didier (député et secrétaire général délégué LR) sont les invité-es de l'émission.

¹⁰⁴ Extrait d'une émission sur Cnews en date du 17 septembre 2019. Ludovine de La Rochère est invitée aux côtés de Laurence Sailliet (personnalité politique), Caroline Mercary (avocate), Jean-Sébastien Ferjou (journaliste) et Denis Olivienne (essayiste).

¹⁰⁵ Voir section 1.1.2 du chapitre 6.

1.1.2. Les valeurs

J'ai commencé à le montrer, dans les discours contestataires, outre l'appel aux faits, l'évidence discursive repose sur des présupposés communs, entre l'instance de locution et son auditoire, qui prennent la forme de valeurs partagées. Elles sont définies comme des « figures du désirable » (Resweber, 2015), ou du moins comme « une hiérarchie du préférable, à l'aune de laquelle on évaluera les opinions et les comportements, les siens et ceux d'autrui » (Breton, 2016, p. 70). Les valeurs formeraient un « être-en-commun qui constitue les bases de la culture et qui détermine les manières selon lesquelles les membres d'un groupe donné habitent un même monde » (Resweber, 2015, p. 7). Sans elles, l'action de communiquer est rendue impossible, car « le lien social n'existe qu'en réactivant les valeurs implicites, en les posant et les interprétant » (*ibid.*, p. 35). En cela, elles sont un ressort essentiel de l'argumentation (Breton, 2016, p. 70). S'« il est universel qu'il y ait des valeurs » (*ibid.*), ces dernières peuvent être plus ou moins spécifiques en fonction des cultures, du lieu ou du temps donnés ; c'est pour cela que j'avance l'idée que les discours contestataires font *un pari* sur des valeurs partagées. Les protagonistes investis, qui cherchent à persuader un plus grand nombre, tablent sur une « communauté argumentative », c'est-à-dire l'existence d'un « groupe qui partage un certain nombre de valeurs jugées suffisamment fondamentales » (*loc. cit.*, p. 71).

Concernant le cheminement argumentatif, les valeurs sont convoquées comme une grille de lecture, que les militant·es appliquent sur cette nouvelle mesure. Elle est présentée en contradiction avec ce qui est présumé « fondamental » ; dès lors, car elle ne correspond pas à un certain système de valeurs (présenté comme universel et partagé), il apparaît légitime de s'y opposer. Ainsi, les valeurs « fondent l'assertion d'une prise de position contre [la « PMA pour toutes »] : elles jouent donc pleinement le rôle d'objets d'accord que leur confèrent Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988, p. 38) » (Doury, 2010, paragr. 9). En revanche, si l'argumentation déployée dans ces discours fait la part belle aux valeurs, celles-ci sont rendues présentes de deux manières différentes. Elles peuvent être nommées, comme c'est le cas dans les exemples ci-dessous, extraits d'une prise de parole officielle de Ludovine de la Rochère et d'un micro-trottoir auprès d'une militante :

(C_67_13)17LR : [...] Emmanuel Macron a dit de ce projet de loi de bioéthique/ qu'il est la loi de tous les dangers + POURQUOI/ + parce qu'elle est un poison et il le sait

*elle trahit la démocratie/ + elle peut diviser la France/ + elle est contraire aux valeurs de la République française/ + contraire à la liberté + à l'égalité à la fraternité*¹⁰⁶

(C_19)15E16 : [...] *voilà sous couvert de bonnes manières de faire plaisir + de liberté d'égalité et ben + on gâche toutes les valeurs les plus fondamentales de l'être humain c'est-à-dire le respect la dignité de la vie + voilà*¹⁰⁷

Le projet de loi en débat est présenté comme « contraire » ou « portant atteinte » aux « valeurs républicaines » : « la liberté », « l'égalité », « la fraternité » sont nommément désignées. Mais aussi comme un « gâchis » des « valeurs fondamentales de l'être humain », que la militante préfère expliciter : « le respect », « la dignité de la vie ».

« Quand elles ne sont pas nommées, les valeurs qui sous-tendent la prise de position des auteurs sont malgré tout identifiables en ce qu'elles sont "incarnées" dans des scénarios qui leur sont stéréotypiquement associés » (Doury, 2010, paragr. 10). C'est notamment le cas avec la figure du « père », qui est brandie par les opposant·es à la PMA pour toutes les femmes, comme celle à protéger, car mise en danger par le projet de loi – à tel point qu'il a été renommé par le collectif Marchons Enfants ! : « PMA sans père ». Outre la bataille sémantique qui entoure cette désignation, elle témoigne de l'objectif suprême de cette revendication. Cela semble se justifier par l'ensemble des valeurs familiales traditionnelles qui entourent et sous-tendent la figure du « père » ; par sa sauvegarde, c'est la conservation et la valorisation du format familial unique et hétéronormatif qui sont recherchées¹⁰⁸. Pour les militant·es, parler du « père » permet alors de mobiliser tout un imaginaire social et de persuader (tout en légitimant) celles et ceux pour qui ces valeurs sont significatives, du danger causé par cette loi et donc, de l'évidence de se mobiliser.

1.1.3. Les lieux communs

Un autre présupposé sur lequel repose l'évidence discursive est les lieux communs. Chaïm Perelman (1977, p. 43) écrit qu'« en reculant vers ce qu'il y a de plus général, on

¹⁰⁶ Extrait du discours officiel de Ludovine de La Rochère lors de la manifestation nationale du collectif Marchons Enfants ! du 6 octobre 2019. Cette intervention est produite à la fin du défilé, lors des prises de parole successives des représentant·es du contre-mouvement à destination des mobilisé·es du jour (et de celles et ceux qui suivent la manifestation à distance). C'est dans ces conditions que le recueil a été opéré.

¹⁰⁷ Micro-trottoir réalisé le 30 novembre 2019, lors d'une manifestation nationale.

¹⁰⁸ Pour une analyse plus approfondie à ce sujet, voir section 2 du chapitre 6.

aboutit, dans le domaine des valeurs, aux lieux du préférable, qui jouent un rôle analogue à celui des présomptions ». Les lieux communs sont alors à appréhender comme « des valeurs, simplement un peu plus abstraites et incertaines » (Breton, 2016, p. 72). « Pour [Olivier] Reboul, il s'agit “d’un consensus très général sur le moyen d’établir la valeur d’une chose” (2013, p. 168). Les lieux et les valeurs ont en commun d’être des hiérarchies » (Breton, 2016, p. 72). Là encore, c’est *un pari* sur l’idée que la hiérarchisation proposée des faits et/ou des choses, qui composent le monde, soit partagée. Plusieurs classifications des lieux communs ont été proposées (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1970[1958]). Pour ce travail, et au regard des données, je fais le choix d’en présenter deux : le lieu de la quantité et le lieu de la qualité.

Le lieu de la quantité

Ce lieu commun consiste à faire valoir une importance supérieure à une chose au regard d’une autre, pour des raisons quantitatives. Il est fréquemment utilisé dans les discours contestataires, afin de minoriser la portée de la demande égalitaire en débat et, plus généralement, le projet de loi en lui-même. Les militant·es mobilisent un ensemble de données chiffrées, capables d’illustrer la réalité à laquelle répondrait ce projet de loi. C’est le cas dans l’exemple qui suit, extrait d’une prise de parole médiatique de Pascale Morinière :

(C_60)154PM : on focalise on dit qu’il y aura 2 à 3 000 naissances concernées + 2 à 3 000 naissances concernées y a 800 000 naissances/ donc on impacte euh: ça nous fait 99,75% des naissances/ 2 000 sur 800 000/ + euh on impacte 99,75 % des femmes et des naissances/ pour: euh finalement quelques + > c’est pour ça que je dis ça c’est anecdotique/ en fait c’est pas le cœur de l’affaire¹⁰⁹

Parce que le nombre de naissances concernées par cette nouvelle mesure est présentée comme inférieure, voire dérisoire, par rapport au nombre de naissances globales, elle perdrait toute nécessité à se voir institutionnaliser. Plus encore, le projet de loi viendrait « impacter » (dit autrement, avoir des répercussions sur) la majorité actuelle ; cette argumentation fait appel à l’opinion présumée partagée selon laquelle la loi devrait être pensée à partir des situations qui mobilisent le plus grand nombre. Ici, on voit bien

¹⁰⁹ Extrait d’une émission sur Radio Notre-Dame en date du 3 octobre 2019.

comment ce lieu réfère, par le quantitatif, à ce qui relève de la « norme » et de l'« habituel ».

Le lieu de la qualité

Un deuxième lieu commun observable dans les discours d'opposition est celui de la qualité ; il « sert de base à l'argumentation sur le meilleur, l'unique, l'original ou l'extraordinaire. Ce peut être le lieu de l'élitisme, selon lequel le difficile est préféré au facile, le risque à la stabilité et l'opinion d'un seul à celle de tous » (Robrieux, 2000, p. 212). Stéphane Contu (2015, p. 121) avait déjà montré l'utilisation de ce lieu commun dans les débats parlementaires autour du mariage pour tous. Une nouvelle fois, l'opposition à une demande égalitaire justifie sa position par le fait que le choix de la France, à savoir, procéder à une même législation que ses pays voisins, ne constitue pas un « exemple à suivre mais au contraire [un] modèle dont il faut se détourner au nom, et c'est là que se place le lieu de la qualité [...], d'une exception française » (*ibid.*) – une conception de la famille à la française pourra-t-on dire. L'extrait ci-dessous illustre le recours à ce lieu commun :

(C_67_3)33JD : [...] ***la France pays des droits de l'Homme doit montrer l'exemple elle doit interdire cette dérive vers la marchandisation humaine et le business de la fabrication d'enfants avec la PMA sans père et la GPA irrémédiablement stoppées/***

Dans son discours officiel du 6 octobre 2019, Jean-Pier Deleau-Myard (JD), porte-parole du collectif Marchons Enfants !, prône l'exemplarité de la France, au nom de la réputation dont elle est dotée (« le pays des droits de l'Homme »), à ne pas voter en faveur de ce projet de loi. Elle doit se démarquer, faire différemment de ce à quoi les autres pays tendent. Ainsi, « [a]u lieu de se laisser gagner par l'idée selon laquelle l'égalité des droits s'inscrit dans un mouvement de grande ampleur qui ne peut connaître qu'une phase ascendante, cette attitude ferait du *statu quo* une vertu » (*loc. cit.*).

Globalement, analyser les lieux communs sur lesquels repose l'argumentation dans les discours contestataires « montre qu'ils [les lieux communs] sont rendus possibles par la croyance, assez unanimement partagée, selon laquelle le monde, l'univers symbolique dans lequel nous évoluons, est doté d'un certain ordre et que celui-ci est, au moins partiellement,

connaissable » (Breton, 2016, p. 75). Par leur discours, les militant·es cherchent à construire, mais surtout à conserver, cet ordre établi – ce qui est cohérent avec la nature conservatrice de ce contre-mouvement¹¹⁰. « [L]e non-partage de ce lieu fondamental (“l’univers a un ordre”) fait sortir de l’espace argumentatif et ramène à la violence » (*ibid.*), par l’exclusion qu’il provoque de tout ce qui n’appartient pas à cet ordre. C’est peut-être là un premier élément de réflexion sur la portée potentiellement violente de ces discours.

À l’issue de cette phase d’analyse, il est possible de rejoindre la pensée de Thierry Guilbert (2015), qui voit dans l’évidence discursive une forme de « discours d’autorité ». Qu’elle repose sur des faits, des valeurs ou des lieux communs, l’évidence discursive fait appel à « deux institutions, deux autorités implicites : la doxa et l’opinion » (Guilbert, 2015, p. 86). Cette construction discursive,

référant implicitement – sans le revendiquer – à une source incontestable et implicite, serait paradoxalement l’une des formes les plus persuasives de l’autorité discursive car elle « a pour fin d’exhiber la fidélité de l’énoncé à la doxa de la collectivité dont [elle] convoite la légitimation » (Koren, 2004, p. 1). (*ibid.*)

De là, l’évidence discursive peut être catégorisée de « “surévaluation volontaire” des arguments : “En fait, dans tout discours qui ne se déclare pas explicitement rhétorique, on surestime la force des arguments avancés” (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988[1956], p. 618) » (*loc. cit.*).

1.2. Schèmes argumentatifs

Si l’analyse des discours contestataires montre une mise en abîme de l’évidence discursive, elle donne également à voir d’autres stratégies argumentatives, par le recours à « divers types d’enchaînement au gré desquels se construit un raisonnement plausible » (Amossy, 2021[2000], p. 10). Mon analyse des procédés argumentatifs s’appuie sur la notion de « type d’argument », aussi appelé *topos* (ou *topoi* au pluriel). Un type d’argument désigne « une forme discursive argumentative générique à laquelle correspond une série, potentiellement très grande, d’argumentations concrètes, actuelles, ou enthymèmes » (Plantin, 2017, p. 68-69). De fait, parler d’une typologie, c’est rendre compte d’« un inventaire organisé des types d’arguments » (*ibid.*, p. 69). Le recours à cette

¹¹⁰ Voir section 1.2 du chapitre 2.

catégorisation a pour intérêt « de “décoller” de la lettre d’une argumentation particulière et de s’arracher à son irréductible singularité pour reconnaître la forme de discours plus générale qui la sous-tend » (Doury, 2018, p. 33).

Toutefois, comme le souligne Marianne Doury (*ibid.*), « [u]ne première difficulté pour qui veut utiliser cette catégorie dans l’analyse de discours argumentés est de se repérer et d’opérer des choix parmi les diverses typologies existantes ». En effet, nombreuses sont les approches contemporaines de l’argumentation à s’être saisies de cette notion et à avoir constitué leur propre arborescence¹¹¹. Christian Plantin (2005, p. 50) résume, avec une certaine ironie, la situation : « toute proposition de synthèse des typologies existantes aboutit en fin de compte simplement à l’ajout d’une nouvelle typologie ». Sans qu’il me soit possible (ni utile) de revenir sur ces différentes typologies, il importe de mentionner que la classification des schèmes argumentatifs utilisée ici suit les trois grandes catégories établies par Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca (1970[1958]) – alimentées, je le montrerai, de considérations théoriques qui ont été établies après elles. Ce choix est motivé par l’inscription dans la tradition philosophique aristotélicienne de cette typologie, qui redonne « aux notions de vraisemblable et d’opinion la place qu’elles occupent dans le discours social » (Beaudet et Alamargot, 2011, paragr. 21). Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca « ont réarticulé ces notions en les associant à des techniques argumentatives regroupées par schèmes, ce qui confère à la nomenclature des arguments une structure logique éclairante » (*ibid.*). En suivant ce choix méthodologique, je souhaite donc m’intéresser d’abord aux arguments qui font appel à la logique, puis aux arguments fondés sur la structure du réel, et enfin aux arguments qui cherchent à fonder la structure du réel.

1.2.1. Appel à la logique

Les arguments qui font appel à la logique, aussi appelés arguments *quasi logiques*, regroupent « ceux qui présentent une liaison entre notions ressemblant à une liaison logique » (Schmetz, 1997, p. 80). Ils sont à appréhender au plus près « de la pensée

¹¹¹ Marianne Doury (2018, p. 34) fait référence, « dans le domaine francophone, [à] la classification des types d’arguments proposée par Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958), ainsi qu[’aux] nombreuses entrées définissant des types d’arguments dans le récent *Dictionnaire de l’argumentation* de Christian Plantin (2016) ; dans le domaine anglophone, Walton (1996), Walton, Reed et Macagno (2008), Eemeren et Grootendorst (1992), Kienpointner (1992) ».

formelle, de nature logique ou mathématique. Mais un argument quasi logique diffère d'une déduction formelle par le fait qu'il présuppose toujours une adhésion à des thèses de nature non-formelle, qui seules permettent l'application de l'argument » (Perelman, 1977, p. 75). L'utilisation de ce type d'arguments nécessite alors de « réduire la réalité à un schéma, de type logique ou mathématique, sur lequel on raisonne, tout en transposant néanmoins la conclusion sur la réalité concrète » (*ibid.*, p. 76). Dans le corpus de données, cette liaison se donne à voir à travers trois types d'arguments : l'argument par définition, la règle de justice, l'argument par l'absurde.

1.2.1.1. Argument par définition

Comme l'écrivent Marianne Doury et Raphaël Micheli (2016, p. 121), l'activité définitoire ne peut être perçue « comme une étape préalable à l'argumentation proprement dite, étape qui consisterait simplement à clarifier le sens des mots litigieux avant toute construction de position, avant tout échange d'arguments. En réalité, la définition semble faire partie intégrante de l'interaction argumentative ». Elle est en effet utilisée « non [seulement] pour fournir le sens d'un mot, mais pour mettre en vedette certains aspects d'une réalité qui risquerait de rester à l'arrière-plan » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988, p. 233).

À l'issue de la délibération parlementaire, sera établie une définition de la PMA et (surtout) de l'ensemble des termes qui lui sont sous-jacents, comme celui de filiation. De cette définition, sera décidée ce qui *légalement* pourra être réalisé ou non sur le territoire français ; outre l'aspect descriptif, la définition comporte ainsi une dimension performative. L'activité de définition traduit « l'existence d'un "problème". Tant qu'un mot fait consensus, que sa définition lexicale et/ou juridique donne le sentiment qu'elle coïncide avec l'état du monde auquel il renvoie, nul ne se sent tenu d'en rappeler, discuter, éventuellement remodeler la définition » (Doury et Micheli, 2016, p. 123). Il importe alors pour les opposant·es de justifier de la pertinence (et de la primauté) de la définition défendue de la PMA et des termes qui en produisent le sens. L'analyse des discours contestataires montre que « la définition peut se présenter comme un argument au service d'une conclusion ("argumenter à partir d'une définition") ou comme une conclusion elle-

même étayée par des arguments (“argumenter à *propos* d’une définition”) »¹¹² (*loc. cit.*, p. 121-122).

Argumenter à partir d’une définition

Dans les discours contestataires, la remise en cause de la nature discriminatoire des conditions d’accès à la PMA est justifiée par la convocation de la définition de ce qu’est l’égalité. Revenir sur les implications de ce terme, c’est-à-dire un principe basé sur la similarité, permet aux militant·es de mettre en relief la distinction entre « ce qu’est » ce principe de droit et la demande d’égalité formulée par les personnes homosexuelles. « Les opposants à l’égalité juridique tendent à récuser l’appartenance à “une même catégorie essentielle” » (Rennes, 2007b, p. 101). C’est ce qu’on appelle « l’argument de l’incommensurabilité, qui veut que la catégorie *x* (celle des demandeurs de droit) et la catégorie *y* (celle des détenteurs de droit) appartiennent à deux espèces hétérogènes » (*ibid.*). À partir de là, si la situation (entre les personnes homosexuelles et hétérosexuelles) est présentée comme distincte par essence, elle ne peut prétendre au principe d’égalité. L’extrait ci-dessous, tiré d’un micro-trottoir, permet d’illustrer ce procédé argumentatif. La militante convoque de manière implicite la définition du terme « égalité » ; il faut en effet procéder à une reformulation pour accéder au contenu sémantique. L’égalité est présentée comme « complètement dévoyée » de son sens, car « on ne peut pas parler d’égalité » face à deux situations différentes. Par reformulation, on arrive bel et bien à la définition que le principe d’égalité s’érige à partir de situations jugées similaires. L’énoncé présente les termes « égal » et « différent » de manière antonymique :

(C_22)18E20 : [...] *égalité le mot est complètement dévoyé/ + parce que: bah:/ + un couple hétérosexuel et un couple homosexuel ils sont différents/ y a on peut pas parler d’égalité c’est différent/ + on peut pas mettre sur le même plan des choses qui sont différentes/ + dire que c’est égal/ + non ils sont c’est différent/*

Argumenter à propos d’une définition

J’ai commencé à le mentionner, la définition peut être une conclusion qu’il est question d’étayer par des arguments. Le projet de loi en débat vient (re)questionner certaines notions relatives au droit reproductif et sexuel, comme la filiation et la parentalité. Les

¹¹² Les italiques sont dans le texte d’origine.

militant·es anti-PMA pour toutes apportent, par leur discours, des arguments capables de justifier le sens donné à ces termes, mais aussi les conséquences et les changements sémantiques engendrés par le passage de la loi. C'est le cas dans l'exemple ci-dessous, extrait du discours d'Aude Mirkovic (AM), porte-parole du collectif, lors de la manifestation du 6 octobre 2019 :

(C_67_1)05AM : [...] *on prétend que la suppression légale du père ne serait rien/ c'est faux bien entendu/ + et pour les comprendre + pour le comprendre j'aimerais rappeler ce qu'est la filiation/ + c'est le lien qui relie chacun à son père et à sa mère à ceux dont il est né/ + et c'est pour ça que la filiation figure sur l'acte de naissance parce qu'elle dit à chacun de qui il est né alors certes la filiation c'est pas seulement un lien biologique + et cette naissance peut être aussi symbolique/ + c'est le cas des enfants adoptés ou de ceux qui ont été reconnus par un homme qui ne les a pas engendrés alors le projet de loi écoutez bien/ veut fonder la filiation non pas sur la réalité charnelle de la naissance mais sur l'intention de deux femmes d'être parent/ mais comme deux femmes ne peuvent pas engendrer un enfant/ + elles peuvent plus elles ne peuvent pas/ dire à l'enfant de qui il est né/ + même pas symboliquement/ et c'est là qu'on comprend que la filiation change/ de sens + elle n'indiquera plus/ de qui l'enfant est né/ + elle va lui dire bah qui sont ses responsables légaux comme des tuteurs/ et donc l'enfant va se retrouver doté de responsables légaux/ + mais privé de parents au sens propre du terme/*

Par ce passage, on voit bien comment la controverse autour de la définition de la filiation « est traversée par une tension entre la vocation performative de la définition juridique, qui par essence ajuste le monde aux mots, et une stratégie d'étayage des définitions passant par une sorte de “naturalisation”, la définition étant supposée refléter “ce qui est” » (Doury et Micheli, 2016, p. 126). Le scénario définitoire posé par Martin Riegel (1990) est explicité avec la formulation « j'aimerais rappeler ce qu'est la filiation/ », auquel la porte-parole du collectif apporte une réponse immédiate : « c'est le lien qui relie chacun à son père et à sa mère à ceux dont il est né ». Cette définition s'adosse à une forme d'évidence, par l'invocation de son ancrage institutionnel : « c'est pour ça que la filiation figure sur l'acte de naissance ». S'ensuit une figure de prolepse¹¹³ (Vincent et Heisler, 1999) par l'objection du simple lien biologique pris en compte dans la filiation, dont le marqueur linguistique est « alors certes ». Aude Mirkovic évoque par la suite les implications du projet de loi, pour mettre en évidence le « changement de sens »

¹¹³ La prolepse renvoie à des « procédés par lesquels on anticipe une réaction négative possible de la part du destinataire de l'énoncé, [qu'on] tente de désamorcer » (Kerbrat-Orecchioni, 1990, p. 217). Cette figure « a pour effet de priver l'interlocuteur d'une objection. La faille dans le raisonnement étant perçue et reconnue comme plausible par le locuteur lui-même, l'objection ne pourra être reprise par l'interlocuteur » (Vincent et Heisler, 1999, p. 16).

qui en résulterait, ce qui passe par des modifications terminologiques : les termes « père » et « mère » laissent place à « responsables légaux » et « tuteurs ». De cette manière, le projet de loi représente un bouleversement pour la filiation. La dénonciation de « dénaturer » la filiation formulée par les opposant·es (il est aussi dit qu'elle deviendrait « fictive », « artificielle », « truquée » et « bricolée ») est en cela éloquent. « Si l'on "dénature" [la filiation] par une nouvelle définition, c'est que l'ancienne définition correspondait à sa "nature" » (Doury et Micheli, 2016, p. 125). En voici un exemple :

(C_35) : *Nous serons en masse dans la rue dimanche, près du Sénat, pour dire notre attachement à une législation respectueuse du plus petit et pour montrer, avec une foule immense, que nous ne voulons pas dénaturer la filiation.*¹¹⁴

En somme, qu'il s'agisse des arguments *à partir* ou *à propos* d'une définition,

les négociations [...] obéissent moins à des préoccupations épistémiques (visant à atteindre l'essence de la chose) ou linguistiques (visant à décrire les usages du terme) qu'à des considérations pragmatiques, articulées sur les valeurs qui sous-tendent la définition et les conséquences que l'on peut en attendre » (*ibid.*, p. 124).

1.2.1.2. Règle de justice

La règle de justice est un autre argument de type quasi logique utilisé par les militant·es du collectif Marchons Enfants !. « Du point de vue de la liaison des notions, il consiste à identifier, partiellement au moins, deux situations [comme similaires]. La conséquence de cette identification est qu'on veut voir appliquer le même traitement aux deux situations en question » (Schmetz, 1997, p. 80). Dans mes données, la règle de justice est convoquée pour démontrer la suite « logique » de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, à laquelle les militant·es semblent s'opposer tout autant ; cet argument cherche en effet à établir une similarité entre la demande actuelle des femmes (en couple ou célibataires) à obtenir l'extension des conditions d'accès à la PMA, et celle de la légalisation de la GPA en France, qui répondrait au même principe d'égalité pour les hommes. De fait, cet argument est étroitement lié à celui de l'argument *a pari*, qui « constitue un appel à la cohérence » (Doury, 2021[2016], p. 221). La règle de justice rejoint également le type d'argument de direction (présenté plus loin), mais celle-ci se distingue par son poids argumentatif tiré dans la logique institutionnelle d'un principe fondateur du droit positif

¹¹⁴ Extrait du communiqué de presse des AFC édité le 4 octobre 2019 et disponible sur le site internet de l'association.

français : l'égalité. L'exemple ci-dessous, extrait d'un micro-trottoir réalisé auprès d'un militant le 30 novembre 2019 lors d'une manifestation locale, illustre ce topos :

(C_21)06E19 : *derrière derrière y aura aucune possibilité légale pour s'opposer à la GPA et la GPA euh puisque les puisque les hommes homosexuels + > les couples homosexuels hommes revendiqueront le même droit au nom de l'égalité/ + **puisque'on dit que cette loi est au nom de l'égalité/ + demain sur le même principe/ + au nom de la même égalité pourquoi/ interdira-t-on à des hommes/ + homosexuels par biais + > donc forcément par le biais de la GPA** parce que y a pas d'autres moyens puisque'on l'a permis par la par la PMA/ + à partir du moment où on considère/ + que y a un droit à l'enfant/ + y a aucune raison que le droit à l'enfant/ soit réservé aux femmes/ + et soit interdit aux hommes\ donc euh: + voilà + et je pense que la GPA c'est la marchandisation du corps contre laquelle je me bats complètement/ + voilà ça fait partie des des raisons parmi d'autres qui me font qui font que je me mobilise contre cette loi*

Établir cette règle de justice permet à ce militant d'arriver à la conclusion que la GPA est la suite « logique » de la PMA, car elle est la seule solution offerte actuellement pour répondre au principe d'égalité à l'égard des hommes. L'aspect conclusif de son schéma argumentatif est introduit par la conjonction « donc », suivie de l'adverbe « forcément » qui renforce l'aspect inévitable et évident de cette assertion. De là, il n'est plus question de s'opposer seulement à la PMA pour toutes les femmes, mais aussi à la GPA, qui représente « une marchandisation du corps » : « ça fait partie des raisons parmi d'autres qui font que je me mobilise contre cette loi ».

1.2.1.3. Argument par l'absurde

Dans le *Traité*, Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca (1970[1958], p. 278) donnent de l'argumentation par l'absurde (aussi appelée par le ridicule, ou réduction à l'absurde) la définition suivante :

De même que, en géométrie, le raisonnement par l'absurde commence par supposer vraie une proposition A pour montrer que ses conséquences sont contradictoires avec ce à quoi on a consenti par ailleurs, et passer de là à la vérité de non-A, de même, l'argumentation quasi logique par le ridicule la plus caractérisée, consistera à admettre momentanément une thèse opposée à celle que l'on veut défendre, à développer ses conséquences, à montrer leur incompatibilité avec ce à quoi l'on croit par ailleurs, et à prétendre passer de là à la vérité de la thèse que l'on soutient.

Les opposant·es à la PMA pour toutes les femmes usent de ce topos, pour mettre en évidence les conséquences futures de cette légifération, et leur incompatibilité avec le

système de normes et de valeurs qu'ils et elles prétendent encore partager. C'est le cas dans l'extrait d'un micro-trottoir suivant, réalisé le 30 novembre 2019 lors d'une manifestation locale auprès d'une militante du collectif :

(C_22)24E20 : *ensuite le troisième argument euh: bah les gens qui ont les moyens/ + ils vont se faire une PMA à l'étranger/ + donc euh c'est pas normal que seuls les riches puissent bénéficier de ça/ + donc il faut qu'on le légalise en France pour que tout le monde puisse y avoir accès/ + autrement dit les riches ils peuvent tout se permettre ils peuvent se permettre d'acheter de la drogue à un prix faramineux + ils peuvent se permettre de s'acheter tout ce qu'ils veulent parce qu'ils ont de l'argent/ + alors permettons aux pauvres aussi de de de remboursons la drogue pour que + les pauvres puissent aussi y avoir accès pour que + > voyez/*

La militante interrogée reprend d'abord à son compte un schéma argumentatif entendu en faveur de ce nouveau droit reproductif (c'est la proposition A) ; cela est repérable par l'utilisation du terme « argument », qui fait partie du lexique ordinaire de l'argumentation (Doury, 2018), et le recours à l'introducteur de conclusion « donc » à plusieurs reprises. De là, la locution adverbiale « autrement dit » permet à la militante de reformuler la thèse présentée et d'amorcer une extension du raisonnement, qui est une « configuration repérable [...] propre à l'argumentation par l'absurde » (*ibid.*, p. 34). Elle est explicitement introduite par l'expression : « alors remboursons la drogue pour que les pauvres puissent aussi y avoir accès ». C'est « [c]e processus de surenchère sur la logique de l'adversaire qui permet de mettre en évidence les implications absurdes de sa position » (*loc. cit.*). La drogue en France fait partie du domaine de l'illicite ; la rendre gratuite, qui plus est remboursable, est incompatible avec le système actuel. Dans ce sens, ce topos traduit un certain pouvoir d'amalgame, il « concentr[e] dans une même saisie des éléments composites, comme si leur liaison allait de soi » (Bonhomme, 2009, p. 8).

1.2.2. Arguments basés sur la structure du réel

J'en viens à la deuxième entrée de la typologie proposée par Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca (1970[1958]) : les arguments *basés sur la structure du réel*. Cette catégorisation part du constat qu'aussitôt que « des éléments du réel sont associés l'un à l'autre dans une liaison reconnue, il est possible de fonder sur elle une argumentation permettant de passer de ce qui est admis à ce que l'on veut faire admettre » (Perelman, 1977, p. 95). En m'en saisissant, il devient envisageable d'éclairer les schémas

argumentatifs utilisés dans les discours anti-PMA pour toutes « qui exploitent une relation reconnue comme existante entre les choses » (Andrei, 2007, p. 134). L'analyse des discours montre en effet qu'une importante part des arguments se fonde sur ce que Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca appellent une liaison de succession, autrement dit des arguments qui présentent les idées les unes après les autres, de façon logique, c'est le cas du rapport moyen-fin et de cause à effet. Mais aussi des arguments qui se structurent sur une liaison de coexistence, c'est-à-dire qui « unissent deux réalités de niveau inégal, l'une étant plus fondamentale, plus explicative que l'autre » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1970[1958], p. 394). « Dans ce type d'argument, grâce au rapport qui existe entre les deux éléments, on transfère la valeur du premier vers le second » (Schmetz, 1997, p. 83) ; c'est le cas des arguments d'autorité, qui trouvent une place prépondérante dans le corpus.

1.2.2.1. Les arguments du rapport moyen-fin

Par l'argument du rapport moyen-fin, Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca soulignent qu'« il existe une interaction entre les buts que l'on poursuit et les moyens mis en œuvre pour les réaliser. [...] Des fins apparaissent comme désirables parce que des moyens de les réaliser sont créés ou deviennent facilement accessibles » (1970[1958]), p. 368). Cet argument est observable dans les discours contestataires ; les opposant·es cherchent à démontrer que la fin souhaitée (l'adoption de la loi) n'est pas désirable, au regard des moyens mis en œuvre pour y arriver. En voici un exemple :

(C_13), p. 7 : *Le remboursement de la PMA pour toutes par la Sécurité sociale concerne tous les Français : le coût de la prise en charge à 100% des PMA pour des personnes en bonne santé se fera au détriment de la prise en charge de soins pour des personnes malades.*¹¹⁵

Dans ce passage, la prise en charge totale des coûts de cette technique d'assistance à la procréation (qui est un moyen utilisé pour la rendre accessible à toutes) est présentée comme portant un préjudice sur « des personnes malades ». Ainsi, on fait valoir que cette demande égalitaire passe par un désavantage causé à une autre population. Cela renvoie également à l'argument de définition ; derrière ce rapport moyen-fin c'est bien la définition de la médecine, et de son usage pour des personnes jugées « malades », qui est négociée.

¹¹⁵ Extrait d'un livret pédagogique édité par le collectif Marchons Enfants !, qui reprend, sous forme de fiches thématiques, tous les arguments déployés autour de l'opposition à la « PMA pour toutes ». Il a été pensé à destination des militant·es sur le terrain.

L'aspect conclusif de cet argument est introduit par la ponctuation, à savoir l'utilisation des deux points. De cette manière, l'opposition ne porte pas sur l'objet même de la demande égalitaire, mais sur les implications de sa mise en place.

1.2.2.2. Les arguments pragmatiques

Les arguments pragmatiques font « reposer l'évaluation d'un acte, d'un événement, d'une règle ou d'un jugement sur l'évaluation de ses conséquences » (Doury, 2021[2016], p. 224). Il répond au rapport de cause à effet. Le mouvement contestataire tente d'empêcher l'institutionnalisation de la PMA pour toutes les femmes en argumentant sur les conséquences négatives de cette décision. À partir des précédentes controverses d'égalité, Albert Hirschman (1991) avait déjà su « soulign[er] la place centrale qu'y tiennent les arguments relatifs aux effets malheureux des réformes soumises au débat » (Rennes, 2007a, p. 413). L'analyse des données donne à voir quatre types d'arguments qui rendent compte de cette construction : l'argument de l'effet pervers, de l'inanité et de la mise en péril – qui sont, pour Albert Hirschman, les « trois arguments-clés [...] au cœur des attaques des conservateurs contre les agents du progrès et leurs programmes » (Gosselin, 1998, p. 100) ; à cela s'ajoute l'argument de direction.

Argument de l'effet pervers

L'argument de l'effet pervers « avance que les initiatives visant à améliorer l'ordre social, politique ou économique existant résultent invariablement en des effets radicalement inverses au but recherché » (Gosselin, 1995, p. 301). Il consiste « à montrer que les mesures en débat, souhaitables “en théorie”, auront “en pratique” des effets contraires à ce qui est recherché » (Rennes, 2007a, p. 41). Dans les discours contestataires, cet argument repose sur l'idée que « les bénéficiaires apparents de ladite mesure [ici les femmes] en seront en fait les premières victimes » (*ibid.*, p. 41-42). Les deux exemples ci-dessous permettent de l'illustrer :

(C_11) : *Illusion pour les femmes : Parce que l'auto-congélation des ovocytes sans raisons médicales c'est une illusion pour les femmes : ce serait en fait profitable aux entreprises, qui auront des salariés plus disponibles et plus rentables.*¹¹⁶

¹¹⁶ Tract d'appel à manifestation du 6 octobre 2019 à Paris.

(C_96), p. 88 : *Quel modèle de société ? Derrière cette « option congélation » qui peut sembler anodine se pose un vrai enjeu, celui du modèle de société que nous voulons promouvoir. Depuis quelques années aux États-Unis, Apple et Facebook financent et encouragent leurs employées à congeler leurs ovocytes. Pour qu'elles puissent travailler plus et procréer... plus tard. Progrès ou régression pour les femmes ? Corvéables à merci, corps et âme compris ? Qu'on le veuille ou non, que leur choix reste libre ou non, le message envoyé par cette proposition est qu'il leur serait impossible d'accorder maternité et évolution professionnelle, cela revient à abdiquer le travail mené sur l'égalité entre les hommes et les femmes, en plus de constituer une intrusion dans leur intimité.*¹¹⁷

Ce nouveau droit reproductif est alors présenté comme une « illusion pour les femmes », qui ne seront pas davantage émancipées, mais bien utilisées « au profit des entreprises », ce qui par conséquent constituerait une forme d'aliénation supplémentaire. Le second exemple montre un étayage de l'argumentation, avec la convocation d'un argument par l'exemple (procédé que je détaillerai plus loin), la situation Outre-Atlantique, suivi de l'argument de la mise en péril (présenté juste après également), l'abdication du « travail mené sur l'égalité entre les hommes et les femmes ». Cet extrait donne à voir le croisement et l'enchevêtrement des arguments ; ils sont utilisés de manière combinatoire, pour tendre vers le plus d'efficacité persuasive.

Argument de l'inanité

L'argument de l'inanité, jugé « encore plus fataliste, pose que les projets de transformation de l'ordre institué sont vains et stériles, ne changent en rien le statu quo, bref qu'ils sont sans effet aucun » (Gosselin, 1995, p. 301). L'argument de l'inanité peut être résumé par l'adage d'Alphonse Karr : « Plus ça change et plus c'est la même chose » (1849, cité par Rousso, 1992, p. 142). À l'inverse de l'argument de l'effet pervers, « user de l'argument d'« inanité » suppose de croire à un monde rigide, régi par des lois » (Rousso, 1992, p. 142). Il fait appel à une forme de « rationalité » (*ibid.*). Pour illustrer ce topos, peut être convoqué l'extrait d'entretien semi-directif suivant, réalisé le 5 décembre 2019 par téléphone :

(C_25)125E23 : [...] *c'est peut-être plus de l'ordre du détail mais euh: cette PMA elle est elle est présentée comme une espèce de panacée un remède miracle euh + à la fertilité et euh: + et on oublie souvent de dire que ça marche une fois sur deux/ + que*

¹¹⁷ Extrait du « Carnet du participant » édité et distribué par l'Alliance Vita aux personnes présentes lors des soirées thématiques de l'Université de la Vie en janvier 2019. Cet énoncé est à retrouver à la page 88.

c'est un parcours du combattant + c'est difficile d'avoir des dons de sperme + > que ça complique les choses par rapport voilà la notion de la pater- + > enfin ça: + enfin la PMA tout court + même déjà pose des problèmes/ + et que: + et et voilà ça m'ennuie + que cette euh cette technique euh soit présentée comme le remède parfait à la question de la procréation pour les personnes homosexuelles parce que c'est pas parce que la loi sera votée qu'elles seront toutes mères/ [...]

Dans cet exemple, la militante d'Alliance Vita met en garde sur la perception de la « PMA pour toutes » comme d'un « remède miracle ». L'adoption de la loi ne signifierait pas *illico* la possibilité pour les femmes célibataires et en couple d'avoir des enfants. Cette nouvelle mesure se confronterait à des réalités de terrain, déjà existantes (« ça marche une fois sur deux », « c'est un parcours du combattant », « c'est difficile d'avoir du sperme »)

Argument de la mise en péril

J'ai déjà commencé à l'évoquer, l'analyse des discours contestataires montre l'utilisation de l'argument de la mise en péril. Ce type d'argument « stipule que les programmes réformistes ont une très fâcheuse tendance à compromettre ou, plus encore, à réduire à néant des acquis, avantages et droits précédemment obtenus, souvent de peine et de misère » (Gosselin, 1995, p. 301-302). Dit autrement, « on fait valoir les dangers que lesdites réformes feraient porter sur d'autres conquêtes » (Rennes, 2007a, p. 413). Avec l'institutionnalisation de cette nouvelle mesure, il peut s'agir, comme vu précédemment, d'une remise en question présumée des acquis obtenus ces dernières années sur le terrain de l'égalité femme-homme. Mais également, comme c'est le cas dans l'exemple ci-dessous, d'un danger perçu pour les droits des personnes malades, souffrant d'une infertilité pathologique, et par conséquent, pour les droits des couples hétérosexuels. Ils sont présentés comme les « victimes » de l'extension des conditions d'accès de la PMA. Cet argument pose en filigrane la question, déjà évoquée plus tôt, de la construction d'une différenciation et d'une hiérarchisation (discrimination ?), qui subordonneraient les discours contestataires, (j'y reviendrai dans le chapitre 6).

(C_11) : VICTIMES DE L'EXTENSION ! Parce que les couples qui souffrent d'une pathologie de la fertilité seraient aussi les victimes d'une extension de la PMA aux personnes fécondes.¹¹⁸

¹¹⁸ Tract d'appel à manifestation du 6 octobre 2019 à Paris.

Argument de direction

Le dernier argument pragmatique est celui de direction. Il « consiste à s’opposer à une mesure ou à une action au nom de l’enchaînement des conséquences néfastes qui en résulteraient » (Rennes, 2007a, p. 413), jusqu’à aboutir à un « final désastreux » (Walton, 1992, p. 1). L’argument de direction n’avait « pas à proprement parler [été] décrit par Albert Hirschman qui tend à l’assimiler à celui de la “mise en péril” » (Rennes, 2011b, p. 164). Il « implique d’une part l’existence d’une série d’étapes vers un certain but, le plus souvent redouté et, d’autre part, la difficulté, si pas l’impossibilité de s’arrêter une fois que l’on est engagé dans la voie qui y mène » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1970[1958], p. 382-383). « L’argument de direction, celui de la pente savonneuse ou du doigt dans l’engrenage, insinue qu’il n’y aura pas moyen de s’arrêter en chemin » (*ibid.*). Marc Angenot (2008, p. 321) parle de l’argument de direction *cumulative*, pour accentuer l’idée que « l’argument comporte en effet souvent une prédiction d’accélération incontrôlable, de spirale ».

Au sein du corpus, cet argument est mobilisé pour mettre en évidence le « caractère sans limite de la brèche égalitaire ouverte dès lors que l’on donne satisfaction à telle demande locale d’égalité » (Rennes, 2007a, p. 413). Dans l’exemple ci-dessous, extrait d’un micro-trottoir réalisé le 30 novembre 2019 auprès d’un militant, il est question de « dérapages » et de « dérives » vers la « marchandisation des enfants », l’ouverture d’« usines à bébé », la fabrication de « chimères » et l’« exploitation des mères porteuses » :

(C_17)09E16 : ***donc si la loi passait bah on continue dans les dérapages vers une société de marchandisation des enfants ça veut dire que n’importe quelle euh femme seule n’importe quel couple infertile/ + n’importe quel couple homo ou hétéro qui voilà peut acheter des enfants sans avoir à faire la démarche d’aller à l’étranger ça facilite encore plus cette démarche/ + et euh: + et sans parler de toutes les dérives que ça va nous amener donc les chimères + les usines à bébé dont on parle déjà notamment en Inde et qui exploitent des mères porteuses qui sont dans la misère et qui leur donnent un salaire***

Ce topos se retrouve dans la campagne visuelle officielle du mouvement contestataire Marchons Enfants ! :



Figure 1. Arguments de direction

« On reconnaît de plus en plus largement que la communication est multimodale : elle passe rarement par un seul canal (visuel, auditif, tactile...), et mobilise souvent des codes sémiotiques différents » (Doury, 2021[2016], p. 198). Ici, la marque langagière de l'argumentation est complétée par l'image, et c'est par leur combinaison qu'est construit le sens. Dans ces deux visuels, la temporalité est rendue explicite : d'un côté par la succession de masques (métaphore de la dissimulation) portant le nom de « PMA, GPA, etc. » ; et de l'autre par l'énoncé « et demain ? », accompagné du signe emblématique de la marchandisation, le code barre.

Aussi, il semble important de le mentionner, au sein du corpus, l'argument de direction donne lieu à des rapprochements, qui connotent et stigmatisent le projet de loi (et, surtout, celles et ceux qui en sont les bénéficiaires) et, ce faisant, chargent le discours d'une portée violente et insultante. C'est le cas notamment, dans l'extrait d'entretien suivant :

(C_02)11E3 : *bientôt bientôt bientôt je donne pas 5 ans à ce qu'on + bientôt ce sera le les la les la multiplication des géniteurs bientôt on verra arriver sur la table la reconnaissance de la pédophilie de la zoophilie/ + c'était déjà le cas y a 5 ans dans certains pays comme l'Allemagne*¹¹⁹

L'extension des conditions d'accès à la PMA est en effet présentée comme conduisant, « bientôt », à la mise en débat de la « reconnaissance de la pédophilie et de la zoophilie ». En suivant cette pensée, l'adoption de cette loi conduirait à une perversion morale de la

¹¹⁹ Extrait de la réunion pré-manifestation du 6 octobre 2019 à Paris, qui s'est déroulée le matin-même, dans le bus affrété par Alliance Vita, et tenue par le coordinateur du mouvement local. E3 désigne une militante présente dans le bus, qui a pris la parole lors de cette réunion.

société sur les questions de sexualité. Ainsi, si l'argumentation officielle de ce mouvement tend à se montrer la plus « objective » et « neutre » possible, elle comporte dans ses rangs des militant·es capables de faire d'autres choix argumentatifs.

Si l'analyse peut soulever des interrogations entre l'argument par l'absurde (présenté plus tôt) et celui de direction, ils sont à distinguer pour plusieurs raisons. Henrike Jansen (2007) affirme que : 1) dans l'argument par l'absurde, « le point de départ de l'argumentation est la position de l'adversaire. Un procédé fréquemment utilisé pour marquer que ce point de départ est admis pour les besoins de la démonstration, et non par adhésion du locuteur, est le recours à l'ironie » (Doury, 2018, p. 34). « Dans l'argument de direction, en revanche, l'engrenage à partir duquel la chaîne catastrophiste est déroulée est “pris au sérieux”, au sens où celle-ci est présentée comme ayant une forme de plausibilité » (*ibid.*) ; 2) ils se différencient aussi « par le degré d'indésirabilité [...] de la conséquence tirée de la position de l'adversaire. Elle reste sujette à discussion dans le cas du premier, alors qu'elle est supposée faire consensus au sein de la communauté des êtres raisonnables dans le second » (*loc. cit.*).

1.2.2.3. Les arguments d'autorité

Il me faut désormais aborder les arguments d'autorité ; en effet, les militant·es investi·es viennent soutenir leurs argumentations en établissant aussi « un lien entre certaines caractéristiques d'une personne (son prestige, sa compétence) et le crédit qu'il convient d'accorder à ses propos » (Doury, 2021[2016], p. 222). Comme le soulignent Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca (1970[1958], p. 403),

[s]ouvent l'idée que l'on se fait de la personne [...] est le point de départ de l'argumentation et sert, soit à prévoir certains actes inconnus, soit à interpréter d'une certaine façon les actes connus, soit à transférer sur les actes, le jugement porté sur l'agent.

L'argument d'autorité s'établit

quand le Proposant donne pour argument en faveur d'une affirmation le fait qu'elle ait été énoncée par un locuteur particulier *autorisé*, sur lequel il s'appuie ou derrière lequel il se réfugie. La raison de croire (de faire) P n'est donc plus recherchée dans la justesse de P, son adéquation au monde tel qu'il est ou devrait être, mais dans le fait qu'il est admis par une personne qui fonctionne comme *garant* de sa justesse.¹²⁰ (Plantin, 1996b, p. 88)

¹²⁰ Les italiques sont dans le texte d'origine.

Ainsi, il existe un transfert de « l'évaluation positive de la source sur les propos qu'elle soutient : X a dit *p*, or X est une autorité dans le domaine dont la proposition *p* relève, donc *p* doit être considérée comme acceptable » (Doury, 2021[2016], p. 222). Dans mon corpus, les analyses montrent que les arguments d'autorité s'articulent autour du domaine de la compétence, d'un cadre institutionnel, de l'expérience et du vécu, à travers le témoignage.

La compétence

L'argument d'autorité peut s'appuyer « sur un savoir ou une fonction exercée, qui donne ainsi une compétence large et une sorte de droit d'intervenir dans la construction du réel » (Breton, 2016, p. 60). Par définition, l'argument dit de la compétence « suppose en préalable une compétence scientifique, technique, morale ou professionnelle qui va légitimer le regard sur le réel qui en découle » (*ibid.*, p. 63). Plus encore, il repose sur l'idée que certains protagonistes ont « un *accès privilégié au savoir*, en raison de leur compétence, de leur moralité, du prestige attaché à leur personne »¹²¹ (Doury, 2021[2016], p. 115). Celui ou celle à qui est reconnue une compétence « bénéficie d'une aura qui renforce ses opinions, même dans des domaines éloignés de sa compétence » (Breton, 2016, p. 63). L'étude des discours contestataires donne à voir une visée persuasive qui s'appuie sur des compétences professionnelles ou, plus largement, d'expertise, comme c'est le cas dans les exemples suivants :

(C_50), p. 10 : ***Les pédopsychiatres, les psychologues et les médecins soulignent l'importance du rôle du père et de l'altérité sexuelle dans la construction de la construction de la personnalité. Même absent, le père joue un rôle important dans les représentations de l'enfant [...]***¹²²

(C_04)11E5 : [...] ***parce que bon et toutes les études + qui sont menées actuellement l'Académie nationale de médecine et mon médecin traitant qui suit beaucoup ces affaires-là ça se rejoint ce sont des échantillons + euh très euh étroits/ + alors pas suffisant de recul/ + et quand Madame Buzyn dit tous les voyants sont au vert elle se base sur ces études mais en fait la méthodologie n'est pas bonne***¹²³

¹²¹ Idem.

¹²² Extrait issu de la page 10 du livret pédagogique, intitulé « PMA. Réflexion sur l'extension aux couples de femmes et aux femmes seules » et édité en novembre 2018 par les AFC. Il est disponible sur le site internet de l'association, et il est un document ressource important des militant·es investi·es sur le terrain.

¹²³ Extrait d'un entretien semi-directif réalisé le 6 octobre 2019, dans le bus en direction de la manifestation nationale à Paris le jour-même.

Ici, les discours produits ne sont pas des actes purement individuels ; ils peuvent être qualifiés de polyphoniques (Bakhtine, 1997), dans la mesure où plusieurs voix se distinguent dans un même énoncé. La polyphonie de Mikhaïl Bakhtine s'appuie, entre autres, sur le concept de discours rapporté (Largier, 2005 ; Tuomarla, 1999 ; Vincent et Dubois, 1997), caractérisé par le fait qu'une instance de locution puisse citer ses propres propos ou ceux d'un autre protagoniste. Dans ces deux exemples, c'est bien la parole de professionnel·les de santé qui est rapportée pour s'opposer à la PMA pour toutes les femmes. Concernant les problématiques des « besoins » d'un enfant, ou du rôle attribué au père, les militant·es en font des personnes compétentes et cherchent à exploiter leur crédibilité, attachée à leur profession. De cette manière, l'argument d'autorité fonctionne comme un acte performatif, car « l'acte s'assimilant au dire, rapporter le dire suffit pour attester l'acte » (Plantin, 1990, p. 211). Laurence Rosier (2004, p. 10), qui s'est intéressée à la « scénographie de la source énonciative de l'énoncé rapporté », parle de « métonymie énonciative » lorsqu'il s'agit de généraliser un discours à l'ensemble des locuteurs et locutrices semblables (ici « les pédopsychiatres » ; « les médecins » ; « les psychologues »). En effet, à l'instar de ces exemples, il arrive que la source soit légitimée mais ne se réfère pas à une personnalité en particulier mais plutôt à ses attributs culturels, sociaux ou professionnels.

D'autres constructions de l'argument de la compétence font à l'inverse explicitement appel à une personnalité, c'est le cas dans les deux exemples ci-dessous :

(C_60)118PM : *moi je crois que la connaissance est toujours une bonne chose/ + donc comprendre comment vont les enfants/ qui grandissent dans certaines familles homoparentales MAIS aussi les enfants nés de PMA/ + nous aiderait à avancer/ + **une autre personne qui a été auditionnée à l'assemblée + qui est le docteur Sarah Bydlowski qui est psychanalyste chercheuse qui a un centre de santé mentale dans le 13^e arrondissement à Paris/ + elle dit que sur les 2 000 qu'ils ont chaque année avec les enfants ils ont un beau jour réalisé que les enfants de PMA étaient surreprésentés/ dans cette population/ + **c'est une observation à partir du réel/ + c'est pas voilà tout d'un coup cette observation/ [...]*****¹²⁴

(C2_67_12)03BS : *la science a fait de nous des dieux/ avant même que nous méritions d'être des Hommes/ + notre marche a démarré place Edmond Rostand mais c'est son fils que je viens de vous citer/ + **Jean Rostand biologiste académicien féministe de la première heure et critique de la société technicienne + qu'il voyait arriver + il***

¹²⁴ Extrait d'une émission sur Radio Notre-Dame en date du 3 octobre 2019.

*sentait que l'Homme allait se laisser dépasser et c'est exactement ce qui se passe + l'offre créait la demande la technique et le marché du vivant s'emballe et on les laisse prendre les commandes de nos lois et de nos modes de pensée/ + et le cobaye dans tout ça/ + n'est rien de moins que l'être humain*¹²⁵

Pascal Morinière (PM) et Blanche Streb (BS) mentionnent les noms de deux chercheur-es : Sarah Bydlowski et Jean Rostand. Le corpus fait bien évidemment état d'autres noms qui font autorité, de par leur profession, comme par exemple le sociologue Zygmunt Bauman, la philosophe Simone Weil, etc. L'idée est à la fois de récupérer la crédibilité dont elles et ils disposent, résultant de leur domaine d'expertise, mais également de bénéficier de leurs « retombées de prestiges » (Doury et Largier, 2006, p. 3). Le premier exemple montre bien comment l'appel à une personnalité « vise d'une manière générale à légitimer le locuteur (en montrant son impartialité, son ouverture d'esprit, son honnêteté intellectuelle – David-Blais, 1998) », mais aussi « [à] décharger sur la source qu'il cite une part de la responsabilité de ce qu'il affirme, ou tout du moins, [à] diluer sa responsabilité énonciative, [à] la partager avec autrui (Doury, 2004), ou en d'autres termes encore, [à] la déléguer (Perrin, 2000) » (Ballet et al., 2020, p. 11). Pascale Morinière projette un *éthos* de crédibilité en énumérant les différents diplômes et fonctions professionnelles de Sarah Bydlowski : « docteure » ; « psychanalyste chercheuse qui a un centre de santé mentale dans le 13^e arrondissement à Paris ». On notera que la précision apportée sur la localisation du centre de santé agit en ce sens ; cet arrondissement de Paris loge les Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière, mondialement connus pour, entre autres, les problématiques liées au psychique. Le second exemple permet d'approcher une autre forme prise par le discours rapporté dans le corpus : la citation. Pour dire les propos de Jean Rostand, Blanche Streb utilise en effet la formulation « que je viens de vous citer ». La citation désigne « à la fois une pratique linguistique (un segment de longueur variable, entre guillemets et attribué) mais surtout une pratique sociale légitime » (Rosier, 2004, p. 9). Citer implique une fiabilité et une « attribution “glorieuse” des dits propos » (*ibid.*).

¹²⁵ Extrait issu du discours officiel de Blanche Streb, tenu lors de la manifestation nationale du 6 octobre 2019 à Paris.

Les noms d'écrivains et poètes, célèbres en France, peuvent aussi être convoqués comme argument d'autorité. C'est le cas dans les deux exemples ci-dessous, qui mentionnent François Rabelais et Victor Hugo :

(C_50), p. 12 : *Au XVI^e siècle, qui est le siècle de l'humanisme, **Rabelais disait déjà** : « **Science sans conscience n'est que ruine de l'âme** ». Tout ce qui est techniquement possible n'est pas forcément souhaitable.*¹²⁶

(C_67_3)25JD : [...] **Victor Hugo écrit** dans une œuvre au titre prémonitoire *Les Misérables* **je cite** on sépare point un père de son enfant la France pays des droits de l'homme doit montrer l'exemple + elle doit interdire la PMA sans père et s'engager pour l'abolition universelle de la gestation par autrui la France pays des droits de l'homme se doit aussi d'être le pays des droits de l'enfant et non du droit à l'enfant vive la fraternité vive la famille liberté égalité PATERNITÉ¹²⁷

En plus de leurs qualités littéraires, ces deux auteurs renvoient à des univers idéologiques et émotionnels particuliers, susceptibles de toucher (et donc de convaincre) l'allocutaire. À titre d'exemple, est largement conférée à François Rabelais l'étiquette d'écrivain humaniste, qui a, de plus, fait des études de médecine. Une citation de son œuvre (qui n'est d'ailleurs pas référencée) est utilisée dans l'exemple C_50 pour tirer une conclusion. La distinction entre ses propos et ceux des militant·es est marquée par les guillemets, à la différence de l'exemple C_66, où la limite de la pensée de Victor Hugo n'est pas marquée et se fond dans celle des opposant·es à la PMA pour toutes. À l'écoute, il pourrait être entendu que Victor Hugo s'opposait déjà, à son époque, à l'ouverture de la PMA pour toutes les femmes – que, lui aussi, nommait « PMA sans père ». On perçoit alors l'utilisation fallacieuse des propos de cet auteur.

D'autres noms font autorité, comme ceux de Sylviane Agacinski et José Bové, fréquemment utilisés. Là encore, c'est moins la crédibilité attachée à leur profession, respectivement philosophe et représentant politique, que l'univers idéologique auquel ils sont rattachés, que l'on cherche à utiliser. En convoquant ces deux personnalités, les militant·es souhaitent en effet donner l'impression que ce système de pensée n'est pas attaché à un positionnement politique, seulement à droite, avec des idées conservatrices ;

¹²⁶ Extrait issu de la page 12 du livret pédagogique, intitulé « PMA. Réflexion sur l'extension aux couples de femmes et aux femmes seules » et édité en novembre 2018 par les AFC.

¹²⁷ Extrait issu de la prise de parole de Jean-Pier Deleau-Myard (JD) lors de la manifestation nationale du 6 octobre 2019 à Paris.

José Bové est alors la caution d'une pensée de gauche, comme Sylviane Agacinski, à laquelle on peut ajouter la caution du féminisme, car elle déclare y adhérer. Les militant·es investi·es dans ces associations ne sont donc pas les seul·es à penser de cette manière, ils et elles sont nombreux et multiples, cela rejoint le lieu commun de la quantité présenté plus tôt.

(C_62)173PM : *c'est l'article 1 mais c'est un seul des articles aussi c'est un seul des articles\ euh derrière y a un train de mesures qui donne un cadre légal pour organiser une procréation artificielle technique et marchande **des gens aussi différents que Sylviane Agacinski/ + José Bové dénoncent la même chose***¹²⁸

Je l'ai déjà mentionné, le corpus, qui donne à voir les différentes strates de la mobilisation, permet d'appréhender les changements stratégiques en fonction des lieux discursifs. Son analyse montre un recours à d'autres figures d'autorité que celles précédemment étudiées, dans les discours qui sont à destination des militant·es uniquement, ceux produits dans le milieu associatif clos, ou encore ceux énoncés par les militant·es lors de nos entretiens. La crédibilité conférée par une profession laisse place à une autorité liée à une compétence davantage morale ; c'est dans ce cadre que les autorités religieuses et par là-même le dogme lié à la religion catholique sont convoqués. Ici, l'objectivité et la neutralité scientifiques sont remplacées par un système doxique, qui, de la même manière, agit comme preuve incontestable. Peuvent être mentionnés à titre d'exemples les deux extraits ci-dessous ; le premier est issu d'un entretien mené auprès d'une militante des AFC le 28 novembre 2019, le second d'un discours de Tugdual Derville lors de l'une des soirées de l'Université de la Vie 2019, organisée par l'Alliance Vita :

(C_12)45E12 : [...] *pour nous c'est: + > Dieu créa l'homme/ + et la femme à son image/ +3+ et je sais plus exactement le terme dans la genèse et il leur confie/ + la création/ + il leur donne domination je crois sur la création/ + mais **l'homme a été créé à l'image de Dieu/ + c'est-à-dire que si: + l'homme est invité par Dieu à donner sur la création c'est pas pour en tirer profit c'est pour être comme lui-même a été/ + serviteur***

(C_77)01TD : [...] *comment permettre à l'humanité de définir et protéger le sanctuaire de son identité/ + **Benoît XVI qui dit/ + la question sociale + radicalement devenue anthropologique/ + tout se résume à la question qui sommes-nous/ + et puis son successeur le Pape François dans Laudato si' qui dit il n'y a pas d'écologie sans anthropologie/ + adéquate/ + l'Homme est comme écartelé entre quatre idéologies/ + pratiques c'est-à-dire qui s'expriment correctement dans nos***

¹²⁸ Extrait issu d'une émission Radio Notre-Dame en date du 20 janvier 2020.

vies/ + que j'ai fait figurer le technologisme/ + l'antispécisme d'un côté/ + et de l'autre côté le malthusianisme/ + et l'eugénisme

Aussi, « [c]e qui vaut pour les hommes vaut également pour les institutions, fréquemment utilisées dans les débats argumentatifs » (Breton, 2016, p. 63). En voici des exemples :

(C_60)31PM : *permet de créer des chimères c'est-à-dire des embryons animaux sur lesquels on peut créer des cellules humaines donc euh une **manipulation** de: + la vie humaine/ + euh qui est rejetée par **une énorme majorité de Français/ puisque nous venons de faire un sondage publié hier/ avec l'Ifop et qui nous dit que 82% + des Français/ + sont opposés à ce genre de de bricolage***¹²⁹

(C_13), p. 1 : *Près de 4 familles monoparentales sur 10 vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté et plus de 2,8 millions d'enfants sont en situation de pauvreté (INSEE 2018). La monoparentalité conduit souvent à la pauvreté car elle pose des difficultés d'organisation et entraîne une baisse notable du niveau de vie. Comment encourager des femmes à élever seule un enfant quand on sait que cette situation est la porte ouverte à la pauvreté ?*¹³⁰

En convoquant des institutions scientifiques – comme l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'Organisation mondiale de la santé ou encore l'Institut français d'opinion publique (Ifop), les militant·es cherchent à obtenir l'évaluation objective et neutre qui leur est attachée en France. C'est une manière de transformer les affirmations avancées en faits indiscutables ; il s'agit là de données qui ne peuvent faire l'objet d'un accord évident avec l'allocutaire, comme c'était le cas pour la « réalité biologique »¹³¹. De là, une série de chiffres, pourcentages et moyennes est convoquée de manière plus aisée. Dans l'exemple C_13, les données chiffrées des familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté sont utilisées comme un lien causal vers une remise en question du bien-fondé de cette loi, qui prend la forme d'une question rhétorique : « Comment encourager des femmes à élever seule un enfant quand on sait que cette situation est la porte ouverte à la pauvreté ? ». La question rhétorique est en réalité « une question qui n'appelle pas de réponse, une

¹²⁹ Extrait d'une émission sur Radio Notre-Dame en date du 3 octobre 2019.

¹³⁰ Extrait d'un livret pédagogique édité par le collectif Marchons Enfants !, qui reprend, sous forme de fiches thématiques, tous les arguments déployés autour de l'opposition à la « PMA pour toutes ». Il a été pensé à destination des militant·es sur le terrain.

¹³¹ Voir section 1.1.1. dans ce chapitre.

affirmation déguisée en interrogation, une formule phatique propre à rendre plus vivant un monologue » (Robrieux, 2000, p. 206).

L'autorité institutionnelle

L'analyse des discours montre également que l'argument d'autorité s'actualise à travers la convocation d'une autorité institutionnelle, et en particulier les textes de loi. Comme l'exemple ci-dessous le montre, l'appel au traité international relatif aux droits de l'enfant, par la forme citationnelle, sert de légitimation à la place centrale du père :

(C_50), p. 4 : ***La Convention Internationale des Droits de l'Enfant déclare que « chaque enfant a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux ». (Art.7 de la CIDE). Elle reconnaît ainsi la place irremplaçable du père. Ce qu'apporte un père, c'est justement de ne pas être une mère. Il permet à l'enfant de ne pas être né du désir d'une seule, sa mère, mais de se penser comme fruit du désir d'amour de ses parents l'un pour l'autre.***¹³²

Par l'utilisation de l'adverbe « ainsi » est induit un lien de conséquence entre le texte de cette convention et l'interprétation qui en est faite. De cette manière, ce ne sont plus simplement les associations investies qui délivrent ce message, mais bel et bien l'une des plus hautes instances législatives. Aussi, ce n'est plus seulement une opinion, mais bien un texte de loi à faire respecter. C'est, une nouvelle fois, une tentative de rendre caduque la demande égalitaire.

À ce stade de l'analyse, je souhaite faire un aparté sur l'efficacité discursive des arguments d'autorité étudiés jusque-là. Pour Diane Vincent et Sylvie Dubois (1997), les constructions discursives, qui se basent sur du discours rapporté, ne doivent pas être perçues comme « anodines » ; elles sont « moins une simple reproduction de parole qu'une réelle stratégie de production de parole » (Ballet et al., 2020, p. 10). Les deux autrices écrivent à ce sujet :

Il ne faut pas se leurrer : le discours rapporté ne consiste pas en un collage d'un extrait de bande enregistrée sur un discours en cours. Le locuteur n'est pas à la remorque de la vérité, mais à la recherche d'arguments. [...] Le bénéfice qu'on peut en tirer à les introduire dans le discours ne dépend pas de la capacité physique de répéter textuellement des propos, mais plutôt de leur pertinence dans le discours en cours. (Vincent et Dubois, 1997, p. 20-21)

¹³² Extrait issu de la page 4 du livret pédagogique, intitulé « PMA. Réflexion sur l'extension aux couples de femmes et aux femmes seules » et édité en novembre 2018 par les AFC.

L'analyse de la réunion pré-manifestation du 6 octobre 2019 à Paris, qui s'est déroulée le matin-même, dans le bus affrété par Alliance Vita, et tenue par le coordinateur du mouvement local (I1), traduit cet état d'esprit et cette volonté de rechercher, par le discours d'autorité, une certaine crédibilité énonciative. Ci-dessous un extrait de cette réunion :

(C_02)0311 : *vous risquez probablement d'être pris à partie dans cette manifestation/ + et peut-être même par la presse/ + voilà alors la presse c'est toujours dangereux parce qu'on a peu de choses à dire + > on a + > on doit parler très vite on doit donner très vite des arguments très forts/ qui portent qui sont en ligne avec ce qu'on revendique hein/ il s'agit pas d'être à côté de la plaque mais en même temps même quand on est en ligne parfois il y a des arguments qui ne portent pas/ + aujourd'hui par exemple un des arguments qui porte mais qui porte toute catégorie confondue/ + c'est le rôle du père notamment à ce sondage Ifop qui a été demandé juste y a y a pas moins d'une semaine/ + par les AFC et ce sondage/ indique que 83% des Français euh: accordent de l'importance au père [...] ce sondage a l'avantage d'être récent mais ça fait au moins depuis 2017 qu'on fait le même sondage et que les Français répètent la même chose hein y a eu un sondage OpinionWay en 2017 y a eu un sondage en 2018 qui a été commandé par Alliance Vita sur le même sujet + et à chaque fois on trouve cette majorité/ donc clairement soyez confortable de dire NON nous ne sommes pas euh: juste des illuminés et des marginaux nous sommes là pour défendre 83% + des Français qui pensent la même chose que nous [...] après vous pouvez vous reposer sur cet euh: ce brillant rapport:/ de l'Académie nationale de médecine/ qui fait juste neuf pages qui est très facile à lire qui est percutant et qui est une référence pourquoi/ parce qu'on ne peut pas accuser ces gens-là d'être des cathos intégristes/ on peut pas les accuser d'être des extrémistes d'être des xénophobes/ + d'être des: je sais pas quoi d'être des LGBTphobes/ on peut pas les accuser de ça et: eux ils ont écrit des choses très très claires/ [...]*

À travers ces dires, il est possible de confirmer l'idée qu'avec l'utilisation d'arguments d'autorité, ici un sondage Ifop, OpinionWay, ou encore un rapport de l'Académie nationale de médecine, les militant·es cherchent une certaine efficacité discursive : « des arguments très forts/ qui portent ». De plus, dans cet extrait, ces arguments sont présentés comme permettant de prévenir toute accusation personnelle et idéologique : « illuminés », « marginaux », « cathos intégristes », « extrémistes », « xénophobes » ou encore « LGBTphobes ». Les militant·es sont conscient·es des imaginaires sociaux qu'ils et elles peuvent véhiculer et, par cette argumentation, tentent de proposer une autre image de leur mouvement, en masquant toute portée idéologique au profit de l'objectivité et de la neutralité de ces autorités reconnues. Les opposant·es mobilisent ainsi un certain *éthos*, j'y reviendrai dans la deuxième partie de ce chapitre.

L'expérience

Il faut mentionner que les arguments d'autorité se fondent également sur l'expérience attestée de l'instance de locution. « L'argument d'expérience s'appuie moins sur une compétence, toujours suspecte d'être théorique, que sur une pratique effective dans le domaine où l'orateur s'exprime » (Breton, 2016, p. 64). Dans les exemples ci-dessous, issus de passages médiatiques de Tugdual Derville (TD) et Pascale Morinière (PM), les deux porte-paroles légitiment l'argumentation développée (ici et ailleurs, « quand les associations familiales parlent ») à partir d'une expérience dite sur le sujet de la famille. Ainsi, de par cette « écoute », l'Alliance Vita est dans la capacité d'affirmer (et d'être jugée légitime) que l'absence de père engendre « des dégâts ».

(C_84)06TD : [...] vous savez à l'Alliance Vita **on écoute beaucoup de familles en difficulté** notamment y a beaucoup de familles monoparentales/ + de femmes seules qui portent tout et nous voyons + les dégâts de l'absence de l'errance parfois de l'irresponsabilité des pères/ + et nous ne voyons pas de quel droit l'état organiserait cette fragilisation très forte du corps social/ + que qu'implique l'amputation d'un enfant de son père¹³³

(C_57)13PM : ça dépend ça dépend des sujets y a des sujets où on est vraiment écouté ne serait-ce que **parce que on a une expérience euh**: + euh et une euh + **une expertise un peu technique sur les questions qui touchent la famille/ + donc quand les associations familiales parlent elles elles savent que dans les familles/ les choses se vivent de telle ou telle manière/ + donc le gouvernement écoute parce que c'est on a un ancrage terrain qui est tel que voilà ça permet de + euh de donner de vraies informations/ [...]¹³⁴**

Le témoignage

Enfin, les arguments d'autorité reposent sur le témoignage. Comme le souligne Philippe Breton (2016, p. 64), « [l]e fait d'avoir été présent à une manifestation, un événement, confère une autorité certaine, qui fonde l'argument du témoignage. Le témoin d'un fait divers aura plus de poids pour en proposer le cadrage dans une perspective argumentative ». Dans les exemples ci-dessous, les locutrices et locuteurs s'arrogent, de par leur expérience de vie personnelle (orphelin·e, mère ou père de famille) ou amicale (avoir un·e ami·e né·e d'un père inconnu), une légitimité à donner un avis sur le sujet :

(C_67_7)05EL : j'ai entendu dire ces derniers temps/ + que l'absence d'un père n'est pas une souffrance/ + mais comment peut-on nier le vide causé par la perte de celui +

¹³³ Extrait issu d'une émission de France Culture en date du 24 septembre 2019.

¹³⁴ Extrait issu d'une émission de radio sur Église hebdo en date du 20 juillet 2019.

*qui vous a transmis son identité pour vous donner la vie/ + nous les sans-pères/ + voulons rappeler à quel point/ il a été douloureux pour nous de grandir sans notre père/ et à quel point il est difficile de ne pas pouvoir le regarder dans les yeux de lui parler + c'est mon cas et si vous le voulez bien je vais maintenant vous raconter mon histoire\ [...]*¹³⁵

(C_20)20E18 : [...] *je veux dire on va te priver d'un père on va te priver d'une mère/ + moi j'ai des garçons/ j'ai des filles/ + mon mari est souvent parti parce qu'il était dans l'armée il a souvent fait des missions à l'extérieur etc/ + il est parti quatre mois six mois/ + bah j'ai géré toute seule bah quand il est revenu j'ai dit bah pff surtout les garçons ils ont besoin d'un père/ + et les filles aussi elles ont aussi besoin d'un père pour se + > après voilà y a des + tout n'est pas parfait + tout n'est pas parfait y a des failles on n'est pas des parents parfaits mais on essaie de le devenir/ mais déjà commencer à: à: à: priver d'un enfant d'un des deux d'un des deux parents/ + bah je trouve que c'est vraiment du gâchis/ + pour le développement de l'enfant plus tard*¹³⁶

(C_69)59BS : [...] *moi je voudrais compléter avec euh + le témoignage d'un de mes amis/ qui euh qui est né d'un père inconnu c'est-à-dire que voilà il a disparu très rapidement euh après la conception et donc il a vécu que avec que avec sa maman qui s'occupait bien de lui mais/ + il m'a expliqué vraiment en profondeur ça m'a beaucoup touché/ + les difficultés existentielles qu'il a ressenties très tôt dans son enfance/ [...]*¹³⁷

Par l'argument de témoignage, qui prend la forme d'une construction narrative (Adam, 1994 ; Brès, 1994), les militant·es anti-PMA pour toutes « tentent de changer les représentations premières et émotives [...], de proposer un autre point de vue sur les événements, de les expliquer autrement, de donner à réfléchir » (Moïse et Hugonnier, 2019, p. 124). De cette manière, « [i] ne s'agit pas de contrer frontalement les arguments des discours premiers, par exemple pour nous ici les discours [pro-PMA], mais d'apporter, par des expériences de vie, une autre vision du monde » (*ibid.*) ; en cela, les opposant·es construisent un discours qui s'éloigne de toute visée polémique. Le témoignage « s'accroche aux faits, à la vie objectivée, au-delà de toute sentimentalité pathémique, sans toutefois oublier de toucher l'interlocutrice ou interlocuteur » (*loc. cit.*). Pour François Rastier (2010, p. 117), « le témoignage adopte en général une esthétique "classique" et un réalisme empirique : il procède par choix scrupuleux, avec une volonté de mettre en relief l'essentiel, d'éviter le "tout dire", le déballage, la surenchère ». Ainsi, on peut formuler

¹³⁵ Extrait issu du discours officiel de Emmanuel Le Pargneux (EL) le 6 octobre 2019 à Paris. Ce discours intervient dans le cadre des prises de parole des représentant·es du contre-mouvement à la fin de la manifestation.

¹³⁶ Extrait d'un micro-trottoir réalisé le 30 novembre 2019 lors d'une manifestation locale.

¹³⁷ Extrait issu d'une émission sur Radio Notre-Dame en date du 19 septembre 2019.

l'hypothèse que les militant-es ont sélectionné et trié, dans l'ensemble de leur expérience, les éléments qui viennent nourrir l'objectif argumentatif.

1.2.3. Arguments qui fondent la structure du réel

Enfin, l'analyse des discours contestataires montre l'utilisation par les opposant-es d'une troisième classe d'arguments, qui se rattache à ce que Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca (1970[1958]) appellent les arguments *qui fondent la structure du réel*. Le trait définitoire de ces arguments est « l'usage d'un cas particulier pour fonder une thèse, que celle-ci soit universelle ou particulière » (Schmetz, 1997, p. 83). Au regard des données, il semble pertinent de s'intéresser plus spécifiquement aux arguments dont la liaison est construite sur un raisonnement « par analogie », et ceux « faisant état du cas particulier », c'est-à-dire l'argument par l'exemple.

1.2.3.1. Argument par analogie

L'analogie « repose sur la perception de ce que Perelman et Olbrechts-Tyteca appellent une “similitude de structures” » (Micheli, 2014, paragr. 14). Elle « se donne souvent à lire comme une “ressemblance de rapports” (plus que comme un simple “rapport de ressemblance”), dont la formule générale implique quatre termes : *A est à B ce que C est à D* »¹³⁸ (*ibid.*). Par définition, l'analogie « consiste à établir un parallèle entre ce dont on est en train de parler (le thème) et un autre objet ou une autre situation (le phore) sur la base d'une relation de ressemblance » (Doury, (2021[2016], p. 223). Pour Dominique Maingueneau (1991, p. 246), cette figure « tient en ce qu'elle met en relation un objet problématique avec un objet déjà intégré par les représentations du co-énonciateur ». Je fais le choix de ne pas entrer dans les débats terminologiques qui entourent les notions d'analogie et de métaphore¹³⁹. On retiendra, comme l'écrit Agata Jackiewicz (2017, p. 146), « que l'exercice de l'analogie et de la métaphore peuvent jouer le même rôle. Ces figures, qui s'adressent à l'imagination, sont employées comme catalyseurs de compréhension ». Pour analyser les figures analogiques, et leurs soubassements

¹³⁸ Les italiques sont dans le texte d'origine.

¹³⁹ Pour une synthèse, voir Koren, 2016a.

argumentatifs, je vais m'appuyer sur les deux principaux phores utilisés dans les discours contestataires : l'écologie et l'égalité femme-homme.

L'écologie

Dans leurs discours de contestation, les militant·es construisent une ressemblance de rapport entre l'opposition à la PMA (le thème) et la conscience écologique (le phore), avec pour facteur commun la prise en compte des conséquences indésirables sur l'espèce humaine. L'écologie est aujourd'hui un thème de société, qui fait écho à un ensemble de représentations (et dont les répercussions dramatiques sont largement connues et diffusées). Pour les militant·es, l'idée n'est pas de faire croire que ce sont deux mêmes objets, ni de généraliser l'un par rapport à l'autre. Mais bien de se servir de cet imaginaire social, qui colle à l'écologie, comme « “facteur essentiel d'invention” (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1970[1958], p. 499-500), un mode de réflexion épistémique – hypothétique et non pas conclusif » (Koren, 2016a, p. 6). Les deux exemples ci-dessous, issus d'entretiens menés auprès de militantes d'Alliance Vita, montrent bien que ce qui est produit, c'est la mise en relief de l'incohérence entre un combat pour le respect de notre environnement (et de ce qui le compose) et un point de vue favorable à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.

*(C_07)40E8 : à une époque où on se gausse plus de l'écologie/ + on veut absolument préserver la sauterelle ceci + sauterelle cela + ce qui est très bien/ + l'homme lui on le coupe on lui enlève ceci cela on le modifie un homme devient femme une femme devient homme/ + la filiation n'a plus aucun sens/ + on est des apprentis sorciers/ ça se retournera contre nous j'en suis malheureusement certain*¹⁴⁰

*(C_12)180E11 : on parle d'écologie pour la nourriture/ d'avoir une nourriture saine/ + qui aie pas de produit/ + dangereux et à côté de ça on transforme le corps de la femme en usine en produits chimiques/ [...]*¹⁴¹

Cette analogie est largement utilisée dans la mobilisation anti-PMA pour toutes. À titre d'exemples, ci-dessous deux illustrations de cette figure dans les visuels d'appel à la manifestation du 6 octobre 2019 à Paris. On retrouve de nouveau l'argumentation multimodale et l'analogie se construit dans un lien texte-image. Sur l'illustration de

¹⁴⁰ Extrait d'un micro-trottoir réalisé le 6 octobre 2019, sur les lieux de la manifestation nationale.

¹⁴¹ Extrait d'un entretien semi-directif réalisé le 28 novembre 2019, au domicile familial de la militante.

gauche, le thème (l'opposition à la PMA) et le phore (la protection animale) sont représentés, mais par des modalités distinctes (textes pour le thème ; image et texte pour le phore). Le trait principal du phore qu'il s'agit de faire passer sur le thème est la nécessité de protéger notre espèce, comme ce qui est fait (ou supposé fait) pour les mammifères marins. Sur l'illustration de droite, l'analogie se constitue autour du terme « arbre », et l'image d'un arbre en feu donne à comprendre le danger encouru par les générations futures.



Figure 2. Arguments d'analogie

La parité

L'analyse montre la construction d'analogies par le recours à un autre phore, qui est l'égalité femme-homme. Sans entrer dans une analyse par thème (j'aurais pu d'ailleurs mentionner la délinquance, les violences faites aux femmes, ou encore les pupilles de la nation), il me semblait important de l'évoquer, tant c'est une analogie récurrente, mais aussi parce qu'elle est parfois un lien causal vers un élément conclusif explicite, qui peut être illustré par l'extrait d'entretien ci-dessous, réalisé le 10 décembre 2019 par téléphone :

(C_25)40E23 : [...] on n'arrête pas de dire qu'il faut la parité partout il faut chaque fois dans les listes électorales il y ait autant d'hommes que de femmes etc et là dans le couple la parité n'est plus nécessaire (rires) je comprends pas voilà/ + et euh je trouve que c'est c'est assez malsain/ + autant effectivement/ + on a vécu quand même jusqu'à maintenant dans une société qui + plutôt machiste on va dire/ + qui laisse pas forcément beaucoup la place aux femmes/ + euh: mais là on passe + on on va de l'autre côté de là: + du balancier/ + je trouve que c'est pas équilibré euh: + déjà dire à un enfant qu'il + il est issu de deux femmes c'est un mensonge honteux/ + je trouve c'est pas c'est pas correct vis-à-vis d'un enfant de lui dire ça/ + qu'il a deux mamans enfin d'un point de vue biologique ça fonctionne pas/ + et puis le message voilà qu'on envoie aux hommes/ + bah c'est vous êtes pas nécessaires quoi et je trouve ça non

seulement sexiste/ + mais mortifère quoi/ + parce que du coup les hommes ont moins en moins leur place dans la société

Dans ce passage, la militante d'Alliance Vita tente de montrer une ressemblance de rapport entre l'opposition à la PMA (le thème) et les demandes de parité (le phore). L'absence de figure masculine dans le couple est présentée comme incohérente avec la volonté sociétale de tendre à une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans diverses sphères (« dans les listes électorales » par exemple). L'analogie, qui par définition est à visée heuristique, sert dans cet exemple à conduire vers un autre élément conclusif : « le message voilà qu'on envoie aux hommes/ + bah c'est vous êtes pas nécessaires quoi et je trouve ça non seulement sexiste/ + mais mortifère quoi ». L'analogie est alors instrumentalisée, agissant ici comme une preuve. La loi, se plaçant en opposition à la parité, devient une mesure qu'il est possible de juger comme « sexiste », nocive et, ainsi, contre-productive.

1.2.3.2. Argument par l'exemple

L'autre type d'arguments *qui fondent la structure du réel* est l'argument par l'exemple. Il se sert « d'un ou plusieurs cas particuliers pour en tirer une règle générale » (Schmetz, 1997, p. 83). Par définition, ce topos

est donc, en dépit du fait qu'il est souvent assimilé à l'analogie, plus contraignant que cette dernière. Il engage davantage la responsabilité du proposant : le choix de l'exemple, précisent Perelman et Olbrechts-Tyteca, engage l'orateur, « comme une espèce d'aveu » (1970[1958], p. 475). (Koren, 2016a, p. 7)

Les exemples ci-dessous, extraits d'un livret pédagogique du collectif Marchons Enfants !, illustrent ce recours à la généralisation à partir d'un cas particulier, montré comme représentatif :

(C_13), p. 4 : *Bien qu'interdit, le développement très important des tests génétiques (100 000 par an en France) montre que savoir d'où l'on vient est capital pour la construction de la personne. Une grande partie de ceux qui ont réalisé ces tests dans le but de retrouver leur filiation manquante, cherchent ensuite à nouer des liens avec les personnes qui leur sont reliées génétiquement : en premier lieu avec le parent manquant et, si celui-ci est déjà décédé, avec ceux qui le relie à ce parent. Leur quête montre qu'on ne peut se résoudre à la privation de sa lignée paternelle.*

(C_13), p. 5 : *Ces techniques ouvrent la porte à l'eugénisme et risquent de faire de la procréation non plus un acte naturel, mais un acte technologique et surtout*

commercial ! Pour s'en convaincre, il suffit, par exemple, d'aller consulter les profils des donneurs sur le site de cryosinternationnal.com

Dans le premier extrait (p. 4), l'exemple est le nombre de tests génétiques faits chaque année en France (l'importance de celui-ci participe à la justification du poids de l'argument par l'exemple). De là, l'argument bascule vers un état de faits généralisé, avec l'utilisation du verbe « montrer », qui semble agir comme un « connecteur prédicatif » (Plantin, 2010, p. 45-47), jusqu'à atteindre la conclusion portée sur la nouvelle mesure (« la privation de la lignée paternelle » de l'enfant, engendrée par l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, n'est, au vu des faits, pas souhaitable). Dans le second extrait (p. 5), l'objectif est le même, en revanche l'argument se construit à l'inverse : c'est d'abord la conclusion qui est apportée (la procréation deviendrait un « acte technologique et surtout commercial »), puis justifiée par le cas particulier d'un site internet, introduit par l'unité lexicale « par exemple », dont Jacques Jayez et Corinne Rossari (1999) ont d'ailleurs démontré la portée sémantique.

En résumé de cette première partie de chapitre, les discours d'opposition à la « PMA pour toutes » utilisent, avec force, de multiples structures formelles de raisonnements et d'argumentations, où cohabitent évidence et preuve, qui traversent les genres discursifs et les scènes énonciatives. Parler de « répertoires argumentatifs » (Rennes, 2011b, p. 165) semble être pertinent, tant les topoï s'inscrivent dans l'historicité des différentes contestations des revendications d'égalité en droit, qui ont eu lieu depuis la fin du 19^e siècle. Comme lors des précédentes mobilisations, « la critique des revendications d'égalité tend à porter non pas tant sur l'objectif égalitaire en litige que sur ses effets, sur la nature discriminatoire des distinctions auxquelles il vise à mettre un terme » (Rennes, 2007a, p. 411). Ces schèmes argumentatifs charpentent l'action collective Marchons Enfants !, dans toutes ses strates, et participent à cloisonner, trancher, et donc polariser¹⁴² (Charaudeau, 2015) les positionnements entre les partisan·es et les opposant·es à la « PMA pour toutes ». Aussi, l'analyse a permis de mettre en évidence la manière dont les « montages argumentatifs [...] brouille[nt], masque[nt], complique[nt] le lien entre les argumentaires qu'ils [les opposants] mobilisent, leurs intérêts [...], leurs caractéristiques

¹⁴² Pour une analyse détaillée des processus de polarisation, voir chapitre 5.

sociales » (Rennes, 2011b, p. 164), et donc leurs idéologies. Roselyne Koren (2004, paragr. 36) voit ici « un trait intrinsèque du discours idéologique : la dissimulation ». Je me joins alors à son questionnement :

[l']idéologie n'est-elle pas, comme l'affirme Olivier Reboul, « une pensée dissimulatrice » qui « se donne toujours pour autre chose que ce qu'elle est : pour la science, le bon sens, l'évidence, la morale, les faits [...]. La nature d'une idéologie est de dissimuler sa nature d'idéologie » (Reboul, 1980, p. 21-25). (*ibid.*)

De plus, je souhaite le mentionner brièvement ici, bien que l'argumentation convoquée par les militant·es répond à une volonté de convaincre, elle est aussi structurée par des contraintes extérieures, des forces hégémoniques et des cadres doxiques qui contraignent le discours (Juliette Rennes l'a d'ailleurs montré de manière éclairante dans ses travaux, à partir d'autres controverses d'égalité). Cette question est centrale lorsque l'on étudie des discours d'opposition sur un objet d'égalité, ici l'accès à la PMA ; ainsi, je fais le choix de consacrer le chapitre 7 de cette thèse à cet enjeu discursif qui, je le crois, dépasse (tout en l'englobant) la question de l'argumentation. Il me faut néanmoins aller plus loin dans mon analyse, pour comprendre les enjeux sous-jacents à ces discours, et dépasser cette façade argumentée qui opacifie leurs dimensions idéologiques. Avant cela, et pour poursuivre l'analyse de la visée argumentative, je vais m'intéresser désormais à un autre paramètre stratégique : la construction d'un *éthos* collectif.

2. *Éthos* collectif et argumentation

En outre, et l'analyse des discours menée plus tôt a déjà permis de l'appréhender, « l'argumentation [...] n'est pas le déploiement d'un raisonnement qui se suffit à lui-même, mais un échange actuel ou virtuel – entre deux ou plusieurs partenaires qui entendent influencer l'un sur l'autre » (Amossy, 2008a, p. 5). Dès lors, l'argumentation doit être appréhendée dans « le cadre d'un dispositif d'énonciation où le locuteur doit s'adapter à son allocutaire, ou plus exactement à l'image qu'il s'en fait » (*ibid.*). C'est ici qu'intervient la notion d'*éthos*, également issue de la tradition rhétorique. Présenté comme « l'équivalent verbal de la présentation de soi goffmanienne » (Amossy, 2010, p. 7), l'*éthos* est défini comme :

l'image que l'orateur construit de lui-même dans son discours afin de se rendre crédible. Fondé sur ce qu'il montre de sa personne à travers les modalités de son énonciation, il doit assurer l'efficacité de sa parole et sa capacité à emporter l'adhésion du public. Dans ce cadre, l'*ethos* fait partie d'une entreprise de persuasion délibérée dans laquelle il est

mobilisé au même titre que le logos et le pathos. Fruit d'un savoir-faire, il renvoie nécessairement à un sujet intentionnel qui programme sa présentation de soi en fonction de ses objectifs propres. Il apparaît donc comme l'activité délibérée d'un individu qui se doit de gérer l'impression qu'il lui faut produire dans une situation donnée : il est le résultat d'un projet conscient, sinon le résultat d'un art maîtrisé. (*ibid.*, p. 25)

L'argumentation peut alors s'appuyer sur cette image discursivement construite de l'instance de locution (au singulier ou au pluriel), qui constitue une certaine scène d'énonciation dans laquelle les discours produits se chargent d'une portée persuasive et crédible. Les discours anti-PMA pour toutes, énoncés par Marchons Enfants ! et ses protagonistes, posent avec force la question de la construction d'un *éthos* collectif, c'est-à-dire « une image de soi collective [...] exprimée par [le] groupe » (Orkibi, 2012, p. 22), comme stratégie pour mener à bien la revendication. Je souhaite dans la suite (et fin) de ce chapitre m'intéresser à son élaboration et à la manière dont il participe à rendre les arguments, décrits plus tôt, légitimes et crédibles. Mais aussi comment il est, à son tour, mobilisé comme un argument à proprement parler pour s'opposer à cette nouvelle mesure dans les droits sexuels et reproductifs.

2.1. Construction d'une identité collective

2.1.1. Le « nous » comme instance de locution

La production d'une image de soi renvoie à l'acte d'énonciation, défini par Émile Benveniste (1970, p. 12) comme une « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». En suivant cette conception, « le discours [...] qui est produit chaque fois qu'on parle, cette manifestation de l'énonciation, n'est pas simplement la “parole” » (*ibid.*, p. 13), il est « le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte » (*ibid.*). Comme le souligne Ruth Amossy (2014a, p. 21), « [c]'est seulement quand on prend en compte l'acte de s'approprier la langue pour communiquer avec l'autre, [...] qu'on peut penser la construction discursive d'une image du “je” à l'intention d'un “tu” ou d'un “vous” ». Cet usage du « je », qui « réfère à l'acte de discours individuel » et qui « signifie la personne qui énonce la présente instance de discours » (Benveniste, 1966, p. 252), laisse parfois place à un « nous » – et c'est le cas dans les discours contestataires. En effet, les locuteurs et locutrices se soustraient fréquemment à une prise en charge seulement individuelle de leur discours. « Le locuteur [...] entend souvent projeter une image qui n'est pas seulement la sienne, mais aussi celle du groupe auquel il appartient et

au nom duquel il dit parler » (Amossy, 2010, p. 156). Pour cela, « [p]lutôt que de manier le “je” ou encore de se cacher dans un énoncé qui dissimule sa source, il emploie alors le “nous” » (*ibid.*). Le passage du « je » au « nous »

comporte de toute évidence des enjeux sociaux et politiques importants. [II] marque la volonté du sujet parlant de se voir et de se montrer en membre d'un groupe qui fonde son identité propre. En retour, [il] signifie aussi qu'il [le sujet parlant] entend représenter tous ceux que recouvre le pronom « nous », qu'il se donne comme leur porte-parole officiel. (*loc. cit.*)

Comme l'a théorisé Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980, p. 41), l'identité du référent « nous » est néanmoins variable en fonction des discours produits et de l'allocutaire en présence. L'analyse des discours contestataires montre plusieurs correspondances à l'usage du « nous » :

1) Le « nous » peut être « inclusif strict » (Labbé, 1998, p. 334), dans la mesure où il est utilisé dans le corpus pour signaler le locuteur ou la locutrice « je » + son allocutaire « tu »/« vous ». Les discours contestataires mobilisent à de nombreuses reprises cette correspondance du « nous », notamment dans les discours de mobilisation (tracts, visuels de communication, etc.). En voici un extrait, issu d'un appel à manifestation du 6 octobre 2019 :

(C_97), p. 2 : *Nous, jeunes, parents et grands-parents, députés, ministres, avocats, professionnels de l'enfance, citoyens... **Pouvons-nous** laisser la France légaliser de telles pratiques indignes du pays des droits de l'Homme ?*

Le « nous » inclusif strict est immédiatement convoqué et fait écho à l'allocutaire qui lit le tract. Cet allocutaire est interpellé par le pronom, explicité par une succession de statuts sociaux et professionnels (ce qui pourrait paraître restrictif), contrebalancés par la désignation englobante finale « citoyens » et suivis de trois petits points (laissant ainsi la porte ouverte). Les protagonistes investies souhaitent mobiliser le maximum de personnes pour la prochaine manifestation, en tablant sur un sentiment d'appartenance à l'une des caractéristiques citées ; ce sentiment « unit les membres d'un même groupe et [...] fait que les allocutaires peuvent se sentir immédiatement à l'unisson avec le locuteur, vibrant aux mêmes accents » (Amossy, 2008b, paragr. 16). Ce « nous » permet alors « à un ensemble large de locuteurs-militants de se constituer face à un même adversaire politique » (Him-Aquilli, 2020, p. 101). Un autre « nous » inclusif strict est présent dans la question

rhétorique qui suit ; là encore, il participe à construire « une communauté de sentiment » (Amossy, 2008b, paragr. 16), qui éprouve collectivement de l'indignation. Aussi, « [l]a sympathie spontanée, c'est-à-dire l'impression qu'on partage avec le locuteur un monde familier de croyances et d'affects qui le rend proche, favorise l'écoute » (*ibid.*). Par l'usage du nous, les militant·es font « advenir un locuteur collectif qui n'est pas une donnée initiale mais une construction culturelle, un produit discursif dans laquelle la polyphonie des voix se fond dans une parole commune » (Amossy, 2021, p. 35). L'exemple présenté permet alors d'illustrer que l'*éthos* collectif produit résulte d'un « "je" dilaté au-delà de la personne stricte, à la fois accru et de contours vagues » (Benveniste, 1966, p. 235).

2) Le « nous » peut être « inclusif large » (Labbé, 1998, p. 334), dans la mesure où il est utilisé dans le corpus pour signaler « je » + « tu »/« vous » + un ou des non-allocutaire(s) « elle(s) »/« il(s) ». L'analyse des discours contestataires montre que cette correspondance est principalement convoquée pour mettre en évidence le fait que cette nouvelle loi aurait des répercussions sur l'ensemble de la population française. Dans l'exemple ci-dessous, extrait d'une prise de parole médiatique de Ludovine de la Rochère, elle énonce que « nous sommes rentrés », toutes et tous, sans exception, dans une logique ; nous porterions déjà les conséquences de ce possible changement. Le mouvement charge sa revendication d'une portée essentielle (et évidente), car impliquant une instance de locution plurielle.

(C_95)17LR : *en revanche nous sommes rentrés dans une logique/ + qui est celle + du + euh: d'une filiation que l'on veut qui n'est pas possible entre avec deux hommes ou deux femmes ça n'est pas possible [...]*¹⁴³

Ce « nous » inclusif large est parfois contenu dans une forme verbale, comme avec le mode grammatical de l'impératif. L'appellation du groupe contestataire, « Marchons Enfants ! », est elle-même formée par la conjugaison du verbe « marcher » à l'impératif, soutenu par l'intonation injonctive du point d'exclamation. Par cette construction, l'ensemble des citoyen·nes français·es est invité à se joindre à cette marche qui, par analogie, symbolise ce contre-mouvement. Béatrice Fracchiolla (2015, p. 5) avait mis en évidence le recours au caractère impersonnel dans l'appellation « Manif pour tous » en

¹⁴³ Extrait d'une émission de Cnews en date du 19 janvier 2020, où a eu lieu, le jour-même, une mobilisation de rue du collectif Marchons Enfants !.

2013, « qui autorise une identification facile, chacun étant susceptible de se sentir adressé d'une part et sûr, d'autre part, de faire partie du plus grand nombre ». Elle « opère comme un filet à petites mailles susceptible de cueillir le tout-venant curieux sans nécessaire affinité idéologique » (*ibid.*, p. 5-6). Là encore, personne n'est ciblé individuellement, n'importe qui peut se sentir concerné par ce « nous », et rejoindre l'opposition – si le nom du collectif a changé, il conserve le même objectif. Aussi, parce que je m'intéresse ici à la production d'un *éthos* collectif, il importe de mentionner que le nom de ce contre-mouvement fait explicitement référence à *La Marseillaise*, chant patriotique de la Révolution Française ; le premier couplet débute par « Allons enfants de la Patrie », et le refrain comporte l'énoncé « Marchons, Marchons ». Si ce nom de collectif n'est pas un calque strict des paroles (il en est un assemblage), il s'appuie sur le phrasé mélodique de cet emblème républicain, et cherche la capacité interprétative (et donc, mémorielle et émotionnelle) de l'allocataire. Renforcée par l'usage de symboles propres à la Révolution Française (j'y reviendrai), l'image collective souhaite s'inscrire dans un imaginaire de la gauche politique, militante et résistante. Est créée l'illusion d'un positionnement idéologique qui ne serait plus seulement à droite¹⁴⁴, et d'une action menée aux bénéfices de l'ensemble de la population française. Je me joins alors à la conclusion de Béatrice Fracchiolla (2015, p. 9), en disant que ces discours « fonctionnent [aussi] à partir d'un brouillage référentiel cognitif »¹⁴⁵.

3) Enfin, le nous peut être « exclusif » (Labbé, 1998, p. 334), dans la mesure où il est aussi employé dans le corpus pour signaler « je » + « il(s) »/« elle(s) ». Cette correspondance est notamment utilisée par les porte-paroles, dont l'objectif est de relayer dans l'espace médiatique les objectifs de la revendication menée. Elles et ils utilisent le « nous » exclusif pour parler du collectif, de ses protagonistes et de ses actions. Le « nous » rassemble alors « des individus très divers pour en faire la source d'un discours collectif qui a "l'intérêt d'annuler la variable individuelle" et où "le groupe s'affirme comme locuteur spécifique et se fait reconnaître comme tel" (Gardin, 2002, p. 352) » (Amossy, 2021, p. 35). Ainsi, Marchons Enfants !, comme « locuteur pluriel[,] se

¹⁴⁴ J'anticipe sur des éléments du retravail de l'*éthos* préalable, évoqués plus loin.

¹⁴⁵ Le chapitre 7 de cette thèse donnera lieu à un approfondissement de cet enjeu discursif.

construit et s'affirme dans un discours qui lui confère une existence sociale » (*ibid.*). Occupant une place dans le paysage social, il se présente comme légitime à s'exprimer et à être entendu sur le sujet. L'extrait suivant en témoigne :

(C_60)192PM : *nous nous demandons le retrait de cette loi mais en même temps nous avons une vision/ euh euh: + euh de l'homme qui est/ + l'écologie de l'homme qui est une vision positive euh euh euh + nous pensons que l'homme est est une est toujours une bonne nouvelle et que le monde est une bonne nouvelle pour l'homme/ + ça c'est quand même ce que nous portons en toile de fond qui apparaît pas forcément parce que effectivement là nous nous levons pour dire non/ + mais nous avons aussi des demandes positives [...]*¹⁴⁶

2.1.2. La place du « je »

L'identité collective du groupe doit aussi être négociée avec l'identité singulière de l'instance de locution ; « [u]n équilibre variable peut s'établir entre la primauté accordée à l'image individuelle et celle que revêt l'image du groupe » (Amossy, 2010, p. 171). L'analyse des discours contestataires montre une cohabitation de ces deux images dans certaines instances de la mobilisation. C'est particulièrement le cas lors des discours des porte-paroles, où successivement on observe qu'un « je » prend le pas sur un « nous », et inversement. Concernant l'objectif de cette mise en scène des identités, il semble tendre vers la construction d'une image multiple, singulière et collective, qui, toutes deux, pourraient s'imbriquer ; ainsi, quelle qu'elle soit, l'image produite cherche à répondre à l'objectif de la revendication. Il en va alors d'un choix stratégique, de ce qui semble le plus opportun à mettre en évidence au moment de l'énonciation. En voici une illustration, extraite du discours de Blanche Streb lors de la conférence de presses universitaire du collectif en date du 24 juillet 2019 :

(C_66)02BS : *bonjour à tous je suis Blanche Streb je suis directrice de la recherche + euh au sein de Alliance Vita directrice de la formation et de la recherche et je suis pharmacien + je suis auteur d'un livre qui s'appelle Bébé sur mesure le monde des meilleurs qui traite d'un certain nombre de mesures importantes qui sont aujourd'hui dans le dans le projet de loi/ + alors nous avec Alliance Vita nous allons nous mobiliser fortement parce que en fait nous sommes en colère devant ces injustices qui se profilent/ injustice sur la forme déjà/ avec une sorte de passage en force et de de déni de démocratie/ + puisque les états généraux de la bioéthique préalables obligatoires à la loi ont été + balayés euh et face aussi à ces injustices autour de ce que j'appelle le dérèglement bioéthique qui est avancé dans ce projet de loi/ au fond euh ce projet de loi se couche un peu devant + une sorte de fascination technique/ + et euh devant de nouveaux marchés qui se profilent/ + premier point bien sûr euh on*

¹⁴⁶ Extrait d'une émission sur Radio Notre-Dame en date du 3 octobre 2019.

*L'appelle la mesure phare c'est l'abandon du critère d'infertilité hein/ dans le cas de l'AMP*¹⁴⁷

Blanche Streb se présente naturellement par un « je » ; elle construit d'abord son *éthos* singulier en énumérant ses responsabilités professionnelles, en adéquation avec le sujet en débat : « directrice de la formation et de la recherche » ; « pharmacien » ; « auteur d'un livre ». Celles-ci fonctionnent comme un argument d'autorité et étoffent un *éthos* « crédible » et « légitime ». Aussi, l'accumulation du « je suis » crée un sentiment d'amplification de son domaine de connaissance. Le « je » laisse ensuite la place à un « nous » exclusif, qui correspond à l'association Alliance Vita et ses membres, dans lequel l'*éthos* singulier préalablement montré se range. Blanche Streb projette dans l'*éthos* collectif ce qui la constitue singulièrement ; l'image du groupe bénéficie alors d'une prolongation de sa crédibilité et de sa légitimation. Plus loin dans l'extrait, le « je » est à nouveau convoqué et fait appel aux compétences de la locutrice en particulier ; elle prend ici à charge l'acte d'énonciation. Plus loin encore, c'est le pronom « on » qui est utilisé et, il semble renvoyer à l'*éthos* collectif.

2.1.3. Autres désignations

L'analyse des discours contestataires montre également que l'image collective se construit à partir d'un ensemble de désignations nominales (« le peuple français », « le pays », « la nation », etc.), comme c'est le cas dans l'extrait d'un tract distribué lors de la manifestation du 30 novembre 2019 au niveau local :

(C_14) : **LES FRANÇAIS SONT CONTRE !** Parce que les États généraux de la bioéthique ont montré que **les Français sont très largement** opposés à la PMA sans père et à la GPA.

L'opposition s'inscrit dans le terme « les Français », qui traduit une convergence d'opinions. Elle ne représente plus une pensée marginale, mais au contraire dominante dans la société française ; l'utilisation des quantificateurs adverbiaux « très largement » vient renforcer cette impression. Cela participe également à « valider l'argument sous prétexte qu'il est partagé » (Sandré, 2012, p. 83) ; les revendications contestataires se revêtent d'un poids argumentatif et d'une légitimité politique incontestable.

¹⁴⁷ Assistance médicale à la procréation.

2.2. Déjà-là et stratégie(s) de retravail

Qu'il s'agisse d'une conception purement institutionnelle (Bourdieu, 1982) ou rhétorique (Austin, 1970) de la force illocutoire,

cela implique de la part des agents des stratégies de positionnement qui sous-tendent leurs choix et orientent leurs discours. Une relation s'établit ainsi dans la présentation de soi entre la position et le positionnement : la première est une donnée de départ, le second une dynamique. (Amossy, 2010, p. 85)

Pour Ruth Amossy, de ces dilemmes conceptuels,

[i]l en ressort, d'une part, que le locuteur doit tenir compte de son ethos préalable, en l'occurrence de tout ce qui lui confère une autorité dans un secteur précis. [...] D'autre part, et en même, le locuteur travaille à se faire une place dans un espace déjà structuré et hiérarchisé où il tente de conforter ou d'améliorer sa position, voire de s'en créer une. Pour ce faire, il élabore des modalités discursives qui lui permettent de projeter un ethos distinctif – qu'il s'agisse d'une image individuelle ou d'une image d'un groupe. (*ibid.*)

De là, et pour poursuivre l'analyse des modalités verbales d'une présentation de soi, la prise en compte de deux paramètres est rendue essentielle : l'*éthos* préalable accordé à l'instance de locution collective et les stratégies sociodiscursives du retravail de cette image première.

2.2.1. *Éthos* préalable

L'*éthos* préalable est défini « comme l'ensemble des données dont on dispose sur le locuteur au moment de sa présentation de soi » (Amossy, 2010, p. 73). Il est composé de « la représentation sociale qui catégorise le locuteur, sa réputation individuelle, l'image de sa personne qui dérive d'une histoire conversationnelle ou textuelle, son statut institutionnel et social » (*ibid.*). Par définition, « l'*éthos*, en tant qu'image qui s'attache à celui qui parle, n'est pas une propriété exclusive de celui-ci ; il n'est jamais que l'image dont l'affuble l'interlocuteur, à partir de ce qu'il dit » (Charaudeau, 2005, p. 88). C'est une « affaire de croisement de regards : regard de l'autre sur celui qui parle, regard de celui qui parle sur la façon dont il pense que l'autre le voit » (*ibid.*). L'étude de l'*éthos* préalable du collectif Marchons Enfants !, et de ses membres, montre une identification très forte à l'histoire des mobilisations qui a marqué l'évolution du droit reproductif et sexuel en France. L'extrait ci-dessous permet de l'illustrer :

(C_92)62AD : *et ben premièrement question de détournement de la solidarité nationale/ + pourquoi est-ce que on irait financer pourquoi la solidarité la solidarité*

nationale irait financer + des soins pour des gens qui ne sont pas malades/ et deuxièmement la question de < +

6312 : *vous avez dit ça sur l'avortement en 1974 le remboursement est venu plus tard < +*

64AD : *euh moi j'étais pas né/ je n'étais pas là donc j'ai pas pu le dire parce que j'étais pas né*

Albéric Dumont (AD), porte-parole du collectif, est alors invité à présenter les arguments de l'opposition le 5 octobre 2019 sur France Info. À partir de la liaison du rapport moyen-fin, le journaliste Robert Namias (I2) présent sur le plateau fait un parallèle avec les revendications d'opposition autour du remboursement de l'IVG et inscrit le regroupement Marchons Enfants ! dans une parenté (et une mémoire) avec ces dernières, en attribuant au collectif une parole antérieure : « vous avez dit ça [...] en 1974 ». Cet *éthos* préalable est convoqué pour tenter de décrédibiliser la portée de l'argument énoncé, car l'issue de la revendication autour de l'IVG est connue. Au tour de parole suivant, Albéric Dumont tente de s'extirper de cette image négative, en faisant appel à une forme de rationalité : « j'ai pas pu le dire parce que j'étais pas né ». Il se dissocie alors d'un « nous », constituant un groupe, qui, dans ce cas, actualise une histoire interactionnelle défavorable pour la lutte actuelle. La singularité du « je » permet plus aisément de s'extraire de ce passif, et de tenter de conserver une efficacité argumentative, en son nom pour la suite de cette interaction.

En revanche, il arrive que les militant·es fassent appel à ce même *éthos* préalable, c'est le cas dans l'extrait ci-dessous, tiré d'un discours de Ludovine de La Rochère dans le même contexte d'énonciation que le précédent exemple :

(C_92)13LR : *et pourtant ce que nous avançons depuis 2012 + se produit comme dans un jeu de dominos après le Pacs le mariage pour tous/ + la PMA sans père/ + et évidemment la GPA*

L'image antérieure du groupe permet d'asseoir une certaine crédibilité de l'argument de direction énoncé. L'appel à la mémoire collective, et aux souvenirs d'un discours déjà tenu en 2012, construit une constance et donne une raison de croire aux alertes données en 2019 par ce mouvement.

2.2.2. *Éthos retravaillé*

L'analyse des discours contestataires montre également le recours à des stratégies sociodiscursives de retravail de cette image première, héritée des mobilisations de 2012-2013 (et plus loin encore).

Qu'il s'agisse d'un stéréotype social ou d'une réputation personnelle, le retravail de l'image antécédente permet de dépasser un certain immobilisme, qui est aussi une pesanteur sociale. [...] La parole vivante (qu'elle soit orale ou écrite) a la capacité d'infléchir ce qu'on sait et pense du locuteur. (Amossy, 2010, p. 89)

Comme l'écrit Eithan Orkibi (2008, paragr. 10), « [l]'étude du re-travail de l'*ethos* préalable d'un groupe exige alors d'analyser la manière dont ce groupe [...] retravaille une série de représentations sociales préétablies ». Dans les discours contestataires, ce retravail s'articule notamment autour de la démonstration d'un mouvement apolitique.

La Manif pour tous a conservé une image ancrée dans le champ politique de la droite conservatrice ; le nouveau collectif, qui engage les mêmes associations, souhaite se départir de cette réputation idéologique, afin de pouvoir convaincre le plus grand nombre (et que ce plus grand nombre puisse s'identifier). L'analyse des discours contestataires montre un *éthos* dit, qui cherche à présenter une pluralité de sensibilités politiques en son sein. C'est le cas dans l'extrait ci-dessous, dont le contexte a été présenté plus tôt :

(C_92)05LR : [...] *sous la bannière Marchons Enfants vous venez de tous les horizons/ + philosophiques et religieux + toutes les sensibilités politiques de droite de gauche et du centre + cette unité c'est une grande victoire:*

Quand cet *éthos* n'est pas dit, il est montré (Maingueneau, 1999) – j'ai commencé à l'aborder avec l'analyse du nom du collectif. Cette référence à la gauche militante et résistante est présente dans l'ensemble de la campagne visuelle de Marchons Enfants ! : la figure de Marianne (dont on connaît la portée glorificatrice du peuple citoyen « noble, beau et grand »¹⁴⁸, mais aussi la symbolique révolutionnaire, et en faveur de la démocratie) et celle de Gavroche sont des icônes de la manifestation. Aussi, le slogan officiel de ce mouvement : « Liberté, Égalité, Paternité » fait là encore appel à une devise qui se veut unificatrice de la population française. Elle a été détournée, le terme « fraternité » a été remplacé par celui de « paternité », afin de coller davantage aux besoins de la lutte en question (c'est bien la défense de la figure paternelle qui est recherchée ici). Le tract ci-

¹⁴⁸ <https://histoire-image.org/fr/etudes/liberte-guidant-peuple-eugene-delacroix> [consulté le 29/06/2021].

dessous d'appel à manifestation du 6 octobre 2019 à Paris permet d'illustrer ces différents éléments :



Figure 3. Retravail de l'éthos préalable

Sans qu'il me soit possible de développer davantage les représentations auxquelles s'attaque ce retravail (non-violence, humanisme, etc.), j'aimerais mentionner, comme le soutient Oswald Ducrot (1978), que le choix des arguments est aussi l'une des modalités d'énonciation, capable d'influer sur la construction d'une image de soi, et donc sur la persuasion du locuteur par son allocutaire. L'ensemble des schèmes argumentatifs présentés plus tôt, et davantage encore ceux qui tendent à construire une certaine objectivité et neutralité dans l'argumentation (je pense aux arguments d'autorité), participent à retravailler l'éthos collectif de Marchons Enfants !. Ainsi, c'est bien l'ensemble des stratégies discursives utilisées dans les discours contestataires qui structurent et produisent cette image. L'éthos doit ainsi être pensé en filigrane de toutes les analyses présentées dans cette thèse.

Finalement, il est possible d'affirmer que la production d'une image collective est une stratégie constitutive de l'argumentation des discours contestataires (à côté de l'évidence discursive et des schèmes argumentatifs), pour tendre vers les objectifs de persuasion tenus par la revendication. L'éthos collectif de Marchons Enfants !, qui remplit de multiples fonctions (Amossy et Orkibi, 2021, p. 11), est « susceptible d'entraîner l'adhésion de l'auditoire en manifestant sa crédibilité, et toutes les qualités cognitives et éthiques qui, dans des circonstances particulières, sont susceptibles d'asseoir son autorité » (Amossy,

2021, p. 22). Par ce « nous » énonciatif, les membres du collectif construisent une scène d'énonciation qui subordonne les raisonnements déployés d'une possible efficacité persuasive. Pour ces raisons, et parce qu'elle est liée à la notion d'agentivité¹⁴⁹, « la construction verbale d'une image collective [...] est aussi un levier de pouvoir » (Amossy, 2021, p. 23). Outre cette étude de cas, les analyses confirment à quel point, dans l'espace public, la présentation de soi est aujourd'hui tout autant importante (si ce n'est plus) que le contenu du message délivré, pour atteindre son objectif discursif.

Pour conclure ce quatrième chapitre, si la délibération autour des conditions d'accès à la PMA a pu être considérée comme un simple « débat » d'idées (c'est-à-dire une confrontation d'opinions argumentées), elle semble relever plus justement d'une controverse. Par définition, une controverse est

une confrontation de points de vue sur une scène triangulaire [...] [D]'une part, cette confrontation est limitée à deux points de vue [...] qui s'échangent à propos d'une seule question, d'autre part, elle se développe au regard d'un *tiers évaluateur* qui joue le rôle de référence.¹⁵⁰ (Charaudeau, 2014, p. 34-35)

À cela s'ajoute pour Juliette Rennes (2016), l'argumentation complexe et historisée, qui donne corps au registre de la controverse. Les discours d'opposition analysés semblent répondre à ce genre discursif, tant « les désaccords sont argumentés, publicisés, polarisés et durables » (*ibid.*, p. 33). L'analyse des données a en effet permis de mettre en évidence la manière dont, pour défendre leur(s) cause(s), les protagonistes engagés contre la « PMA pour toutes » font appel à des répertoires d'arguments multiples et divers (arguments sur la logique, arguments fondés sur la structure du réel, arguments basés sur la structure du réel). Pour les militant-es, il ne s'agit pas seulement de se dire opposé-es à cette nouvelle mesure, mais bien de justifier cette prise de position, de démontrer qu'ils et elles détiennent « la » vérité et de convaincre l'opinion publique, pour *in fine* tenter de faire avorter ce

¹⁴⁹ Pour un questionnement sur les liens entre agentivité et rhétorique, Ruth Amossy (2021, p. 22-23) renvoie à Geisler, 2005 et Leff, 2011.

¹⁵⁰ Les italiques sont dans le texte d'origine.

projet de loi. Par ces différents procédés argumentatifs, où s'entremêlent *éthos*, *logos* et *pathos*, c'est bien l'efficacité discursive de cette contestation qui est recherchée. Aussi, pris·es dans une « controverse d'égalité », les militant·es (opposant·es et sympathisant·es) « ne se trouvent pas dans une relation interpersonnelle, et ils [et elles] savent que leur parole circule dans l'espace public » (Charaudeau, 2014, p. 34-35). De là, on peut s'interroger sur l'intérêt des militant·es anti-PMA pour toutes à conserver, par la construction de leurs discours, l'implantation de cette délibération dans la controverse : n'est-elle pas, par les montages argumentatifs qu'elle implique, un paravent idéal à la circulation des idéologies ? Sans apporter de réponse à cette dernière question, il me faut désormais interroger davantage les logiques de positionnements et de concurrences adverses qui s'exercent au cœur de cette controverse. En effet, les discours contestataires s'érigent aussi face à des discours (et des protagonistes) qui luttent en faveur de ce projet de loi. Ainsi, il en va de la réussite de l'action collective de démontrer la primauté de son point de vue ; ce qui entraîne dès lors d'autres stratégies linguistiques et discursives. Le cinquième chapitre de cette thèse est consacré à la compréhension et à l'identification de ces phénomènes, qui font basculer ces discours contestataires de la controverse vers la polémique.

Chapitre 5

Émergence de la polémique : modalités et enjeux

La controverse entourant les révisions des lois de bioéthique prend racine dans une confrontation verbale, qui « désigne au départ l'action de mettre (deux discours) en présence et donc en rapport, permettant ainsi une appréciation par comparaison » (Amossy, 2014b, p. 51). La notion de confrontation présume « un “face à face” et devient dans un sens plus particulier “un débat permettant à chacun d'exposer et de défendre son point de vue, face aux points de vue comparés des autres participants” (TLF)¹⁵¹ » (*ibid.*). L'analyse des discours contestataires du collectif Marchons Enfants ! montre des stratégies linguistiques et discursives qui s'exercent sur ces dynamiques de confrontation et s'apparentent à ce qui est théorisé comme de la polémique. Parce qu'« [u]ne controverse évolue avant tout à partir des discours publics qui la façonnent » (Lescano, 2015, p. 1), je souhaite dans ce cinquième chapitre m'intéresser à ces éléments langagiers (destinés à la sphère publique et autres) qui s'immiscent dans ce genre discursif et le teintent d'enjeux singuliers. Pour ce faire, il sera d'abord question d'interroger la construction discursive de la figure de l'adversaire, qui accompagne les processus de dichotomisation et de polarisation au sein des discours d'opposition. Puis, il s'agira d'étudier la présence de procédés de disqualification d'un autre. Et enfin, la notion de formule sera interrogée dans le corpus, comme un foyer privilégié d'analyse du discours polémique.

¹⁵¹ Trésor de la langue française.

1. Fabrication discursive de l'autre comme adversaire

Si la révision des lois de bioéthique menée par le gouvernement d'Emmanuel Macron rencontre des résistances, elle est aussi soutenue et encouragée par une partie de la population française. En contestant l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, le collectif Marchons Enfants ! se positionne alors en discordance avec celles et ceux qui espèrent (et soutiennent) une autre issue à cette controverse sur une forme d'égalité. Les discours contestataires ne souhaitent alors pas simplement véhiculer des arguments « contre » cette nouvelle mesure, ils participent également à la négociation de cet espace de délibération, où circulent des positionnements contraires. Comme l'a souligné Dominique Maingueneau, « les discours en confrontation existent en fonction de l'autre et se délimitent mutuellement » (1983, cité par Amossy, 2014b, p. 57) ; mes données montrent que les discours contestataires sont bel et bien constitués à partir d'une prise en compte et d'une réappropriation de ces différents points de vue. Derrière ces divergences d'opinion, ce sont des identités en tension qui sont revendiquées (et construites). Ainsi, je vais m'intéresser aux procédés énonciatifs qui participent à faire advenir un autre dans le discours, et à le présenter tantôt comme un·e adversaire, tantôt comme un·e ennemi·e, contre qui la contestation s'érige.

1.1. Face à l'adversaire

D'abord utilisée en philosophie, la notion d'altérité est définie comme « un sentiment, une emprise, un régime : il y a des autres, ils sont différents, suis-je leur semblable ? » (Ferréol et Jucquois, 2005, p. 4). En la convoquant, les philosophes proposent une invitation à la découverte de l'autre et d'une (possible) nouvelle conception du réel ; l'altérité est alors perçue comme nécessaire, afin de saisir ce qui est différent. Les questionnements à l'époque de Platon entre « le Même et l'autre comme genres de l'Être » et réactualisés régulièrement¹⁵², « se déclinent chez les Modernes comme jeu entre le moi et le non-moi » (Ferréol et Jucquois, 2005, p. 4). Désormais mobilisée dans de multiples champs disciplinaires, l'altérité est déterminée par « le caractère d'étrangeté d'une perception » (Bernard, 2001, p. 7) adressé vers un·e protagoniste ou un objet. Elle est « une catégorie abstraite qui ne désigne pas un objet empirique déterminé mais un rapport, une

¹⁵² *Soi-même comme un autre* de Paul Ricoeur en 1990 ou encore *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine* de Tzvetan Todorov en 1989, pour ne citer qu'eux.

relation engendrée par une exigence de connaissance vis-à-vis de ce qui est perçu comme différent » (*ibid.*, p. 14). Dès lors, « l'*autre* se construit dans le regard que l'on pose sur elle ou lui »¹⁵³ (Renaut, à paraître), ce qui fait de l'altérité une notion mouvante, loin de tout statisme.

Si l'altérité peut apparaître comme un antonyme à la notion d'identité (basée sur un mode du même), leur lien est en réalité plus complexe. Le processus d'identité est au centre « d'une dialectique de l'un et du multiple ; la construction du soi se fait souvent par rapport à l'Autre, dans une relation d'opposition du "Je" à l'Autre et dans une relation d'appartenance du "Je" au groupe du Même » (Patzoglou, 2012, p. 12). Il n'est possible de « prendre conscience de son *être-moi* que parce qu'il existe un *non-moi* qui est autre, qui est différent »¹⁵⁴ (Charaudeau, 2012, p. 32). Ce que Patrick Charaudeau (1995) nomme « principe d'altérité » est « une sorte de "regard évaluateur" qui permet de dire que l'identité se construit à travers une croisée des regards : il y a l'autre et il y a moi, et c'est de l'autre que je tiens le moi » (Charaudeau, 2009, p. 2). S'opère alors une séparation inévitable entre l'autre et moi, entre eux et nous pour tenter d'approcher son identité propre – qui n'est, de fait, là encore, pas une « construction assurée et figée » (Moïse, 2020, p. 3). Néanmoins, cette mise en altérité possède différents niveaux de profondeur ; si elle peut conduire à une acceptation d'une proximité avec l'autre, elle est parfois le résultat d'un clivage plus profond, pouvant conduire à son indifférence, sa dénégation.

1.1.1. Des identités en tension

L'analyse des discours contestataires montre la construction discursive d'une relation d'altérité entre les sympathisant·es et les opposant·es de la loi basée sur un rapport *agonistique*, selon l'approche de Marc Angenot (1982, p. 34) et la définition plus récente donnée par Chantal Mouffe (2000). Cette autrice distingue en effet l'*agonisme* (qui signifie une confrontation légitime entre adversaires) de l'*antagonisme* (qui traduit une opposition ami·e/ennemi·e). Derrière cette thèse, il est possible d'y voir « l'opposition du *pólemos* et de l'*agôn* » (Renaut et Ascone, 2019, p. 81). Le *pólemos* désigne « dans la culture grecque [...] la guerre de la Cité contre les barbares, autrement dit à l'élément non-assimilable que

¹⁵³ Les italiques sont dans le texte d'origine.

¹⁵⁴ *Idem.*

l'on tente de repousser hors des frontières » (*ibid.*). Il est un duel (dont un seul camp sortira vainqueur – vivant) « et repose sur un véritable rapport de force. L'*agôn*, en revanche, trace la voie d'un combat qui obéit à des règles renvoyant à une forme de compétition ou de défi plus qu'à une guerre contre l'ennemi à abattre » (*loc. cit.*). C'est bien cette dernière forme de confrontation que produisent majoritairement (le terme est important) les discours contestataires du collectif Marchons Enfants !. Ils dessinent en effet les contours d'une figure d'adversaire « légitime » envers laquelle ce contre-mouvement agit.

1.1.1.1. L'usage de pronoms

L'analyse des données montre le recours à des marques déterminées par les militant·es pour se référer aux différent·es protagonistes de cette controverse d'égalité. Si, comme on l'a vu dans le chapitre précédent¹⁵⁵, les opposant·es usent de formes d'autodésignation pour « se désigner [eux]-même[s], comme un individu ou comme membre d'un collectif » (Bonnafous, 2002, p. 76), elles et ils agissent aussi de la sorte pour pointer l'altérité – à commencer par l'usage de pronoms personnels différenciés. Les membres de ce contre-mouvement s'identifient à un « nous » et réfèrent celles et ceux qui sont (ou sont supposé·es être) en faveur de ce projet de loi par un « ils », qui les excluent du discours. Pour illustrer ce phénomène langagier, et d'autres que je détaillerai par la suite, il est possible de convoquer l'extrait ci-dessous, recueilli lors du discours de Ludovine de La Rochère (LR) à la manifestation nationale organisée le 19 janvier 2020 à Paris. Cette intervention est produite à la fin du défilé, lors des prises de parole successives des représentant·es du contre-mouvement à destination des mobilisé·es du jour, signalé·es par le signe # aux tours de parole 2, 4, 6 et 8 (et de celles et ceux qui suivent cette mobilisation sur internet). La présidente de LMPT énonce ceci :

(C_56)01LR : *chers amis/ + aujourd'hui tous ensemble et immensément nombreux à nouveau venus de toute la France nous sonnons le tocsin/ + l'enfant + le père la mère sont en danger le projet de loi bioéthique est un projet qui n'est ni bio ni éthique + il est même anti-éthique/*

02# : *(applaudissements + cris)*

03LR : *il est le résultat vous le savez + de l'alliance des progressistes/ + des transhumanistes + et du marché/*

04# : *(cris)*

¹⁵⁵ Voir section 2.1 du chapitre 4.

05LR : *qui sont les progressistes/ + tous ceux qui défendent la PMA sans père et la GPA/ + ils revendiquent cette transgression/ + au nom de l'amour comment osent-ils + l'amour d'un père d'une mère d'un enfant est irremplaçable/ + et ne doit être ni manipulé ni dévoyé/*

06# : (*applaudissements + cris*)

07LR : *d'autres ont revendiqué il n'y a pas si longtemps déjà au nom de l'amour + d'aimer soi-disant qui ils voulaient/ + ils sont aujourd'hui rattrapés par leur funeste égarement et font la une de la presse + les progressistes se trompaient il y a 30 ans ils se trompent aujourd'hui ils se tromperont encore demain/*

08# : *ouais:/ (applaudissements + cris)*

09LR : *à nous de les arrêter pacifiquement/ + par la force de nos convictions par notre détermination/ + par notre persévérance/ + et notre courage/*

[...]

17LR : *unis nous gagnerons + parce qu'unis ils nous craindront encore plus + et ils reculeront/*

Dans ce passage, Ludovine de La Rochère construit la figure d'un adversaire, qui vise « tous ceux qui défendent la PMA sans père et la GPA », à partir de plusieurs procédés énonciatifs. Si l'on s'intéresse d'abord aux pronoms personnels, l'adversaire s'actualise dans un « ils », qualifié de *non-personne* par Émile Benveniste (1966, p. 231) pour mettre en évidence ses caractéristiques et ses fonctions « constantes de représenter, sous le rapport de la forme même, un invariant non-personnel, et rien que cela ». La porte-parole construit un schéma communicatif qu'il est possible de résumer par un « nous » inclusif strict¹⁵⁶ (instance de locution) qui parle à un « vous » (allocutaire) d'un « ils » (délocuté). L'instance de locution « nous » produit des énoncés relatant, d'un côté, la pensée, l'être et le comportement d'un « ils » impersonnel et, de l'autre, sa propre réaction et attitude face à cette figure de l'adversaire (différentes vertus sont censées émaner du discours de Ludovine de La Rochère : « pacifisme », « détermination », « persévérance », « courage »). Dans ce sens, on peut dire que ce « nous » utilise une stratégie d'exclusion pour se construire une relation à « ils » (une relation inscrite dans le temps : « se trompaient il y a 30 ans »). À ce propos, Lucile Courdesses (1971) et Louis Guespin (1976) ont montré « la force illocutoire de l'énonciation du nous et le rapport entre la cohésion d'un nous et l'exclusion d'un tiers » (ap. Bonnafous, 2002, p. 76). Par l'utilisation du pronom personnel « nous », l'opposition se montre soudée et convaincue de son point de vue et exerce une mise à l'écart de toute opinion contraire, qu'il s'agit de combattre (d'« arrêter pacifiquement », de les faire « reculer » et de « gagner » dit Ludovine de La Rochère).

¹⁵⁶ Pour des éléments de définition, voir section 2.1.1 du chapitre 4.

Ainsi, on a bel et bien une relation d'altérité où un « nous » s'élabore à mesure qu'un « ils » est construit discursivement. La fabrication de l'adversaire s'actualise aussi dans un recours à des pronoms compléments (« les »), des pronoms indéfinis (« d'autres » ; « certains » ; « plusieurs ») ou encore des pronoms démonstratifs (« tous ceux »).

Cette division (entre les autres et « nous ») donne à voir un phénomène de polarisation à l'œuvre dans les discours contestataires, typique de la polémique. « [L]a polarisation peut être définie comme un processus à travers lequel un public extrêmement diversifié fusionne dans deux ou plusieurs groupes fortement contrastés et mutuellement exclusifs »¹⁵⁷ (King et Anderson, 1971, cité par Amossy, 2014b, p. 59). Discursivement, se dessinent « deux ensembles diamétralement opposés : on n'est plus alors sur le plan de l'énonciation, mais sur celui de la structure actantielle qui met aux prises un Proposant et un Opposant face à un Tiers » (Amossy, 2014b, p. 58-59). De fait, il n'est plus question « de personnes, mais bien de rôles : défenseur de la position avancée, adversaire de cette position, auditeur-spectateur de la confrontation » (*ibid.*, p. 59). Dans l'occurrence examinée, « il y a une position qui s'oppose fortement à [la PMA pour toutes les femmes], et une autre qui la tolère et la défend » (*loc. cit.*) ; les nuances, les points de vue dissonants et les différences d'argumentaires au sein de chaque camp sont alors rendus invisibles (voire inexistantes).

1.1.1.2. L'usage de noms communs

À partir de cet extrait, il est aussi possible d'observer que la figure de l'adversaire se construit par un ensemble de désignatifs¹⁵⁸ (Lagorgette, 1998), où se trouvent mobilisés des noms communs. Ludovine de La Rochère parle des « progressistes » pour désigner « tous ceux qui défendent » cette nouvelle mesure. Les sympathisant·es de cette proposition de loi sont alors catégorisé·es comme des partisan·es du progrès. Là encore, c'est une désignation qu'il s'agit de lire en miroir, et dans un processus de polarisation : si elles et ils sont progressistes, les membres de l'opposition ne le sont alors pas (l'identité se

¹⁵⁷ Traduction de l'autrice.

¹⁵⁸ Au regard des *termes d'adresse*, Dominique Lagorgette (1998, p. 85) définit les *désignatifs* comme l'ensemble « des syntagmes nominaux présents dans le récit et le discours. Ces syntagmes renvoient aux personnages et permettent de les identifier. Ils peuvent contenir indifféremment des noms propres ou des noms communs ainsi que des articles, des pronoms possessifs ou démonstratifs, des adjectifs et/ou des adverbes reliés par la conjonction de coordination. Ces groupes nominaux peuvent occuper la fonction de sujet ou de complément d'objet dans la phrase. La classe des désignatifs ne renvoie donc pas à une catégorie grammaticale précise ».

construit négativement). Les termes occupationnels sont aussi nombreux dans les discours contestataires pour désigner (et construire) cet autre. Cette classe nominative permet d'en apprendre davantage sur celles et ceux qui constituent le camp adverse. « Les députés », « le Président », « le gouvernement », « la majorité », « les chefs du Gouvernement » sont des désignatifs qui foisonnent dans le corpus, et à tous les niveaux de la mobilisation. C'est le cas dans l'extrait de ce micro-trottoir, en date du 6 octobre 2019 lors de la manifestation nationale du jour à Paris :

(C_06)04E7 : [...] *c'est bien qu'il y ait encore des gens qui soient motivés **pour faire contrepoids au gouvernement** qui finalement s'embarque sur une piste glissante et que même lui ne contrôle pas totalement/ + [...] je suis fier ouais de **faire partie d'un mouvement qui se lève un peu contre un gouvernement qui: + qui méprise aussi un principe naturel!***

L'opposition « contre » le gouvernement français est formulée de manière explicite par ce militant. Majoritairement, l'analyse des discours donne à voir une contestation érigée face à l'État, qui est l'investigateur de cette volonté d'institutionnaliser la PMA pour toutes les femmes. Par ces discours, l'adversaire n'est pas celui ou celle qui demande ce droit égalitaire (ni celui ou celle qui en aura le bénéfice)¹⁵⁹, mais bel et bien celui ou celle qui la rend possible. Cette offensive est justifiée par le fait que le gouvernement « méprise un principe naturel ». Comme l'a écrit Dominique Lagorgette (2002a, p. 5) à partir d'un tout autre contexte, « il est plus rapide de mentionner la fonction [d'un·e protagoniste] afin de faire l'économie d'une description si cette fonction a une quelconque pertinence dans l'histoire ». En convoquant cette instance institutionnelle, les militant·es nomment l'ampleur de la tâche qui est à accomplir, elles et ils en tirent une valorisation de leur propre face (Goffman, 1972) : une « fierté », un « courage » de s'opposer à cette autorité, d'habitude légitimée par notre système démocratique et qui détient un véritable pouvoir sur l'issue de cette délibération.

Il arrive que l'adversaire ne soit plus simplement le délocuté dans le schéma communicatif, mais bien l'allocutaire. Dans ce cas, les termes occupationnels

¹⁵⁹ Cet élément (important me semble-t-il) sera questionné dans le chapitre 7, avec les lunettes des contraintes idéologico-discursives qui pèsent sur ces discours contestataires.

« apparaissent rarement en adresse¹⁶⁰ » (*ibid.*). Il est vrai qu'« on pourrait interpeller quelqu'un par sa fonction [...], mais la politesse fait que l'on préfère user d'autres formes plus déférentes, si l'on choisit un titre, ou plus adéquates à la relation entretenue » (*loc. cit.*). Dans le corpus, certains termes d'adresse sont néanmoins formés à partir de la profession de « député », et sont justement accompagnés d'un titre qui marque la politesse attendue à l'égard d'un·e représentant·e de l'autorité étatique. Les militant·es font le choix de ne pas renoncer à cette économie référentielle (qu'implique le terme occupationnel), précédée d'une adresse déférente. C'est le cas dans ce slogan écrit, qui visait à être scandé lors de la manifestation du 6 octobre 2019 à Paris¹⁶¹ :

(C_10) : *Air « Go west »*

Mesdames, Messieurs les députés

Faut-il vraiment vous expliquer comment on fait des bébés ?

C'est pourtant pas bien compliqué !

Comme toute mobilisation, le collectif Marchons Enfants ! a formulé des discours à destination de la sphère publique, les slogans des manifestant·es en sont un exemple. D'après Olivier Reboul (1975, p. 42), le slogan est une « formule concise et frappante, facilement repérable, polémique et le plus souvent anonyme, destinée à faire agir les masses ». « C'est donc autant pour des motifs formels que fonctionnels qu'un énoncé se voit attribuer l'appellation "slogan" : il doit être concis, accrocheur et marquer l'esprit tout en ayant une forte dimension persuasive afin d'amener autrui à agir » (Bernard Barbeau, 2015, p. 3). Par ce slogan officiel (Vignes, 2019), les manifestant·es s'adressent aux député·es du gouvernement « Mesdames, Messieurs les députés » (là encore, les opinions contradictoires sont invisibilisées, l'ensemble des député·es est présenté comme favorable à cette nouvelle mesure). Le pronom personnel « ils » laisse place à un « vous », qui est présenté comme l'un des moteurs de cette manifestation en raison de ses agissements (et du système de pensée qui les accompagne). Les manifestants « font [alors] état de ce qu'ils

¹⁶⁰ « Les termes d'adresse sont des groupes nominaux renvoyant exclusivement à la deuxième personne (l'allocutaire) dans le discours direct » (Lagorgette, 2002a, p. 1). À leur valeur déictique, s'ajoute « une valeur relationnelle : lorsque plusieurs formes sont déictiquement équivalentes – comme "tu" et "vous" employés pour désigner un allocutaire unique –, elles servent en outre à établir un type particulier de lien social » (Kerbrat-Orecchioni, 1992, p. 15).

¹⁶¹ Il est retranscrit, avec d'autres, sur une fiche synthèse, intitulée « SLOGANS – Marchons Enfants – 6/10/19 » et distribuée dans les cars à destination de la manifestation nationale à Paris le jour même. Ces slogans ont fait l'objet d'une répétition entre les militant·es. C'est donc dans ce contexte que j'ai pu les recueillir.

reprochent à autrui, de leurs demandes et de leurs émotions, et ce, sans avoir recours à de longs discours étoffés » (Bernard Barbeau, 2015, p. 10). Scander un slogan permet aussi « de renforcer la cohésion d'une collectivité en l'opposant à un extérieur menaçant » (Maingueneau, 2004, p. 119). Sur une sonorité musicale populaire¹⁶², le collectif se donne à voir à travers un « nous » (implicite) face à un « vous », ce qui construit un groupe « cimenté par une finalité commune » (*ibid.*) : s'opposer aux député·es (ou en tout cas, montrer un désaccord). On notera également la tonalité ironique de ce slogan, qui est une stratégie rhétorique de la polémique (« Faut-il vraiment vous expliquer comment on fait des bébés ? »). Cet énoncé cherche à mettre en évidence l'incohérence du point de vue défendu par les député·es au regard des faits biologiques¹⁶³ et, donc, de les disqualifier.

1.1.1.3. L'usage de noms propres

Si, comme on l'a vu, la polarisation a tendance à transformer les acteurs en actants (les individualités sont rassemblées à travers les « pour » et les « contre »), l'analyse des discours contestataires montre la présence de figures politiques singulières, nommément désignées. C'est notamment le cas de Nicole Belloubet (Ministre de la Justice), de Jean-Louis Touraine (député socialiste et co-rapporteur de la loi) ou encore d'Emmanuel Macron, qui sont présenté·es comme d'illustres représentant·es du camp adverse. Pour exemplifier cela, je convoque deux autres slogans officiels, eux-aussi issus de la manifestation du 6 octobre 2019 à Paris et recueillis dans les mêmes conditions :

(C_10) : *Air « on va tout casser chez toi »*
Nicole Belloubet, Nicole Belloubet, il est temps d'nous écouter.
On va rien lâcher, alors ton projet
Il n'y a plus qu'à l'retirer

(C_10) : *Air « ta réforme où on se l'a met »*
Belloubet, ton projet d'loi
On n'en veut pas, on n'en veut pas

¹⁶² La musique est présente tout au long des manifestations organisées par le collectif. Comme lors des contestations précédentes, elle participe à construire leur caractère juvénile. « Selon une formule empruntée à la Techno Parade ou à la Gay Pride, ils [des jeunes] trônent aussi sur les cars, chantant et dansant, répétant à la foule la puissance de son nombre et les slogans du moment. [...] Cette valorisation de la jeunesse a sa raison : elle veut démontrer la modernité de la cause défendue » (Béraud et Portier, 2015, p. 107). D'ailleurs, on peut aussi s'interroger sur le choix d'utiliser pour un slogan la musique « Go west » du groupe Village People. C'est une mélodie connue des Gay Pride et interprétée comme un appel à la réunion de la communauté LGBTQI à San Francisco, capitale gay des États-Unis.

¹⁶³ Sur les arguments liés aux faits biologiques, voir section 1.1.1 du chapitre 4.

*Avoir un père à ses côtés
C'est important pour avancer*

Par ces slogans, les manifestant·es s'adressent directement à Nicole Belloubet (soit par son nom complet, soit par son simple nom de famille). Dans les deux cas, c'est un « on » qui s'adresse à un « tu » ; « [l]es termes d'adresse sont fréquemment ce que R[oman] Jakobson (1963, p. 178) nomme des embrayeurs, dans la mesure où ils sont l'expression des relations entretenues entre le locuteur et l'allocutaire au moment où ils se parlent » (Lagorgette, 2002a, p. 9). Ici, c'est une forme de familiarité (et de proximité) qui est installée par les manifestant·es à l'égard de la représentante de l'autorité étatique. Le projet de loi en débat est mentionné comme appartenant à Nicole Belloubet (« ton projet de loi »), elle en est la responsable et représente alors une adversaire privilégiée (et justifiée) pour l'opposition. Dans le premier slogan, la demande des manifestant·es est formulée de manière explicite : être écouté·es et retirer le projet de loi. Elles et ils cherchent à contraindre la Ministre d'agir sous la menace, en « invoquant les conséquences indésirables que pourrait avoir son choix [ou son inaction] » (Doury, 2021[2016], p. 223) : « on va rien lâcher ». Aussi, il me semble important de le mentionner, ces slogans ont une certaine musicalité. Le premier est basé sur la rythmique d'un chant de supporters d'un club de football français ; le second reprend une tradition de la Jeunesse communiste, ce chant a marqué les contestations étudiantes de l'automne 1986 contre la loi Devaquet, puis a été repris régulièrement par d'autres luttes sociales et, récemment, par les Gilets jaunes. Cela souligne la volonté de s'inscrire dans une dynamique de circulation des discours, de mobiliser par ces sonorités la mémoire des contestations qui ont marqué la France, et finalement, de tenter de faire converger les luttes – même lorsqu'il s'agit de camps opposés.

Enfin, lorsque l'adversaire n'est pas nommé·e, elle ou il est montré·e. Comme c'est le cas dans ce visuel d'appel à manifestation du collectif Marchons Enfants ! en date du mois de janvier 2020, il arrive que l'image d'une figure politique soit utilisée :



Figure 4. Construction de l'adversaire

Ici, c'est le visage d'Emmanuel Macron qui est présenté au centre d'un billet de cinq cents euros, tout à côté de l'inscription « contre le projet de loi ». C'est une forme de personnification de la lutte, le président de la République représente l'ensemble des sympathisant·es de la PMA pour toutes les femmes ; l'opposition se forme « contre » la loi, et donc « contre » celles et ceux qui en sont les commanditaires. En l'affichant sur ce support, les militant·es soutiennent aussi l'association entre Emmanuel Macron (plus celles et ceux qui le suivent) et le système monétaire ; il représente alors le côté marchand qu'aurait cette nouvelle mesure et la recherche du gain financier, qui est décriée par les opposant·es. Ce dernier point me permet d'introduire la présence dans le corpus d'éléments capables d'exacerber la mise en altérité de l'adversaire.

1.1.2. Une confrontation exacerbée

Comme d'autres l'ont montré à partir de controverses antérieures, la polarisation à l'œuvre dans les discours contestataires « s'accompagne également de stratégies rhétoriques de "dichotomisation", par lesquelles [ils] souligne[nt] "l'incompatibilité des deux pôles", "le bien-fondé de la réponse qu'il prône" et "l'inexistence de toute alternative" (Dascal, 2008, p. 34) »¹⁶⁴ (Rennes, 2016, p. 40). La dichotomisation, et les idéologies en discours qui l'accompagnent, « participent [à] des rapports de force et exacerbent la différenciation entre celles et ceux qui font partie du groupe et celles et ceux qui en sont exclu·es » (Renaut, à paraître). Dans les discours du collectif Marchons Enfants !, cette exacerbation des positions adverses est construite par le recours à des

¹⁶⁴ Traduction de l'autrice.

« paires de notions exclusives l'une de l'autre » (Amossy, 2014b, p. 57). L'idée est alors d'élaborer des univers idéologiques pour chacun des deux camps (les « pour » et les « contre ») diamétralement opposés. Cela revient à « bloquer toute possibilité de solution, et à enfermer les parties dans un face à face où elles campent sur des positions inconciliables » (*ibid.*). Pour illustrer ce phénomène langagier, il est possible de convoquer l'extrait ci-dessous, qui a également été recueilli lors de la manifestation nationale organisée par le collectif Marchons Enfants ! le 19 janvier 2020 à Paris. Cette interaction intervient en amont du discours de Ludovine de La Rochère présenté plus tôt (extrait n° (C_56)01LR). Les deux protagonistes (P1 et P2), qui présentent et organisent ces temps de parole, énoncent ceci :

- (C_56)01P1 : *on vous a préparé un petit florilège de réponses à ceux qui disent ou pensent de nous + **ceux qui sont pour le projet de loi**/ + c'est parti:/*
 02P2 : *est-ce que vous êtes prêts/ et bien écoutez bien parce que là ça va décoiffer/ + c'est parti ND/ +3+ ils disent que c'est pour **l'égalité des droits**/*
 03P1 : *nous répondons + que cela va créer une **inégalité pour l'enfant**/ + celle de ne pas avoir un père et une mère/ +*
 04P2 : *au fond ils disent que **cela ne nous regarde pas**/*
 05P1 : *nous répondons que **la loi oblige tout le monde** + elle s'applique à tous et il est de notre responsabilité qu'elle soit juste et qu'elle préserve les droits des plus faibles/*
 06P2 : *ils disent que nous sommes **contre le progrès**/*
 07P1 : *nous répondons + qu'ils **confondent progrès humain et innovation technique**/*
 08P2 : *ils disent encore/ + que **la société a changé**/*
 09P1 : *nous répondons que **les besoins du petit enfant sont toujours les mêmes et que la dignité de l'homme ne change pas**/*
 10P2 : *ils disent que nous sommes **contre l'amour et leur désir d'enfant**/*
 11P1 : *nous répondons que **l'amour est un don**:/ + que **les désirs ne font pas des droits et qu'il n'y a pas de droits à l'enfant**/*

Dans ce passage, l'expression discursive du conflit passe par l'opposition de notions qui traduisent la lecture du projet de loi faite par les deux camps : « égalité des droits »/« inégalité de l'enfant », « cela ne nous regarde pas »/« la loi oblige tout le monde », « la société a changé »/« la dignité de l'Homme ne change pas », etc. Cette construction « fige les interlocuteurs dans des positions symétriques et indépassables » (Amossy, 2014b, p. 58) ; il est montré deux visions du monde qui s'affrontent, sans qu'un point d'accord ne soit envisageable autour de la « PMA pour toutes » (Angenot, 1982). Cela donne l'impression que les sympathisant-es et les opposant-es ne partagent aucune référence commune, ne parlent même plus la même

langue et qu'une réelle « inter-incompréhension » (Maingueneau, 1983) s'est installée. Dominique Maingueneau (1983, cité par Amossy, 2014b, p. 57) parle « d'isotopies antagonistes qui font système », car l'existence de l'une se fait aux dépens de l'autre. Les manifestant·es se construisent en contradiction avec leur(s) adversaire(s) (« ils disent »/« nous répondons ») et « se réapproprie[nt] le discours de l'autre en l'intégrant par inversion dans [leur] système propre : “Quand on cite le discours de l'adversaire, c'est pour en faire le négatif de son propre discours” (Maingueneau, 1983, p. 136) » (Amossy, 2014b, p. 57). La mise en altérité de l'adversaire (« ils » ; « ceux ») est alors exacerbée ; cette figure ne représente plus simplement un·e autre mais devient l'inverse de soi, avec qui il est impossible d'échanger. « Alors que le débat argumenté est censé acheminer les participants vers une possibilité de solution, la dichotomisation “radicalise le débat, le rendant difficile – parfois impossible – à résoudre” (Dascal, 2008, p. 27) »¹⁶⁵ (*ibid.*, p. 56).

Certains membres du contre-mouvement n'espèrent même pas « un instant pouvoir se faire comprendre » (Angenot, 2008, p. 16). En suivant ma trame d'entretiens semi-directifs, j'ai systématiquement posé la question aux opposant·es rencontré·es sur le terrain de la possibilité d'un consensus entre les deux camps. La réponse a souvent (pour ne pas dire toujours) été négative ; la négociation et la recherche d'un terrain d'entente sont présentées comme impossibles, voire inenvisageables. Finalement, même la rencontre avec l'autre, c'est-à-dire l'écoute et la quelconque persuasion par son argumentaire ne fait plus partie des possibles. Pour exemple, voici un extrait d'entretien, réalisé auprès d'une militante (E10) le 6 octobre 2019, dans le bus du trajet retour de la manifestation :

(C_09)28CH : *est-ce que vous pensez qu'on pourrait trouver un consensus entre les sympathisants et les opposants de la loi/*

29E10 : ***ça paraît difficile quand même** + ça paraît difficile parce que y a : + **c'est des oppositions qui sont + qui sont : + liées à des racines profondes** quoi/ + **ce que ce que j'appelle le progressisme** c'est une vision anthropologique qui euh qui refuse le réel par exemple il refuse la nature/ + il va penser que la nature a amené l'Homme/ a un certain état que la nature est imparfaite et que l'Homme aujourd'hui l'état où la nature l'a amené est imparfait et que l'Homme peut maintenant se libérer de cette nature/ + devenir un sur-homme user du transhumanisme:/ + se libérer carrément de toute contrainte/ + euh suivre ses souhaits suivre ses désirs tout cela au nom des droits de l'Homme/ + pareil un concept juridique qui a été totalement perverti parce qu'on disait les droits de l'Homme c'est le droit de chaque personne en tant qu'être humain donc faisant partie d'une humanité/ + or aujourd'hui les droits de l'Homme*

¹⁶⁵ Idem.

c'est le droit d'individu donc c'est le droit des communautés/ + ça va même jusqu'à aller jusqu'à une communauté individuelle/ + donc on n'est plus dans l'esprit même de: + la Révolution française on a on a: + y a eu une espèce de: de de diversion/ + et qui nous empêche même de comprendre: peut-être l'esprit des Lumières même/ + ouais on en est là:/ + donc ça me paraît difficile c'est très fortement/ + euh: ancré dans une vision anthropologique qui est: + diamétralement opposée/ + peut-être que: si le réel/ + aujourd'hui montrait qu'il qu'il a toujours ses droits/ + avec des avec des catastrophes/ avec des scandales avec des: + > bah peut-être que là ça remettrait un peu certaines idéologies + euh au tapis/ + mais tant qu'on est dans un dans un débat avec des gens pour qui tout va bien + j'ai peur qu'on se comprenne pas beaucoup quoi/ + voilà que ce soit difficile de débattre de manière apaisée/

La militante parle d'« oppositions liées à des racines profondes », de deux visions « diamétralement opposées » et d'un débat qui ne peut aboutir « tant » qu'il implique « des gens pour qui tout va bien ». On comprend que l'adversaire « non seulement ne conclut pas de la même manière qu'eux et reste étrangement inaccessible aux preuves soumises, mais qu'[il] raisonne de son côté *de travers* et ne respecte pas certaines règles fondamentales qui rendent le débat possible »¹⁶⁶ (Angenot, 2008, p. 8). Le désaccord perdure et s'installe, « ceci ne tient pas uniquement au contenu des arguments, pas uniquement aux différences de perception du monde, mais à la forme, à la *manière de s'y prendre*, à la façon de procéder et de suivre des règles logiques »¹⁶⁷ (*ibid.*). On pourrait alors conclure à un dialogue de sourd, pour reprendre les termes de Marc Angenot ; les deux parties adverses sont présentées comme « résolues à “ne pas [s']entendre” » (*loc. cit.*, p. 21).

1.2. De l'adversaire à l'ennemi·e

S'il est vrai que la mise en altérité de celles et ceux qui sont (ou sont supposé·es être) « pour » l'extension des conditions d'accès à la PMA répond à un rapport *agonistique*, elle s'actualise aussi, de manière plus marginale, dans un modèle *antagoniste* (Mouffe, 2000). L'analyse de la construction discursive d'un autre montre en effet une figure « qui tend [parfois] à être interprété[e] non plus comme un adversaire mais comme un ennemi » (Guibet-Lafaye, 2018, p. 173). Alors qu'« un adversaire [est] celui que l'on affronte dans des règles communes acceptées de part et d'autre, [u]n ennemi [est] celui qui

¹⁶⁶ Les italiques sont dans le texte d'origine.

¹⁶⁷ *Idem.*

veut vous détruire et qu'il faut détruire »¹⁶⁸. Les données, notamment celles que l'ethnographie m'a permis de recueillir, c'est-à-dire les discours produits par les militantes sur le terrain local, font état de l'élaboration du portrait d'un autre « considér[é] comme hostile » (Lorenzi Bailly, à paraître). Les intentions de cet autre sont présentées comme plus complexes que ce qu'elles laisseraient entendre ; il ne lutterait pas simplement en faveur de l'institutionnalisation de la loi, mais porterait un projet perçu comme malfaisant, où des victimes seraient à dénombrer. Les entretiens semi-directifs ont permis d'appréhender les motivations des protagonistes investies dans cette lutte. Cet extrait d'entretien, réalisé le 05 décembre 2019 auprès d'une militante d'Alliance Vita (E22) par téléphone (et rencontrée plus tôt lors d'une manifestation locale), semble pertinent pour analyser la figure d'un ennemi discursivement construite :

(C_24)40E22 : [...] *quel est le but de déconstruire comme ça l'humanité les enfants pour faire une société sans repère/ + c'est à se poser la question qui a intérêt à détruire l'Homme comme ça/ + alors les francs-maçons je pense qu'ils sont d'accord pour détruire l'Homme ils veulent détruire Dieu et détruire l'Homme c'est la créature de Dieu + et peut-être aussi c'est Bilderberg me dirait papa qui économiquement parlant + voudrait transformer les gens en veau consommateur/ + et euh: en en en leur enlevant le sens de Dieu de l'âme/ + et même de l'Homme/ + voyez quelque chose qui serait orchestré par très haut/ + voilà + pour des enjeux économiques et qui viendrait d'Amérique/ + bon tout ça ça me paraît assez diabolique/*

Dans ce passage, on comprend que la militante voit dans l'institutionnalisation de la « PMA pour toutes » un projet plus vaste de « destruction de Dieu et de l'Homme », dicté par une organisation invisible. L'opposante livre « le portrait d'un ennemi puissant dans son désir de malfaisance et surtout indestructible » (Charaudeau, 2006, p. 8). Ce pourrait être la franc-maçonnerie, le groupe Bilderberg, ou toute autre chose « qui serait orchestré(e) par très haut ». L'opposante dessine les contours d'un ennemi qui est « le “grand méchant”, le “mal absolu”, le “maléfique”, le “côté obscur de la force”. Il est à la fois objet d'attraction et de rejet, il est en tout cas objet de fascination » (Lorenzi Bailly, à paraître). Comme le souligne Caroline Guibet-Lafaye (2018, p. 178), la « construction de l'ennemi consiste moins à focaliser l'attention sur les qualités personnelles et les tactiques

¹⁶⁸ Définition donnée par Olivier Schmitt, directeur des études et de la recherche à l'Institut des hautes études de défense nationale, dans l'article suivant : https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/04/16/fini-les-illusions-de-l-apres-guerre-froide-le-retour-de-l-ennemi-nouvelle-realite-pour-la-france_6076978_823448.html [consulté le 19/08/2021].

employées que sur les traits caractéristiques intrinsèques de l'ennemi désigné » : dans ce cas, l'ennemi « viendrait d'Amérique » animé par des intérêts financiers. Cette construction de la figure de l'ennemi passe par le renvoi des « référents dans le non-comptable, ce que l'on nomme "massif" en grammaire, comme opposé à "discret" » (Lagorgette, 2015, p. 28). L'objectif est alors de dépersonnaliser « chacun des membres composant le groupe [ennemi], procédé qui lui-même permet ensuite une généralisation axiomatique et axiologique à peu de frais rhétoriques, mais surtout sans avoir à apporter la moindre preuve » (*ibid.*). Cette dépersonnalisation se joue par des « usages particuliers de l'article défini déterminant des noms catégoriels, généralement abstraits » : « les francs-maçons ». Ce faisant, la locutrice forme une catégorie englobante et généralisable, qui vient renforcer le sentiment d'une menace indéfinie. Autre stratégie, « régulièrement utilisée pour construire la figure de l'ennemi » (Lorenzi Bailly, à paraître), c'est le recours à la figure du démon ; l'opposante perçoit les événements comme des manigances « diaboliques ». Le diable personnifie l'esprit du mal, il est l'antagoniste de Dieu. Ce procédé langagier « comport[e] une incitation à la peur en même temps qu'à la haine (Amossy et Koren, 2010). L'autre démonisé ne peut être qu'ostracisé, car il est exclu d'entretenir un dialogue avec Satan en personne » (Amossy, 2014b, p. 63). Finalement, cette analyse soulève la question d'un discours complotiste (Nicolas, 2014 ; Baider, 2020) qui alimenterait les revendications contestataires étudiées ici. Par définition, le complot désigne un « dessein secret, concerté entre plusieurs personnes, avec l'intention de nuire à l'autorité d'un personnage public ou d'une institution, éventuellement d'attenter à sa vie ou à sa sûreté »¹⁶⁹. À la lecture de son discours, il est alors possible d'affirmer que la militante semble « [adhérer] aux croyances d'un complot » et analyse « le réel selon ces croyances » (Baider, à paraître). Cette construction est à mettre en lien avec l'arrière-plan idéologique de ces associations, qui est nourri par la perception d'une destruction en marche de l'humanité (l'humanité telle que souhaitée et construite par Dieu). Le mal agirait sous de multiples formes, la « PMA pour toutes » ne serait alors qu'un des volets offensifs.

Il est attribué de manière récurrente à l'ennemi des intentions malfaisantes qui répondent à l'appât du gain (du « profit »), à l'image de cette interaction (ci-dessous)

¹⁶⁹ <https://www.cnrtl.fr/definition/complot> [consulté le 19/08/2021].

émanant d'un entretien semi-directif réalisé le 28 novembre 2019 au domicile d'un couple de militant·es (E11 et E12) investi·es au AFC, et fréquentant plus récemment l'Alliance Vita par le biais d'une connaissance de leur paroisse :

(C_12)243E12 : *voilà justement quelle société on veut/ + moi il me semble qu'il y a une réflexion vers quoi tendent tous ces débats/ + tous ces: + toutes ces manipulations vers quoi ça tend/ + au profit de qui/ +3+ moi c'est ça qui m'intéresserait de de: d'entendre mais euh: < +*

244E11 : *une chose aussi dont on n'a pas parlé/ + tu parles au profit de qui:/ + c'est euh: y a des gens qui disent mais euh: + derrière tout ça on est complètement manipulé/ + y compris ceux qui prônent ce genre de loi/ + par des: gens qui ont comme objectif de + > le marché/ + ce qu'on appelle le marché de la procréation/*

245E12 : *c'est évident/ c'est évident qu'il y en a qui en profitent là-dedans/*

246E11 : *est-ce que c'est vraiment eux: qui poussent dans ce sens/ + parce que y a commercialement y a un marché absolument fantastique/ + si on arrive je sais pas à faire des utérus artificiels/ + bah les gens qui fabriqueront des utérus artificiels euh: euh: ça leur rapportera beaucoup d'argent/ + et puis les cliniques qui mettront ça en œuvre/ + encore plus etc/ < +*

247E12 : *comme les embryons pour faire les produits de beauté/ + il faut qu'il y ait beaucoup de femmes qui avortent pour avoir plein de de de d'embryons et de petits enfants y a un marché là extraordinaire qui marche très bien/*

Là encore, la nouvelle mesure est présentée comme la face visible, voire voyante d'un projet, qui cache (« derrière tout ça ») les volontés de « gens qui ont comme objectif le marché ». Là encore, l'objectif est de passer du « discret au massif » (Lagorgette, 2015, p. 27), l'expression « des gens » donne l'« impression d'une multitude » (*ibid.*), sans pour autant préciser la quantité. L'identité de l'ennemi·e n'est pas davantage précisée, ce qui accentue le caractère invisible de la menace que les militant·es se chargent de dévoiler – elle peut être partout et tout le monde. Légitimée par un discours rapporté (« des gens qui disent »), la malfaisance de l'ennemi·e est présentée comme d'une ampleur importante là encore (car touchant n'importe qui, « y compris ceux qui prônent ce genre de loi ») et ayant déjà des conséquences visibles : « on est complètement manipulé », l'utilisation de l'adverbe « complètement » vient intensifier (et dramatiser) le niveau d'emprise. Cela permet également de rendre « la destruction moralement acceptable, qu'elle soit symbolique ou littérale, alors que la norme même de ce groupe considère comme l'un des tabous suprêmes le fait de tuer autrui » (*loc. cit.*, p. 17). Qu'ils et elles en soient persuadé·es (« c'est évident ») ou en réflexion (« est-ce que c'est vraiment eux: qui poussent dans ce sens/ »), les opposant·es construisent un climat de suspicion. Aussi, cet

extrait montre les mises en relation des différentes luttes et la construction d'un·e ennemi·e commun·ne ; je ne l'ai pas encore mentionné mais au fil des entretiens, les progressions thématiques amènent fréquemment le sujet de la loi ayant autorisé l'avortement en France. La militante (tour de parole n°247) compare la possibilité d'un marché procréatif avec celui qui (supposément) entoure déjà la légalisation de l'avortement. Ainsi, ces différentes mesures dans les droits sexuels et reproductifs serviraient des intérêts communs.

Par la construction d'un·e ennemi·e, « [l']objectif est [aussi] de créer un affrontement entre le bien et le mal et de convaincre de la justesse de la cause » (Lorenzi Bailly, à paraître). Le caractère menaçant de cet·te autre vient légitimer la lutte qui est menée « contre » l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, et les discours qui vont avec. C'est alors « des je(ux) de pouvoir et une mise en scène de soi autant qu'une mise en scène de l'*autre* »¹⁷⁰ (*ibid.*) qui se négocient. « La figure de l'ennemi se crée en même temps que celle du héros : l'un représentant le bien, l'*autre* le mal. Disqualifier l'*autre* permet alors une valorisation de soi : c'est elle/lui ou moi »¹⁷¹ (*loc. cit.*). À tel point que pour Umberto Eco (2014, p. 13), la figure d'un·e ennemi·e devient une stratégie de revendication nécessaire : « [a]voir un ennemi est important pour se définir une identité, mais aussi pour se confronter à un obstacle, mesurer son système de valeurs et montrer sa bravoure. Par conséquent, au cas où il n'y aurait pas d'ennemi, il faut le construire ».

(C_03)0111 : [...] *on a quasiment 9 mois 1 an sur cette loi-là donc il faut être prêt à un combat de tranchée ça va se jouer à l'usure [...]*¹⁷²

(C_19)15E16 : *bah: voilà je reste très positive et puis je pense que quand on est dans le combat bah: on est dans la bonne énergie qui fait que bah c'est pas pour moi en fait que je me bats hein/ [...]*¹⁷³

(C_24)08E22 : *non c'était pas facile mais bon je le fais quand même/ + parce que je trouve c'est de l'ordre du combat/ + du combat pour la vie donc euh + quand on est*

¹⁷⁰ Les italiques sont dans le texte d'origine.

¹⁷¹ Idem.

¹⁷² Extrait d'un enregistrement audio d'une interaction de groupe en date du 06 octobre 2019, dans le trajet aller de la manifestation nationale à Paris. Il s'agit d'un tour de parole du coordinateur des contestations locales ; il était question de faire un point sur les implications de la loi.

¹⁷³ Extrait d'un micro-trottoir en date du 30 novembre 2019, lors d'une manifestation locale du collectif Marchons Enfants !. J'ai eu l'occasion d'échanger avec une militante, qui est engagée auprès des AFC.

*au combat il faut pas se dire c'est dur/ + mon devoir est de défendre la famille quand même [...]*¹⁷⁴

Dans les extraits d'entretiens ci-dessus, les opposant·es parlent de leur engagement comme « d'un combat » ; l'expression « un combat de tranchée » est significative en ce qu'elle témoigne d'un climat de guerre pénible et long. Le lexique de guerre est d'ailleurs très présent au sein des discours contestataires. Dans cette opposition, elles et ils ne revendiquent pas simplement un désaccord, mais « luttent » et se « battent » pour leurs idées. Tout cela construit un *éthos* de courage et de vaillance face à l'adversité. De plus, les militant·es disent ne pas agir pour un bénéfice personnel : « c'est pas pour moi en fait que je me bats » ; « mon devoir est de défendre la famille ». Ainsi est élaboré un caractère altruiste et désintéressé de la lutte – c'est ce qu'on a l'habitude d'attendre des héros. Les militant·es prétendent agir « pour » défendre la famille ; il ne s'agit plus simplement de s'opposer à la « PMA pour toutes », mais bien d'apporter une aide face à la menace qui plane. La valorisation de soi passe par la démonstration que la contestation agit pour le bien commun.

Cette première partie de chapitre a permis de montrer un ensemble d'éléments discursifs « responsable de cet exercice individuel d'insertion de "soi-même" et de l'"autre" dans le discours » (Laforest, 2014, p. 326). L'énonciation permet la mise en place d'une situation de communication où l'instance de locution, en charge du discours, introduit la présence d'un·e autre – qui agrège ici les sympathisant·es de la loi et davantage encore, les figures politiques qui rendent son institutionnalisation possible. À travers l'appropriation du discours, cette instance laisse des traces d'elle-même et de celui ou celle dont il est question, désormais transformé·e en adversaire des contestations. Comme le souligne Eithan Orkibi (2018, p. 101), « [u]ne telle rhétorique de polarisation [...] est considérée comme une pratique centrale dans le discours de mobilisation des mouvements contestataires et idéologiques ». Les objectifs sont alors « d'assurer l'adhésion des alliés et de gagner le soutien d'auditoires supplémentaires », de « renforcer l'identification des membres du groupe à ses objectifs et ses actions » et de construire « des schémas

¹⁷⁴ Extrait d'un entretien semi-directif réalisé le 5 décembre 2019 par téléphone, auprès d'une militante d'Alliance Vita. Il aura duré au total quarante minutes.

d'interprétation portant sur la façon dont les membres du mouvement se perçoivent par rapport au mouvement opposé » (*ibid.*, p. 101-102). Plus encore, l'analyse des discours contestataires à la « PMA pour toutes » montre à quel point la construction d'un-e autre (« contre » qui il faut lutter) est une tentative de légitimation de la revendication à l'œuvre et des discours qui l'accompagnent. Ces analyses donnent également à voir une mise en altérité teintée d'une axiologie négative, qui cherche à catégoriser l'autre en suivant des objectifs de persuasion et de revendication. Dans la suite de ce chapitre, je souhaite m'intéresser davantage à ces procédés linguistiques et discursifs qui témoignent de ce rapport à l'autre.

2. Disqualification de l'adversaire

La polarisation à l'œuvre dans les discours contestataires « ne provoque pas seulement un mouvement de regroupement par identification, elle travaille aussi à “consolider l'identité du groupe en présentant péjorativement les autres” (Orkibi, 2008) » (Amossy, 2014b, p. 61). Un double mécanisme s'orchestre : une « stratégie d'affirmation positive se joint [à] une “stratégie de subversion” qui vient déprécier “l'ethos des groupes, idéologies et institutions concurrents” (King et Anderson, 1971, p. 244)¹⁷⁵ » (*ibid.*). La polarisation se définit alors par « ses tentatives de disqualification de l'Opposant » (*loc. cit.*), et son étude ne peut donc être complète sans le repérage dans les données des marqueurs langagiers capables de porter le discrédit sur l'adversaire. On se trouverait ici au cœur du discours polémique, qui par définition « est un discours *disqualifiant*, c'est-à-dire qu'il attaque une *cible* [...] et qu'il met au service de cette visée pragmatique dominante [...] tout l'arsenal de ses procédés rhétoriques et argumentatifs »¹⁷⁶ (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 12). Il ne faut alors « cerner le terrain référentiel sur lequel le locuteur exerce son opposition » (Vincent et al., 2008, p. 91) et vient disqualifier l'autre (sur ses dires, sa personne ou le groupe qu'il représente). Cela permet de « révéle[r] le lieu où le locuteur frappe son interlocuteur et donne un indice de ce qui peut faire basculer le discours d'opposition dans le domaine de la domination symbolique » (*ibid.*).

¹⁷⁵ Traduction de l'autrice.

¹⁷⁶ Les italiques sont dans le texte d'origine.

2.1. Discréditer ses dires

Dans le corpus, la disqualification de l'adversaire passe tout d'abord par la discréditation de son discours. L'analyse des données montre en effet des procédés langagiers qui cherchent « à attaquer la parole de l'autre en ne le visant qu'à travers elle » (Amossy, 2014b, p. 62). On retrouve ici une autre caractéristique de la polémique, qui est accompagnée « immanquablement [...] de représentations axiologiquement orientées d'un discours autre » (Jackiewicz, 2017, p. 156). Pour Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980, p. 11-12), c'est même un trait définitoire de tous les énoncés polémiques : ils « se focalisent sur le discours adverse, et sa dénégation ». L'objectif est alors de « sap[er] [s]es fondements par tous les moyens possibles » (Amossy, 2014b, p. 62). Dans ce sens, il est envisageable de percevoir la polémique comme une volonté de « falsifier (au sens logique de ce terme, mais aussi bien souvent [...] en son sens ordinaire) la parole de l'autre » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 10).



Figure 5. Disqualification du discours de l'autre

Cette emprise sur le « discours de l'autre pour mieux le critiquer » (Jackiewicz, 2017, p. 156) cherche notamment à dénoncer dans le corpus des « manquements [...] aux règles de la logique » (*ibid.*). Cette figure est extraite d'un livret pédagogique édité par les

AFC¹⁷⁷, qui traite du sujet de la PMA à travers le prisme des supposés arguments tenus par les sympathisant-es de la loi. Dans ce cas, le discours rapporté est une marque visible du dialogisme conflictuel : « lorsqu'on dit ». En revanche, l'attribution de ce discours rapporté à l'adversaire n'est pas directe, la source de l'énoncé appelle « à être reconnu[e] par l'auditoire en fonction d'un savoir contextuel » (Amossy, 2014b, p. 62). Le manquement à la règle de logique reproché à l'argument cité est explicitement dit : « cet argument est inopérant ». Comme le souligne Francis Chateauraynaud (2011, cité dans Jackiewicz, 2017, p. 156), dans un contexte en tension « les arguments reçoivent une foule de qualités » bien souvent en leur défaveur. Ce jugement porté sur l'argument adverse est justifié : « l'alcoolisme peut toucher tout le monde », et vient renforcer la disqualification. Aussi, cet extrait fait état d'une reformulation orientée de l'argument source : « Bon... et vaut-il mieux 2 mères alcooliques ou un père aimant ? » ; elle vise à démontrer la dimension absurde du raisonnement et à le tourner en ridicule.

Il arrive que les sympathisant-es et les opposant-es de la loi se retrouvent dans une relation interpersonnelle, c'est notamment le cas des porte-paroles du mouvement qui rencontrent le camp adverse sur les plateaux télévisés et de radio. Dans ce cas, la critique du discours adverse et la contre-argumentation se négocient dans les tours de parole successifs. Lorsque la nature de la critique faite à l'argument adverse n'est pas explicitement dite, elle est montrée et doit faire l'objet d'une reconstruction, à l'image de cette interaction¹⁷⁸ entre Ludovine de La Rochère (LR) et Caroline Mécary (I2), avocate et femme politique favorable à ce nouveau droit reproductif :

(C_90)23912 : sur la levée de l'anonymat/ le projet de loi/ prévoit que l'enfant/ + qui n'est plus un enfant mais le jeune majeur à 18 ans/ pourra avoir accès/ à l'identité + > enfin aux informations on va dire/ biographiques/ du donneur ou de la donneuse/ + et à l'identité du donneur ou de la donneuse + sans ce qu'il ne puisse s'il le veut évidemment s'il veut pas on s'en fout sans que JAMAIS un lien de filiation ne puisse être établi entre l'enfant et ce donneur

240LR : moi je voudrais corriger les choses/ je voudrais corriger les choses/ et être encore plus précise/

¹⁷⁷ Ce livret, intitulé « PMA. Réflexion sur l'extension aux couples de femmes et aux femmes seules », a été édité en novembre 2018. Il est disponible sur le site internet des AFC, et est un document ressource important des militant-es investi-es sur le terrain. Il est à retrouver dans le corpus avec le code : C_50.

¹⁷⁸ Extrait d'une émission télévisée de la chaîne Cnews en date du 17 septembre 2019. Ludovine de La Rochère est invitée aux côtés de Laurence Sailliet (chroniqueuse), Caroline Mécary (avocate), Jean-Sébastien Ferjou (journaliste) et Denis Olivienne (essayiste).

241I2 : *vous allez pas me corriger/*

242LR : *Agnès Buzyn avait dit + le fait que l'enfant est né-e évidemment d'un homme + sera indiqué sur son acte de naissance/ on reconnaitra bien sûr qu'il y a un père biologique en réalité il n'y a pas plus aucune mention de la PMA du tiers donneur et vous le savez bien Caroline Mercary/*

À la suite du tour de parole n°23 de Caroline Mécary, Ludovine de La Rochère énonce : « moi je voudrais corriger les choses/ je voudrais corriger les choses/ et être encore plus précise ». Par là, elle se dissocie de cette pensée, sans pour autant la réfuter directement ; le discours est présenté comme perfectible sur l'information apportée. En utilisant le verbe « corriger », la locutrice laisse entendre une erreur dans le dire de son adversaire, autrement dit un discours faux. Ludovine de La Rochère prétend alors à un niveau de connaissance supérieure par rapport à celui de Caroline Mercary. Cet énoncé se charge d'une portée disqualifiante dans la mesure où son allocutaire est une professionnelle du droit et maîtrise cet objet. Ainsi, quand au tour de parole n°240, Ludovine de La Rochère énonce : « être encore plus précise », cela vise à attaquer Caroline Mercary dans son domaine de compétence. Plus loin encore, au tour de parole n°242, la porte-parole du mouvement contestataire se sert même de ce contexte pour le retourner contre son adversaire et montrer son manque d'honnêteté intellectuelle : « et vous le savez bien Caroline Mercary ». Finalement, la disqualification de l'adversaire par son dire ou par sa personne s'entremêlent, poursuivant conjointement le même objectif discursif.

Dans le corpus, la réfutation est également un procédé largement utilisé pour tendre à la disqualification du discours de l'adversaire. Définie comme un « acte réactif argumentatif d'opposition » (Plantin, 2002, p. 492), la réfutation a pour objectif, dans sa forme la plus radicale, la « destruction du discours attaqué (Windisch, 1987) » (*ibid.*, p. 493). Réfuter la thèse adverse s'accompagne de la démonstration qu'elle se fonde sur un raisonnement erroné. C'est le cas dans les extraits ci-dessous, issus de prises de parole médiatiques d'Albéric Dumont (AD) :

(C_88)47AD : *oui mais dans ce cas-là excusez-moi mais quand il y a une recomposition familiale on parle d'un beau-père pas d'un père* < +¹⁷⁹

¹⁷⁹ Extrait d'une émission télévisée de la chaîne Cnews du 27 août 2019. Albéric Dumont est invité aux côtés d'Audrey Kermalvezen (avocate spécialisée en bioéthique), Bénédicte Flye Sainte Marie (journaliste), Véronique Jacquier (journaliste), Isabelle Laurans (co-fondatrice de Mam'en Solo) et Mariette Guerrien (juriste à la fondation Jérôme LeJeune).

(C_89)5312 : *je trouve ça logique d'élargir cette possibilité à des femmes + à partir du moment où elle existe pour des couples hétérosexuels c'est une question d'égalité euh: d'égalité* < +

54AD : ***moi j'entends votre argumentation** mais c'est le conseil d'État et ce n'est pas LMPT qui le dit a résolu ce problème avec un avis du 28 septembre dernier/ + qui dit que à situation identique il doit y avoir une réponse identique + et le conseil d'État lui-même dit que les couples homosexuels et les couples hétérosexuels ne sont pas placés au regard de la filiation dans la même situation/ + et donc il n'y a pas de discrimination à maintenir c'est le conseil d'État*¹⁸⁰

Face à l'argument proposé par Gabrielle Siry (I2), le vice-président de LMPT utilise la concession. Par ce procédé, il est possible de « reconnaît[re] le bien fondé du contre-argument (ou, du moins, on ne se prononce pas sur sa validité) » (Doury, 2021[2016], p. 75), mais aussi de « nie[r] son caractère concluant (on rejette l'idée que ce serait un argument suffisant pour abandonner la thèse que l'on défend) ». Elle arbore une forme typique dans ces deux extraits : « moi j'entends votre argumentation mais » ; « oui mais ». D'un point de vue argumentatif, « l'intégration d'un argument défavorable dans une construction concessive dévalue l'élément concédé, qui n'est introduit que pour être écarté comme peu significatif argumentativement » (*ibid.*, p. 76). Aussi, le mouvement concessif « contribue à créer une image favorable du locuteur, en lui associant les traits d'ouverture d'esprit, d'impartialité ou d'objectivité » (*ibid.*). Cette recherche de l'image favorable est renforcée par l'utilisation par les opposant·es des normes de politesse, détournées dans une visée politique (« excusez-moi » ; « pardonnez-moi » ; « Madame » ; etc.). À travers le discours, c'est bien une négociation des rapports de place qui se joue, sans oublier que ces énoncés sont produits devant un allocataire et plus encore un public qu'il s'agit de persuader.

2.2. Discréditer sa personne

Comme j'ai commencé à l'évoquer, « [l]a disqualification de la thèse va [...] généralement de pair avec celle de la personne, ou du groupe qu'elle représente » (Amossy, 2014b, p. 62). L'analyse des discours contestataires donne à voir des procédés langagiers

¹⁸⁰ Extrait d'une émission télévisée de la chaîne LCI en date du 10 septembre 2019. Albéric Dumont est invité aux côtés de Jean-Baptiste Moreau (Député La République en Marche de la Creuse), Gabrielle Siry (porte-parole du Parti Socialiste) et Laurent Hénard (Maire de Nancy, président du mouvement radical).

qui cherchent à discréditer l'adversaire en s'attaquant à son identité. Se met alors en place un rapport de force avec cet-te autre, où l'objectif discursif est de « tenter de le réduire au silence, voire de l'exclure du dialogue » (*ibid.*, p. 63). En cela, la polémique « nous confronte à cette force irrépessible qui pousse à avoir raison de l'autre, à assurer son emprise sur lui, à le soumettre, à l'effacer si nécessaire » (Declerq, 2003, cité par Amossy, 2014b, p. 63). On le verra, même si elle n'en est pas un trait définitoire, la polémique flirte avec le registre de la violence verbale. Il importe de ne pas occulter que le discours polémique est

pri[s] entre deux pôles. Il y a, d'une part, la violence qu'autorisent (sans pour autant l'imposer) la polarisation sociale et la confrontation de positions dichotomiques sur un sujet brûlant. Il y a, d'autre part, la régulation qui est tributaire de cadres sociodiscursifs, institutionnels et culturels : elle autorise le déroulement de la confrontation sur la place publique. (Amossy, 2014b, p. 64)

À partir de ces considérations, et pour analyser les procédés de disqualification portés sur la personne de l'adversaire, je fais le choix d'analyser les arguments *ad hominem* et les actes de condamnation déployés par les opposant·es.

2.2.1. Argument *ad hominem*

D'un point de vue étymologique, « *ad hominem* signifie “à l'homme”. La locution s'emploie essentiellement dans l'expression “argument *ad hominem*” pour signifier “qui s'adresse à l'homme” » (Gauthier, 2011, paragr. 6). Cette argumentation a fait l'objet « de multiples considérations tout au long de l'histoire de la pensée » (*ibid.*) – on emploie aussi, plus explicitement « attaque *ad hominem* ». D'après Gilles Gauthier (1998), il est possible de retenir deux définitions : celle de John Locke (1972[1690], p. 573), qui définit l'argument *ad hominem* comme un moyen « de presser un Homme par les conséquences qui découlent de ses propres principes, ou de ce qu'il accorde lui-même ». Et celle de Stephen Toulmin, Richard Rieke et Allan Janik (1984), qui voient en cet argument « la relation entre une position et la personne qui l'affiche » (Gauthier, 2011, paragr. 7). Ces définitions, qui ne sont pas excluantes, semblent pouvoir toutes deux s'appliquer dans le corpus. Pour cette raison, je fais le choix de m'appuyer sur la classification établie par Gilles Gauthier, qui distingue trois sortes d'arguments *ad hominem* : les arguments logiques, circonstanciels et personnels.

Les arguments *ad hominem* logiques « consiste[nt] à attaquer un adversaire en vertu de la contradiction entre deux positions ou propositions auxquelles il adhère (souhaiterait adhérer ou serait contraint d'adhérer) » (Gauthier, 1998, p. 80). Nombreux sont les arguments *ad hominem* dans le corpus qui soulignent l'existence d'une discordance entre un dire et un faire, notamment de la part des figures politiques favorables à cette nouvelle mesure. C'est le cas dans le passage ci-dessous, extrait du discours officiel de Ludovine de La Rochère en date du 6 octobre 2019, lors de la manifestation nationale¹⁸¹ :

(C_67_13)19LR : *ce projet de loi/ + trahit la démocratie/ + lorsque Emmanuel Macron a été élu/ + il avait dit dans quelques interviews qu'il voulait la voter mais il avait mis deux conditions et en particulier celle d'un consensus/ + mais que se passe-t-il ensuite/ + et bien les États généraux de la bioéthique + qui montrent à plus de 80% + le souhait la volonté/ de ne pas légaliser la PMA sans père + mais le Gouvernement refuse de tenir compte de cette consultation pourtant officielle prévue par la loi + c'est une trahison et les français en ont assez d'être humiliés et d'être méprisés*

20# : *(applaudissements + cris)*

21LR : *ils en ont assez que ceux qui les gouvernent leur mentent + ils piétinent les résultats des consultations citoyennes qui ne leur conviennent pas/*

Ici, la porte-parole du collectif Marchons Enfants ! convoque des propos d'Emmanuel Macron (« il avait dit ») – qui semblent avoir été interprétés comme une promesse – et cherche à mettre en relief leur non-respect. Dès lors, le président de la République est présenté comme une personne qui ne tient pas sa parole et qui serait alors indigne de confiance. Cet agissement est perçu comme « une trahison », une source « d'humiliation » et de « mépris » pour les Français·es qui ont participé aux États généraux, et vient justifier les revendications qui sont aujourd'hui menées. Par chaîne de référence, c'est l'ensemble du gouvernement qui fait figure d'altérité avec Emmanuel Macron. L'analyse de la suite des expressions coréférentielles renvoyant à l'adversaire donne à voir : « Emmanuel Macron », « il » puis « le Gouvernement », « ils » et « ceux qui les gouvernent ». Finalement, Emmanuel Macron (et son gouvernement), par son comportement, serait à l'origine des mouvements contestataires.

¹⁸¹ Cette intervention est produite à la fin du défilé, lors des prises de parole successives des représentant·es du contre-mouvement à destination des mobilisé·es du jour (et de celles et ceux qui suivent la manifestation à distance). C'est dans ces conditions que le recueil a été opéré.

Je le disais, l'argument *ad hominem* logique est convoqué à de multiples reprises, davantage encore dans les discours contestataires à destination de la sphère publique. Il a la particularité, avec l'argument *ad hominem* circonstanciel, d'être « logiquement consistant et donc tout à fait légitime » (Gauthier, 1998, p. 75). Dans la prise de parole ci-dessous de Pascale Morinière (PM), issue d'une émission de radio Église hebdo en date du 20 juillet 2019, la locutrice fait état d'un « reproche adressé à un adversaire [ici, Édouard Philippe] d'avoir changé d'idée » (*ibid.*, p. 81) : « y a des déclarations de lui qui expliquaient qu'il est farouchement opposé à la PMA », désormais chef de file du gouvernement, Édouard Philippe y est favorable. L'argument *ad hominem* logique prend alors la forme d'un argument de la girouette :

(C_57)134PM : *dans le monde des décideurs mais est-ce que c'est le monde: + > est-ce que c'est le bon sens commun/ je ne suis pas sûre/ + je ne suis pas sûre du tout je pense que c'est ceux qui tiennent les (rires) les les micros voilà où y a ces idées-là qui progressent/ même Édouard Philippe notre Premier ministre/ + y a des déclarations de lui qui expliquaient qu'il est farouchement opposé à la PMA/ y a deux trois ans + > euh: un peu plus trois quatre ans de cela/ + avant qu'il entre au Gouvernement/*

135P1 : *c'est plus tard*

136PM : *et puis on voit bien:/ le manque de courage la carrière qui balaye tout/*

Cet extrait permet également de voir l'enchevêtrement avec l'argument *ad hominem* circonstanciel. Il « consiste en une mise en cause d'un opposant en vertu d'une inconsistance supposée entre une position qu'il affiche et quelque trait de sa personnalité ou de son comportement » (Gauthier, 1998, p. 81). Édouard Philippe est un représentant de l'autorité étatique, et sa fonction est d'ailleurs rappelée par Pascale Morinière dans ce passage : « notre Premier ministre ». Dès lors, de par son statut politique, lui incombe un ensemble de qualités dont Édouard Philippe devrait s'être saisi, et notamment l'honnêteté et la droiture. L'argument *ad hominem* circonstanciel prend alors ici la forme d'un appel au devoir, car Pascale Morinière fait bien « valoir [par son discours] qu'un adversaire n'a pas adopté, dans telles circonstances, la forme de conduite appropriée » (*ibid.*).

Dans le corpus, et particulièrement dans les discours dont les cadres sociodiscursifs sont moins pesants (comme les discours sur les réseaux sociaux ou produits dans un entre-soi sur le terrain), l'argument *ad hominem* circonstanciel prend également la forme d'un argument du tartuffe. Ce topos cherche « à mettre en évidence l'incompatibilité entre la

conduite d'un adversaire et le discours qu'il tient » (*loc. cit.*). Il actualise notamment un contenu qui s'applique à la condition familiale du président de la République. En effet, il est fréquemment pointé dans les discours contestataires, l'inadéquation entre la thèse défendue par Emmanuel Macron et le fait qu'il n'ait pas d'enfant. En voici un exemple, un commentaire recueilli sous une publication de la page Facebook de LMPT, postée le 27/01/2019 à 18h58. L'internaute voit en l'absence de paternité du chef d'État une illégitimité à donner son opinion sur le sujet en question : il est tout simplement « hors débat ».

Pseudo, 27/01/19, 19h58 : **Macron n'est pas un parent et n'a jamais souhaité l'être. Il est hors débat.** Mais bravo et merci d'essayer quand même de lui faire entendre raison.¹⁸²

Dans les discours contestataires, « il arrive également qu'on s'attaque spécifiquement à la personnalité ou au comportement du locuteur, sans égard à une idée ou à un point de vue qu'il défend » (Gauthier, 2011, paragr. 18). Ce sont des arguments *ad hominem* personnels (aussi appelés arguments *ad personam*), qui « consiste[nt] en une mise en cause frontale de la personne plutôt qu'en une opposition à son point de vue par une mise en cause par conséquent indirecte de sa personne » (*ibid.*, paragr. 20), alors que dans les arguments *ad hominem* logique et circonstanciel, « l'attaque de la personne est un moyen employé dans la poursuite de la finalité de discréditer une position ». Dans l'argument *ad hominem* personnel, « l'attaque de la personne est une fin en elle-même » (*ibid.*). Les précédentes analyses ont déjà permis de mettre en évidence la porosité de ces trois catégories d'arguments. Dans l'extrait (C_57)134, Pascale Morinière convoque des arguments *ad hominem* personnels : « le manque de courage la carrière qui balaye tout » qui, précédés d'un argument de la girouette, font « l'objet d'une évaluation logique » (Gauthier, 1998, p. 82). Au vu de l'ampleur de ce phénomène dans le corpus, il me faut approfondir la compréhension de ces arguments *ad hominem* personnels. Pour cette raison, il me semble judicieux d'analyser les données au regard de la théorie des actes de condamnation.

¹⁸² Commentaire recueilli sous l'une des publications Facebook de LMPT en date du 27 janvier 2019 à 18h56. La publication parle d'une rencontre entre Emmanuel Macron et Pascale Morinière, accompagnée d'une photographie des deux protagonistes et d'une citation des propos de la présidente des AFC : « Il est incohérent de fêter la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant et de priver en même temps des enfants de père » .

2.2.2. Une condamnation par le manque

La disqualification de l'adversaire passe par sa dévalorisation, et notamment à travers l'usage d'actes de condamnation. Ces actes « sont accomplis en réaction à une action, à un comportement, à une parole ou à une attitude jugés inappropriés, [...] ils mettent en évidence un déficit par rapport à ce qui est attendu » (Bernard Barbeau, 2017, p. 91). Les travaux de Marty Laforest et Diane Vincent (2004) ont marqué la compréhension des actes de condamnation, qu'elles ont caractérisés en fonction d'un manque qu'il s'agit de combler et nommé « qualifications péjoratives ». D'un point de vue terminologique, le terme qualification péjorative regroupe « toute forme axiologique négative (Kerbrat-Orecchioni, 1990) utilisée pour qualifier de façon dépréciative un individu quelconque, que cet individu soit présent ou absent » (Laforest et Vincent, 2004, p. 63). Sur une base sémantique, « toute qualification péjorative met en évidence un déficit quelconque et fait par conséquent implicitement référence à un être idéal ou à une certaine norme de comportement » (Laforest et Vincent, 2009, p. 186). Dans le corpus, les opposant·es font régulièrement appel à la qualification péjorative, qui peut être catégorisée comme :

- 1) le manque de force, de courage ou d'envergure (peureux¹⁸³) ;
- 2) le manque de compétence, d'expérience, de maturité, d'objectivité (bébé) ;
- 3) le manque d'intelligence incluant le manque de compétence (crétin) ;
- 4) le manque d'honnêteté, de respect ou d'égard envers autrui (malhonnête) ;
- 5) le manque de responsabilité (bandit) ;
- 6) le manque d'humilité (prétentieux) ;
- 7) le manque de tout, déni d'humanité (virus).

La présence de qualifications péjoratives a déjà été relevée au cours des précédentes analyses : manque d'honnêteté intellectuelle, manque de courage, manque de cohérence, etc. Elles sont présentes dans l'ensemble des genres discursifs qui composent le corpus, et leur usage ne semble pas dépendre d'un cadre sociodiscursif particulier. On retrouve des qualifications péjoratives dans les communiqués de presse des AFC. Ces communiqués sont mensuels et font l'objet d'une publication sur leur site internet et d'un envoi aux abonné·es de leur newsletter. En voici un exemple, en date du 4 octobre 2019 :

¹⁸³ Ces qualifications péjoratives ne sont pas extraites du corpus et ont simplement pour objectif d'illustrer cette catégorisation.

(C_35) : *Depuis 10 jours, les députés débattent du projet de loi de bioéthique. Les séances révèlent chaque jour un peu plus le manque de préparation du gouvernement, l'outrance de certains députés, la cohérence de l'opposition. [...] Quand des députés ne voient pas de problème à la pluri-parentalité, d'autres se croient obligés d'affirmer que :... « nous n'empêcherons quelconque parent hétérosexuel de vouloir concevoir un enfant de manière charnelle » ! D'autres enfin, dans la majorité, expriment de plus en plus ouvertement leurs doutes sur les conséquences de cette loi. De courageux députés tentent de ramener à la raison, d'élever le débat, d'alerter sur les dangers inéluctables mais semblent écrasés par une majorité « progressiste » inconsciente et par un temps de parole scandaleusement contraint.*

Dans ce passage, les opposant·es attribuent aux député·es de la majorité toute une série de qualifications péjoratives qu'il est possible de catégoriser en manque de compétence (« un manque de préparation ») ; manque d'humilité (« l'outrance ») ; manque de responsabilité (« inconsciente ») ; manque d'intelligence (« ne voient pas de problème »). Face à cela, elles et ils attribuent des termes valorisants aux député·es qui plaident en leur sens (« cohérence de l'opposition » ; « courageux députés » ; « ramener à la raison » ; « élever le débat » ; « alerter sur les dangers »). Une nouvelle fois, s'actualise le schéma mis en évidence par Jacques Bres (1993, p. 152) : « soient A et B, deux groupes en relation selon le rapport de domination. A produit de lui-même le stéréotype positif A+, de l'autre le stéréotype négatif B-. B produit de lui-même le stéréotype positif B+, de l'autre le stéréotype négatif A- ».

Dans leurs travaux, Marty Laforest et Diane Vincent (2009) ont montré que la modélisation de la construction linguistique d'une qualification péjorative est dans la plupart des cas : « X est Qualification Péjorative » ou « X n'est pas Qualification Positive ». Par conséquent, dans ce type de locution, le manque reproché à la cible est directement perceptible. Toutefois, les deux linguistes ont également mis en évidence qu'il est possible qu'une qualification négative ne prenne ni la forme adjectivale, ni la forme substantive. En effet, elles ont également retenu les « formes verbales, lorsqu'elles pouvaient être paraphrasées au moyen d'un qualificatif ou d'un substantif dépréciatif » (Laforest et Vincent, 2009, p. 187). Ces différentes constructions linguistiques se retrouvent dans le corpus ; pour les illustrer, voici deux extraits du discours officiel de Ludovine de La Rochère, en date du 6 octobre 2019 :

(C_67_13)33LR : [...] *ILS SONT DEVENUS FOUS*/

(C_67_13)21LR : *ils en ont assez que ceux qui les gouvernent leur mentent + ils piétinent les résultats des consultations citoyennes qui ne leur conviennent pas/*

Dans le premier exemple, il s'agit bien d'une construction « X est Qualification Péjorative » : ici, le terme « fou » traduit un manque de raisonnement. Le second exemple doit faire l'objet d'une reformulation pour atteindre le manque reproché à l'adversaire : « ceux qui les gouvernent leur mentent », paraphrasable facilement par « le gouvernement est un menteur » – il est une nouvelle fois accusé d'un manque d'honnêteté. Globalement, les qualifications négatives sont très souvent explicitées. Elles sont essentialisantes, c'est-à-dire que ce n'est pas un acte à un moment donné mais un état constituant le caractère de l'adversaire. Cela rejoint la théorisation de Marty Laforest et Claudine Moïse (2013) qui, à la suite de ces premiers travaux, ont opposé les actes de condamnation *du faire et de l'être*. « Plus on détache le comportement litigieux de son espace-temps, et plus on essentialise la condamnation. La condamnation de l'être suppose en effet qu'on fasse du comportement fautif une caractéristique permanente de l'individu condamné » (Laforest et Moïse, 2013, p. 90).

2.3. Le rôle de l'indignation

Ces différentes analyses linguistiques et discursives montrent les discours contestataires comme « très fortement marqué[s] énonciativement » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 25). Cela traduit l'implication des sujets dans le débat que « [l]a confrontation dichotomisée des thèses antagonistes, et la polarisation qu'elle entraîne, suppose » (Amossy, 2014b, p. 64). De cette implication personnelle résulte également un engagement émotionnel fort dans la contestation ; l'opposition produit des discours où se manifeste un caractère passionnel de la revendication. Marc Angenot (2008, p. 17) y voit des « coupures affectives » qui accompagnent les « coupures argumentatives » : « les arguments adverses vous semblent hors du sens commun tandis que ses idées vous choquent, vous blessent, vous indignent, vous dégoutent, vous irritent par ceci même, notamment, qu'il ne reconnaît pas qu'il délire ». « [D]oublé d'une tentative de toucher » l'allocutaire (Amossy, 2014b, p. 65), l'engagement émotionnel « s'adresse au cœur plus qu'à la réflexion de son auditoire » (*ibid.*) et participe à teinter la mise en altérité de l'autre. Nombreux sont les

registres émotionnels qui parcourent le corpus et je fais le choix de m'intéresser ici à l'indignation construite en discours.

L'indignation est un « sentiment de colère et de révolte suscité par tout ce qui peut provoquer la réprobation et porter plus ou moins atteinte à la dignité de l'homme »¹⁸⁴. Elle est un sentiment négatif intense et expressif – « un cri de révolte qui peut déclencher une révolution » écrit à son sujet Christian Plantin (2012, p. 172). Construite en réaction à une situation « perçue comme anormale » et « destructrice de valeurs » (*ibid.*, p. 166), l'indignation suppose l'identification d'un agent responsable de cet état de fait. D'après Raphaël Micheli (2010, p. 136), elle « requiert [en effet] que l'on décrive un état de chose négatif non comme l'effet du hasard, mais bien comme l'effet d'une action dont on peut imputer la responsabilité à un agent ». L'indignation, contrairement à la pitié¹⁸⁵, « se détourne de la considération déprimante du malheureux et de ses souffrances pour aller chercher un persécuteur et se centrer sur lui » (Boltanski, 1993, p. 91). Pour Ruth Amossy (2014b, p. 155), c'est pour cette raison qu'elle est « une émotion privilégiée par le polémiste qui par définition attaque une cible qu'il considère à l'origine d'un tort ». Pour revenir sur ses causes, l'indignation est « un sentiment moral par excellence, dans lequel l'affect et le jugement vont de pair. Elle naît de la conscience d'une transgression à la règle de justice : l'émotion y est liée à une évaluation de la situation en termes cognitifs et éthiques » (*ibid.*, p. 156). De cette évaluation découle le sentiment d'indignation, « lequel en s'exprimant vise à se faire partager » (*ibid.*). En cela, la polémique est un milieu de prédilection, car elle

le publicise pour en faire un « sentiment qui fédère, qui crée du consensus, qui cimente les groupes, les mobilise [...] » (Ambroise-Rendu et Delporte, 2008, p. 15) – à condition, bien sûr, de ne pas oublier que ce rassemblement est partisan car effectué en opposition à l'Autre vilipendé, dans une logique de polarisation. (*loc. cit.*)

Les prises de parole médiatiques de Tugdual Derville, porte-parole du collectif Marchons Enfants ! et délégué général de l'Alliance Vita, sont exemplaires pour illustrer la construction du sentiment d'indignation dans les discours contestataires. En s'appuyant sur

¹⁸⁴ <https://www.cnrtl.fr/definition/indignation> [consulté le 21/08/2021].

¹⁸⁵ Pour des éléments de définition, voir section 1.2 du chapitre 6.

les trois extraits présents ci-dessous, il est possible de montrer différents procédés langagiers qui agissent en ce sens :

(C_79)03TD : [...] *nous portons cette parole car **il est absolument indigne que l'État organise cet euh cet escamotage cette amputation du père pour l'enfant** \ voilà notre mobilisation et je pense que Madame Buzyn exagère de prétendre que nous voulons exister nous voulons simplement que les enfants aient un père*¹⁸⁶

(C_84)06TD : [...] *à mes yeux d'une très grave injustice qui est de priver délibérément un enfant de toute référence paternelle + et ça/ + ce n'est pas seulement quelque chose qui en concerne quelques-unes **ça me concerne moi en tant qu'homme/ + en tant que père je dirais ça me concerne/ + d'être considéré comme accessoire + escamotable + éventuellement inutile/** + vous savez à l'Alliance Vita on écoute beaucoup de familles en difficulté notamment y a beaucoup de familles monoparentales/ + de femmes seules qui portent tout et nous voyons + les dégâts de l'absence de l'errance parfois de l'irresponsabilité des pères/ + et nous ne voyons pas de quel droit l'État organiserait cette fragilisation très forte du corps social/ + que qu'implique **l'amputation d'un enfant de son père***¹⁸⁷

(C_80)36TD : [...] *vous l'entendez à ma voix et peut-être à mon débit euh **ça provoque une vraie colère/** + et ça doit nécessiter une mobilisation et une information des Français sur les détails de ce qu'on prévoit dans ce domaine*¹⁸⁸

D'abord, comme précédemment mentionné, le sentiment d'indignation résulte d'une situation perçue comme « indigne ou indignante » (Plantin, 2012, p. 170). Ces termes d'émotion se retrouvent explicitement convoqués pour caractériser le projet de loi : le locuteur présente les ambitions du gouvernement comme « indignes » et « injustes », un sentiment qu'il vient renforcer avec des adverbes intensificateurs (« absolument ») et des superlatifs (« très grave »). Aussi, il est intéressant de mentionner le choix des désignatifs qui renvoient à cette nouvelle mesure ; Tugdual Derville parle d'un « escamotage », d'une « privation », d'un « accident de la vie » ou encore d'une « amputation du père pour l'enfant », un ensemble de termes marqués négativement qui évoque la perte, le drame, la frustration, le handicap.

¹⁸⁶ Extrait d'une émission télévisée sur la chaîne Cnews en date du 13 juin 2019. Tugdual Derville était invité au côté de Dominique Boren, co-président de l'Association des parents gays et lesbiens.

¹⁸⁷ Extrait d'une émission télévisée sur la chaîne France Culture en date du 24 septembre 2019.

¹⁸⁸ Extrait d'une émission télévisée sur la chaîne KTO du 24 juillet 2019.

Apparaît alors la supposée « victime » de cette loi, c'est-à-dire l'enfant. Les discours contestataires font état d'un discours de victimisation¹⁸⁹ (Orkibi, 2019), les militant·es souhaitent dire la souffrance de personnes victimes ou victimisées¹⁹⁰ à la suite de cette institutionnalisation de la loi. Patrick Charaudeau (2006, paragr. 32) y voit « une invite de la part de l'énonciateur à partager la souffrance des autres ». La victimisation est alors « le fait de sujets non souffrants qui, pour diverses raisons, diffusent dans l'espace public un état victimaire » (Charaudeau, 2019, p. 7). Dans ce cas, en plus des raisons corollaires à la loi, est mis en évidence le caractère « sans-voix » et « sans défense » de l'enfant. Ainsi est construit le schéma du mal puissant (que représente l'État) face à la fragilité et l'impuissance de l'enfant, ce qui nourrit le sentiment d'indignation mais aussi la perception négative de cette nouvelle mesure et de ses commanditaires. Aussi, comme c'est le cas dans l'extrait (C_84)06TD, il arrive que les discours contestataires fassent état d'une auto-victimisation ; ici, Tugdual Derville se juge par sa condition d'homme et de père comme « victime » de la « PMA pour toutes », car « considéré comme accessoire + escamotable + éventuellement inutile ». Dès lors, au vu du préjudice, il apparaît légitime d'apporter son point de vue et de porter ce type de discours (et la violence potentielle qu'il charrie).

Enfin, la subjectivité qu'implique le registre émotionnel donne à voir une présence explicite de l'instance de locution dans son discours ; ici, le sentiment d'indignation est pris en charge par Tugdual Derville (« à mes yeux » ; « ça provoque une vraie colère »). Il ne cherche pas simplement à le faire éprouver à son allocataire, il dit lui-même le vivre. À tel point que le délégué général de l'Alliance Vita produit la description des phénomènes corporels (« vous l'entendez à ma voix et peut-être à mon débit ») que fait naître en lui la colère. Finalement, cela donne à voir une authenticité de l'émotion et un dévouement pour la cause, mais également une valorisation de soi (la figure du *héros* qui lutte face à l'injustice) et, toujours dans un double mouvement, la dévalorisation/disqualification de l'adversaire (qui devient l'agent responsable de cette injustice).

¹⁸⁹ La victimisation est définie comme un processus qui « consiste [...] non seulement dans le fait empirique d'être la cible d'un crime, d'une agression ou de tout autre type de préjudice socialement reconnu, mais aussi dans la pratique sociale et culturelle qui consiste à qualifier un individu ou un groupe de "victime" » (Orkibi, 2019, p. 4).

¹⁹⁰ Pour Yana Grinshpun (2019, p. 11), il est possible de parler de personnes « victimisées » lorsqu'elles « ne sont pas victimes d'un acte de violence effectif, mais se transforment en telle(s) suite au déploiement d'un dispositif discursif. Cela permet de supposer qu'entre l'acte de violence réel ou imaginaire et la personne ou le groupe humain, objet de cette violence, se déploie un dispositif socio-discursif qui rend possible leur construction et leur perception comme victimes ».

En résumé, les discours contestataires du collectif Marchons Enfants ! peuvent être appréhendés comme des contre-discours avec « une double stratégie : démonstration de la thèse et réfutation-disqualification d'une thèse adverse » (Angenot, 1982, p. 34). La mise en altérité de l'adversaire s'accompagne en effet d'une véritable rhétorique de dénigrement¹⁹¹, qui vise à établir et maintenir les positionnements contraires. Les discours d'opposition font état de procédés langagiers capables de discréditer l'autre (par ses dires et sa personne) et de modeler sa perception à l'égard de l'auditoire.

3. La formule comme observatoire de la polémique

« Cette loi institue un “droit à l'enfant” » peut-on entendre dans les discours contestataires. L'analyse des données montre la centralité de la formule « droit à l'enfant » dans cette controverse d'égalité, reprise par l'ensemble des protagonistes investis (les « contre » comme les « pour »). Comme c'était déjà le cas en 2013, l'institutionnalisation possible de ce nouveau droit reproductif et sexuel pose la question d'un droit à procréer. Sa mise en circulation (durable) et son succès l'érigent en formule, définie comme un « ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent en même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009, p. 7). Les opposant-es à la « PMA pour toutes » brandissent un « droit à l'enfant » qui serait induit par cette nouvelle loi, « pour désigner un phénomène intolérable contre lequel une mobilisation est requise » (Amossy, 2014b, p. 108). Sa diffusion et sa popularité dans le camp des opposant-es en a fait « un passage obligé pour toute discussion du problème » (ibid.). Alice Krieg-Planque (2003, 2009), dont les travaux ont permis de donner une épaisseur scientifique et critique à la notion de formule, voit en elle « une unité qui signifie quelque chose pour tous en même temps qu'elle devient l'objet de polémiques » (Krieg-Planque, 2009, p. 54). À partir de cela, il me semble intéressant d'analyser « comment [cette]

¹⁹¹ Comme le souligne Geneviève Bernard Barbeau (2012), il est possible « quand l'opposition se manifeste de façon agressive, entre autres au moyen de qualifications péjoratives [...] et de formes offensantes, exacerbant ainsi les tensions entre les protagonistes, [...] de parler de dénigrement – soit l'attaque d'une cible dans le but de la rabaisser et de faire en sorte qu'elle soit méprisée par autrui –, voire de violence verbale ». L'utilisation de la notion de « dénigrement » permet aussi (et surtout) de mettre en évidence la répétition et l'accumulation d'actes offensants, à l'œuvre dans les discours contestataires (sur une période et un lieu finalement très condensés).

formule [celle de « droit à l'enfant »] cristallise des débats polémiques dont elle permet[trait] de mettre en lumière les enjeux socio-politiques » (Amossy et al., 2014, p. 4).

En voici deux exemples :

(C_67_3)25JD : [...] *la France pays des droits de l'homme doit montrer l'exemple + elle doit interdire la PMA sans père et s'engager pour l'abolition universelle de la gestation par autrui la France pays des droits de l'homme se doit aussi d'être **le pays des droits de l'enfant et non du droit à l'enfant** vive la fraternité vive la famille liberté égalité PATERNITÉ*¹⁹²

(C_50), p. 5 : *L'adoption d'un orphelin de guerre par une personne célibataire et l'adoption d'un enfant issu de « PMA », et délibérément rendu orphelin de père, ne sont pas comparables. L'adoption sert à remédier à un accident de la vie qui a privé l'enfant de ses parents, **pas à répondre à un « droit à l'enfant »**.*¹⁹³

Par l'utilisation de cette formule, les militant·es contre la « PMA pour toutes » matérialisent discursivement un objet de conflictualité, qui les oppose aux sympathisant·es de la loi. Le projet de loi en faveur de l'extension des conditions d'accès de la PMA est résumé par la formulation : « droit à l'enfant ». L'objet du débat est alors déplacé, il ne s'agit plus d'interroger simplement le bienfondé de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, mais de l'existence d'un « droit à l'enfant ». Ce faisant, les opposant·es à la « PMA pour toutes » renforcent l'image d'une lutte érigée « pour » l'enfant, dont l'intégrité serait menacée. On perçoit alors déjà comment cette formulation condense une multitude de discours en circulation, analysés plus tôt. La demande d'un « droit à l'enfant » est attribuée à l'adversaire, ce sont les mots de l'autre, car ils découlent de sa demande égalitaire. L'usage des guillemets est en cela très révélateur dans l'extrait C_50, ils « indiquent un changement de registre dans la voix et sont utilisés surtout pour présenter des paroles que l'auteur ne veut pas prendre à son compte » (Rey-Debove, 1997[1978], p. 48). Par les guillemets, ce sont les propos de l'adversaire qui sont convoqués et mis à distance de la pensée des contestataires. Jacqueline Authier-Revuz (1998, p. 373) écrit au sujet des guillemets qu'ils sont un « signe sur les signes », indiquant ici un commentaire sur l'emploi de cette collocation. Le « droit à l'enfant » s'oppose au « droit de l'enfant », dont se réclament les militant·es de l'opposition. On retrouve les procédés de

¹⁹² Extrait du discours officiel de Deleau-Myard Jean-Pier lors de la manifestation nationale du 6 octobre 2019 à Paris.

¹⁹³ Extrait issu de la page 5 du livret édité par les AFC intitulé « PMA. Réflexion sur l'extension aux couples de femmes et aux femmes seules » et présenté plus tôt.

dichotomisation et de polarisation, fidèles au discours polémique : « eux » face à « nous ». Finalement, les deux formules excluant en sont qu'une autre forme de manifestation. Derrière ces formules, les opposant·es prétendent que deux conceptions du monde se confrontent, elles participent alors à la description d'un certain réel et à sa négociation.

(C_50), p. 7 : *Cette loi institue un « droit à l'enfant » et signifie à tous les enfants que les adultes ont ce droit sur eux. La sexualisation de la reproduction indique qu'ils ne sont pas le fruit d'un seul comme le serait un clone mais d'une double lignée qui leur permet de se situer comme sujet différent et unique entre ce double ancrage.*¹⁹⁴

Les contours polémiques de la formule « droit à l'enfant » se dessinent aussi par l'apparence d'une stabilité sémantique, qui cache au contraire une instabilité et une polysémie de son signifié. Aucune catégorie légale ne définit ce qu'est un « droit à l'enfant ». Les militant·es travaillent discursivement à établir un « référent social » à travers un « droit à l'enfant », et cela fonctionne car lorsque cette formule est convoquée le délocuté et l'allocutaire semblent savoir de quoi il ressort. Cette formule, qui met en scène une pseudo pensée adverse, participe également à sa disqualification. Elle n'est pas neutre et renvoie à un ensemble de termes péjoratifs, et particulièrement celui d'un comportement égoïste. Les opposant·es n'ont de cesse de reprocher à la loi, et à ses commanditaires, de privilégier le désir de l'adulte sur les droits de l'enfant. Là encore, par le biais de cette formule, ils font l'économie référentielle de tous ces discours, qui ont déjà circulé ailleurs et plus tôt. La formule s'actualise dans l'interdiscours de cette revendication, et par un soubassement argumentatif fort.

De plus, la circulation des discours impose cette formule lors des délibérations, et l'érige en sujet de débat, où les sympathisant·es sont invité·es à justifier d'une quelconque volonté d'institutionnaliser un « droit à l'enfant ». On retrouve ce phénomène dans une émission de la chaîne Cnews en date du 19 janvier 2020¹⁹⁵ :

(C_95)38I4 : [...] *la seule chose que je voudrais dire à ce stade c'est: + gardons toujours à l'esprit + qu'il vaut mieux privilégier + les droits de l'enfant + au droit à l'enfant/ + voilà l'intérêt qui doit tous nous guider c'est les droits de l'enfant/*
39P1 : *Jérôme Dubus/*

¹⁹⁴ Idem.

¹⁹⁵ Ludovine de La Rochère (LR) est invitée aux côtés de Jérôme Dubus (I1 - Conseiller LREM de Paris), Jean-Christophe Gallien (I1 - consultant et conférencier), Dominique de Montvalon (I3 - journaliste et éditorialiste) et Georges Fenech (I4 - magistrat et homme politique Les Républicains). L'émission est présentée par Julien Pasquet (P1).

4011 : *je crois que bon je suis pas tout à fait d'accord avec Georges pour une fois/ + ça arrive y a aussi les droits à l'enfant les deux doivent être conciliés et conciliables*
+ y a tout un certain y a un certain nombre de gens notamment des femmes qui qui sont homosexuelles et qui effectivement veulent avoir un droit à l'enfant/ + < +
41LR : *mais il n'y pas de droit à l'enfant/*
4214 : *l'adoption existe bien/ l'adoption existe/*
4311 : *et c'est tout à fait respectable qu'on respecte aussi cette demande de droit à l'enfant/ + quant à la quant au texte de loi + il est assez précis sur un certain nombre de sujets/ + je crois qu'il est il y a justement des garde-fous/ + qui ont été respectés + en première lecture à l'Assemblée nationale + et notamment avec les interventions de la ministre de la Santé Agnès Buzyn + qui a mis un certain nombre de garde-fous par rapport à un certain nombre de demandes des parlementaires effectivement + parfois de la majorité parfois d'autres rangs + et je crois qu'on aura un texte + relativement équilibré/*
[...]
5813 : *je rebondis sur ce que ce qu'a dit Georges/ + y a quelques instants euh: + je crois qu'il ne faut pas choisir entre droit de l'enfant et droit à l'enfant*
5914 : *bah à un moment donné*
6012 : *mais en revanche mais en revanche en tout cas je suggère de pas choisir + mais en revanche je mettrais une priorité/ + c'est droit de l'enfant d'abord*

Georges Fenech, opposé à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, est le premier à introduire la distinction entre « droit à l'enfant » et « droit de l'enfant » au tour de parole n°38 : « je voudrais dire à ce stade c'est: + gardons toujours à l'esprit + qu'il vaut mieux privilégier + les droits de l'enfant + au droit à l'enfant/ ». S'en suivent plusieurs échanges à propos de l'existence d'un « droit à l'enfant » ; un thème sur lequel le journaliste invite l'ensemble des invité·es à se positionner. Les numéros des tours de parole indiquent la reprise de la thématique à plusieurs moments de l'émission télévisée. L'existence d'une demande d'un « droit à l'enfant » par les femmes devient le thème de la délibération, sur lequel il est possible de porter une opinion : « je suis pas tout à fait d'accord avec Georges pour une fois/ [...] y a aussi les droits à l'enfant les deux doivent être conciliés et conciliables ». Le « droit à l'enfant » apparaît comme une nouvelle catégorie référentielle. Les militant·es d'opposition s'emparent alors à travers elle d'une possibilité d'orienter le sujet du débat. Cela conduit aussi à une tentative d'enfermer les tenants de la loi dans un cadre de référence à l'égard de l'allocutaire : être favorable à la loi, c'est demander un « droit à l'enfant ». Même lorsqu'elle pourrait faire l'objet d'une réappropriation par ce camp, cette formulation agit comme un moyen de disqualification : le « droit à l'enfant ça n'existe pas » dit Ludovine de La Rochère au tour de parole n°41.

Pour résumer ce cinquième chapitre, les discours contestataires du collectif Marchons Enfants !, qui s'inscrivent par leurs procédés dans une controverse d'égalité, comportent également des épisodes polémiques. L'analyse linguistique et discursive a en effet mis en avant l'ancrage de ces discours « dans le conflictuel, [leur] tendance à la dichotomisation et à la polarisation, et [leur] désir de disqualifier l'autre » (Amossy, 2014b, p. 64) – qui sont les fondements du discours polémique. Les opposant·es à la « PMA pour toutes », qui, on l'a vu, s'appuient sur des raisonnements et des schèmes argumentatifs multiples, cherchent, dans un même temps, à démontrer la prééminence de leurs points de vue ; ce qui passe par la remise en cause de toute autre opinion possible sur le sujet en débat. « Cela explique qu'une polémique soit peu argumentée, qu'elle ne cherche ni le consensus ni la vérité, parce qu'elle est moins centrée sur la problématisation de la question que sur le positionnement de l'autre » (Charaudeau, 2014, p. 36). Finalement, « [o]n voit que la polémique relève d'un jeu stratégique de destruction verbale de l'autre qui est alors transformé en adversaire » (*ibid.*). En reprenant la terminologie proposée par Ruth Amossy (2008a, p. 4), il est possible d'affirmer que ces discours polémiques comportent une dimension argumentative¹⁹⁶, dans la mesure où ils visent bel et bien à orienter négativement le regard de l'allocutaire, porté sur le camp adversaire de ce contre-mouvement. « Mais on ne saurait parler d'une structure argumentative : [ces discours] n'explicitent que marginalement les raisons du dissensus et ne s'efforcent pas de créer un espace commun d'échange agonistique avec leur(s) adversaire(s) » (Rennes, 2016, p. 25) – c'est bien là le point de distinction avec le registre de la controverse. L'analyse donne à voir des discours en circulation axiologiquement marqués, où il est possible de lire plus aisément la portée idéologique de cette lutte anti-égalitaire (que les argumentations logiques cherchaient à dissimuler). S'opère alors un glissement discursif vers un discours que l'on peut qualifier de potentiellement violent. C'est justement cette dimension violente

¹⁹⁶ Pour des éléments de définition, voir section 2.2.3 du chapitre 3.

du discours que je souhaite développer dans le chapitre qui suit. Si la violence potentielle, que comportent ces épisodes polémiques, répond au cadre d'une « coexistence dans le *dissensus* »¹⁹⁷ (Amossy, 2014b, p. 222) dont la démocratie se nourrit, d'autres phénomènes langagiers semblent, quant à eux, questionner les règles de la délibération citoyenne. Dans le sixième chapitre, je vais revenir sur l'enjeu sous-jacent à l'institutionnalisation de cette nouvelle mesure, c'est-à-dire la reconnaissance de l'homoparentalité en France. Si, comme on l'a vu, les discours contestataires se forgent à partir d'un raisonnement cohérent sur les implications de cette mesure, d'une lutte discursive menée face à ses sympathisant·es, certains discours laissent apparaître d'autres stratégies linguistiques, d'où émerge un nouvel adversaire à cette contestation (jusque là, caché) : la normalisation de l'homosexualité.

¹⁹⁷ Les italiques sont dans le texte d'origine.

Chapitre 6

Un discours idéologique de résistance

L'ouverture de la PMA aux couples lesbiens et aux femmes célibataires marque, une nouvelle fois, « une déliaison de la parenté et de la procréation d'avec la sexualité » (Gross, 2015, paragr. 2) dans le droit positif français. Par son institutionnalisation, cette loi participe à la reconnaissance des nouvelles formes de parenté – qui s'écartent « du modèle traditionnel bi- et bioparental exclusif de la filiation » (*ibid.*, paragr. 9) – et à l'établissement, de fait, d'une nouvelle idéologie hégémonique concernant les normes sexuées et sexuelles. Cette loi, comme le chapitre 1 a permis de le montrer, se place alors en discontinuité avec un certain ordre lié aux catégories de genre, de sexe et de sexualité jusque-là dominant, celui de la valorisation de l'hétérosexualité. Le mouvement d'opposition à la « PMA pour toutes » répond à la volonté de défendre ce système de pensée mais également de résister aux changements idéologiques qui accompagnent cette légifération. Cette revendication laisse des traces dans certains discours du collectif Marchons Enfants ! et de ses membres. Pour poursuivre les objectifs de cette recherche, ce sixième chapitre propose d'étudier les procédés linguistiques et discursifs qui servent, pour les militant·es, à construire un discours idéologique de résistance¹⁹⁸ à un ordre nouveau. L'analyse de ces discours de résistance montre que deux dynamiques discursives complémentaires agissent en ce sens ; je propose de les interroger séparément pour mieux

¹⁹⁸ La résistance est définie par le TLF comme une « défense [ou une] riposte par la force à un adversaire, à un ennemi qui a déclenché les hostilités ». « Résister, c'est réagir. On ne peut qualifier de résistance un sentiment ou une réflexion intellectuelle. On ne résiste pas “dans sa tête”, la résistance est une action » (Marcot, 1997, p. 21). L'Histoire de France a été marquée par des mouvements de résistance, c'était notamment le cas lors de la Seconde Guerre mondiale, « les Résistants se sont organisés pour combattre l'occupant allemand et défendre la République démocratique ; de même, en 68, les étudiants entendaient résister contre les forces de l'ordre et la répression policière » (Sini, 2020, p. 3). Dans ces cas, la résistance était une réaction de défense face à une « oppression généralement interprétée comme émanant d'un pouvoir arbitraire » (*ibid.*). Pour cette recherche, l'utilisation de ce terme ne cherche pas à traduire un régime oppressif qui agirait contre les personnes mobilisées dans le collectif Marchons Enfants !, mais bien cette capacité à réagir et à riposter face à un changement perçu comme hostile.

comprendre leurs enjeux respectifs. Pour ce faire, il s'agira d'analyser les manières dont les militant·es catégorisent et, par suite, déclassent les nouvelles formes de parentalité soutenues par ce projet de loi (c'est-à-dire la monoparentalité¹⁹⁹ et l'homoparentalité²⁰⁰). Puis, il sera question d'étudier les façons dont l'hétérosexualité et une certaine conception de la « famille » sont convoquées dans ces discours de résistance, avec des rappels à la norme.

1. Déclasser l'homosexualité

« Une famille composée d'un père et d'une mère + ou de deux mères ou de deux pères c'est pas la même chose » prononce une militante²⁰¹. Les discours de résistance formulés par les opposant·es à la « PMA pour toutes » se forment sur des processus de discrimination (Fracchiolla, à paraître) entre plusieurs sexualités et les configurations des cellules familiales qui en découlent. L'hétérosexualité est présentée comme distincte de l'homosexualité, permettant de justifier pour les opposant·es l'impertinence de la demande égalitaire et le maintien d'un nonaccès des personnes homosexuelles aux techniques de procréation médicale. Cette stratégie discursive rejoint l'argument de l'incommensurable (Rennes, 2007b) étudié dans le chapitre 4. Mais ces discours de résistance ne se contentent pas simplement de construire deux catégories hétérogènes (hétérosexualité et homosexualité), ils participent également à une hiérarchisation, en suivant l'ordre de pensée défendu. L'analyse des discours du collectif Marchons Enfants ! donne en effet à voir l'expression d'un système idéologique qui classifie les formes de relation et conduit à l'infériorisation de l'homosexualité. Cette idéologie prend des contours divers et multiples en discours, et notamment à travers des procédés de désignation et de dénomination, des discours de valeurs et des discours pathémiques.

¹⁹⁹ La monoparentalité « désigne les situations, diverses, où un parent élève seul son ou ses enfant(s) » (Ben Hounet, 2014, p. 124).

²⁰⁰ L'homoparentalité « est un néologisme inventé en 1997 dans le cadre de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens [...] pour qualifier les familles constituées d'au moins un parent homosexuel avec un enfant » (Gross, 2015, paragr. 7).

²⁰¹ Cet énoncé est extrait du micro-trottoir C_22, réalisé le 30 novembre 2019 lors d'une manifestation locale du collectif Marchons Enfants !.

1.1. L'acte de nommer

1.1.1. La désignation

Comme le souligne Cyril Trimaille (2021, p. 38), en reprenant la pensée de Cécile Canut, « nommer, c'est catégoriser, faire exister mais aussi instituer socialement, hiérarchiser et dominer ». Les catégorisations ne « sont pas imperméables à l'idéologie » (*ibid.*, p. 36), elles en sont même constitutives. Dans ce processus de catégorisation, se retrouve impliquée la désignation qui renvoie au « fait de créer une association occasionnelle entre une séquence linguistique et un élément de la réalité. Elle ne fait pas l'objet d'un acte préalable ni d'une habitude associative » (Petit, 2002, p. 163). La désignation implique alors « un acte discursif de nomination individuel et processuel que rien ne destine *a priori* à la lexicalisation ni à la moindre stabilité » (Koren, 2016b, p. 3), contrairement à la dénomination (j'y reviendrai plus loin). « [I]l s'agit alors d'explorer et de dire l'inconnu, l'inédit, une zone de la parole où les "habitudes associatives" ne sont plus pertinentes, et de tenter d'en circonscrire l'essence et les enjeux (Kleiber, 2001, p. 24) » (*ibid.*, p. 3-4). Bruno Courbon et Camille Martinez (2012, p. 71-72) perçoivent dans la désignation une forme de « catégorisation ponctuelle voire éphémère ». « L'acte de désigner est produit dans l'instant, ce faisant il est peu compatible avec une régularisation dans l'usage » (*ibid.*). Parce que la désignation est par définition le résultat d'une « instabilité » sémantique (Longhi, 2015a, 2015b), elle ne peut alors « délivrer que la représentation que nous nous faisons » (Siblot, 1997, p. 52) de l'élément de réalité montrée. Finalement, « nommer, c'est dire "ce qu'est l'objet 'pour nous'" dans un contexte socio-historique précis où les pratiques discursives peuvent enrichir, modifier ou restreindre les significations [...]. Il permet de penser de ce fait la responsabilité énonciative active du locuteur » (Koren, 2016b, p. 4).

Dans les données, nombreuses sont les désignations qui renvoient à la fois à l'homosexualité et aux personnes homosexuelles et qui servent les revendications résistantes. Pour analyser ce phénomène, il est possible de convoquer les exemples suivants :

(C_05)10E6 : [...] *moi j'ai rien contre ces gens-là qui se marient entre eux c'est leur problème c'est leur liberté mais l'enfant/ n'a rien à voir là-dedans [...]*²⁰²

²⁰² Extrait d'un entretien semi-directif réalisé le 6 novembre 2019 lors du trajet en bus à destination de Paris pour la manifestation nationale du collectif Marchons Enfants !, qui s'est déroulée le jour-même.

(C_25)83E23 : *et ben justement je me disais et ben nous c'est pas évident même au sein de notre propre famille euh: + d'aborder le sujet parce que + euh: +3+ en quelque sorte nos enfants euh: ils sont aussi tiraillés avec d'autres + d'autres messages qu'ils reçoivent/ + et puis euh: + mes enfants sont très sensibles à la + à la cause LGBT/ + euh: + je pense parce que ils ont **des amis euh: + qui sont soit homosexuels soit bisexuels/** + et donc c'est vrai que pour eux c'est difficile d'entendre un discours + qui va à l'encontre **des désirs** de cette euh **cette population-là quoi**²⁰³*

(C_02)03E3 : *contre le dévoiement de la médecine/ + je n'acce- +> moi j'ai des + j'ai des parents âgés/ + euh y a de plus en plus de de personnes âgées/ + et on a un déremboursement y compris jusqu'au pansement ce qui est nécessaire bah pour les grands blessés/ + les grands etc + euh: bon les soignants pourraient mieux en parler/ + et pour satisfaire **les caprices de 0,01 pour cent de la population/** + euh: ça va être euh: la PMA va être remboursée 100% payée avec nos impôts on nous a pas demandé notre avis/ donc je marche aussi contre euh un déni de démocratie/ [...]*²⁰⁴

Ce sont les personnes homosexuelles qui sont désignées ici par l'utilisation de plusieurs syntagmes nominaux : « ces gens-là » ; « cette population-là ». Le recours au déterminant démonstratif « ces » permet de construire une catégorie de personnes circonscrites, l'adverbe « là » intensifie cet objectif et renforce l'idée de les pointer du doigt. Cette catégorie peut d'ailleurs donner lieu à une explicitation (« homosexuels soit bisexuels » ; « qui se marient entre eux ») ou reposer simplement sur la capacité d'interprétation de l'allocutaire (« 0,01 pour cent de la population »). Ces désignations construisent une mise en altérité des personnes homosexuelles, elles sont présentées comme différentes et appartenant à une certaine (une autre pourrait-on dire aussi) catégorie de la population. Leurs emplois produisent une forme de marginalisation (et donc une infériorisation) de cette orientation sexuelle, qui est chiffrée dans l'extrait (C_02)03E3. Les pratiques sociales liées à l'homosexualité, c'est-à-dire ici le mariage entre personnes de même sexe, sont convoquées et deviennent un trait définitoire du groupe en discours : « ces gens-là qui se marient entre eux ». À ce propos, cette formulation « qui se marient entre eux » pourrait renvoyer à une image de communautarisme. Mais aussi, parce qu'elle est coutumière du sujet de la consanguinité, elle donnerait peut-être à voir une représentation négative de l'homosexualité et un amalgame problématique. Finalement, ces désignations cherchent à

²⁰³ Extrait d'un entretien semi-directif réalisé le 10 décembre 2019 par téléphone. L'entretien dure cinquante minutes au total.

²⁰⁴ Extrait d'un entretien semi-directif réalisé le 6 novembre 2019 lors du trajet en bus à destination de Paris pour la manifestation nationale du collectif Marchons Enfants !, qui s'est déroulée le jour-même.

(re)catégoriser en des traits négatifs les représentations liées à cette orientation sexuelle et à maintenir l'homosexualité hors de la norme. Dans ce sens, lorsque les militant·es énoncent que la loi répond aux « caprices » ou aux « désirs » des personnes homosexuelles, cela donne à voir une lecture subjective et axiologique de l'intérêt de cette mesure – j'y reviendrai plus loin.

Bien que très marginales dans le corpus, d'autres désignations sont marquées par une axiologie négative plus prononcée et se chargent d'une portée potentiellement insultante. Les insultes sont « un outil discursif permettant d'interpeller l'autre, celle ou celui que l'on insulte, et de lui exprimer son désaccord » (Fracchiolla et Rosier, 2019, non paginé). Elles sont à envisager « comme mode d'agir social, appartenant au système de la politesse – représentant en fait son ultime frontière avant le passage à l'acte physique » (Lagorgette, 2006, p. 26). Bien souvent fondé sur une « représentation stéréotypique », cet outil discursif révèle la manière dont est « pens[ée] la différence » (Rosier, 2006, p. 6). « L'insulte classe l'insulté par stigmatisation », elle fonctionne comme une « prédication par une enclosure classifiante » (*ibid.*, p. 69) et peut être source de discours violent, discriminant voire haineux (Lagorgette et Larrivée, 2004). C'est là que se trouve la fonction sociale de « l'insulte verbale et *ad hominem* qui équivaut à la stigmatisation d'une classe [...] par assignation identitaire subie et imposée, pourvue d'une valeur négative » (Rosier, 2006, p. 35). Si « elle doit être adressée directement à l'allocutaire » (Laforest et Vincent, 2009, p. 187), l'insulte « possède toujours une force illocutoire voulue par celui qui l'énonce (Austin, 1962) qui souhaite produire un effet » (Fracchiolla, 2011) insultant sur son allocutaire. De là, une insulte est « un acte de langage verbal » qui se voit « [conférer] certaines vertus réalisantes » (*ibid.*). En voici un exemple issu du corpus :

Pseudo, 28/01/2020, 16h58 : *la France est manipulée par **une extrême minorité d'homosexuelle de tous poils LGBT et trucs machins qui veut sa perte. Les Français doivent se défendre.***²⁰⁵

²⁰⁵ Commentaire suscité sous une publication Facebook de LMPT en date du 27 janvier 2020 à 18h58. La publication relate un échange entre Pascale Morinière et le président Emmanuel Macron, qui a eu lieu plus tôt dans la journée. Elle est accompagnée de la légende suivante : « Nous le répéterons encore et encore : il n'y a pas de droit à l'enfant, mais que des droits de l'enfant ».

L'utilisation de l'acronyme LGBT pour désigner les personnes homosexuelles est fréquente dans les données, comme c'est le cas dans ce commentaire d'un internaute. Cet acronyme peut servir à la création d'insultes lexicalisées (Larguèche, 1993) ou de structures nominales à caractère insultant. Dans cet énoncé, l'internaute construit une forme typique et récurrente de l'insulte, c'est-à-dire une enclosure classifiante : « une extrême minorité d'homosexuelle de tous poils LGBT et trucs machins », qui peut être mis en lien avec la formule « espèce de... ». « Trucs machins » participe à l'extension de sens de l'énoncé et étend sa portée insultante à un ensemble de personnes élargi, toutes englobées dans cette désignation. C'est bien une « comparaison avec des éléments non-humains » (Lagorgette, 2006, p. 28) qui est opérée ; on retrouve la comparaison à l'animal (par des caractères physiques : « de tous poils LGBT ») et à des substances (« trucs » ; « machins »), qui nient toute humanité aux personnes désignées. En reprenant la classification de Laurence Rosier (2006), il est possible de dire que ce sont des insultes de classe sexotype, car fondées sur l'orientation sexuelle. Ces procédés insultants participent à la mise en altérité, et à plus forte raison à l'exclusion, des personnes homosexuelles, renforcée par l'énoncé : « Les Français doivent se défendre ». On perçoit ici la construction d'une figure d'ennemi représentant une menace, face à qui il serait nécessaire de « se défendre ». S'actualise une idéologie homophobe (je développerai cet aspect en conclusion) qui infériorise et rejette l'homosexualité, légitimée par le système de pensée normatif et hiérarchique sur lesquels ces discours se basent.

Le caractère insultant se lit aussi à travers l'analyse de la réception de l'acte verbal par l'allocutaire (Lagorgette, 1998, 2002b). Les interactions sur les réseaux sociaux offrent la possibilité d'analyser cette réception, c'est notamment le cas à travers cet échange :

Pseudo 1, 23/01/2020, 23h47 : ***Ne pas s'avouer battu par une gangrène de notre société qui a été infecté par une sorte de virus nommé LGBT***

→ Pseudo 2 : ***Un problème avec les personnes lgbt ?***

→ Pseudo 3 : *c'est bien ... les langues se délient. Ils ne défendent pas l'intérêt des enfants, ils défendent juste leurs opinions et leur haine des autres, de la différence. Toute cette agitation n'est qu'hypocrisie...Heureusement leur discours est minoritaire, leur image est détestable et détestée, et personne, pas même les sénateurs de droite ne les écoute....*

→ Pseudo 4 : *Pseudo 2 c'est comment déjà le sigle exact ? **LGBTCul ?***

Dans son commentaire, Pseudo 1 désigne les personnes homosexuelles comme « une gangrène de notre société » et « une sorte de virus », on retrouve une enclosure classifiante et des comparaisons à des éléments non-humains. Parler d'une infection virale ou bactérienne convoque tout un imaginaire social attribué à cette orientation sexuelle (néfaste, contagieuse, aux conséquences négatives voire mortelles, etc.), mais aussi une mémoire discursive potentiellement véhiculée par l'idée d'un caractère pathologique de l'homosexualité (qui rend peut-être ces discours constitutifs d'un terreau à la haine²⁰⁷). Ce commentaire a suscité des réactions par les sympathisant·es de la loi, Pseudo 3 perçoit une « haine des autres et de la différence ». L'hypothèse que l'énoncé ait eu un effet illocutoire sur l'allocutaire peut alors être formulée – l'insulte ayant été perçue comme telle. Cet échange permet également de percevoir tout « l'art de l'injure » (Lagorgette, 2002b, p. 124). L'internaute Pseudo 4 fait preuve de créativité à partir de l'acronyme LBGTQ et joue sur les homophonies : « LBGTQ et LBGT Cul ». Par ce détournement, l'instance de locution sexualise l'homosexualité (et les autres formes de minorité sexuelle) et la ramène à une simple pratique sexuelle. La désignation insultante présente l'homosexualité comme dénuée de toute stabilité, au regard, toujours, du couple hétérosexuel. C'est aussi une manière de tourner en ironie cette appellation et les personnes qu'elle désigne, qui a fait partie d'un processus de légitimation (ou tout simplement de visibilisation) sociale. Comme le souligne Dan Van Raemdonck (2011, p. 185) « les mots pour dire l'homosexuel s'avèrent être [aussi] les mots de l'homophobie », il semblerait que cela se confirme une nouvelle fois ici.

1.1.2. La dénomination

Pour résister aux changements idéologiques engendrés par la « PMA pour toutes », les militant·es ne semblent pas seulement chercher à désigner de manière éphémère la réalité

²⁰⁶ Commentaires suscités sous une publication Facebook de LMPT en date du 23 janvier 2020 à 12h00. La publication partage un article du Figaro, intitulé « L'appel de 119 sénateurs : “Les droits de l'enfant sont plus important que le désir d'enfant” ». L'article est accompagné d'un commentaire : « En 2018, ils étaient 119 à se soucier des droits des enfants. Cette nuit, la PMA sans Père a été votée en première lecture au Sénat. Ne nous dites pas que les droits des enfants à avoir un père et une mère ont “évolué” depuis... ».

²⁰⁷ En lien avec ces questions de teneur du discours, la notion de mémoire discursive fait l'objet d'un développement dans la section 2 du chapitre 7.

autour de l’homosexualité et de l’homoparentalité, elles et ils tentent également d’imposer à long terme certaines désignations dans le champ social. Pour analyser ce phénomène, la notion de dénomination est utile, en ce qu’elle renvoie à « l’institution entre un objet et un signe X d’une association référentielle durable », constante et conventionnelle (Kleiber, 1984, p. 80, 2012, p. 46) qui autorise le locuteur à l’employer, sans avoir besoin de “justifier” le lien référentiel ainsi établi » (Koren, 2016b, p. 3). « L’unité par laquelle s’opère cet acte de référence doit être codée, c’est-à-dire apprise, mémorisée, et avoir fait l’objet d’un acte préalable (aussi appelé acte de baptême [...]) ou bien d’une habitude associative » (Petit, 2002, p. 163). Dit autrement,

[I]’« utilité fondamentale » de la dénomination réside, affirme Kleiber, dans la « présupposition existentielle qui s’y attache » soit dans « un engagement ontologique en faveur des choses dont nous voulons qu’elles existent, qu’elles soient stables et intersubjectivement partagées » (2001, p. 34). Les enjeux sont dans ce cas d’ordre cognitif, culturel et historique. La stabilisation coercitive d’une désignation peut aboutir, en contexte politique, à une dénomination qui rend l’acte de nommer inexorable en le subordonnant au pouvoir exécutif, comme le démontre ici même Patrick Dahlet. Pierre Frath précise enfin que la dénomination est « une entité lexicalisée *collective* » indiquant ce qui existe « pour nous »²⁰⁸ soit pour l’ensemble des locuteurs d’une langue (2015, p. 43). (Koren, 2016b, p. 3)

Les données recueillies font état de plusieurs « tentative[s] processuelle[s] de stabilisation dénomminative » (*ibid.*, p. 5), et notamment dans la manière de nommer la parentalité. En voici un exemple :

(C_94)50P1 : *oui mais qu’est-ce que vous répondez à ce jeune homme qui a vécu avec deux mamans qui est très heureux et très bien constitué/*
 51LR : *j’y viens j’y viens euh: c’est-à-dire que ce: jeune homme **il a eu une mère et une belle-mère/** + *qui l’ont élevé toutes les deux peut-être que sa belle-mère la conjointe de sa mère a été très importante pour lui/ je le conteste pas du tout mais il se trouve qu’il a bien eu un père ou une mère d’ailleurs peut-être qu’il sait qui est son père parce que jusqu’à présent en général quand on avait + > quand on était élevé + > quand un enfant était élevé par deux femmes + en fait il savait qui était son père et sa mère*²⁰⁹*

Dans cet échange, le présentateur de l’émission (P1) demande à Ludovine de La Rochère (LR) de réagir à propos de la configuration parentale du jeune homme interrogé

²⁰⁸ Les italiques sont dans le texte d’origine.

²⁰⁹ Extrait d’une émission télévisée de la chaîne Cnews en date du 19 janvier 2020. Ludovine de La Rochère est invitée aux côtés de Jérôme Dubus (conseiller LREM de Paris), Jean-Christophe Gallien (éditorialiste) et Dominique de Montvalon (journaliste et éditorialiste).

plus tôt, explicitée par le fait qu'il ait « vécu avec deux mamans »²¹⁰. La porte-parole du collectif contestataire répond au tour suivant qu'il « a eu une mère et une belle-mère », de cette manière elle rétorque (et nie) l'idée qu'il puisse avoir deux référentes qui endossent le rôle de mère. Selon elle, l'une des deux femmes serait la mère (il faut entendre celle qui a porté l'enfant) et l'autre « sa belle-mère la conjointe de sa mère ». La négation de cette configuration parentale passe bel et bien par le choix des désignations, que Ludovine de La Rochère cherche à parer en les remplaçant par d'autres termes. L'opposition à la « PMA pour toutes » passe aussi par une lutte « contre » des processus de stabilisation de dénominations, qui donneraient une légitimité, voire tout simplement une existence sociale, à d'autres modèles familiaux. La présidente de LMPT n'invente pas de nouveaux termes, elle use d'une dénomination courante et durable, dont le référent n'est pas à expliciter : le terme « belle-mère » est en effet évocateur et témoigne d'un lien maternel qui n'est pas biologique. Ces dénominations (« mère » et « belle-mère ») hiérarchisent aussi les rôles parentaux, une idée qui serait alors transposée à l'ouverture de la PMA aux couples lesbiens où l'égalité (par rapport aux couples hétérosexuels) ne serait finalement jamais réellement acquise. En ce sens, par le discours de la présidente de LMPT, c'est bien le cadre de la configuration hétérosexuelle qui est appliqué à ces familles, et c'est par ce spectre que les possibles sont étudiés. D'ailleurs, ce cadre hétérosexuel est explicité par Ludovine de La Rochère, qui énonce dans la suite de son propos : « il se trouve qu'il a bien eu un père ». Ainsi, il ne pourrait exister des configurations familiales qui s'extirpent totalement d'un modèle « traditionnel ».

Les tentatives de dénomination peuvent aussi être repérées par « la présence d'un énoncé métalinguistique du type (“X est le nom d'un Y qui... / un Y qui... s'appelle un X”, auquel on peut ajouter un “X, comme son nom l'indique...”) » (Petit, 2002, p. 164).

²¹⁰ Ces termes de parenté ne sont d'ailleurs pas représentatifs des pratiques effectives dans les familles homoparentales. Luca Greco, qui a travaillé sur les procédés d'appellation et de catégorisation du lien parental dans ces configurations familiales, montre la prédominance du « principe de différenciation mobilisé dans la façon d'appeler les parents » (Greco, 2011, p. 155). « L'impossibilité ontologique d'avoir deux papas, ou un “deuxième papa”, est vécue [par les parents] comme une impossibilité linguistique » (*ibid.*, p. 157). « [L]a binarité par et dans laquelle s'est construite la parenté (un père et une mère) pose des limites à la capacité de trouver des termes justes pour désigner les parents sociaux en interdisant pour ceux-ci l'usage de termes prévus pour le parent biologique » (*loc. cit.*, p. 159). De ce fait, les parents ont recours à « des procédés de re-signification et de créativité lexicales et culturelles » (*ibid.*), capables d'identifier la « mère biologique » de la « mère sociale ».

L'extrait d'entretien semi-directif ci-dessous comporte un exemple d'une « manifestation d'un acte de baptême et donc un indice de dénomination potentielle » (*ibid.*) :

(C_12)59E12 : *ah bah sans arrêt/ + sans arrêt euh: ce mot de mariage bah: c'est pas un mariage donc euh: + moi je ne peux pas dire à mes enfants/ + enfin + je leur dirais peut-être maintenant (rires) mais quand ils étaient plus jeunes je peux pas leur dire bah le mariage vous avez le choix/ + dans la vie on peut faire son choix/ + comme ça c'est pas vrai/ + l'un est un mariage/ + fécond/ + l'autre est un mariage stérile/ + il n'est pas un mariage d'abord **c'est un accouplement c'est un c'est un:** + **comment appeler ça/ une paire/ + c'est c'est une amitié/ + c'est c'est c'est on on + voilà mais ça n'est pas un mariage/ + c'est pas juste de dire ça**²¹¹*

Dans cet extrait, la militante revient sur la légalisation du mariage entre personnes de même sexe et expose son opposition à cette dénomination (l'exécutif ayant permis d'institutionnaliser cette désignation et, donc, de la rendre stable et durable). Elle argumente sa contestation en y voyant des objets distincts : « un mariage fécond » face à « un mariage stérile ». S'actualise dans son discours un ensemble de représentations sociales autour de l'homosexualité, on retrouve en filigrane l'argument idéologique que cette orientation sexuelle serait un choix. La militante cherche alors des alternatives à cette dénomination (qui symboliseraient plus justement son système de pensée), l'interrogation métadiscursive « comment appeler ça ? » participe au processus de catégorisation. La locutrice énonce les propositions d'une « paire » ou d'une « amitié ». Par ces désignations, la militante renonce implicitement à reconnaître aux couples homosexuels une quelconque forme d'amour, tout ce qui pourrait finalement les rendre similaires aux couples hétérosexuels. L'énonciation de ces alternatives ne se fait pas aisément, la militante cherche ses mots et opère des répétitions (« c'est c'est c'est on on »). On peut supposément penser que le sujet est délicat (ou que ma présence le rend ainsi) et que les termes choisis agissent comme des euphémismes, qui sont, par définition des « expression[s] enjolivée[s] » (Kerbrat-Orecchioni, 2002, p. 241). Cette figure renvoie aux procédés par lesquels « on déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ces idées ; ils leur servent comme de voile, et ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin » (Dumarsais, 1988, p. 158).

²¹¹ Extrait d'un entretien semi-directif mené auprès d'un couple de militant·es investi·es aux AFC et à l'Alliance Vita le 28 novembre 2019. L'entretien dure une heure et quarante minutes en totalité.

Pour maintenir un ordre sexué et sexuel, les opposant·es usent aussi de dénominations capables de délégitimer la nécessité du projet de loi en débat. Dans ces cas, il n'est plus question de distinguer l'homosexualité de l'hétérosexualité, mais au contraire, d'assimiler ces deux orientations sexuelles sous une même condition humaine. Ce commentaire Facebook illustre ce phénomène langagier :

Pseudo, 24/01/2020 : *Perso, je suis contre toute PMA avec tiers donneur. Quant à dire que les familles homoparentales ou monoparentales existent, oui, c'est vrai, et, à moins de tomber dans la dictature, on ne peut pas y faire grand chose. **Dans l'absolu, une femme qui veut vraiment tomber enceinte et n'a pas de problème de fertilité peut se contenter de se trouver un coup d'un soir pour y parvenir.** L'État n'a-t-il pour autant aucune alternative entre l'interdiction absolue et la promotion active en mettant ses hôpitaux à disposition, en permettant un remboursement par l'assurance maladie et en révisant ses règles d'attribution de l'état civil ? La parentalité est un droit-créance. **Les individus sont libres d'y accéder mais l'Etat n'a aucune obligation de garantir l'effectivité de ce droit s'ils n'y parviennent pas d'eux-mêmes.***²¹²

L'internaute nomme les couples lesbiens et les femmes célibataires en usant des dénominations suivantes : des « femmes » et des « individus ». L'appel à ces référents permet de soustraire les bénéficiaires de cette nouvelle mesure de leurs configurations conjugales et de les rendre similaires à l'ensemble des individus de sexe féminin (en cela, c'est déjà une forme d'essentialisation j'y reviendrai). L'utilisation du terme « absolu » renforce cette construction, qui, par définition, renvoie l'idée que « l'existence ou la réalisation ou la valeur est indépendante de toute condition de temps, d'espace, de connaissance, etc. »²¹³. Dès lors, en suivant la pensée de l'internaute, ces femmes sont dotées des mêmes facultés à procréer : « une femme qui veut vraiment tomber enceinte et n'a pas de problème de fertilité peut se contenter de se trouver un coup d'un soir pour y parvenir » ; « les individus sont libres d'y accéder ». L'utilisation de l'expression « coup d'un soir » trivialise la procréation et rompt avec le registre discursif plutôt soutenu jusque-là dans l'énoncé. Ces discours tendent alors vers une forme de mépris (Bernard Barbeau et Moïse éd., 2020) pour l'homosexualité et ses implications sentimentales et affectives.

²¹² Commentaire suscité sous une publication Facebook de l'Alliance Vita en date du 4 janvier 2020. La publication traite de la décision de justice qui autorise l'association à replacer les affiches d'une campagne qui avaient été censurées plus tôt. La légende de la publication mentionne : « VICTOIRE Tugdual Derville salue la décision de justice demandant que soient replacées les affiches censurées de la campagne #LaSociétéProgressive ».

²¹³ <https://cnrtl.fr/definition/absolu> [consulté le 21/09/2021].

L'application d'un modèle hétérosexuel rend illégitime (voire utile) une loi qui s'arrange des conditions des femmes lesbiennes et prétend, en filigrane, que ce serait à elles de s'adapter aux conditions du reste de la population. Par-là, c'est une tentative de maintenir le *statu quo* de leurs droits et avec de l'ordre sexué et sexuel actuel.

1.2. Discours de valeurs

Pour les opposant·es, la tentative de résister face à un ordre nouveau passe également par l'explicitation d'un système de valeurs, qui participe de la construction idéologique. Comme j'ai commencé à le montrer dans le chapitre 4, les militant·es s'appuient sur un système de valeurs supposément partagées avec leurs allocutaires pour tenter de les persuader de la nécessité de s'y opposer. Ces valeurs fonctionnent, je l'ai dit, comme « une hiérarchie du préférable, à l'aune de laquelle on évaluera les opinions et les comportements, les siens et ceux d'autrui » (Breton, 2016, p. 70). « On décide de ce qui est bon ou mauvais, justifié ou illégitime, de ce qui vaut la peine d'être fait ou de ce qui doit être évité en fonction des conséquences possibles pour les valeurs que l'on affectionne » (Schwartz, 2006, p. 931). L'analyse des discours contestataires montre que c'est à travers ce système idéologique de valeurs que s'actualise le maintien d'une hiérarchisation entre les orientations sexuelles et les formes de familles qui vont avec. Ces valeurs sont ancrées et véhiculent une dimension idéologique avec les rapports de pouvoir qu'elle implique. Dans leurs discours, les opposant·es attribuent certaines valeurs aux bénéficiaires (supposées ou réelles) de la « PMA pour toutes » (pointant leurs actions ou leur être). Cela a pour conséquence de structurer l'espace social et, en fonction des jugements relatifs à ces valeurs, de donner potentiellement une valeur négative et infériorisante à l'homosexualité et à l'homoparentalité (toujours en comparaison à l'hétérosexualité, qui, elle, est valorisée, j'y reviendrai). Comme Dan Van Raemdonck (2011, p. 191-192) l'a déjà souligné à partir d'autres débats sur l'homoparentalité en Belgique, l'« égoïsme » est une valeur morale (Reboul, 1992) qui est fréquemment convoquée par les opposant·es aux nouvelles mesures égalitaires, elle est un outil d'argumentation et de légitimation de la lutte. Les deux extraits suivants en sont des exemples :

(C_24)72E22 : [...] *elles voudraient avoir des enfants mais en fait elles sont pas capables de s'engager dans un couple fertile/ + fécond/ + elles dévient/ + et elles*

*voudraient quand même la: + la fécondité d'un couple + naturel + donc en fait elles se placent dans leur égoïsme/ + et euh: c'est pas du tout une égalité + elles se trompent de côté il faut se mettre à la place de l'enfant + du plus petit qui n'a rien demandé/ + elles ce qu'elles demandent c'est un jouet + et euh: lui il a le droit + au bonheur + en venant + c'est lui son égalité qui va pas être bonne/ + lui il aura pas l'égalité des autres enfants avec un papa et une maman/ + je trouve on se trompe de côté/ + on n'est pas du sens du côté de la vie/ + la vie c'est du côté du plus faible/ + et là + elles se mettent du: côté + **elles se mettent en marge** + et **elles voudraient tout le beurre et l'argent du beurre/** + non non si si c'est stérile c'est stérile/ + ça dit beaucoup de choses + **la nature dit beaucoup de choses/** + elles ont pas d'enfant parce que de toute façon elles peuvent pas en avoir/ + **et que de toute façon elles l'élèveront pas correctement/** + et si ces pauvres enfants venaient au monde/ + **enfin d'une certaine façon avec deux mamans quel modèle ils auraient du père/** + ils seront obligés d'être eux-mêmes dans **ce cas-là/** + ils vont reproduire parce que l'enfant spontanément + quand il aime il a envie de reproduire + donc on on on **c'est l'extinction de la race à terme**²¹⁴*

Pseudo, 26/01/20, 14h00 : *Cette dame ne sait pas qu'un enfant est fragile toute sa vie d'enfant et a besoin que notre République lui donne la chance d'avoir un papa et une maman, son papa et sa maman...? Comme elle-même a eu la chance d'avoir sans doute...! Je sais la douleur de ceux qui voudraient des enfants et ne peuvent en avoir. Mais veulent-ils un enfant pour eux ou un enfant auquel la chance sera donné de vivre avec l'équilibre que procure un papa et une maman ?*²¹⁵

Dans ces deux passages, les instances de locution relatent un « égoïsme » des femmes lesbiennes à travers différents procédés. Cette valeur morale désigne une « attitude ou conduite de celui qui, le plus souvent consciemment, ne se préoccupe que de son intérêt ou de son plaisir propre au détriment ou au mépris de celui d'autrui »²¹⁶. Ici, il est montré que les couples de femmes, « préférant [leurs] droits et [leur] confort à ceux de l'enfant », font preuve d'égoïsme, « qui ne veu[lent] pas voir en face les conséquences de [leurs] choix sur la vie de l'enfant » (Van Raemdonck, 2011, p. 191). L'« égoïsme » peut être nommément désigné (« elles se placent dans leur égoïsme ») ou peut être induit par des choix argumentatifs, et notamment dans le commentaire Facebook par les questions rhétoriques

²¹⁴ Extrait d'un entretien semi-directif réalisé par téléphone le 5 décembre 2019 auprès d'une militante d'Alliance Vita rencontrée quelques jours avant lors d'une manifestation locale. L'entretien dure en totalité quarante minutes.

²¹⁵ Commentaire recueilli sous l'une des publications Facebook de LMPT en date du 26 janvier 2020 à 12h00. La publication traite de la décision du Sénat, qui vient tout juste de retirer l'article 1 du projet de révision des lois de bioéthique. Elle est accompagnée d'un article du Figaro, intitulé « Bioéthique: le Sénat refuse de "bouleverser" la filiation ». Le désignatif « cette dame » dans le commentaire analysé renvoie à Nicole Belloubet, ministre de la Justice, qui s'est opposée à l'amendement votée par le Sénat ce soir-là pour faire face à l'ouverture la PMA à toutes les femmes, le jugeant « peut-être un peu discriminatoire » relate l'article.

²¹⁶ <https://www.cnrtl.fr/definition/egoisme> [consulté le 23/09/21].

posées. Un ensemble d'expressions traduit le caractère « égoïste » du recours à la PMA par ces femmes et donc d'une valeur négative qu'il convient d'attribuer à ce choix : « elles voudraient tout le beurre et l'argent du beurre » ; « mais veulent-ils un enfant pour eux ou un enfant auquel la chance sera donné[e] de vivre avec l'équilibre que procure[nt] un papa et une maman ? ». La perception d'un égoïsme résulte des bénéfices perçus pour l'enfant d'évoluer au sein d'une famille où il existe une altérité sexuelle entre les référents parentaux (une « chance », peut-on lire dans le commentaire). La distinction (et, par suite, la hiérarchisation) des configurations conjugales est renforcée dans l'extrait d'entretien (C_24)72E22 par une opposition de termes, qui crée une dichotomisation : d'un côté un couple « stérile » et d'un autre un couple « fécond », « fertile ». Plus encore, dans ce même extrait, l'instance de locution s'en remet aux lois « naturelles » pour argumenter d'une incapacité de ces femmes à finalement pouvoir élever un-e enfant (on retrouve une qualification péjorative basée sur un manque de compétence), et donc du tort qui lui serait causé par ce mode de conception : « la nature dit beaucoup de choses/ + elles ont pas d'enfant parce que de toute façon elles peuvent pas en avoir/ + et que de toute façon elles l'élèveront pas correctement ». L'argumentation autour d'un caractère préjudiciable de la situation pour l'enfant est renforcée par le recours à des émotions, et notamment un appel à la pitié²¹⁷ que l'on devrait ressentir à son égard : « si ces pauvres enfants venaient au monde » (sans penser d'ailleurs, au passage, à celles et ceux qui sont déjà né-es de ces techniques). Cela renvoie aussi en miroir aux valeurs d'altruisme et de dévouement inhérentes aux rôles de parents, qui sont perçues comme déchu-es par le recours à ces techniques de procréation. Enfin, toujours dans l'extrait (C_24)72E22, cet égoïsme est montré comme n'ayant pas seulement des conséquences pour l'enfant mais aussi pour l'ensemble de l'humanité, car cela pourrait conduire à une « extinction de la race à terme » prétend la militante interrogée. Ainsi, par ses propos, elle renforce la dimension dramatique de la situation à venir et de l'urgence de se mobiliser.

²¹⁷ La pitié est définie par le TLF comme un « sentiment d'affliction que l'on éprouve pour les maux et les souffrances d'autrui, et qui porte à les (voir) soulager ». Parler d'appel à la pitié met l'accent sur un « “sentir pour” [qui] ne met pas en scène la communion des sentiments, mais plutôt une relation d'altérité entre celui qui observe la souffrance et celui qui la vit » (de Lima, 2020, p. 4). En cela, ce procédé discursif relève d'un processus argumentatif, qui est d'ailleurs à rapprocher d'un argument *ad misericordiam* (Walton, 1997), « engage[ant] l'allocutaire à adopter une attitude et/ou à entreprendre une action sur la base du sentiment de pitié qu'on tente de susciter en lui » (Amossy et Denis, 2020, p. 2).

D'autres valeurs que l'égoïsme sont convoquées par les opposant·es et induisent en discours un maintien d'une hiérarchisation entre les sexualités et les modes de procréation en discours. C'est le cas notamment dans ces deux extraits suivants :

(C_60)104PM : [...] *quelle que soit la manière dont il est venu au monde sa vie est une bonne nouvelle MAIS il y a des manières plus ou moins dignes de venir au monde + y a des manières plus ou moins respectueuses y a des manières + plus ou moins cohérentes de s'inscrire dans une généalogie/ + et c'est pour ça que nous sommes engagés aussi hein/ c'est pour que chaque enfant puisse venir dans une euh: une généalogie qui soit cohérente et dans une euh une construction psychique qui soit euh: qui soit harmonieuse qui soit facilitée/ [...]*²¹⁸

(C_50), p. 2 : *La naissance d'un enfant est toujours une bonne nouvelle, quel que soit ce que vivent ses parents, mais il y a des modes de transmissions de la vie qui sont meilleurs que d'autres.*²¹⁹

Ici, ce sont par exemple la dignité et le respect qui sont mentionnés sous des formes adjectivales. Ces valeurs sont présentées comme primordiales sur le sujet de la procréation, elle devrait être « digne » et « respectueuse » pour l'enfant. La « dignité » et le « respect » servent aussi (et surtout peut-être) d'échelles d'évaluation morales à partir desquelles devraient être jugés et distingués les modes de conception en débat – sans qu'ils ne fassent, d'ailleurs, l'objet d'une explicitation dans ces énoncés. Les formulations « plus ou moins » traduisent la volonté d'indiquer un niveau de concordance des modes de conception avec les valeurs désignées ; ceux qui sont jugés les moins « dignes » et/ou « respectueux » se voient alors disqualifiés et affectés à une position inférieure. Finalement, l'idée est de montrer que tous les moyens de procréation ne se valent pas, certains seraient « meilleurs » que d'autres – des valeurs, découle un ensemble de contenus évaluatifs et axiologiques, qui renvoient aux notions de « bien » et de « mal ». En filigrane, c'est bien l'expression des normes liées aux questions de sexe et de sexualité qui se donne à voir dans ces énoncés. La norme forge la valorisation de certains comportements, jugés comme légitimes, en leur attribuant des valeurs hiérarchiquement élevées dans la société. L'hétérosexualité représente la norme et les modes de conception qui lui sont liés sont vus comme les plus légitimes, dignes et respectueux. On comprend alors comment ces constructions

²¹⁸ Extrait d'une émission de Radio Notre-Dame en date du 3 octobre 2019. Pascale Morinière (PM), présidente des AFC, est la seule invitée.

²¹⁹ Passage issu d'un livret pédagogique, intitulé « PMA. Réflexion sur l'extension aux couples de femmes et aux femmes seules », qui a été édité en novembre 2018. Il est disponible sur le site internet des AFC, et c'est un document ressource important des militant·es investi·es sur le terrain.

discursives participent à l'infériorisation de l'homoparentalité, qui, au regard de la norme, est présentée comme illégitime, indigne et irrespectueuse pour l'enfant à naître.

1.3. Exclure avec émotions

Les analyses présentées au fil des chapitres ont montré l'utilisation des émotions dans les discours contestataires comme procédé argumentatif récurrent. Si elles sont un levier régulièrement utilisé (à tous les niveaux de la mobilisation) pour tenter de persuader et de mobiliser l'allocataire, les émotions servent aussi à dire et à véhiculer un positionnement idéologique excluant à l'encontre des formes de famille que le projet de loi contribuerait à légitimer. Les deux extraits suivants peuvent l'illustrer :

(C_20)20E18 : *euh bah parce que je pense que ça fait très très très longtemps qu'on sape ce modèle ce modèle ne plaît plus maintenant ce modèle familial d'un homme et d'une femme d'une famille de: + voilà dans chaque famille + voilà des des des familles qui sont ou séparées bon bah ça on y peut rien/ + on le choisit pas/ + **mais là choisir sciemment + euh: de donner à un enfant à une situation déséquilibrée/ + je trouve que c'est c'est à la fois honteux et c'est à la fois c'est c'est c'est pas aimer un enfant quoi***²²⁰

Pseudo, 26/01/2020, 15h00 : ***Ça m'écœure.... une maman, 2 mamans, un papa, 2 papas, et aussi 3 mamans, ou 3 papas..... c'est ce qui figure déjà dans les livres d'images montrés aux petits de maternelle pour leur faire voir TOUTES les formes de « famille » « possibles »..... donc oui, CAM'ECŒUR***²²¹

À la vue des évolutions juridiques qui sont en cours, les opposant-es extériorisent des émotions comme un outil pour résister à un ordre nouveau. « Lorsqu'elle est exprimée, l'émotion peut s'actualiser explicitement à travers des “énoncés d'émotion” (Plantin, 1997) » (Fracchiolla et Moïse, 2021, p. 17), c'est cela qui se donne à voir ici. Dans le premier exemple, c'est la honte²²² (« je trouve que c'est à la fois honteux ») qu'exprime la

²²⁰ Extrait issu d'un micro-trottoir réalisé le 30 novembre 2019 auprès d'un militant du collectif Marchons Enfants !, qui, ce jour, organisait une opération tractage dans les rues de la ville concernée.

²²¹ Commentaire recueilli sous l'une des publications Facebook de LMPT en date du 26 janvier 2020 à 12h00. La publication traite de la décision du Sénat, qui vient tout juste de retirer l'article 1 du projet de révision des lois de bioéthique. Elle est accompagnée d'un article du Figaro, intitulé « Bioéthique : le Sénat refuse de “bouleverser” la filiation ».

²²² La honte possède un « effet d'humiliation provoqué chez une personne, elle rend compte d'un décalage avec des normes sociales attendues vis-à-vis de l'autre, sous le regard de l'autre. Elle exprime chez le sujet visé un sentiment d'infériorité, d'imperfection et provoque un risque d'exclusion, un sentiment de déclassement. Différente de la pudeur, qui consiste à ne pas se montrer, s'exposer, la honte touche l'intégrité du sujet » (Bernard Barbeau et Moïse, 2019, p. 41). Dans l'occurrence de l'énoncé étudié, la honte est une « honte d'autrui (de Gaujelac, 1996), honte de la différence » (*ibid.*, p. 42), qui vise, justement, à produire chez l'autre un sentiment d'infériorité. La honte sert l'exclusion nécessaire à maintenir l'ordre sexué et sexuel.

militante au regard d'une situation jugée « déséquilibrée ». Cet énoncé évaluatif et axiologique désigne une réaction aux conditions familiales inhérentes à la monoparentalité et l'homoparentalité pour l'enfant. Dans le deuxième extrait, c'est le dégoût²²³ qui est nommément désigné : « ça m'écœur », répété au début et à la fin du commentaire en majuscule, ce qui intensifie davantage encore cette idée de sensations intenses et désagréables. L'énoncé d'émotion, qui est introduit en début de message, fait ensuite l'objet d'une justification, pour finalement servir une nouvelle fois de conclusion à la démonstration, symbolisée par la conjonction « donc ». Par-là, l'internaute cherche à rendre acceptable cette réaction négative et intense ; le message est fort et pourrait facilement être disqualifié. Néanmoins, comme l'écrivent Samuel Vernet et Simo Määttä (2021, p. 45), « [e]xprimer ses émotions de manière aussi abrupte produit un effet de dévoilement de soi : celui d'une honnêteté désarmante mais légitime, puisqu'elle expose au grand jour des émotions peu flatteuses ». Ces émotions « sont souvent adossées à une morale, enracinées dans des croyances et des jugements » (*ibid.*) – elles en sont d'ailleurs la manifestation. Ici, c'est peut-être bien parce que les évolutions juridiques imminentes menacent leurs croyances et leurs valeurs que les opposant·es réagissent émotionnellement et cherchent à rejeter celui ou celle qui incarne ce changement. Le dégoût « verbalis[e] le rejet de façon explicite et idéologiquement ancrée » (*loc. cit.*) face à la monoparentalité et l'homoparentalité, il se rapproche en cela d'un discours de haine directe (Lorenzi Bailly et Moïse, 2021). Le rejet se manifeste également par l'utilisation de guillemets (« les formes de “famille” “possibles” »), qui, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, participe à une mise à distance : ce sont des îlots textuels, les mots d'un·e autre par dialogisme dans lesquels l'internaute ne souhaite pas s'inscrire. Enfin, on retrouve dans ce commentaire l'argument de la pente glissante : « un papa, 2 papas, et aussi 3 mamans, ou 3 papas... », qui est relaté comme déjà en action (« c'est ce qui figure déjà dans les livres »). Ce dernier énoncé pourrait aussi traduire une idée de perversion, attachée à ces configurations. Quoi

²²³ Dans les faits, le dégoût « se présente tout d'abord sous la forme d'une réaction de rejet de quelque chose qui me serait dangereuse ou offensante. Émotion primaire, tout comme la peur ou la colère, le dégoût aurait pour rôle de me protéger en me conduisant à rejeter la source d'une possible contamination. Transformé en émotion sociale et morale, le dégoût réagit aux actes, comportements ou croyances qui apparaissent comme répréhensibles. [...] [L]e dégoût socio-moral conduit à rejeter [l'autre], à vouloir s'en éloigner le plus possible. Au lieu de me rapprocher de mon semblable donc, le dégoût a pour double effet de me différencier d'autrui et de m'en éloigner » (Cordell, 2017, p. 80).

qu'il en soit, tout cela participe à disqualifier la monoparentalité et l'homoparentalité, et à véhiculer une image négative, infériorisante voire dégradante.

En substance, les analyses constitutives de cette première partie de chapitre témoignent de l'expression d'un discours idéologique par les opposant·es à la « PMA pour toutes » pour conserver un certain ordre sexué et sexuel, où l'homosexualité n'est pas constitutive de la norme. Les procédés étudiés forment un contre-discours face à la nouvelle hégémonie qui tend à s'imposer. Ces procédés sont à rapprocher du concept d'hétérosexisme, défini comme la « croyance en la supériorité intrinsèque d'une forme d'amour et ainsi en son droit à dominer » (Lorde, 2003, p. 45). L'hétérosexisme est « un système idéologique qui dénie, dénigre et stigmatise toute forme de comportement, d'identité, de relation et de communauté non hétérosexuelle » (Herek, 1991, cité par Julien et Lévy, 2007, p. 162), et c'est bien cela qui se donne à voir dans certains discours du collectif Marchons Enfants !. Cette notion met l'accent sur le système de pensées « nécessaire à l'ancrage d'affects positifs et négatifs envers les unes et les autres [des orientations sexuelles], à la commission d'actes violents et à l'expression de formes subtiles de rejet » (Bastien Charlebois, 2011, p. 124). Bien qu'il s'exprime de différentes manières, l'hétérosexisme est bien souvent à l'origine des propos infériorisant l'homosexualité, il les nourrit et les légitime. Par l'usage de ce concept, l'objectif est moins d'identifier singulièrement les discours problématiques, que de comprendre les soubassements idéologiques de ces énoncés, des plus violents aux plus implicites. L'opposition à la « PMA pour toutes » est alors aussi une opposition à une tentative de normaliser l'homosexualité par le Gouvernement et d'effacer les hiérarchisations systémiques qui préexistent entre les sexualités. À ce propos, Kenneth Plummer (1998) affirme que les relations homosexuelles sont « la cible d'attaques car elles représentent une menace pour la gamme dominante de symboles que se sont donné les personnes hétérosexuelles et qu'elles ont organisé sous le principe directeur d'«ordre naturel» afin de donner un sens à leur existence » (ap. Bastien Charlebois, 2011, p. 125). Face à cette menace, les opposant·es semblent également vouloir, par leurs discours, réaffirmer une certaine organisation sociale et réassigner l'hétérosexualité comme la norme légitime à suivre.

2. Réassigner l'hétérosexualité comme la norme

« Parce que la famille, cellule de base de la société, premier lieu de solidarité et refuge pour les plus vulnérables est plébiscitée par les Français : elle doit être protégée et soutenue par des politiques publiques ambitieuses », peut-on lire sur un appel à manifestation nationale organisée par le collectif contestataire le 6 octobre 2019 à Paris. La loi prévoyant l'ouverture de la PMA à toutes les femmes a pour but d'apporter une légitimité juridique aux différentes formes de famille existantes, les opposant·es prétendent qu'il existerait une seule configuration de la cellule familiale légitime et dominante. L'usage du terme « famille » au singulier est en cela particulièrement évocateur, tant il est devenu coutumier de préférer un accord au pluriel (Borrillo, 2019). C'est à la fois une valorisation d'un certain modèle familial et, par un jeu de miroir, une dévalorisation de toutes les autres configurations qui ne lui correspondent pas – on perçoit alors comment le découpage analytique opéré dans ce chapitre est en réalité artificiel et seulement utilisé au bénéfice de cette recherche. Cet énoncé repose sur un lieu commun, c'est-à-dire l'évidence partagée de ce qu'est « la » famille, celle fondée sur une altérité sexuelle et biologique. D'autres discours ne font pas simplement un pari sur cette évidence et mobilisent tout un éventail de procédés (de l'usage de termes axiologiques et évaluatifs à des stéréotypes) capables d'explicitier, de valoriser et de légitimer cette conception idéologique des normes sexuées et sexuelles.

2.1. Tentatives de valorisation

Contrairement à l'homoparentalité et à l'homosexualité, le sujet de l'hétérosexualité en discours est présenté de manière méliorative par les militant·es et se voit attribuer un ensemble de qualificatifs qui l'inscrivent dans un spectre positif. Pour illustrer ces phénomènes, il est possible de convoquer cet extrait :

(C_62)29PM : [...] *les politiques publiques/ elles doivent aussi organiser ce qui est pour le bien commun/ et le bien commun d'un enfant c'est d'avoir un père et une mère et c'est de grandir entre ces deux référents + euh: qui permet de tenir/ + euh: plus facilement debout/ les choses sont plus simples quand on grandit/ avec les deux personnes dont on est/ issu quand y a une unité entre euh la génétique et puis ce*

*qu'on appelle maintenant du vilain mot de parent social + quand y a **cette unité-là** c'est quand même plus simple y a moins de chemin à à faire pour les enfants*²²⁴

Dans cet exemple, la famille hétéronormée est présentée comme l'une des définitions du « bien commun » : « le bien commun d'un enfant c'est d'avoir un père et une mère ». De ce terme découle un ensemble de conséquences positives pour l'enfant qui seraient inhérentes à l'altérité sexuelle au sein des référents parentaux : « grandir » ; « tenir [...] plus facilement debout ». L'hétérosexualité pour concevoir un enfant est montrée comme un cadre adéquat ; le recours à des termes positifs renforce cette idée, c'est le cas par exemple de « simple » et « facile » qui rendent compte encore d'une lecture normative (parce que c'est la norme qui est vue comme la facilité, l'évidence, la cohérence, etc.). Pascale Morinière (PM) parle de cette forme de conjugalité comme d'une « unité », qui pourrait traduire son caractère solide et indivisible. Cette description de l'hétérosexualité est aussi faite au regard des autres formes de conjugalité. Les adverbes « plus » et « moins » utilisés à différentes reprises font référence à un système de comparaison. L'hétérosexualité est alors montrée sous un angle positif, mais aussi, et peut-être surtout, comme possédant de nombreux avantages par rapport aux autres configurations que ce projet de loi légitime.

La valorisation du modèle hétérosexuel passe également par la démonstration des conséquences engendrées lorsqu'il n'est pas (ou plus) constitutif d'une cellule familiale. L'hétérosexualité est constitutive de l'ordre naturel, et tout ce qui s'en écarte est présenté sous un angle négatif. En voici deux exemples :

(C_13), p. 4 : *L'absence de père liée aux accidents de la vie est **source de souffrances**. Les personnes qui ont été privées de père du fait d'un divorce, d'un décès prématuré ont, toute leur vie, souffert de ce manque. Pourquoi, dès lors, vouloir délibérément créer une situation [...] difficile pour l'enfant ?*²²⁵

(C_97) : [...] *la **disparition du père du schéma familial** a pour autre conséquence **l'effacement de toute la famille paternelle**. La conception d'un enfant implique bien plus que la transmission des valeurs par l'éducation : **un enfant hérite de traits***

²²⁴ Extrait d'une émission de Radio Notre Dame en date du 20 janvier 2020. Pascale Morinière est invitée aux côtés de Anne-Sophie Duperray (cofondatrice de l'association Mam'en solo), Jean Dupont-Cario (notaire) et M^{gr} Joseph de Metz-Noblat.

²²⁵ Extrait d'un livret pédagogique édité par le collectif Marchons Enfants !, qui reprend, sous forme de fiches thématiques, tous les arguments déployés autour de l'opposition à la « PMA pour toutes ». Il a été pensé à destination des militant·es sur le terrain.

*physiques ou intellectuels qui sont « de famille ». Et pourtant, avec l'effacement du père serait effacée toute la filiation paternelle, à commencer par les grands-parents paternels. On sait pourtant le rôle essentiel des grands-parents qui représentent et racontent l'histoire qui a précédé l'enfant. Ce sont les témoins de l'enfance de ses parents comme des générations qui les ont précédés eux-mêmes. Il va de même pour les oncles, les tantes, les cousins. L'enfant né par PMA dans un couple de femmes ou d'une femme seule naîtrait donc amputé de la moitié de sa famille biologique. Et cette disparition d'une moitié de lui-même se répercutera sur sa descendance.*²²⁶

Ici, ce sont les conséquences de l'absence du père au sein d'un foyer familial qui sont relatées. Les termes mélioratifs laissent place à des termes péjoratifs, cette absence (« disparition » ou « effacement ») serait accompagnée de « difficultés », de « manques », de « souffrances » et d'une « amputation » d'une part de sa famille biologique. Il est dit du père qu'il est « la moitié » de l'enfant, ce qui lui confère un rôle primordial. Ces conséquences n'auraient alors pas simplement des impacts sur l'enfant, mais aussi sur les générations à venir : une « absence » qui se « répercutera sur sa descendance » peut-on lire. Par suite, les opposant·es conçoivent en discours que tout autre modèle parental, qui ne correspond pas au cadre conçu sur l'hétérosexualité, pourrait alors conduire à ces conclusions négatives et dramatiques pour l'enfant. Les discours cherchent ainsi à replacer l'hétérosexualité comme l'unique orientation sexuelle légitime.

2.2. Un discours stéréotypé

Outre ce qui vient d'être analysé, pour justifier de la domination d'un modèle familial unique, basé sur l'altérité sexuelle, les opposant·es à la « PMA pour toutes » travaillent à montrer discursivement sa logique et son caractère d'évidence. L'analyse des discours contestataires met en relief le recours à des stéréotypes de genre, qui participeraient à rendre compte de l'impossibilité à concevoir (en tout cas, sans qu'il y ait des conséquences néfastes, on l'a vu) un autre modèle. Ces procédés cherchent à induire que ce n'est pas le modèle hétérosexuel qui contraint les individus, mais qu'il est le résultat d'une réalité de la condition humaine. Par suite, parce que l'hétérosexualité apparaît « évidente » et « naturelle », toute autre forme de conjugalité et de famille « constituerait une attaque contre la nature et surtout contre la nature humaine » (Vernet et Määttä, 2021, p. 48). Pour faire la lumière sur ces dynamiques langagières, je propose, après un point théorique sur la

²²⁶ Extrait de l'argumentaire disponible sur le site internet de LMPT à propos de la « PMA sans père ».

notion de stéréotype, d'analyser comment les assignations genrées se construisent en discours.

2.2.1. Éléments de définition

Utilisé en premier lieu dans le domaine de l'imprimerie, le terme « stéréotype » désigne un patron qui permet de reproduire une image à l'identique. Gilbert Simondon (1989, non paginé) pense « le stéréotype comme une représentation à deux dimensions, comme une image sans profondeur et sans plasticité ». Il est par définition une représentation immobile souvent dirigée envers les exclus d'un groupe qui contribue à l'établissement de l'ordre entre « nous » et les « autres ». Dans la littérature, il est aussi le résultat d'un héritage culturel qui détermine nos agissements et nos comportements (Amossy et Herschberg Pierrot, 1997) – il se nourrit de croyances et d'opinions. En ce sens, Henri Boyer (2008, p. 8) considère le stéréotype « comme une sorte de représentation que la notoriété, la fréquence, la simplicité ont imposé comme évidence à l'ensemble d'une communauté ». Il est donc une image simplifiée, figée, généralisée, souvent erronée et créatrice de préjugés. Dominique Wolton et Hugues Le Paige (2004) ajoutent que le stéréotype fonctionne comme un processus contradictoire. En effet, s'il peut dans un premier temps faire obstacle au regard porté sur l'autre « en dénaturant la représentation d'autrui », il permet « simultanément d'y accéder » (*ibid.* p. 92). Bien que le stéréotype instaure une barrière entre moi et les autres ou encore, entre nous et les autres, il est toutefois nécessaire à la perception du réel. Grâce à leurs travaux, Gilles Boëtsch et Christiane Villain-Gandossi (2001, p. 18) ont montré que « le stéréotype sert aussi comme mécanisme défensif d'un système qui se sent menacé dans son unicité par un système extérieur et est aussi un fort élément de la structure des représentations » – l'autre et sa différence effrayent. Ainsi, le stéréotype permet l'unification de groupes sociaux et confère le pouvoir de nier autrui dans sa différence. En d'autres termes, il est utilisé comme motif de légitimation pour l'offense faite envers un groupe.

Plus particulièrement, en analyse du discours²²⁷, le stéréotype est appréhendé comme une image collective figée souvent péjorative à laquelle sont rattachées les notions de « figement » ou de « schématisation ». Philippe Lane (2002, p. 518) confère à la notion de schématisation le « rôle de faire voir quelque chose à quelqu'un : plus précisément, c'est une représentation discursive orientée vers un destinataire de ce que son auteur conçoit ou imagine d'une certaine réalité ». Ainsi, les représentations et les stéréotypes sont des instances de médiations sociales à travers lesquelles se créent et se formatent une réalité selon des pré-construits culturels. De manière consciente ou inconsciente, ces discours qui circulent et s'imposent peuvent devenir source de stigmatisation.

Les catégories de genre ne sont pas épargnées par ces constructions sociales et culturelles. Les stéréotypes de genre prennent racine dans la dimension prescriptive du concept de genre (Duru-Bellat, 2017). Ils sont la croyance que dès la naissance, des aptitudes, des traits de personnalité ou encore des comportements sont pré-établis et déterminés en fonction du sexe. Ainsi, les femmes et les hommes (dans une conception binaire du genre) seraient plus ou moins disposés à réaliser certaines tâches et à tenir certains rôles. Les stéréotypes de genre répondent, en ce sens, à un système essentialisant. En effet, ils permettent d'expliquer « ce que les genres font (leurs conduites) par ce qu'ils sont (leur essence, leur nature) » (*ibid.*, 25). Les constructions stéréotypiques de genre ne résultent pas simplement d'un processus d'apprentissage mais bien d'injonctions implicites, récurrentes et quotidiennes faites aux femmes et aux hommes. Comme le montre Pierre Bourdieu (1998), les stéréotypes sont un exemple typique de ce que peut être un discours performatif. Ils opèrent en effet « une nomination des choses qui orientent et structurent l'ensemble des représentations » (*ibid.*, p. 38). Se construit alors une boucle dans laquelle existe une « logique, proprement tragique, qui veut que la réalité sociale que produit la domination vienne souvent confirmer les représentations dont elle se réclame pour s'exercer et se justifier » (*loc. cit.*). Ainsi, « parce que l'on croit à telle ou telle

²²⁷ Ce point théorique n'a pas la prétention d'être exhaustif, la notion de stéréotype « a été investie par des disciplines diverses qui lui ont donné des sens variables » (Amossy, 2002, p. 546). Les différents courants sémantiques (Kleiber, 1993 ; Slakta, 1994) se sont notamment emparés de cette notion et ont permis d'étudier les « traits qui s'attachent conventionnellement à un lexème » (Amossy, 2002, p. 546) – dont le stéréotype est un effet. Les éléments présentés dans cette section répondent à des besoins théoriques pour éclairer les analyses qui vont suivre, dont l'objectif est moins d'analyser la construction des stéréotypes, que leurs usages en discours.

particularité [supposément] objective liée au genre, on tend, soucieux de normalité oblige, à s'y conformer, conformité débouchant à son tour sur un effet d'autoréalisation des croyants sur le comportement objectif du genre » (Duru-Bellat, 2017, p. 25). Conséquemment, si aujourd'hui des qualités sont davantage attribuées aux femmes qu'aux hommes (ou inversement), c'est qu'au quotidien une multitude de contextes et de circonstances offrent la possibilité aux stéréotypes de se réaliser.

2.2.2. Les assignations genrées en pratique

Les militant·es à la « PMA pour toutes » s'inscrivent dans une vision normative du genre et usent des stéréotypes de genre pour résister face à la menace d'un renversement de l'ordre sexué et sexuel par la loi. L'ouverture de cette nouvelle mesure et, par suite, de l'absence supposée d'un référent masculin dans un foyer familial, est présentée par les militant·es comme en inadéquation avec les rôles sociaux prédéfinis entre les femmes et les hommes, qui conjointement feraient l'équilibre (éducatif, affectif, etc.) d'un·e enfant. Les discours d'opposition participent à réaffirmer les aptitudes genrées des deux référents parentaux et la nécessité (voire l'évidence) de conserver ce schéma basé sur l'altérité sexuelle. Les deux extraits suivants en sont l'illustration :

(C_50), p. 10 : [...] ***Le choix de légaliser la PMA engage la société entière dans une voie qui nie les rôles différents mais complémentaires de l'homme et de la femme dans l'éducation d'un enfant. Elle nie le rôle spécifique du père. Ce choix tendrait à décrédibiliser le rôle paternel et porte préjudice au rôle symbolique du père dans l'ensemble de la société.***

L'importance de la différence et de la complémentarité des sexes dans l'éducation et la construction psychologique des enfants mais aussi dans la société ne peut être évacuée.²²⁸

(C_13), p. 2 : ***Homme et femme sont égaux mais non identiques ou interchangeables. C'est d'ailleurs bien la raison pour laquelle une personne homosexuelle ne peut concevoir de partager sa vie avec une personne du sexe opposé. Dans une relation parent-enfant, la mère et le père, du fait même de leur identité masculine ou féminine, créent une relation particulière avec leur enfant, et lui apportent des éléments propres. Imposer à un enfant la privation de cette altérité ne respecte pas ses droits fondamentaux.***²²⁹

²²⁸ Extrait issu d'un livret pédagogique, intitulé « PMA. Réflexion sur l'extension aux couples de femmes et aux femmes seules » et édité en novembre 2018. Il est disponible sur le site internet des AFC, et il est un document ressource important des militant·es investi·es sur le terrain.

²²⁹ Extrait d'un livret pédagogique édité par le collectif Marchons Enfants !, qui reprend, sous forme de fiches thématiques, tous les arguments déployés autour de l'opposition à la « PMA pour toutes ». Il a été pensé à destination des militant·es sur le terrain.

Dans ces exemples, la loi est présentée comme « niant » les rôles inhérents aux hommes et aux femmes. Elle porterait un « préjudice » et une « décrédibilisation » au rôle du père dans notre société – on perçoit une mise en discours d’une menace perçue par les militant·es à l’ordre sexué et sexuel. Ces rôles se voient attribuer un ensemble de qualificatifs, ils sont présumés « différents », « spécifiques », « non identiques ou interchangeables », constitutifs d’une « identité masculine ou féminine » mais aussi « complémentaires ». Cela participe à essentialiser les catégories de genre et, surtout, à montrer l’impossibilité de naviguer entre elles, c’est-à-dire pour une femme de tenir un rôle « masculin », et inversement. Ainsi, c’est seulement la complémentarité d’une femme et d’un homme, c’est-à-dire la formation d’un couple hétérosexuel, qui permet d’accéder à une complétude des rôles pour « l’éducation d’un enfant ». De là, pour les militant·es, il est possible d’affirmer que cette loi est « une privation de cette altérité » bénéfique pour l’enfant. Par leurs discours, elles et ils entretiennent les distinctions (et les hiérarchisations) entre les sexes et les sexualités. Le deuxième extrait (C_13) est intéressant en ce qu’il justifie et légitime cet argument sur l’exemple de l’homosexualité : « c’est d’ailleurs bien la raison pour laquelle une personne homosexuelle ne peut concevoir de partager sa vie avec une personne du sexe opposé ».

Toutefois, ces discours restent évasifs sur la nature-même des rôles dits « spécifiques » entre les femmes et les hommes. D’autres discours contestataires sont plus évocateurs et précisent davantage les aptitudes genrées qui sont revendiquées. C’est le cas des extraits suivants, qui permettent de comprendre les dynamiques sociales et normatives à l’œuvre :

(C_59)50E38 : [...] *l’enfant/ garçon ou fille/ + va devoir se confronter à ses parents/ à certains moments de sa vie et bien **il va être cocooné par sa maman/ + ou bien il va être euh: mis dans le monde par le papa** disons que c’est un peu classique comme façon de dire mais: + **naturellement/ + la maman va le garder un petit peu comme dans son ventre** après ça évolue bien sûr je je veux pas dire que ça dure tout le temps/ + et puis **le papa va le pousser dans le monde on dit/ classiquement + que le papa coupe le cordon/ entre la maman et l’enfant/ + alors bien sûr ça c’est quand ils sont petits et le papa a ce travail à faire/ + mais il faut penser effectivement/ que + au fur et à mesure que l’enfant grandit il va + soit se comparer à son père/ soit se comparer à sa mère/ + soit au contraire même par des différences/ + il va s’opposer à l’un ou à***

*l'autre/ + et c'est cette opposition cette comparaison/ + qui va lui permettre à lui de s'appropriier tout ce qui reçoit pour se construire lui-même*²³⁰

*(C_57)65PM : c'est ça/ elle pourra + > forcément + on peut pas dire à des femmes qui sont en couple/ vous vous avez le droit/ + mais la femme seule euh: voilà on ouvre en même temps aux femmes célibataires\ + voilà or on voit bien qu'un petit quand il grandit il a besoin de ces deux tuteurs/ + qui sont papa et sa force (rires) voilà et en tout cas ce qui est + > l'enfant perçoit son père de cette manière-là comme celui qui est fort/ + et puis maman avec sa douceur c'est les deux: deux pôles entre lesquels l'enfant peut grandir en sécurité/ + tranquillement/ + euh: + et puis se + pousser ses racines dans dans une double généalogie/ + on est tous nés de cette double généalogie*²³¹

Le recours aux stéréotypes est analysable à tous les niveaux de la mobilisation, ils semblent constituer un socle commun de revendication pour les protagonistes de cette opposition. Ici, ce sont des discours médiatiques, où les instances de locution actualisent des stéréotypes genrés et participent à la mise en relief des rôles distincts et complémentaires argumentés plus tôt. Dans le premier exemple, c'est à partir du processus évolutif d'un enfant en bas âge que la locutrice montre les distinctions de comportements entre les référents parentaux : la mère est celle qui « cocoone », autrement dit celle qui préserve et protège, cet élément stéréotypé est comparé à l'aspect biologique et physique que représente le ventre pour la maternité (« comme dans son ventre »). Le père est celui qui « coupe le cordon » et s'occupe d'éduquer l'enfant aux rouages de la vie en société. La mère serait alors une personne de l'intérieur et le père une personne du dehors, c'est une conception normative du genre récurrente dans le corpus. Certains termes contribuent aussi dans cet extrait à l'essentialisation des rôles genrés : « classiquement », « naturellement », qui donnent l'impression d'un état de fait historiquement ancré. Le deuxième extrait va dans le même sens et sert les mêmes stéréotypes : la mère apporte la « douceur » et le père « la force ». C'est cette complémentarité qui est une nouvelle fois présentée comme la condition nécessaire pour que l'enfant grandisse « en sécurité » ; le recours au verbe « pouvoir » traduit cette idée d'offrir la possibilité et la capacité d'évoluer comme il se doit.

²³⁰ Extrait d'une émission de Phare FM du 27 septembre 2019, l'invitée est la déléguée régionale des AFC où le travail d'enquête a été réalisé. Pour soucis d'anonymat pour le terrain, j'ai fait le choix de ne pas mentionner son nom malgré le caractère public de l'énoncé.

²³¹ Extrait d'une émission de radio Église hebdo en date du 20 juillet 2019.

Lors des mobilisations contre le mariage pour tous, les stéréotypes de genre étaient un argument phare des motivations de la lutte, à tel point qu'ils constituaient les visuels de communication de LMPT. Face à la « PMA pour toutes », si ces stéréotypes sont toujours un levier de mobilisation important, ils ne sont plus autant mis en évidence au regard des stratégies discursives déployées. D'autres arguments, ceux qui ont été analysés dans le chapitre 4, constituent la ligne directrice présumée de la mobilisation. Lorsque les stéréotypes de genre sont convoqués, ils sont accompagnés de certains éléments langagiers qui pourraient traduire un certain malaise à les utiliser. Dans l'extrait (C_57), après avoir dit que le père représentait « la force », Pascale Morinière a un rire (peut-être de gêne ?), puis elle se reprend en précisant que c'est de cette manière que l'enfant perçoit les choses – comme si, aujourd'hui, les stéréotypes de genre étaient devenus un argument facilement attaquant et qu'ils avaient perdu leur statut d'évidence. De cela les militant·es cherchent à se protéger en anticipant une quelconque objection dans ce sens – pour cette raison, c'est peut-être une nouvelle fois une figure de prolepse²³² que réalise la présidente des AFC.

L'analyse des discours contestataires montre la manière dont les rôles genrés restent des référents pour les militant·es « contre » l'ouverture de la PMA à toutes les femmes. Ces rôles font partie d'un processus d'inculcation (et d'injonction) à l'enfant, et cela parce qu'ils participent à maintenir l'ordre sexué et sexuel en place, c'est-à-dire la domination symbolique de l'hétérosexualité. L'extension des conditions d'accès aux techniques procréatrices signifie pour les opposant·es une multiplication possible des formes de familles monoparentales et homoparentales et donc une baisse de contrôle sur des normes liées aux questions de sexes et de sexualités véhiculées – ce qui pourrait signifier l'amoindrissement de la légitimité hétérosexuelle à long terme. C'est le cas notamment dans l'extrait suivant, où Nathalie Talleu, mère d'une famille nombreuse, vient apporter son témoignage en relatant son expérience personnelle :

(C_56)06NT : [...] *pardon + mais si l'amour est bien sûr indispensable il est loin d'être suffisant/ + l'enfant a aussi besoin d'être nourri soigné instruit/ + et surtout éduqué/ + or vous le savez bien + la meilleure éducation qui soit/ + et surtout la plus naturelle + c'est l'éducation par l'exemple + mais pour que l'éducation par exemple fonctionne il faut un exemple/ + et je ne connais aucun enfant qui se construise par rapport à un référent/ + l'éducation d'un enfant se fait chaque jour + à travers mille*

²³² Pour des éléments de définition, voir 1.2.1.1 du chapitre 4.

*actes posés au quotidien/ + quand mon mari pose un acte de respect envers moi/ + il montre à nos fils qu'un homme doit respecter sa femme + par la courtoisie dont il fait preuve/ XXXXX + même pour la mère la mère montre à ses filles comment une femme doit se conduire pour se faire respecter lui apprendre comment être élégante sans être dans la vulgarité/ + comment travailler sans se laisser marcher sur les pieds/ + comment respecter son mari/ + et tout ça par son exemple de chaque jour*²³³

En somme, si la résistance à un changement idéologique lié aux normes sexuées et sexuelles passe par une infériorisation, voire une exclusion de l'homosexualité en discours, elle repose aussi sur une valorisation et une réassignation de l'hétérosexualité comme la norme légitime à suivre. En cela, l'hétérosexisme étudié plus tôt dans ce chapitre est couplé avec l'expression d'une hétéronormativité, définie comme « la primauté de l'hétérosexualité et au processus de hiérarchisation entre les catégories essentialisées du masculin et du féminin (Chamberland et Paquin, 2005 ; Peel, 2001) » (Chetcuti, 2012, p. 72). C'est l'imbrication de ces deux dynamiques (l'hétérosexisme et l'hétéronormativité) que Rosine Horincq Detournay (2015, p. 150) nomme l'« hétérosystème » : « un système social [au service de l'hétérosexualité] soutenu par de nombreux rapports sociaux de pouvoir ». Samuel Chambers (2007, p. 663) écrit à propos de la notion d'hétéronormativité, qu'elle est « a regulatory practice of sex/gender/desire that thereby alters or sometimes sets the conditions of possibility and impossibility for gender ». Ces éléments sont à mettre en lien avec

la matrice sexe/genre/désir de Judith Butler (2006) selon laquelle il doit y avoir cohérence entre le sexe qui est conçu comme « mâle » ou « femelle », le genre qui est conçu comme « masculin » ou « féminin » et le désir qui est conçu comme complémentaire – hétérosexuel. Ainsi, c'est cet idéal de cohérence dans son ensemble qui pose problème et disqualifie les personnes au sexe « ambigu » – intersexe, transsexuel en transition, transgenre –, au genre trouble – efféminés et *tomboys*, transgenres –, puis à l'orientation non hétérosexuelle – homosexuel, gai et lesbienne, bisexuel, *queer*. En somme, certaines combinaisons sont considérées comme idéales, sont rendues possibles et sont érigées en modèles, tandis que les autres sont infériorisées, déconsidérées, punies, invisibilisées ou considérées comme abjectes ou inintelligibles.²³⁴ (Bastien Charlebois, 2011, p. 131)

Les constructions discursives étudiées ici sont alors la mise en discours de cet idéal de cohérence et sont produites en réaction à la perturbation potentielle que représente la loi en faveur de la « PMA pour toutes » pour l'institutionnalisation de la matrice hétérosexuelle

²³³ Extrait issu du discours officiel de Nathalie Talleu, lors de la manifestation nationale du collectif Marchons Enfants ! à Paris du 19 janvier 2020.

²³⁴ Les italiques sont dans le texte d'origine.

(qui, pour l'instant, est soutenue par un cadre législatif et lui offre un pouvoir symbolique sur les autres sexualités). Ces discours de résistance cherchent à protéger cet « ordre » montré comme « naturel » et à continuer à faire de l'hétérosexualité un idéal auquel il apparaît « bon » (voire nécessaire) de se conformer, en brandissant une image idyllique. L'extrait ci-dessous, issu d'un entretien semi-directif mené auprès d'un couple de militant·es (E11 et E12) investi·es aux AFC et à l'Alliance Vita le 28 novembre 2019, résume (et illustre) cette idée d'une opposition en raison d'une « confusion » dans la matrice et de la volonté de maintenir une distinction hiérarchisée entre les sexualités :

(C_12)55E11 : [...] *je mets en relation ça avec euh + euh le: + le mariage pour tous l'ouverture de la procréation + à des femmes qui sont seules et donc qui naturellement seules ne peuvent pas avoir d'enfants/ + ou qui sont en couple de femmes et qui naturellement ne peuvent pas en avoir/ + je mets tout ça un peu dans le même sac parce que + **on brouille tout/** [...] je me souviens j'avais assisté à une conférence/ + du comment c'était c'était le Cardinal Vingt-Trois l'archevêque de Paris/ à propos de l'ouverture du mariage pour tous et lui son: + son: + > enfin un des points de sa conférence c'était de dire/ + actuellement quand on parle de mariage/ + pour euh/ + 99% des Français c'est un homme et une femme/ + et **maintenant on veut faire passer une loi/ + qui fait que quand on parle de mariage/ + ça pourrait être un homme une femme/ deux hommes ou deux femmes/ + il dit mais c'est comme si/ + vous rentrez dans un magasin/ + de bicyclettes/ + et vous leur dites je veux une bicyclette/ + et on vous dit bah tenez voilà un tricycle c'est pareil/ + cette confusion/ + il s'opposait pas à ce que des couples/ < +***

56E12 : *c'est l'histoire des mots/ + c'est la guerre des mots/*

57E11 : *il s'opposait pas à ce que des couples homosexuels qui se forment et qu'il y ait une reconnaissance juridique/ euh: + avec des protections juridiques/ qui vont avec/ + il s'opposait au fait que ce soit mis sous la même étiquette/ + que le mot famille donc cette espèce de confusion fait que: + volontairement on brouille tous les repères/ + et puis en même temps on dit que la société est en manque de repères/ + donc y a même des contradictions de fond/*

À l'aune des analyses qui constituent ce sixième chapitre, il est possible d'affirmer que les opposant·es à la « PMA pour toutes » construisent un discours de résistance à un ordre nouveau, institutionnalisé par le vote de cette loi (qui, au moment du travail de terrain, n'avait pas encore été promulguée). Les discours du collectif Marchons Enfants ! cherchent alors à jouer « un rôle clé [...] dans la réaffirmation d'un ordre menacé par la

non-hétérosexualité » (Baider, 2019, p. 365). Pour cela, le mouvement contestataire construit et, par là-même, véhicule tout un système de croyances, de représentations sociales et de stéréotypes liés à la sexualité et au genre. Les discours contestataires étudiés affichent une vision hétérocentriste plaçant l'hétérosexualité comme élément constitutif de la norme sociale. Cette construction discursive participe à « l'infériorisation de sexualités non hétérosexuelles » (Bastien Charlebois, 2011, p. 142), devenant à certains niveaux de la mobilisation un argument convocable et convoqué au service de la revendication. Bien qu'il existe, on l'a vu, un argumentaire cohérent et rationnel qui légitime la formation de ce contre-mouvement, il est aussi fondé sur une conception idéologique des contours idéaux et normés (pour ne pas dire « normaux ») d'une cellule familiale. Cette « approche normative et stéréotypique crée un cadre rigide qui entraîne une violence symbolique pour tous ceux [et celles] qui n'y entrent pas » (Fracchiolla, 2015, p. 9).

Mais alors, peut-on dire qu'il s'agit de discours homophobes (Tin, 2003, 2010) ? Le terme homophobie a trouvé de larges échos dans la société, « que ce soit dans les médias, dans la littérature scientifique ou dans la vie de tous les jours pour décrire les actes de violence, d'intimidation et de discrimination à l'endroit des gais et des lesbiennes » (Chamberland et Lebreton, 2012, p. 27). Sa définition est aujourd'hui plus complexe qu'elle n'y paraît. En conservant une vision étroite de l'homophobie, elle désigne le « rejet des homosexuels, et de l'homosexualité » (Fassin, 2008, p. 76). L'homophobie est définie dans Le Rapport annuel 2021 de l'association SOS Homophobie comme « l'ensemble des manifestations de mépris, de rejet et de haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être »²³⁵. À partir des analyses présentées, si certains discours peuvent être aisément qualifiés de la sorte, la grande majorité des discours étudiés n'est pas facilement assimilable à ces éléments de définition, tant ils ne sont pas caractérisés « par des marques discursives d'altérité fortes dont l'objectif est de déshumaniser l'autre, de le nier jusqu'à l'anéantir » (Hugonnier, à paraître). Pour justifier de la difficulté à se saisir de cette acception de l'homophobie, peut aussi être mentionnée la quasi-absence d'insultes dans les discours contestataires, qui sont désignées comme typiques du discours homophobe pour exercer une mise à distance de l'autre (elles existent et je l'ai montré en section 1.1.1 de ce

²³⁵ https://ressource.sos-homophobie.org/Rapport_LGBTIphobies_2021_interactif.pdf [consulté le 16/09/2021].

chapitre). Mais également une construction discursive qui n'a pas toujours directement pour objet l'homoparentalité et/ou l'homosexualité. Ces discours d'opposition peuvent alors apparaître « inoffensifs et passent inaperçus sous le radar du concept d'homophobie » (Bastien Charlebois, 2011, p. 141). Or, « leur répétition trace le sillon de l'infériorité et rend possible la perpétration de gestes [et de discours] plus visibles de violence, de discrimination et de rejet » (*ibid.*). Doit-on alors penser cette notion dans une conception plus large et voir « dans l'homophobie un hétérosexisme » (Fassin, 2008, p. 76) ? Pour cette recherche, je fais le choix de ne pas étendre le concept d'homophobie à la seule expression d'une idéologie hétérosexiste et/ou hétéronormative. Sans minimiser la violence potentielle de ces discours, je crois qu'il importe de conserver une distinction des niveaux de lecture du discours et de veiller à ne pas former un pêle-mêle entre ces différentes grilles d'analyse afin d'éviter tout amalgame. À défaut, la notion d'homophobie devrait être maniée conjointement avec celles d'hétérosexisme et d'hétéronormativité, tant ces dernières sont « supérieur[es] sur le plan analytique » (Chamberland et Lebreton, 2012, p. 41) – en cela, je rejoins les critiques qui sont prononcées à l'égard de la popularité du terme homophobie²³⁶. Parler d'hétérosexisme et d'hétéronormativité m'a permis de détricoter les mécanismes idéologiques sous-jacents de ces discours, sans m'arrêter à la teneur-même de leurs mises en discours. Ces deux notions permettent ainsi de pointer le caractère problématique des « déclarations voulant que les femmes soient faites pour les hommes et que les hommes soient incomplets sans les femmes » (Bastien Charlebois, 2011, p. 142). De même, elles problématisent « le fait de parler de l'homme ou de la femme comme s'il s'agissait d'êtres monolithiques qui se caractérisent par un ensemble de traits et d'attributs absents chez l'autre » (*ibid.*).

Finalement, ces éléments langagiers façonnent un discours d'opposition policé, qui ne cède pas aisément à des excès langagiers (violence verbale fulgurante, émotions négatives fortes, etc.). Cela rompt avec l'imaginaire des revendications contestataires, que l'on pourrait penser capables de toutes les extravagances et mises en danger pour faire aboutir la lutte. Mais alors, pourquoi ces choix discursifs ? Pour quelle(s) raison(s) les militant·es s'opposent-ils·elles discursivement de cette manière ? Et qu'est-ce que cela veut dire de la

²³⁶ Pour une critique de la notion d'homophobie, voir Bastien Charlebois, 2011; Chamberland et Lebreton 2012.

revendication contestataire actuelle ? C'est à ces interrogations que le septième (et dernier) chapitre souhaite apporter des éléments de réponse.

Chapitre 7

Un discours adapté à son temps

La thématique soulevée dans ce septième chapitre représente une forme de découverte dans ce processus de recherche. La problématique initialement posée lors de l'écriture du projet de recherche, qui questionnait l'existence d'un continuum entre discours d'opposition et discours haineux au sein des revendications contestataires étudiées, n'a pas prouvé sa pertinence²³⁷. Les discours du collectif Marchons Enfants !, dont est constitué le corpus, ne valident pas les critères établis pour catégoriser sans difficulté un discours de haine directe (Lorenzi Bailly et Moïse, 2021). Leur analyse n'a pas montré de concomitance dans une même production langagière d'« une dimension discursive pathémique (liée aux émotions) », de « marqueurs de négation de l'altérité » et d'« actes de condamnation » (*ibid.*, p. 12). À la place, comme les précédents chapitres ont cherché à le montrer, l'opposition construit un discours argumenté et rationalisé, qui semble respecter les règles de la « coexistence dans le *dissensus* » (Amossy, 2014b). Même lorsqu'il s'agit d'étudier les attaques formulées à l'égard de l'homosexualité, les marqueurs langagiers ne sont dans la majorité des cas pas facilement assimilables à un discours homophobe, ni à un discours de haine directe tant les procédés langagiers qui peuvent être jugés comme problématiques sont mobilisés isolément. En considérant le caractère explicitement haineux des discours observés lors des manifestations « anti-mariage pour tous » de 2013 (Fracchiolla et Moïse, 2021, p. 39) et un lien de parenté entre ces deux moments de militantisme, il est possible d'affirmer que ces discours font état d'un réel changement discursif. Ainsi, il me semblait intéressant d'interroger les éléments qui façonnent l'évolution des stratégies discursives déployées, et les conséquences discursives et analytiques qui en découlent. Pour ce faire, j'aborderai dans un premier temps la question

²³⁷ Pour un retour réflexif sur cette problématique de recherche, voir section 3.3 du chapitre 3.

d'un cadre de contrainte qui pèse sur ces discours contre l'ouverture de la PMA à toutes les femmes. Dans un deuxième temps, j'avancerai l'idée du recours à des stratégies de contournement de cette contrainte par les opposant-es. Et enfin, dans un troisième temps, j'amorcerai une réflexion autour des enjeux de catégorisation de ces discours, qui résultent d'une tentative de produire un discours adapté à son temps.

1. Sous la contrainte

« Les usages sociaux sont régis par un ensemble de règles implicites et explicites qui visent à assurer l'harmonisation des rapports entre les individus, selon le principe que les comportements normaux, donc normés, sont les plus susceptibles d'assurer le bien-être collectif » (Lagorgette et al., 2011, p. 28). Les « usages sociaux de nature langagière » sont aussi soumis à des normes, qu'elles « relèvent de la bienséance (parler au bon moment, ne pas dévoiler de secret, ne pas dire de gros mots), de croyances religieuses (ne pas blasphémer) ou de l'appareil juridique (l'injure, la diffamation ou la menace constituent des délits) » (*ibid.*). Un cadre de contrainte idéologico-discursif (Rennes, 2007a, p. 410) pèse alors sur les discours et délimite les règles « du dicible et de l'indicible, de l'opposable et du scandaleux » (*ibid.*).

Cette contrainte est encore plus prégnante lorsqu'il s'agit de

discours relatifs à l'égalité dans des régimes qui se réclament des principes de la Déclaration des droits de l'homme. Pour être publiquement audible et acceptée dans le débat public, l'opposition aux demandes locales d'égalité ne doit pas être en effet assimilable à un positionnement en faveur de l'inégalité. (*loc. cit.*)

À mesure des avancées sociétales pour l'égalité des sexualités et d'une considération grandissante de toute forme de discrimination, des règles du discours ont été transcrites juridiquement pour réprimer les propos « diffamatoires ou injurieux à l'égard des [personnes] homosexuel[les] » (Mécary, 2006, p. 131). La loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 en est un exemple²³⁸ : par son vote, les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe sont désormais encadrés et condamnables dans une certaine mesure²³⁹. De plus, les mobilisations de 2013 menées par LMPT ont été marquées par les

²³⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000423967/> [consulté le 27/08/2021].

²³⁹ Pour une discussion autour des implications juridiques de cette loi, voir Mécary, 2006.

« évènements discursifs moraux » (Paveau, 2012, paragr. 38) qu'elles ont entraînés. De nombreux « métadiscours d'indignation morale » (*ibid.*) ont en effet circulé autour des discours d'opposition au mariage pour tous, accusés d'avoir une portée homophobe – ce qui a conduit à une disqualification et une marginalisation de cette lutte. Ces discours d'indignation « constituent une sorte d'éthique du discours » (*loc. cit.*), et témoignent d'une sanction sociale potentielle lorsque des productions langagières sont considérées comme moralement contestables. Ces évènements ont permis d'attester de ce qui appartient à cet « ordre du discours » (Foucault, 1971), et les normes qui le composent dans notre société.

Les militant·es « contre » l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires ne peuvent alors s'extraire de ce cadre de contrainte juridique et sociale. L'analyse des discours contestataires montre d'ailleurs une connaissance et une prise en compte de ces règles explicites et implicites par les opposant·es. Je propose alors d'étudier les formes d'expression et, par là-même « la spécificité des contraintes normatives qui pèsent sur la formation publique des positionnements » (Rennes, 2011b, p. 163) d'opposition à la « PMA pour toutes », puis d'identifier les figures discursives qui traduisent une tentative d'adaptation aux règles du discours par ce contre-mouvement.

1.1. Les règles du discours explicitées

L'analyse des discours contestataires montre la dénonciation de l'existence d'un « périmètre du publiquement débattable » (Rennes, 2016, p. 40), qui organise et contraint les prises de parole de l'opposition. Ce cadre de contrainte est notifié à de nombreuses reprises dans les discours à destination de la sphère publique, comme c'est le cas dans les extraits ci-dessous :

(C_67_13)07LR : *bravo pour votre courage/ + bravo d'avoir bravé les intimidations le politiquement correct/ + les injections + > les injonctions moralisatrices au nom de pseudo égalité*²⁴⁰

²⁴⁰ Extrait de son discours lors de la manifestation nationale organisée le 6 octobre 2019 à Paris. Cette intervention est produite à la fin du défilé, lors des prises de parole successives des représentant·es du contre-mouvement à destination des mobilisé·es du jour (et de celles et ceux qui suivent la manifestation à distance).

(C_56)14CR : *certains veulent interdire qu'on s'exprime/ + ce n'est pas un climat de débat mais bien un climat d'intimidation/ + c'est inacceptable/ + et nous ne nous taisons pas*²⁴¹

(C_35) : [...] *De courageux députés tentent de ramener à la raison, d'élever le débat, d'alerter sur les dangers inéluctables mais semblent écrasés par une majorité « progressiste » inconsciente et par un temps de parole scandaleusement contraint.*²⁴²

Les opposant·es parlent d'un « temps de parole scandaleusement contraint », elles et ils feraient alors face à des « intimidations », des « injonctions moralisatrices », mais également au « politiquement correct ». Il est évoqué une parole confisquée, et la volonté pour « certains » d'interdire leur expression. Pour les militant·es, présenter leur engagement et leur volonté de s'opposer à la « PMA pour toutes » dans ce contexte en tension participe, là encore, à valoriser la lutte et l'*éthos* collectif de ce contre-mouvement. Ludovine de La Rochère (LR) parle d'un certain « courage » nécessaire pour « braver » les règles du discours.

Néanmoins, ces discours en circulation n'apportent aucun élément sur la teneur de ces règles normatives. Ces extraits soulèvent plusieurs interrogations : de quoi s'agit-il lorsqu'on évoque le « politiquement correct » dans ce contexte de revendications contestataires, à quelles injonctions normatives les opposant·es sont contraint·es ? Pour Juliette Rennes (2016, p. 40), la compréhension des « formes de conflictualité discursive autorisées dans une société donnée » passe par le fait « de s'intéresser aux acteurs, aux objets et aux prises de position qui sont hors de la controverse publique ». En effet,

les « contre-discours », produits par celles et ceux que Nancy Fraser appelle les « contre-publics » qui ne peuvent exprimer leurs idées et mettre en forme leurs expériences « au sein des publics dominants » (Fraser, 2001[1992], p. 138-139) doivent être traqués dans des matériaux d'enquête n'ayant pas un tel degré de publicité. (*ibid.*, p. 40-41)

La démarche ethnographique mise en place et les productions langagières recueillies de cette façon sont des portes d'entrée privilégiées. Les entretiens semi-directifs et les

²⁴¹ Extrait du discours de Caroline Roux (CR), déléguée adjointe de l'Alliance Vita, lors de la manifestation nationale organisée par le collectif Marchons Enfants ! le 19 janvier 2020 à Paris. Cette intervention est produite à la fin du défilé, lors des prises de parole successives des représentant·es du contre-mouvement à destination des mobilisé·es du jour (et de celles et ceux qui suivent la manifestation à distance).

²⁴² Extrait du communiqué de presse des AFC en date du 4 octobre 2019.

observations menées lors d'évènements d'entre-soi militants témoignent de moments favorables à l'échange de « propos métadiscursifs sur ce qui peut être dit, et ce qui doit être dit, en dehors de ces espaces » (*ibid.*, p. 41). L'ethnographie permet alors d'accéder aux coulisses (aux marges pourrais-je dire aussi) de la revendication contestataire étudiée.

Comme l'a mis en évidence Michel Foucault (1971, p. 11-12), l'analyse des propos métadiscursifs non-publicisés des opposant·es donne à voir « le jeu de trois types d'interdits qui se croisent, se renforcent ou se compensent, formant une grille complexe qui ne cesse de se modifier ». Les opposant·es disent composer leurs discours à partir d'un système d'interdits comprenant, dans les termes de Michel Foucault (*ibid.*), le « tabou de l'objet » (« on sait bien que l'on n'a pas le droit de tout dire »), le « rituel de la circonstance » (« on ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance ») et le « droit privilégié ou exclusif du sujet qui parle » (« n'importe qui [...] ne peut pas parler de n'importe quoi »). Pour illustrer la mise en discours de ces interdits, il est possible de convoquer cet extrait d'entretien semi-directif mené le 28 novembre 2019 au domicile d'un couple de militant·es (E11 et E12) investi·es d'abord aux AFC puis à l'Alliance Vita :

(C_12)289E11 : *et puis avec ces histoires de homophobie: je sais pas quoi/ + qu'on met autour de ça: < +*

290E12 : *on se protège/*

291E11 : *ouais c'est des sujets c'est comme l'histoire de l'homopho:- + > de la: alors l'homophobie mais de l'islamophobie < +*

292E12 : *mais parce qu'on en prend plein la gueule/ + et qu'on (n')a pas envie d'être blessé encore/*

293E11 : *non mais attends l'islamophobie maintenant c'était y a ce concept qui a été + inventé/ + qui fait que parler de l'islam/ + immédiatement/ tu te mets sur tes gardes en te disant ouh la la/ + ouh: si: + > il faut pas que je dise trop: parce que + ça peut être dangereux parce que: + et homophobie c'est pareil/ + parler de l'homosexualité ouh la la il faut que je mesure au quart de millimètre mes mots parce que sinon euh: on va croire que je suis contre les homosexuels/ + et que + euh: voilà/ + et homo- + > islamophobie que je suis contre les arabes/ < +*

294E12 : *c'est idiot/ c'est idiot/ c'est idiot/*

Dans ce passage, on comprend que les militant·es qui expriment leur opposition à cette nouvelle mesure craignent l'accusation de tenir des propos homophobes et de mener une lutte « contre » les personnes homosexuelles. Les dénonciations d'homophobie et d'islamophobie sont présentées comme deux processus similaires (« c'est pareil »), qui impliquent une surveillance des productions discursives sur les sujets de l'homosexualité et

de l'islam (« parler de l'islam + immédiatement/ tu te mets sur tes gardes ») – on retrouve le « tabou de l'objet ». L'évocation de ces deux formes de discrimination donne à voir une mise à distance, voire une remise en question, de leur véritable existence (et nécessité) : « ces histoire de homophobie je sais pas quoi » ; « ce concept [islamophobie] qui a été inventé ». Pour cet opposant (E11), ce contrôle du discours passe notamment par le choix des termes pour parler de l'homosexualité : « il faut que je mesure au quart de millimètre mes mots parce que sinon euh: on va croire que je suis contre les homosexuels/ ». Se met alors en place une forme d'« autocensure », car la peur des sanctions juridiques et sociales agit comme un repoussoir.

D'autres prises de parole des opposant·es viennent davantage encore préciser les interdits qui entourent le sujet de l'homosexualité. Les marqueurs métadiscursifs présents dans les deux commentaires Facebook ci-dessous permettent d'accéder à ce qui relèverait du domaine de l'indicible. Dans le premier commentaire, on comprend que l'argument de la nature, et de l'existence de lois dites « naturelles », est une argumentation devenue inaudible : « le modèle de la nature (oh, le vilain mot) ». Dans le second commentaire, c'est l'affirmation d'une dimension pathologique de l'homosexualité qui est désormais proscrite. Le cadre de contrainte est explicité : « on t'interdit de dire que l'homosexualité est une maladie ». Aussi, l'internaute dénonce une forme de censure par la modération du réseau social Twitter (cela rejoint les interdits liés aux « circonstances » d'énonciation) ; les « LGBT » sont ici épinglés comme responsables de ce contrôle sur le discours. Ces éléments reflètent une histoire interactionnelle, une mémoire discursive²⁴³ attachée à ces délibérations citoyennes et de normes discursives qui se sont construites au fil des confrontations autour des droits sexuels et reproductifs en France.

Pseudo, 26/01/20, 16h00 : *Mme Rossignol devrait discuter avec des collègues parce que c'est vite évident : il y a moins de problèmes là où le cadre familial est stable, et sur l'ancien modèle. Parce que c'est le **modèle de la nature (oh, le vilain mot)**, tout bêtement.*²⁴⁴

Pseudo, 26/01/20, 13h00 : ***Histoire de voir s'il y a autant de LGBT chez les modérateurs de Facebook qu'il n'y en a chez Twitter, voici le twitt que j'ai envoyé le***

²⁴³ Pour des éléments de définition, voir section 2 de ce chapitre.

²⁴⁴ Commentaire recueilli sous l'une des publications Facebook de LMPT en date du 26 janvier 2020 à 12h00. La publication traite de la décision du Sénat, qui vient tout juste de retirer l'article 1 du projet de révision des lois de bioéthique. Elle est accompagnée d'un article du Figaro, intitulé « Bioéthique: le Sénat refuse de "bouleverser" la filiation ». Laurence Rossignol est une sénatrice française représentante du Parti socialiste.

18/6/2019 : « **D'un côté on t'interdit de dire que l'homosexualité est une maladie ? OK! De l'autre on fait rembourser par la Sécurité sociale une PMA pour 2 lesbiennes qui veulent un enfant. Faudrait savoir! C'est une maladie ou pas ? Explications SVP!** » 10:19 AM 18 juin 2019 Twitter fort Android « **REPONSE: Viré de twitter sans aucune explication** »²⁴⁵

Je le disais plus tôt, pour les opposant·es à la « PMA pour toutes », les interdits se positionnent aussi en fonction des « circonstances » d'énonciation, comme c'est le cas dans ce passage d'entretien mené le 6 octobre 2019 dans le bus retour de la manifestation nationale à Paris, où le militant de l'Alliance Vita dit ne pas pouvoir exprimer ses opinions dans n'importe quel « niveau de la société », et notamment dans le cadre professionnel :

(C_9)10CH : [...] *et dans votre travail euh: dans votre travail votre engagement est-ce qu'il se: est-ce que vous pouvez montrer votre engagement est-ce que vous l'affirmez/*

11E10 : ***de manière très discrète de manière très discrète c'est-à-dire avec des + des gens qui sont mes proches mes amis/ + qui peuvent essayer de comprendre/ + euh: + au niveau de la société je le cache pourquoi/ + parce que je travaille pour une société américaine/ + la plupart de ces sociétés américaines sont ce que j'appellerais bien-pensante/ + c'était-à-dire que: elles veulent pas de vague/ + elles veulent être dans cette mouvante euh: + qui aujourd'hui pousse à tous ces progrès sociétaux/ + un peu démesurés qui se laissent guider par: + euh: + par les: par les désirs de ces lobbys LGBT + donc voilà encore on reçoit des messages tous les ans des messages d'encouragement à: + aux marches des fiertés et toutes ces choses-là qui pour moi ne représentent absolument rien/ + donc aujourd'hui si j'affirmais mon opposition à ces choses-là on peut dire que je risquerais ma place/***

12CH : *ouais:*

13E10 : *ouais je risquerais mon boulot/ + clairement/ + y a: y a une tolérance quand on est dans + dans la même direction mais dès lors qu'on sort de ce chemin-là y a y a aucune tolérance y a aucune tolérance dans ces sociétés américaines **on en profite pour vous montrer que justement c'est vous qui êtes intolérant c'est vous qui êtes homophobe c'est vous qui êtes euh: + fermé obtus etc** + et puis voilà on finit par euh par vous montrer certaines conséquences/ + notamment bah de: soit d'être dans un placard soit de quitter l'entreprise euh: + donc voilà je reste extrêmement discret/ + j'arrive à le vivre même si d'un point de vue moral/ + c'est pas forcément facile + mais bon je le fais/*

Ce militant énonce devoir « cacher » son opposition à des « choses », qui sont en adéquation idéologique avec la société qui l'emploie. Là encore, c'est la crainte d'être accusé d'homophobie et de un ensemble de qualificatifs qu'il pense accrochés à cette désignation : « on en profite pour vous montrer que justement c'est vous qui êtes intolérant c'est vous qui êtes homophobe c'est vous qui êtes euh: + fermé obtus etc ». Il prétend aussi

²⁴⁵ Idem.

que les sanctions sociales peuvent conduire à son licenciement : « aujourd'hui si j'affirmais mon opposition à ces choses-là on peut dire que je risquerais ma place ». Cet extrait traduit un véritable malaise qui traverse la société et la fragmente, mais également de « l'inversion de la question homosexuelle » (Fassin, 2003) à l'œuvre depuis quelques années. En effet, ce n'est désormais plus le comportement homosexuel qui est traité de déviant, mais bien celles et ceux qui considèrent cette forme de sexualité comme tel. Comme le souligne Éric Fassin (2003, p. 264), « en France, il est ainsi devenu plus infamant peut-être de s'entendre taxer d'homophobie que d'homosexualité ». De là, pour le collectif et ses membres, l'objectif est alors de s'opposer à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes tout en se protégeant de telles dénonciations.

1.2. Prise en compte et tentative d'adaptation

« [L]es usages sociaux sont changeants, adaptables et adaptés en fonction de pressions internes (par exemple, la baisse de la croyance religieuse aura des répercussions sur la perception du blasphème) et externes (l'arrivée massive d'une population étrangère amènera certains interdits religieux) » (Lagorgette et al., 2011, p. 28). La connaissance (ou la croyance) des contraintes idéologico-discursives qui entourent les controverses d'égalité conduit les militant·es à modeler leurs productions langagières (quand elles et ils ne doivent se résigner à se taire). Ce cadre de contrainte, « imbriqué [on l'a vu] dans un réseau de discours préalables » (*ibid.*), sous-entend « des comportements qui ont eu des conséquences suffisamment négatives pour les bannir, que ces conséquences soient réelles ou fantasmées » (*loc. cit.*). En l'occurrence ici, il s'agit de prévenir tous les comportements discursifs qui pourraient conduire à une accusation d'homophobie (voire de haine), agissant, les opposant·es le savent, comme un disqualifiant immédiat de la contestation.

Pour Juliette Rennes (2007a, p. 408-409), ces normes de discours agissent « d'abord sur les usages du vocabulaire politique : les opposants à telle ou telle égalité réclamée mobilisent avec emphase les références à l'universalisme, à la République, voire à l'égalité ». Cela crée « des conflits sémantiques et définitionnels avec leurs adversaires, qui, avec les mêmes mots, soutiennent des points de vue contraires » (*ibid.*, p. 409). Le mouvement étudié se réclame, je l'ai montré, « de la non-violence et de la lutte contre les

discriminations » (Fracchiolla, 2015, p. 4). Toujours selon Juliette Rennes, cet « ordre du discours » oriente « ensuite les stratégies argumentatives conservatrices » (*loc. cit.*), car de là découle « une “rareté des arguments acceptables” »²⁴⁶ (Rennes, 2011b, p. 163). Il n'est alors plus question de contester de front l'objectif égalitaire poursuivi par la loi, mais les arguments s'attaquent à ses enjeux périphériques (notamment ses conséquences). Ces deux éléments sont vérifiables dans le corpus, et relèveraient donc de figures d'adaptation aux normes discursives, visant à soustraire la mobilisation de toute accusation d'homophobie. L'analyse des discours contestataires permet d'élargir ce spectre des tentatives d'adaptation à l'« ordre du discours », et notamment grâce à l'étude de la conscientisation de celui-ci par les opposant·es. Dire et parler de l'homosexualité est présenté comme contraint, et l'ensemble des procédés langagiers identifiés dans le chapitre 6 semble répondre à ce périmètre du publiquement dicible, tant les analyses discursives montrent un malaise à nommer cette orientation sexuelle (« ces gens-là », « ce mode de vie-là », « ce cas-là », etc.).

Les contraintes liées aux controverses d'égalité conduisent également les opposant·es à affirmer (et à justifier) leur non-souhait de causer un quelconque « mal » aux enfants à naître et à leur famille à travers ces revendications, qu'il s'agisse d'une configuration homoparentale ou monoparentale. C'est notamment le cas dans l'extrait ci-dessous, issu d'une émission de Radio Notre-Dame en date du 20 janvier 2020 :

(C_62)29PM : oui on doit tenir deux choses à la fois qui sont à priori un peu contradictoires/ mais qui ne le sont pas tant que ça la première chose c'est que toute naissance est une bonne nouvelle toute venue au monde tout avènement est une très bonne nouvelle/ + euh: vous savez moi je suis médecin j'ai assisté à des dizaines d'accouchement euh: et à chaque fois c'est la même chose/ c'est une magie qui se produit/ c'est-à-dire ce petit bout qui se met à respirer c'est extraordinaire et à ce moment-là on se demande pas quel est le statut marital de ses parents/ + voilà donc ça c'est la chose qu'on tient/ + et donc toutes les familles et tous les enfants sont bienvenus votre famille aussi est bienvenue + et en même temps on réfléchit à ce que sont les politiques publiques/ + donc qui est un autre échelon/ + et: euh nous pensons que ce n'est pas une bonne chose + de favoriser la venue la la constitution de familles + monoparentales voilà/

²⁴⁶ Les italiques sont dans le texte d'origine.

Pascale Morinière (PM) est face à Anne-Sophie Duperray, cofondatrice de l'association Mam'en Solo. La présidente des AFC énonce que « toute naissance est une bonne nouvelle toute venue au monde tout avènement est une très bonne nouvelle », puis que « toutes les familles et tous les enfants sont bienvenus votre famille [en s'adressant à Anne-Sophie Duperray] aussi est bienvenue ». Ce n'est que dans un deuxième temps que l'argument pragmatique des considérations économiques qui entourent les familles monoparentales est avancé : « et en même temps ». Finalement, cette argumentation suit une forme concessive²⁴⁷, qui peut être reformulée par « oui ... mais ... » (structure typique de la concession). Pour Pascale Morinière, c'est une façon de désamorcer la perception d'une attaque personnelle (au fondement idéologique) à l'égard des différentes formes de famille. Il est intéressant de noter dans ce passage l'utilisation des termes « famille » et « parent » pour désigner une autre conception de la famille « traditionnelle » défendue par les AFC. Comme le souligne Juliette Rennes (2007b, p. 97), « [l]e moment où les désignations du camp hétérodoxe tendent à s'imposer à l'ensemble des locuteurs peut témoigner, sinon d'un tournant dans le rapport de force, du moins d'un processus de légitimation de la vision du monde portée par le discours jusqu'alors marginalisé ». Car la considération de ces familles est grandissante dans la société et qu'elles sont de plus en plus « normalisées » à mesure des lois égalitaires dans la doxa hégémonique, « il devient peu efficace d'argumenter en dehors de cette croyance » (*ibid.*) pour les opposant·es.

Aussi, l'adaptation aux règles du discours oblige les protagonistes investis à se justifier frontalement des accusations latentes d'homophobie dont font l'objet les revendications d'opposition à des demandes égalitaires en France. Sans revenir ici sur sa dimension dialogique²⁴⁸, la figure ci-dessous, extraite d'un livret pédagogique²⁴⁹, témoigne d'une prise en compte des discours circulants parmi les opposant·es pour y apporter une contre-argumentation :

²⁴⁷ Pour des éléments de définition, voir section 2.1 du chapitre 5.

²⁴⁸ Un autre extrait similaire de ce livret a fait l'objet d'une analyse sur les éléments dialogiques et polyphoniques qui le constituent, voir section 2.1 du chapitre 5.

²⁴⁹ Ce livret, intitulé « PMA. Réflexion sur l'extension aux couples de femmes et aux femmes seules », a été édité en novembre 2018. Il est disponible sur le site internet des AFC et est un document ressource important des militant·es investi·es sur le terrain.

LORSQU'ON DIT...

Les opposants à l'extension de la PMA sont lesbophobes !

16

... A-T-ON PENSÉ À ?

Le débat en question mérite mieux que des invectives ou des caricatures.

Vouloir réserver l'assistance médicale à la procréation pour les cas d'infertilité pathologique constatée entre un homme et une femme est une position fondée anthropologiquement, socialement et juridiquement (voir développements supra.). C'est, aussi, l'état du droit positif et c'était, il y a peu (avis n°90 du 24/11/2005), la position du CCNE*.

L'Église catholique est, elle, réservée sur toute assistance médicale à la procréation qu'elle soit, d'ailleurs, hétérologue (avec un tiers donneur) ou homologue (au sein du couple) pour des raisons exposées dans un document de référence liées notamment à la question des embryons dits surnuméraires et à l'absence d'acte conjugal.

D'autres personnes, issues d'une 'culture' différente, ont aussi émis une critique de toute PMA.

Figure 6. Prise en compte et adaptation au cadre de contrainte

Pour le collectif Marchons Enfants !, il ne s'agit alors pas seulement de démontrer le bien-fondé de cette opposition, mais également de s'extirper de toute accusation de discrimination. Elles et ils prennent à bras-le-corps cette tentative de disqualification et devancent par là même les discours à venir de l'adversaire. À l'affirmation « les opposants à l'extension de la PMA sont lesbophobes ! », l'instance de locution répond que « le débat en question mérite mieux que des invectives ou des caricatures ». La pensée de l'adversaire est disqualifiée et les militant·es se positionnent en « victime » d'une parole offensive et violente (c'est bien là le sens du terme « invective »). Désormais, celles et ceux qui

dénoncent une portée homophobe des revendications contestataires sont présentées comme à l'origine d'une forme d'agressivité. La réfutation de cette accusation passe aussi par la démonstration que l'opposition à la « PMA pour toutes » n'a pas de moteur idéologique (ce qui rend caduque la dénonciation d'homophobie) : c'est une « position fondée anthropologiquement, socialement et juridiquement » est-il écrit. On retrouve l'argument d'autorité : « c'était, il y a peu, la position du CCNE ». Dans ce sens, l'instance de locution se désolidarise d'une pensée catholique et de motivations chrétiennes : « L'Église catholique est, elle, réservée sur toute assistance médicale à la procréation ». L'incise vient renforcer la distinction entre cette autorité religieuse et le mouvement contestataire. La religion, et les normes et valeurs qu'elle véhicule, ne serait alors pas à l'initiative de cette mobilisation²⁵⁰. La force de ces éléments langagiers repose sur l'existence d'un argumentaire cohérent qui circule ailleurs et, surtout, de discours de contestation sous surveillance, qui ne sont pas facilement caractérisables (sans réfutation possible) comme problématiques. Ces dires viennent alors renforcer un discours sous contrôle (et inversement).

Cette réfutation d'homophobie, qui serait sous-jacente aux revendications contestataires, est aussi vérifiable dans des situations de communication où sympathisant·es et opposant·es de cette loi se retrouvent dans une relation interpersonnelle. Il semblerait que les discours contestataires aient une certaine volonté de nettoyer la lutte des accusations préjudiciables, et ce dès lors qu'elles peuvent être formulées. C'est notamment le cas dans l'extrait ci-dessous d'une émission diffusée sur Sud Radio en date du 24 juin 2019 :

*(C_87)6711 : si vous me permettez moi je relève/ de ce débat qui me paraît très intéressant/ + que personne ne semble s'opposer/ à l'idée de la PMA + s'agissant + d'un couple marié infertile/ et qui peut avoir des enfants dans ce cas-là/ autrement dit + vous vous opposez Monsieur + à l'hypothèse de la PMA + s'agissant d'un couple + non marié + et non hétérosexuel je ne vois pas comment on peut avoir une position à un phénomène général euh qui paraît en soi ne pas paraître criminel + vous me diriez je suis contre la PMA/ euh quels que soit les les bénéficiaires couples mariés/ pas mariés hétérosexuels ou pas je dirais vous êtes un extrémiste/ + mais au moins il y aurait de la cohérence\ + seulement quand vous êtes opposé à la PMA **UNIQUEMENT** lorsqu'il s'agit de couples non hétérosexuels non mariés/ je me dis que quelque part il y a un sous-titre un un un on lit en transparence + dans vos propos + quelque chose qui est en opposition aux couples homosexuels*

²⁵⁰ Il est possible de mettre ces éléments en lien avec la notion de retravail de l'éthos préalable du collectif Marchons Enfants !, qui a déjà fait l'objet d'une analyse en section 2.2.2 du chapitre 4.

68P1 : *homophobie/*

69I2 : *bah oui alors < +*

70P1 : *c'est ça que vous voulez dire/ homophobie*

71I1 : *bah je: < +*

72P1 : *oui bon répondez et on vous repose la question dans un instant*

73AD : *oui parce que quand on vous accuse d'homophobie c'est quand même bien qu'on puisse répondre/ non euh dans le cas par exemple de l'ouverture de la PMA aux femmes seules/ + on va pas parler d'homophobie pourtant on y est opposé/ + donc là pardon mais l'absence de cohérence/*

74I1 : *oui c'est votre alibi ça/*

75AD : *oui tout à fait c'est que/ là c'est pas la question d'un couple homosexuel qui pose problème mais c'est le fait de l'absence de père dans le processus de procréation médicalement assistée*

Albéric Dumont (AD) est face à Jean Yves Le Borgne (I1), avocat pénaliste, qui lui adresse l'énoncé suivant : « je me dis que quelque part il y a un sous-titre un un un on lit en transparence + dans vos propos + quelque chose qui est en opposition aux couples homosexuels ». C'est une formulation indirecte d'une accusation d'homophobie, explicitée au tour de parole suivant par le présentateur de l'émission (P1) : « c'est ça que vous voulez dire/ homophobie », que Jean Yves Le Borgne n'avalisera d'ailleurs à aucun moment. Il est intéressant de noter la prudence du locuteur à expliciter sa pensée ; l'avocat va précéder sa dénonciation d'une démonstration, il dit que c'est un « sous-titre » de ces revendications, une lecture « en transparence ». Tout cela va dans le sens de la difficulté à interpréter les discours contestataires et à affirmer fermement leur caractère homophobe. Les opposant·es travaillent à opacifier leurs discours par les différents procédés mis en évidence tout au long de cette thèse, et placent leur adversaire en difficulté. Pour le camp adverse, soutenir une quelconque dimension idéologique de ces mobilisations devient en effet périlleux pour sa propre face, car la menace d'être soi-même perçu comme l'agent d'une agressivité plane. Rapidement ensuite, Albéric Dumont souhaite prendre la parole pour répondre à cette attaque : « oui parce que quand on vous accuse d'homophobie c'est quand même bien qu'on puisse répondre ». S'en suit une réfutation en revenant sur un manque de logique de la part de son adversaire. Le porte-parole du collectif Marchons Enfants ! oriente sa visée discursive vers le délocuté, il ne cherche pas à convaincre son interlocuteur (du contraire de ce qu'il dit – ou insinue – penser) mais bien celles et ceux qui écoutent l'émission. Albéric Dumont tente en effet de les persuader de l'infondé de cette dénonciation et de l'objectif d'une lutte menée contre « l'absence du père » et non contre les personnes

homosexuelles. C'est aussi la circulation d'une accusation d'homophobie qui souhaite être interceptée et rompue.

La contre-argumentation des dénonciations d'homophobie formulées par le camp adverse est aussi observable dans d'autres niveaux de la mobilisation, et notamment dans les commentaires Facebook des différentes pages des associations investies, comme c'est le cas dans les échanges ci-dessous :

Pseudo A, 23/01/20, 17h00 : *J'ai vécu sans mère et mes « repères » vont très très bien. Je parle 5 langues, je suis en fin de master et en très bonne santé mentale. Je ne crois pas qu'avoir un père et une mère influe sur notre développement. Ce qui joue par contre c'est l'éducation. **Combien d'enfants dans vos rangs se suicident chaque année à cause de l'homophobie que vous leur faisiez subir?***

→ Pseudo B : *Pseudo A **je ne vois pas d'homophobie chez nous!** la quantité d'homosexuels avec qui j'ai travaillé est importante! Mais deux êtres de même sexe ne produisent pas un enfant. Donc ne mentons pas aux enfants!*

→ Pseudo C : *Pseudo A **Je comprends que certaines réactions peuvent faire peur. Mais dire qu'il faut un père et une mère pour procréer n'est pas de l'homophobie. Dire qu'il faut nécessairement un père et une mère pour bien grandir n'est pas vrai non plus et heureusement. Mais priver de manière délibérée un enfant de l'un ou de l'autre - dès sa naissance n'est pas juste pour lui, sauf qu'il ne peut pas se défendre aujourd'hui... d'où l'exaspération de certain(e)s sur le sujet et pour cela, toutes mes excuses.***²⁵¹

Sous la forme d'une question rhétorique, l'internaute, renommé Pseudo A, incrimine les opposant·es d'être, par leur homophobie, à l'origine de conséquences dramatiques chez des enfants. Cette accusation ne va pas rester sans réponse (au contraire), et va être réfutée par différent·es protagonistes de la lutte. Les deux commentaires relevés (en réponse, signalés par le signe →) font état de formes de négation : « je ne vois pas d'homophobie chez nous! » ; « dire qu'il faut un père et une mère pour procréer n'est pas de l'homophobie », suivies respectivement d'une justification. Dans le commentaire de Pseudo B, les signes extérieurs d'une proximité avec des personnes homosexuelles sembleraient rendre impossible l'homophobie : « la quantité d'homosexuels avec qui j'ai travaillé est importante ». Un appel à un argument de faits est ensuite déployé (« deux êtres de même sexe ne produisent pas un enfant »). C'est le sentiment d'indignation face à la privation d'un père ou d'une mère pour l'enfant à naître qui est avancé par Pseudo C comme moteur de cette mobilisation. L'internaute réaffirme que la revendication s'érige « pour » l'enfant

²⁵¹ Commentaires suscités sous une publication Facebook de LMPT en date du 23 janvier 2020 à 12h00. Les commentaires « réponse » ont été sélectionnés par l'ordre chronologique d'apparition, et leur réponse formulée directement sur l'accusation d'homophobie.

(sans défense), ce qui conduit aussi à légitimer les propos tenus dans ce but. On retrouve les procédés présentés au cours des précédents chapitres : la construction de la figure du *héros*, l'usage de la concession (« je comprends ... mais ») et de formules de politesse (« toutes mes excuses »). L'internaute se démarque de ce que l'on pourrait attendre d'une communauté pleine d'agressivité. Finalement, ce commentaire crée un décalage avec l'attaque formulée par Pseudo A, et transforme ce dernier en « méchant » de l'histoire (qui n'est, lui, plus dans la compréhension de l'autre).

En résumé de cette première partie de chapitre, un cadre de contrainte juridique et sociale agit sur la production des discours contestataires et oblige les protagonistes investis à adapter l'expression de leur opposition. Elles et ils semblent avoir acquis les règles du contrat de communication désormais attachées aux controverses d'égalité et répondent, par différents procédés langagiers, aux attentes de ces normes discursives. De cette manière, la construction des discours contestataires cherche vraisemblablement à protéger le contre-mouvement d'accusations délétères et à conserver une diffusion et une écoute stratégiques de ses idées dans l'espace public. Sur ce dernier point, le respect des règles discursives semble en effet permettre « d'éviter la censure [...] en brouillant la frontière entre l'expression d'une croyance (légitime) et l'attaque verbale aux personnes (en général sanctionnée) » (Vernet et Määttä, 2021, p. 48). Par-là, ces procédés langagiers conduisent à ériger la question de l'ouverture de la « PMA pour toutes » comme un sujet politique à part entière, où chacun·e est en bon droit de donner son opinion, et où la dénonciation d'homophobie (qui agit comme un disqualificateur) devient alors difficilement mobilisable par le camp adverse. Si l'analyse de ces productions langagières donne à voir un discours majoritairement policé, il serait faux de penser que les idéologies sous-jacentes à ces contestations (qui je le rappelle s'inscrivent dans une longue histoire conflictuelle) aient radicalement changé. En réalité, les injonctions (comme les opposant·es aiment le dire) liées aux productions langagières semblent les pousser à une inventivité dans la manière de faire circuler leurs idéaux sociaux liés aux questions de sexe et de sexualité. Les règles du discours n'auraient donc pas seulement pour conséquence de bloquer la circulation de certaines idéologies, mais peut-être aussi de modifier leurs apparences discursives. Pour creuser (et justifier) cet élément, je propose d'étudier

désormais des stratégies qui semblent répondre à une tentative de contournement du cadre de contrainte et viennent teinter la teneur des discours contestataires.

2. Stratégies de contournement : mémoire discursive, interdiscours et dialogisme

L'analyse des discours contestataires du collectif *Marchons Enfants !* montre, nichés

dans la matérialité discursive, des mots et des formulations qui jouent le rôle de déclencheurs mémoriels sans qu'on puisse réellement parler de "discours rapporté", ou qui semblent renvoyer à des représentations relevant de domaines de mémoire à court terme ou à long terme. (Moirand, 2007, paragr. 5)

L'appel à la mémoire discursive (explicitée plus loin) – comme à la *démémoire* ou l'*amémoire*²⁵² (Paveau, 2013) – est une stratégie d'argumentation récurrente dans les discours d'opposition à la « PMA pour toutes », qui s'actualise de plusieurs manières²⁵³. Dans la suite de ce chapitre, je propose d'interroger plus spécifiquement les déclencheurs mémoriels qui soulèvent un questionnement en lien avec l'« ordre du discours ». Certaines formations discursives (Foucault, 1971) semblent en effet permettre d'orienter l'interprétation (l'« éclairage » pourrais-je dire également) du discours et de jouer sur la teneur-même des discours étudiés, à l'abri (supposément) des sanctions juridiques et sociales. Après avoir défini les notions de mémoire discursive, d'interdiscours et de dialogisme, je propose d'analyser comment elles sont mises en discours par les opposant·es à cette nouvelle mesure égalitaire.

2.1. En théorie

La notion de « mémoire discursive » est introduite en analyse du discours par Jean-Jacques Courtine (1981) et surgit « d'une rencontre entre la philosophie (Foucault), l'histoire (Braudel), l'idéologie (Althusser) et la théorie du discours (Pêcheux) » (Moirand,

²⁵² On parlera d'une « *démémoire discursive* » pour désigner un « ensemble de phénomènes de discours qui permettent la *révision* des lignées discursives, c'est-à-dire des transmissions sémantiques culturellement et socialement assurées par les outils de la technologie discursive (les plaques de rues par exemple) » (Paveau, 2013, p. 14). À plus forte raison, il peut aussi s'agir d'une « *amémoire discursive* », c'est-à-dire « un *effacement*, conscient ou inconscient, d'un passé ou d'un legs discursif, de "formulations-origines" (Courtine) dont le locuteur ne voudrait plus rien avoir à dire, mais qui se disent quand même, par le biais de l'inconscient et de la somatisation, d'autres manières, dans les langages infiniment innovants du symptôme » (*ibid.*).

²⁵³ En collaboration avec Claudine Moïse, une réflexion plus complète sur cette question a donné lieu à une communication, intitulée « Discours de revendications contestataires et mémoire discursive. Etude autour des mobilisations *Marchons Enfants !* », dans le cadre du colloque « Mémoire en réseau » de la MSH-Alpes les 27 et 28 avril 2021.

2007, paragr. 10). Ce terme cherche à traduire « *l'existence historique de l'énoncé* au sein de pratiques discursives réglées par des appareils idéologiques »²⁵⁴ (Courtine, 1981, p. 53). Pour Michel Foucault (1994, p. 705), un discours est « constitué par l'ensemble de tous les énoncés effectifs dans leur dispersion d'événements et dans l'instance qui est propre à chacun ». Dans ce sens, il existe « les discours qui sont l'origine d'un certain nombre d'actes nouveaux de paroles qui les reprennent, les transforment ou parlent d'eux, bref, les discours qui, indéfiniment, par-delà leur formulation, *sont dits*, restent dits, et sont encore à dire »²⁵⁵ (Foucault, 1971, p. 24). Parler de mémoire discursive « permet ainsi de rendre compte du fait que toute production langagière fait circuler des formulations antérieures, du déjà-dit, du déjà-énoncé » (Moirand, 2007, paragr. 11) qui s'inscrivent dans son « domaine associé », pour reprendre les termes de Michel Foucault. « Elle constitue alors une sorte de reformulation de l'interdiscours de [Michel] Pêcheux » (*ibid.*). L'interdiscours se définit

en disant que le discours se constitue à partir de discursif déjà-là, que « ça parle » toujours « avant, ailleurs et indépendamment ». [...] Il travaille l'espace idéologico-discursif dans lequel se déploient les formations discursives en fonction des rapports de domination, subordination, contradiction. (Maldidier, 1993, paragr. 15)

« L'interdiscours correspond au "tout complexe à dominante" (Pêcheux, 1975, p. 146) qui anime et relie les formations discursives de rapports de force ou d'alliance » (Garric et Longhi, 2013, p. 66). « On voit dès lors la relation qui s'institue avec le préconstruit comme point de saisie de l'interdiscours » (Maldidier, 1993, paragr. 15). Il est en effet son produit et « désigne une construction antérieure, extérieure, indépendante, par opposition à ce qui est construit dans l'énonciation. Il marque l'existence d'un décalage entre l'interdiscours comme lieu de construction du préconstruit, et l'intradiscours, comme lieu de l'énonciation par un sujet » (Courtine, 1981, p. 35).

Au niveau énonciatif, la notion de mémoire discursive fait également écho à celle de dialogisme, notamment à travers la « mémoire des mots » (Moirand, 2004) j'y reviendrai. Pour Mikhaïl Bakhtine (1984[1974], p. 393),

[i]l n'y a pas de mot qui soit le premier ou le dernier, et il n'y a pas de limites au contexte dialogique (celui-ci se perd dans un passé illimité et dans un futur illimité). Les sens passés eux-mêmes, ceux qui sont nés du dialogue avec les siècles passés, ne seront jamais stabilisés (clos, achevés une fois pour toutes)

²⁵⁴ Les italiques sont dans le texte d'origine.

²⁵⁵ *Idem.*

La construction d'un discours n'est alors pas un acte purement individuel ; le discours « émane toujours de l'autre au sens où il participe toujours d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de son discours » (Bakhtine, 1997). La notion de dialogisme participe à mettre en évidence les « relations que tout énoncé entretient avec les énonciateurs produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires » (Fournier, 2014, p. 26). Dans l'énonciation, le discours ne peut alors se départir des sens qui le précèdent et qui sont inscrits dans une forme de matérialité discursive. Cette mise en rapport successive des formations discursives, visibilisée par les notions présentées, rend compte d'une circulation des discours, définie comme « la part constitutive pour un discours donné des objets et idéologies antérieurs, idéologies portées par les discours hégémoniques » (Auger, Fracchiolla, Moïse et Schultz-Romain, 2008, p. 631). De cette manière, la circulation des discours est fondée sur « la multiplication des énonciateurs en discours » (López-Muñoz et al., 2009, p. 10). On dira d'un discours qu'il est « en circulation » lorsqu'il « fait l'objet de plusieurs transmissions » (*ibid.*) – ce qui implique l'existence d'une « chaîne d'énonciateurs » (*loc. cit.*, p. 13).

Finalement, l'ensemble de ces éléments théoriques vient légitimer l'existence d'une mémoire discursive, qui, dans une dimension sociale du discours, le rend perméable à l'histoire mais également constitutif de cette dernière.

2.2. En action

Nombreux sont les marqueurs historiques qui jalonnent les discours contestataires, afin de dénommer le projet de loi en débat. L'analyse des productions langagières montre l'abondance d'éléments qui forment un « appel à “quelque chose” [...] qui serait stocké dans la mémoire [de l'allocutaire], sans quoi l'allusion ne peut être “sentie” et reste sans “effet” » (Moirand, 2007, p. 8). Cet appel est notamment formulé à partir de noms d'évènement, qui « fonctionnerai[ent] comme une dénomination dans la mesure où il peut y avoir une relation durable entre le signe et le référent ; cette relation n'empêche pas la coexistence discursive de plusieurs dénominations concurrentes » (Moirand et Reboul-Touré, 2015, p. 107). Les opposant·es convoquent des « noms d'évènement supposés “partagés” » (*ibid.*, p. 114) pour qualifier le présent et le futur, c'est-à-dire possiblement l'ouverture de la PMA à toutes les femmes et les mesures qui sont présentées comme à

suivre. C'est le cas de l'usage des formules²⁵⁶ « esclavage », « esclavage moderne » et « esclavage procréatif » pour dénoncer la GPA, qui, on l'a vu, est présentée comme la continuité logique de la « PMA pour toutes ». En voici des exemples tirés d'émissions médiatiques, où les porte-paroles du collectif sont invité·es :

(C_88)323AD : [...] *un mot de conclusion c'est si simplement la conception de j'ai le désir certes légitime d'avoir un enfant donc j'ai le droit donc il faut une loi/ + et bien dans ce cas-là que diriez-vous à un homme + seul/ ou célibataire si vous préférez le terme/ + qui aura lui aussi + ce désir/ + d'avoir un enfant en célibataire/ + et bien à ce moment-là le principe d'égal voudra simplement que on légalise la gestation pour autrui + c'est-à-dire les mères porteuses c'est-à-dire **un nouvel esclavage moderne** donc c'est un texte qui va forcément nous entraîner vers la gestation pour autrui*²⁵⁷

(C_85)13BS : [...] *la GPA n'est pas anodine + et là-dessus c'est une instrumentalisation du corps des femmes/ + **une forme d'esclavage moderne***²⁵⁸

(C_57)130PM : [...] *c'est **une vision esclavagiste c'est l'esclavagiste** des personnes des femmes*²⁵⁹

En parlant d'« esclavage », les militant·es « invitent [l'allocutaire] à se “remémorer”, des effets de sens sont [...] constitutivement associés à des effets de mémoire » (Moirand, 2007, paragr. 30). Bien que Marie-Anne Paveau n'a pas travaillé spécifiquement sur la thématisation autour de l'esclavage, son étude sur la forme de routine discursive « Beyrouth » semble pouvoir s'appliquer sur cette occurrence. À l'écoute du terme esclavage, « tout un univers sémantique s'active » (Paveau, 2013, p. 9) et représente cognitivement peut-être l'oppression, l'instrumentalisation des corps et l'aliénation. Ce nom d'évènement, qui fonctionnerait comme « des cadres préalables tacites » (*ibid.*, p. 8), repose, entre autres, sur sa « collectivité », « résultat d'une co-élaboration entre les individus et entre l'individu et la société : [...] les connaissances autour [de l'esclavage] sont supposées partagées [...] et intégrées dans l'état des connaissances communes » (*loc. cit.*, p. 9). Elle s'appuie aussi sur sa « transmissibilité » car le sens de l'expression est véhiculé « par l'encyclopédie ambiante de mes environnements et parce

²⁵⁶ Pour des éléments de définition, voir section 3 du chapitre 5.

²⁵⁷ Extrait d'une émission télévisée de la chaîne Cnews du 27 août 2019. Albéric Dumont est invité au côté d'Audrey Kermalvezen (avocate spécialisée en bioéthique), Bénédicte Flye Sainte Marie (journaliste), Véronique Jacquier (journaliste), Isabelle Laurans (co-fondatrice de Mam'en Solo) et Mariette Guerrien (juriste à la fondation Jérôme LeJeune).

²⁵⁸ Extrait d'une émission de la chaîne télévisée KTO du 8 octobre 2019. Blanche Streb est la seule invitée, il s'agit d'un entretien qui a duré neuf minutes avec la présentatrice, pendant le journal télévisé.

²⁵⁹ Extrait d'une émission de la chaîne Église hebdo du 20 juillet 2019. Pascale Morinière est la seule invitée.

que, en tant qu[’instance de locution], je mets mes paroles dans celles de mes “ancêtres”, reprenant leurs formes et leurs sens, le plus souvent à mon insu » (*loc. cit.*). Bien que ces formules soient constituées d’un noyau qui est un mot unique (« esclavage »), elles « n’en gardent pas moins “l’information lexicale première” qui les catégorise, et qui, enregistrée en mémoire, constitue un “support cognitif” (Calabrese, 2008, 2013, p. 214-215), que confirment certains emplois en discours » (Moirand et Reboul-Touré, 2015, p. 107) : « un nouvel esclavage moderne » ; « une forme d’esclavage », « une vision esclavagiste » qui traduisent un renouvellement de l’évènement passé (avec les conséquences dramatiques qui sont restées supposément en mémoire) dans un futur plus ou moins proche.

L’appel à la mémoire, à travers le terme « esclavage », s’accompagne aussi d’un déclencheur d’émotions ; ces nominations ont en effet une « valeur émotionnelle forte » (Moirand et Reboul-Touré, 2015, p. 117), capables de réactiver un ensemble de souvenirs liés à des sensations. Avec cette occurrence, les militant·es cherchent à provoquer des émotions négatives et, particulièrement, la tristesse et la peur face à ce futur qui se dessine avec cette nouvelle loi :

Pseudo, 02/2019 : *Je me suis inscrite, il y a quelques années, sur le site d’une clinique ukrainienne pour pratiquer une GPA, pour voir. J’ai arrêté quand il a fallu entrer ma carte bancaire. Mais j’ai pu choisir sur un catalogue de femmes, toutes blondes, belles, intelligentes, de solide constitution... C’est tout juste qu’ils ne montraient pas leurs dents saines.. Un vrai catalogue d’esclaves. 😞😞😞 Pauvre Urkaine. S’être débarrassé des communistes pour en arriver là...²⁶⁰*

L’objectif est alors d’opérer un transfert d’émotions entre l’évènement passé et le présent, et que celles-ci agissent comme un repoussoir face à la « PMA pour toutes ». Par l’interdiscours, les opposant·es tentent alors de toucher l’allocutaire et de provoquer un soulèvement de mobilisation. Ces éléments sont parfois intensifiés par les militant·es eux-mêmes. C’est le cas dans ce commentaire Facebook, où l’internaute compare les sites de certaines cliniques ukrainiennes à « un vrai catalogue d’esclaves ». Cet énoncé est suivi d’émoticônes, qui ont été conceptualisées comme un vecteur d’émotion typique sur Internet (Riva, 2001). « L’utilisation des émoticônes dans les messages permettrait de

²⁶⁰ Commentaire suscité sous une publication Facebook de l’association Alliance Vita en date du 28 février 2019. La publication partage un article préalablement publié sur leur site internet, intitulé « GPA : l’Espagne prend des mesures pour arrêter sa pratique à l’étranger ».

remplacer, au moins en partie, la dimension non verbale » (Gauducheau, 2008, p. 394), présente dans les rapports interpersonnels. Ici, c'est une émoticône de tristesse (« 😞 ») qui est convoquée trois de fois de suite et vient expliciter la portée émotionnelle de l'énoncé.

Parler d'« esclavagisme » participe au sens social que souhaitent attribuer à cette nouvelle mesure les opposant·es. Les « noms d'événements [...] ne se contentent pas de faire appel à la mémoire, épisodique et sémantique (Tulving, 1972) et interdiscursive » (Moirand et Reboul-Touré, 2015, p. 114), ils « participe[nt] à l'orientation pragmatique de l'énoncé, et semble[nt] ainsi délivrer une instruction, une clé pour comprendre » (*ibid.*) les discours d'opposition à la « PMA pour toutes ». Par le biais de noms d'événements, les militant·es stockent dans l'interdiscours des éléments capables d'inférer une interprétation particulière du discours. Cela repose sur une forme d'implicite (Kerbrat-Orecchioni, 1986) car, je le redis, le terme « esclavage » fonctionne comme un appel aux prédiscours qui y sont attachés – ce n'est pas le terme en lui-même qui formule explicitement une histoire de ce système juridique et social. Les productions langagières sont alors placées sous un « éclairage » qui doit amener l'allocutaire « à *inférer par lui-même un jugement de valeur* »²⁶¹ (Grize, 1992, p. 25). De cette manière, rien n'est explicitement dit de la part des opposant·es, l'allocutaire serait tenu·e responsable du sens donné aux propos.

Comme c'est le cas dans le commentaire Facebook précédent, les discours d'opposition du collectif Marchons Enfants ! font aussi état de noms d'événements plus précis, renvoyant explicitement à une époque et un lieu donnés dans l'histoire, qui faciliteraient la reconstruction du sens par l'allocutaire. En voici d'autres exemples :

(C_09)33E10 : [...] *moi je suis assez satisfait/ de voir que: y a des gens encore qui se battent/ + voilà je pense que je vais faire une référence politique/ + **je vois le: le communisme en Russie par exemple/ + euh: il a duré euh 30-40 ans/ + euh: voilà je pense qu'on est dans cet état-là dans un État où euh: + une pseudo-démocratie + euh nous a plongé dans l'obscurantisme***²⁶²

²⁶¹ Les italiques sont dans le texte d'origine.

²⁶² Extrait d'un entretien semi-direct réalisé le 6 octobre 2019, dans le bus du trajet retour de la manifestation nationale, organisée le jour-même à Paris.

Pseudo, 23/01/2020, 22h00 : [...] *La médecine a vocation à soigner et à aider les couples en difficultés mais elle n'a pas vocation à générer des lois sociétales contre nature pour jouer à « être suprême » comme les révolutionnaires français entre 1789 et 1799, le communisme et le nazisme et on connaît les résultats malheureusement.* [...] ²⁶³

Sont nommément désignés dans les extraits ci-dessus « le communisme en Russie », « les révolutionnaires français entre 1789 et 1799 » et le « nazisme ». Là encore, c'est un appel à la mémoire discursive qui sous-tend ces nominations ; elles viennent teinter l'interprétation des discours et, surtout, l'appréhension du projet de loi en débat. Dans le premier extrait, le locuteur voit dans notre société un régime « communiste » tel que la Russie en a été le témoin pendant « 30-40 ans ». Un ensemble de termes vient renforcer l'aiguillage interprétatif : « cet état », « plonger », « pseudo-démocratie », qui aiderait à la compréhension des enjeux mémoriels de l'évènement passé, tout en témoignant d'une vision négative du monde actuel. Toutefois, « [l]'usage que l'on fait des noms d'évènement passés va au-delà de "l'éclairage" qui servirait à décrire l'évènement présent » (Moirand et Reboul-Touré, 2015, p. 115). En effet, le deuxième extrait montre comment ils servent aussi l'argumentation, dimension discursive nécessaire pour conserver une implantation de la contestation dans le registre de la controverse. « Comme le montrent Francis Chateauraynaud et Marianne Doury (2013), on s'appuie sur des polémiques antérieures [...] et on prédit l'avenir à partir du rappel d'évènements passés [...] pour "donner un sens à l'affrontement présent" » (*ibid.*). Dans ce commentaire Facebook, l'internaute s'appuie sur les conséquences des évènements passés, supposées connues et partagées (« on connaît les résultats malheureusement »), pour dire la gravité de cette nouvelle mesure. L'usage de l'adverbe « comme » marque la comparaison orchestrée. L'argumentation *par le précédent* justifie dès lors l'opposition menée face à l'extension de la PMA

tout en l'ancrant dans une historicité plus large ; de ce fait, le précédent intervient directement dans la portée des arguments, ce qui montre qu'aucune argumentation ne peut s'affranchir de l'histoire, et qu'un argument est toujours à replacer dans son contexte socio-historique. (*loc. cit.*)

²⁶³ Commentaire suscité sous une publication Facebook de LMPT en date du 23 janvier 2020 à 12h00. La publication partage un article du Figaro, intitulé « L'appel de 119 sénateurs : "Les droits de l'enfant sont plus important que le désir d'enfant" ». L'article est accompagné d'un commentaire : « En 2018, ils étaient 119 à se soucier des droits des enfants. Cette nuit, la PMA sans Père a été votée en première lecture au Sénat. Ne nous dites pas que les droits des enfants à avoir un père et une mère ont "évolué" depuis... ».

D'autres termes sont liés à ces événements historiques, et semblent permettre aux opposant·es de convoquer cette histoire mémorielle de différentes façons. Il va ainsi de l'usage récurrent du terme « eugénisme » dans les discours contestataires, pour désigner l'ouverture de la PMA à toutes les femmes mais aussi la GPA qui la suivrait. Le communisme et le nazisme ont été marqués par cette pratique, qui désigne l'« ensemble des recherches (biologiques, génétiques) et des pratiques (morales, sociales) qui ont pour but de déterminer les conditions les plus favorables à la procréation de sujets sains et, par là même, d'améliorer la race humaine »²⁶⁴. Ces éléments pourraient alors souligner « la prise en compte par le locuteur des représentations socio-cognitives qu'il imagine chez ses destinataires, voire de l'influence qu'il tend à exercer sur eux » (Moirand et Reboul-Touré, 2015, p. 115). En voici des exemples :

(C_87)94AD : *et c'est un premier pas vers l'eugénisme*²⁶⁵

(C_69)218BS : *non parce qui est intéressant dans votre question/ c'est que y a: il va y avoir des + là derrière **un vrai eugénisme** aussi parce que les donneurs sont analysés triés donc euh non je pense qu'il y aura effectivement une certaine sélection*²⁶⁶

On l'a vu, les opposant·es « tend[ent] à amalgamer le présent à un événement passé » (*ibid.*), qui pourrait d'ailleurs facilement être appréhendé comme une argumentation fallacieuse. Toutefois, à côté d'une démonstration logique, il faudrait voir dans cet appel à la mémoire discursive un autre enjeu des revendications. En effet, « sont ainsi inscrits des dire[s] qui ne renvoient pas à des énonciateurs situés, à des situations antérieures concrètes, à des discours précis, mais à des positionnements énonciatifs » (Moirand, 2007, paragr. 40). En dénonçant le communisme par exemple, l'instance de locution se positionne dans un courant idéologique et politique (à droite), qui pourrait potentiellement faire écho auprès d'un·e allocutaire, qu'il s'agit de convaincre de la nécessité de s'opposer. Les moments de l'histoire sont traversés par des enjeux idéologiques, qui, par leur convocation dans l'énonciation, sont remis au cœur du discours. En comparant l'ouverture de la « PMA pour toutes » au communisme, c'est alors le

²⁶⁴ <https://www.cnrtl.fr/definition/eugenisme> [consulté le 07/09/21].

²⁶⁵ Extrait d'une émission sur SudRadio en date du 24 juin 2019. Albéric Dumont est invité aux côtés de Jean Yves Le Borgne (avocat pénaliste), Philippe Bilger (magistrat et essayiste) et Laurène Chesnel (militante au sein de l'association Inter-LGBT).

²⁶⁶ Extrait d'une émission sur Radio Notre-Dame en date du 19 septembre 2019. Blanche Streb (BS) est invitée aux côtés de Elizabeth Montfort, politique et essayiste.

croisement de différentes contestations qui est souhaité et la recherche de points de rassemblement entre des oppositions qui pourraient sembler diamétralement divergentes.

Enfin, sur cette question de la mémoire discursive, il me semble important d'introduire une réflexion sur la teneur des discours qui résultent de cet appel mémoriel. Au cours de l'histoire, en France et partout ailleurs, les personnes homosexuelles ont été et sont encore victimes de répressions et de persécutions. Quand elle n'est pas tout bonnement proscrite et punie par la loi, l'homosexualité fait l'objet d'intolérance, pouvant parfois provoquer des agressions violentes voire des homicides. La déportation dans les camps de concentration sous le régime nazi, les goulags en Union soviétique, les nombreux chantages et violences aux États-Unis dans les années 1950 et les agressions aujourd'hui en sont de tristes exemples. Dès lors, en convoquant ces éléments historiques dans leurs discours, les opposant·es véhiculent possiblement cette histoire, jalonnée de violences et de persécutions. Reprenons un exemple présenté plus tôt :

Pseudo, 23/01/2020, 22h00 : [...] *La médecine a vocation à soigner et à aider les couples en difficultés mais elle n'a pas vocation à générer **des lois sociétales contre nature pour jouer à « être suprême » comme les révolutionnaires français entre 1789 et 1799, le communisme et le nazisme et on connaît les résultats malheureusement.*** [...]

Dans cet énoncé, l'appel aux noms d'événements permet, on l'a vu, de teinter l'interprétation des discours et, surtout, l'appréhension du projet de loi en débat. Ces références historiques (« nazisme », « communisme ») comportent également une forme de violence en ce qu'elles renvoient celles et ceux qui défendent le projet de loi à des régimes totalitaires, meurtriers²⁶⁷. Par ce jeu d'interdiscours, cette violence est double, car les personnes homosexuelles ont, justement, été les cibles de ces régimes. Ce pourrait être aussi le cas par dialogisme lorsque l'internaute désigne ces lois de « contre-nature », puisque la « nature » est un argument qui a été utilisé à ces différents moments de l'histoire et qui a justifié ô combien de crimes. À partir de ces éléments, ne pourrait-on pas penser que ces discours puissent être perçus par l'allocutaire, en fonction de son histoire personnelle, comme une réactivation de la haine à l'égard de la communauté LGBT ? Par

²⁶⁷ Sur la notion de « discours meurtrier », voir Turpin (à paraître).

conséquent, ne pourrait-on pas catégoriser ces discours contestataires comme des terreaux de la haine ?

Pour tenter d'avaliser cette idée, il est possible de s'intéresser aux interactions entre sympathisant·es et opposant·es du projet de loi, notamment dans les commentaires Facebook sous les publications des associations. C'est en effet un lieu de rencontre et de confrontation des pensées antagonistes, mais aussi un observatoire privilégié de la réception des discours contestataires. Les métadiscours présents dans les réponses formulées par les sympathisant·es de la loi semblent permettre d'identifier certains éléments langagiers qui agiraient comme des déclencheurs d'agressivité. En voici un exemple :

Pseudo A, 02/01/2020 : *les homos ont le droit de faire des enfants comme tous les hommes... avec des femmes. **C'est très simple, ça s'appelle la nature. Ça peut paraître injuste, mais les enfants ne naissent pas de sodomie, c'est ainsi.***

→ Pseudo B : *Pseudo A mon petit récemment j'ai vu un reportage d'un couple hétéro qui ont fait une GPA et bizarrement la ça ne choque personne et les hétéros qui font une Pma bizarrement la non plus ça ne choque personne. **Ça ne sert à rien de cacher que c'est juste de l'homophobie pur et simple alors invoquer la nature c'est un peu limite. Et l'homophobie est puni par la loi.***²⁶⁸

L'appel à la notion de nature de l'internaute Pseudo A, pour justifier du non-accès à la PMA par les couples lesbiens, est perçu par Pseudo B comme un procédé discursif pour « cacher » une idéologie homophobe « pur[e] et simple ». Dans la réponse de Pseudo B, cet argument est présenté comme teinté négativement et attribué à l'expression d'une homophobie, résultant peut-être de l'histoire interactionnelle conflictuelle attachée à cette argumentation. Le discours de Pseudo A est alors catégorisé comme répréhensible d'un point de vue juridique, Pseudo B énonce d'ailleurs explicitement le cadre de contrainte qui pèse sur les discours d'opposition à la « PMA pour toutes » : « l'homophobie est puni[e] par la loi ».

Aussi, sans pouvoir statuer sur l'intentionnalité des instances de locution, il n'en reste pas moins qu'en passant par l'interdiscours elles s'extraient et contournent le domaine du répréhensible établi par le juridique (en tout cas pour le moment). Ainsi, s'il devait y avoir une dimension homophobe et haineuse dans ces discours, celle-ci est peut-être présente

²⁶⁸ Commentaires suscités sous une publication Facebook de l'Alliance Vita en date du 2 janvier 2020 à 12h47. La publication fait la promotion de la dernière campagne de publicité de l'association « La société progressera à condition de ... ».

dans la mémoire discursive qu'ils charrient. Les marqueurs langagiers tangibles ne peuvent témoigner de la teneur du discours, il faudrait le lire dans sa dimension contextuelle et historique.

En résumé, l'analyse de la mémoire discursive qui transite (inconsciemment ou non) dans les discours contestataires donne à voir la continuité des possibles discursifs pour les opposant·es malgré les normes du discours qui leur sont imposées. La mémoire discursive peut en effet être un levier particulièrement intéressant pour faire circuler des idéologies ou, en tout cas, pour orienter l'éclairage des discours d'opposition. La force de la mémoire discursive est de reposer uniquement sur la compréhension de l'allocutaire, car liée à un rapport personnel à l'histoire ; elle permet ainsi à l'instance de locution de se dédouaner facilement de toute responsabilité. Aussi, étudier le recours à l'interdiscours par les opposant·es a permis de soulever un questionnement autour de la catégorisation de ces discours – un point qui mérite à mon sens d'être davantage développé, et c'est à cet exercice que je vais m'adonner dans la suite et fin de ce chapitre.

3. Quelle(s) catégorisation(s) ?

L'analyse des revendications contestataires du collectif Marchons Enfants ! avalise l'idée que le discours n'est pas « simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte » (Foucault, 1971, p. 12). « [A]rticuler les pratiques langagières à des pratiques de lutte » (Him-Aquilli et Veniard, 2020, p. 2) se révèle particulièrement pertinent, en ce que « la connaissance des unes participe à la connaissance des autres, et réciproquement » (*ibid.*). « [L]a production de certains discours constitue [...] une part importante des pratiques militantes » (*loc. cit.*, p. 3), d'où résulte, on l'a vu, une parole de revendication multiple. L'opposition à la « PMA pour toutes », institutionnalisée par la formation d'un collectif, s'exprime par maintes stratégies discursives, et conséquemment, par plusieurs registres du discours. Se pose alors la question de la pertinence de catégoriser (et donc d'unifier) ces discours contestataires – qui plus est car cette recherche n'a cessé de vouloir montrer les complexités et les nuances de ces productions langagières, bien loin des étiquettes médiatiques et politiques facilement attribuées à ces luttes.

Néanmoins, comme l'a souligné Judith Butler (2004) à propos des discours de haine, la prise en compte du cadre « institutionnel » dans lequel les discours sont produits est primordiale (c'est-à-dire ici un collectif d'associations formalisé et identifiable), car de là dépendent leur existence, leur légitimation et leur circulation. Les discours étudiés ne sont pas des éléments isolés et indépendants les uns des autres, ils constituent et appartiennent à une entité collective, convergeant unanimement vers un même objectif de lutte. Malgré les profils discursifs épars des discours d'opposition, ils se structurent et se déterminent mutuellement. C'est parce qu'il existe un cadre institutionnel et idéologique, matérialisé par Marchons Enfants !, qui offre, entre autres, des arguments cohérents et acceptables (et acceptés), que d'autres discours davantage problématiques (plus marginaux j'en conviens) sont peut-être rendus possibles. Les niveaux de mobilisation s'entremêlent, et leurs discours avec. C'est le cas des univers « en ligne » et « hors ligne » qui ont longtemps été perçus comme imperméables. Or, comme le mentionnent Angeliki Monnier et al. (2021, p. 13), ils « ne constituent pas, *in fine*, des zones distinctes ou des environnements discursifs différents, mais plutôt des entités qui s'interpénètrent (Pasta, 2021), compte tenu des spécificités propres aux différents supports ». En ce sens, il faudrait réviser la signification du terme « online » en « *onlife* », tant la connectivité permanente des deux espaces produit une « réalité augmentée » du « hors-ligne » par le « en-ligne »²⁶⁹ (Floridi, 2014, cité par Monnier et al., 2021, p. 13). Par-là, l'idée n'est pas de porter une responsabilité (si dommage il y a) sur celles et ceux qui mènent ce collectif, mais plutôt d'introduire une perception plus englobante de tous ces discours qui traduisent, je le crois, l'entièreté de la lutte actuelle face à la « PMA pour toutes ». En suivant ce raisonnement, la tentative de catégoriser ces discours devient possible.

Mais alors comment classifier ces discours ? À quelle(s) catégorie(s) analytique(s) les rattacher sans tomber dans l'amalgame et la simplification ? Comment continuer à rendre compte des différentes stratégies qui caractérisent ces discours ? Finalement, quelle(s) sont les particularité(s) discursive(s) à mettre en évidence ? À ces questions, et au vu des analyses faites au fil des chapitres, la notion de minorisation semble être une réponse possible. Si leurs teneurs sont éparses, les discours contestataires conservent une visée

²⁶⁹ Les italiques sont dans le texte d'origine.

discursive commune, c'est-à-dire s'opposer à l'ouverture de la PMA aux couples lesbiens et aux femmes célibataires et, par suite, lutter pour la conservation du *statu quo* de leurs droits procréatifs et sexuels. En suivant cet objectif de revendication, les discours contestataires, on l'a vu, reposent sur des processus de dévaluation de l'autre et cherchent, par différents procédés (certains plus explicitement que d'autres), à minoriser les personnes homosexuelles notamment. Par définition, la minorisation « vise à appréhender un processus social que la notion de minorité ne peut saisir en tant que telle » (Hambye, 2019, p. 17). On dira d'un groupe social qu'il

est minorisé lorsque les individus qui en font partie ne sont pas *reconnus* (par l'État et/ou par la société) *comme des égaux* sous prétexte qu'ils ne forment qu'une minorité et qu'ils ne jouiraient pas du même statut (officiel ou symbolique) et, dès lors, des mêmes droits que les membres du groupe majoritaire.²⁷⁰ (*ibid.*)

Comme c'est le cas dans les discours contestataires étudiés, la minorisation repose sur l'affirmation « qu'un groupe social qui fait partie historiquement de la communauté politique n'a cependant pas droit à une égale considération, parce qu'il constitue un groupe distinct, moins *important* sur le plan du nombre, mais aussi de la valeur » (*ibid.*). Affirmer que ce processus est bien à l'œuvre ici est complexe car un montage argumentatif et discursif opacifie la lecture analytique et le rend implicite parfois. De plus, cette minorisation est traversée de différents discours, qui épisodiquement peuvent venir teinter cette dévaluation de l'homosexualité (potentiellement polémique, violente, haineuse, etc.). Par suite, pour les opposant·es à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, la minorisation participe à démontrer (presque logiquement) que les personnes homosexuelles ne peuvent alors prétendre « à bénéficier du même statut social » (*loc. cit.*) que les personnes hétérosexuelles. Il faut noter que les discours contestataires ne sont pas à l'origine des inégalités qui existent entre les sexualités actuellement, mais qu'ils participent à entretenir, à faire circuler et, enfin, à légitimer cet « ordre » social. Les militant·es, que j'ai identifié·es comme appartenant aux groupes dominants²⁷¹, cherchent ainsi à conserver leur position sociale. En cela, ces discours d'opposition, qui minorisent (sur les hiérarchies, les valeurs, etc.), témoignent d'une « violence symbolique » (Bourdieu, 1982). Finalement, la minorisation, telle qu'elle se donne à voir dans le corpus, est composée de deux

²⁷⁰ Idem.

²⁷¹ Voir section 1.1 du chapitre 2.

caractéristiques : la « non-reconnaissance de l'égale valeur »²⁷² et la « justification par le statut de minorité » (Hambye, 2019, p. 17).

À cette minorisation, je l'ai dit, s'ajoutent différents types de discours (polémique, violence verbale, discours potentiellement haineux, etc.) qui viennent connoter les productions langagières. On pourrait alors s'interroger sur les motivations du basculement d'un discours de minorisation vers d'autres types de discours plus explicitement violents. Sans apporter de réponse arrêtée sur ce sujet, il me semble que le « sentiment de menace » (Fracchiolla et Moïse, 2021, p. 31) imminente pour l'ordre social, vécu par les militant·es, est un élément important à prendre en compte. Dans cette étude, le discours de minorisation n'est pas simplement utilisé pour poursuivre le travail d'infériorisation des personnes homosexuelles, il est aussi une stratégie de résistance pour faire face à la volonté des défenseuses et défenseurs de la « PMA pour toutes » afin de changer les hiérarchisations sociales liées aux questions de sexes et de sexualités. « [L]orsque le sujet se sent menacé, attaqué dans son intégrité, dans ses croyances, dans ses valeurs » (*ibid.*), il développe des réactions de défense, qui visent à faire appliquer son droit à la liberté et à survivre dans des conditions d'existence jugées décentes. Plus ce sentiment est intense, plus les réactions, peut-on imaginer seront elles-mêmes intenses, et, par voie de conséquence, violentes. Ainsi, la perception d'une mise en danger de soi par ce projet de loi « attis[e] sans doute encore plus les oppositions, les radicalités, la haine d'autrui » (*loc. cit.*).

La notion de minorisation fait écho à celle de discrimination. Cette dernière désigne couramment « un traitement différencié entre individus, effectué pour favoriser certains au détriment d'autres, sur base d'un *critère de distinction considéré comme illégitime* »²⁷³ (Hambye, 2019, p. 19). Catégoriser les discours d'opposition comme discriminatoires induit une transgression à « la définition minimale de l'égalité admise par la tradition libérale, à savoir l'égalité comme traitement identique de tous, égalité des citoyens *devant la loi* » (*ibid.*). L'usage de cette classification revient alors « à dénoncer *certaines*

²⁷² Les italiques sont dans le texte d'origine.

²⁷³ Idem pour toutes les citations qui suivent dans ce paragraphe.

hiérarchisations sociales » (*loc. cit.*), dont le droit participe d'ailleurs à établir les critères d'illégitimité (sexe, couleur, etc.). Bien que certains discours puissent facilement être étiquetés de cette manière, cette recherche n'a pas pour finalité de porter ce regard-là sur les données, mais davantage d'« analyser et [de] mettre en lumière les rapports de pouvoir qui sont à la base des processus de hiérarchisation dans leur ensemble » (Hambye, 2019, p. 25), dont la discrimination est un effet. En cela, la notion de minorisation est pertinente ; la convoquer à propos des discours d'opposition à la « PMA pour toutes » permet de montrer qu'ils sont traversés par des « logiques structurelles de sélection sociale qui conduisent à distribuer les individus [...] dans les différentes positions sociales » (*ibid.*).

Revendiquer une opposition à l'extension des conditions d'accès de la PMA ne peut se départir des prescriptions et des interdictions verbales comme condition de participation à cette controverse publique. L'évolution du droit positif français sur les questions de sexe et de sexualité oblige les opposant·es aux demandes égalitaires à s'inscrire dans un périmètre du publiquement dicible et semble avoir, au fil des contestations, orchestré de véritables mutations discursives. Les normes du discours ne semblent pas représenter un obstacle aux mobilisations étudiées, les opposant·es ont su s'accommoder de ces conventions et tirent peut-être même une force de ce conformisme. L'appréhension d'un « ordre du discours » permet en effet de déjouer (ou en tout cas de rendre compliquées) les répressions juridiques et sociales, mais également de connaître les limites jusqu'où il est possible d'aller. L'analyse de ces discours montre le recours à des procédés langagiers capables d'introduire une forme d'interdiscours qui oriente la compréhension du sens et des positionnements idéologiques sous-jacents (qui sont, on l'aura compris, parfois difficiles à expliciter). L'objectif est alors de dire le plus, ou plus justement d'insinuer le plus, sans franchir la barrière du répréhensible, et cela semble fonctionner. Classifier les productions langagières du collectif Marchons Enfants ! n'est pas une mince affaire, même avec les catégories analytiques qui sont disponibles d'un point de vue linguistique et discursif. Leurs discours

ne sont pas des discours de haine directe, « [p]ourtant, il est difficile de ne pas être heurté par certaines essentialisations [...] et l'expression de certains affects [...], qui réactivent une mémoire discursive haineuse » (Vernet et Määttä, 2021, p. 48). À ce stade, il est possible de dire que les discours contestataires sont des terrains potentiels à la haine et travaillent à imposer et à rendre acceptable et légitime un système de minorisation des personnes homosexuelles, fondé sur des logiques de hiérarchisation entre les sexes et les sexualités. Les récentes études menées sur le discours homophobe (mais c'est le cas aussi du discours raciste, antisémite, misogyne, etc.) vont dans le même sens, et montrent la difficulté, qui résulte de ces adaptations, à saisir ces objets discursifs. Ils tombent dans ce que j'appellerais une « zone grise », où les théorisations les plus avancées sont bouleversées et à requestionner. Loin d'apporter des éléments de conclusion sur cette question, ce chapitre 7 dessine peut-être de prochains défis pour la sociolinguistique critique et l'analyse argumentative et plus particulièrement encore pour celles et ceux qui s'intéressent aux discours problématiques. Aussi, ce volet permet de s'interroger sur les procédés de régulation du débat démocratique en ligne et ailleurs. Par sa capacité à se réinventer incessamment et à passer sous les radars de contrôle, ces discours de minorisation sont des objets difficiles à saisir. Pour répondre à l'injonction du « vivre-ensemble » constitutive de notre société, doit-on alors s'attaquer à ces discours ou aux idéologies que ces mêmes discours véhiculent ? La solution (si elle existe) ne serait-elle pas à chercher ailleurs (éducation contre les inégalités, l'intolérance, les discriminations) ?

Conclusion

Ce travail de recherche a eu pour ambition d'étudier les discours du collectif d'associations Marchons Enfants ! en opposition à la suppression du critère médical d'infertilité comme condition d'accès à la PMA sous le gouvernement d'Emmanuel Macron – ce qui, de fait, rend le recours à ces techniques possible pour les couples lesbiens et les femmes célibataires. Par cette étude, et dans une démarche de sociolinguistique critique et d'analyse de discours, l'objectif a été de déconstruire ces discours contestataires afin de comprendre quelles stratégies et idéologies discursives étaient mobilisées, et d'identifier les phénomènes et les processus discursifs et linguistiques ainsi que les enjeux de persuasion qui les sous-tendent. En m'appuyant sur un travail de terrain ethnographique réalisé auprès d'associations, il s'est agi d'interroger la récurrence des mécanismes employés, mais également la spécificité de certains procédés en fonction des lieux et des sujets d'énonciation. Ce manuscrit de thèse témoigne de la multiplicité des pratiques langagières analysées, des nuances et des complexités qui les caractérisent.

L'analyse des données recueillies a permis d'identifier les discours contestataires comme constitutifs d'une « controverse d'égalité ». Les productions langagières du collectif Marchons Enfants ! et de ses membres font état d'un éventail de procédés argumentatifs. Leurs prises de position s'accompagnent d'une argumentation complexe afin de démontrer qu'elles et ils détiennent « la » vérité et visent à convaincre l'opinion publique, pour *in fine* tenter d'empêcher cette législation. Par des procédés argumentatifs complexes, les militant·es cherchent à rationaliser leurs revendications – loin de toute motivation idéologique apparente.

L'opposition s'érige aussi contre les sympathisant·es de la loi et celles et ceux qui rendent son institutionnalisation possible. L'analyse des discours contestataires a montré des dynamiques de concurrence, qui les ancrent épisodiquement dans le registre de la

polémique. Les discours ont en effet pour objectif de démontrer la prééminence du point de vue défendu et, ainsi, de remettre en cause toute autre opinion possible sur le sujet en débat. Cette visée discursive s'actualise dans la construction en discours d'un·e autre, devenu·e adversaire commun de la lutte, à travers, notamment, des procédés de dichotomisation, de polarisation et de disqualification. La polémique ne permet pourtant pas de dépasser une forme de « coexistence dans le *dissensus* » (Amossy, 2014) et les militant·es ne cèdent pas facilement à des excès langagiers à l'égard de cet·te adversaire, qui, le plus souvent, désigne un·e représentant·e de l'autorité étatique.

Les dispositifs argumentatifs étudiés tendent à invisibiliser les soubassements idéologiques qui motivent cette contestation et complexifient leurs analyses. Cette « vitrine » argumentative (comme j'aimerais l'appeler) sert l'*éthos* collectif du contre-mouvement et permet, à ses porte-paroles, d'accéder à des lieux d'énonciation privilégiés pour la circulation des revendications, c'est le cas des médias notamment. Or, les motivations idéologiques sont bien présentes, et certains discours trahissent ce travail d'opacification. Ainsi, l'étude de ces productions langagières a permis de montrer la construction d'un discours de résistance face à la menace d'un ordre nouveau, où l'hétérosexualité perdrait sa domination. Ces discours de résistance résultent de deux dynamiques conjointes : l'expression d'un côté d'un hétérosexisme (c'est-à-dire la dévaluation et l'exclusion de l'homosexualité et de l'homoparentalité), et d'un autre d'une hétéronormativité (qui cherche à légitimer et à réaffirmer la domination de l'hétérosexualité). Ces éléments idéologiques ne se sont pas facilement laissés saisir, en se logeant dans des éléments langagiers isolés (désignations, dénominations, stéréotypes de genre, etc.). En ce sens, les discours du collectif Marchons Enfants ! rompent avec les stratégies de revendication analysées lors des précédentes mobilisations autour des droits sexuels et reproductifs en France, qui se laissaient davantage tenter par une homophobie décomplexée.

Il m'a fallu m'intéresser aux conditions de production de ces discours, pour tenter d'explicitier les raisons de ces changements discursifs. Un cadre de contrainte pèse sur les controverses d'égalité, auquel les opposant·es à la « PMA pour toutes » ont su s'adapter. Les règles du discours sont transmises de façon explicite et servent à conserver une diffusion et une écoute stratégiques des idées du collectif. Face à cet « ordre » du discours,

les militant·es mettent en place des stratégies de contournement pour s'extraire des répressions juridiques et sociales, en particulier à travers le jeu d'un interdiscours et d'une mémoire discursive, capables de faire circuler des idéologies ou, en tout cas, d'orienter l'éclairage des discours d'opposition. Les discours contestataires sont finalement évasifs et cherchent à rendre leur catégorisation complexe. Il n'en reste pas moins que ces discours sont des terrains potentiels pour la haine (en ce qu'ils peuvent convoquer, inconsciemment ou non, une histoire marquée par la persécution des personnes homosexuelles) et cherchent à rendre acceptable et légitime un système de minorisation, fondé sur des logiques de hiérarchisation entre les sexes et les sexualités.

Finalement, cette recherche entend participer aux réflexions menées sur les implications langagières de l'activité militante, dont, dans ce contexte, les revendications n'ont pas abouti – la suppression du critère médical comme condition d'accès à ces techniques a été promulguée le 2 août 2021. Même s'il n'atteint pas toujours ses objectifs, parce que les « conditions de félicité » (Austin, 1970) (forces opposées, valeurs sociales à l'œuvre, etc.) ne sont pas toujours remplies, le discours militant est avant tout un discours d'argumentation à visée de revendication (Hugonnier, Lorenzi Bailly et Moïse, 2021). Il est à la fois un discours aux intentions politiques et idéologiques mais aussi l'expression d'une lutte et d'un engagement. Bien loin d'apporter une modélisation de ce type de discours, cette étude montre, au contraire, les complexités et les niveaux d'imbrication qui fabriquent l'identité discursive d'un mouvement contestataire. L'opposition du collectif *Marchons Enfants !* ne s'actualise pas à travers un seul discours, mais bien plusieurs, qui circulent et qui se déguisent en fonction des contraintes discursives. Si les motivations sont les mêmes à chaque niveau de la mobilisation, les manières de les mettre en discours sont mouvantes et complexifient leurs mises en lien. Dans ce contexte, je fais le choix de parler *des* discours militants du collectif *Marchons Enfants !*, dans une conception plurielle, au service d'un militantisme aux motivations anti-égalitaires. Enfin, cette étude montre que les discours militants doivent s'extraire du champ de la violence verbale, contraints par les protections juridiques et sociales actuelles contre l'incitation à la haine – constante, qui mérite d'être évaluée avec d'autres corpus portant sur d'autres controverses.

Liste des tableaux

Tableau 1. Les « discours de mobilisation »	88
Tableau 2. Les « discours constitutants de l'action collective ».....	89
Tableau 3. Les conventions de transcription	91

Liste des figures

Figure 1. Arguments de direction.....	139
Figure 2. Arguments d'analogie.....	153
Figure 3. Retravail de l'éthos préalable.....	166
Figure 4. Construction de l'adversaire.....	179
Figure 5. Disqualification du discours de l'autre.....	189
Figure 6. Prise en compte et adaptation au cadre de contrainte.....	251

Liste des abréviations, sigles et acronymes

AFC : Associations familiales catholiques

AMP : Assistance médicale à la procréation

CCNE : Comité consultatif national d'éthique

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant

GPA : Gestation pour autrui

HCEFH : Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

IFOP : Institut français d'opinion publique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IVG : Interruption volontaire de grossesse

LGBTQI : lesbiennes, Gays, Bisexuel·les, Trans, Queer et Intersexe

LMPT : La Manif pour tous

LR : Les Républicains

MFPF : Mouvement français pour le planning familial

Pacs : Pacte civil de solidarité

PMA : Procréation médicalement assistée

RIC : Référendum d'initiative citoyenne

RN : Rassemblement National

TLF : Trésor de la langue française

Références bibliographiques

- Abric, J.-C. (1998). L'étude des représentations sociales de la banque en France : une nouvelle approche méthodologique. Dans Rigas, V. (éd.), *Social Representations and Contemporary Social Problems* (pp. 3-10). Athènes : Ellinika Grammata.
- Achard, P. (1993). *La sociologie du langage*. Paris : Presses universitaires de France.
- Adam, J.-M. (1994). Une définition générique du récit. Dans Brès, J. (dir.), *Le récit oral* (pp. 431-444). Montpellier : Université Paul Valéry Montpellier III.
- Agrikoliansky, E. et Collovald, A. (2014). Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent ?. *Politix*, 2(2), 7-29. <https://doi.org/10.3917/pox.106.0007>
- Albera, D. (2001). Terrains minés. *Ethnologie française*, 31(1), 5-13.
- Althusser, L. (1965). *Pour Marx*. Paris : Maspéro.
- Altman, D. (1984). AIDS : The politicization of an Epidemic. *Socialist Review*, 78, 93-109.
- Ambroise-Rendu, A.-C. et Delporte, C. (2008). *L'indignation. Histoire d'une émotion politique et morale. XIX^e-XX^e siècles*. Paris : Nouveau Monde.
- Amossy, R. et Herschberg Pierrot, A. (1997). *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*. Paris : Nathan.
- Amossy, R. et Koren, R. (2008). Introduction. *Argumentation et Analyse du Discours*, 1. <https://doi.org/10.4000/aad.184>
- Amossy R. et Koren, R. (2010). La « diabolisation » : un avatar du discours polémique au prisme des présidentielles de 2007. Dans Denis, D., Huchon, M., Jaubert, A., Rinn, M. et Soutet, O. (éds.), *Au corps du texte. Mélanges en l'honneur de Georges Molinié* (pp. 219-236). Paris : Champion.
- Amossy, R., Krieg-Planque, A. et Paissa, P. (2014). La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles. *Repères DoRiF*, 5.
- Amossy, R. et Denis, D. (2020). Introduction : Les enjeux contemporains de l'appel à la pitié. *Argumentation et Analyse du Discours*, 24. <https://doi.org/10.4000/aad.3879>
- Amossy, R. et Orkibi, E. (2021). Introduction. Dans Amossy, R. et Orkibi, E. (dirs.), *Ethos collectif et identités sociales* (pp. 7-17). Paris : Classiques Garnier.
- Amossy, R. (2002). Stéréotypes. Dans Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (pp. 544-548). Paris : Seuil.
- Amossy, R. (2005). De la sociocritique à l'argumentation dans le discours. *Littérature*, 140, 56-71.

- Amossy, R. (2008a). Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires. *Argumentation et Analyse du Discours*, 1. <https://doi.org/10.4000/aad.200>
- Amossy, R. (2008b). Dimension rationnelle et dimension affective de l'éthos. Dans Rinn, M. (ed.), *Émotions et discours : l'usage des passions dans la langue* (pp. 113-145). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Amossy, R. (2010). *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Paris : Presse universitaires de France.
- Amossy, R. (2014a). L'éthos et ses doubles contemporains. Perspectives disciplinaires. *Langage et société*, 3(3), 13-30. <https://doi.org/10.3917/lis.149.0013>
- Amossy, R. (2014b). *Apologie de la polémique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Amossy, R. (2021). Qu'est-ce que l'éthos collectif ? Sciences du langage et sciences sociales. Dans Amossy, R. et Orkibi, E. (dirs.), *Ethos collectif et identités sociales* (pp. 21-51). Paris : Classiques Garnier.
- Amossy, R. (2021[2000]). *L'argumentation dans le discours*. Malakoff : Armand Colin. [4^e édition]
- Ancelevici, M. (2009). Esquisse d'une théorie de la contestation : Bourdieu et le modèle du processus politique. *Sociologie et sociétés*, 41(2), 39-61. <https://doi.org/10.7202/039258ar>
- Andrei, C. (2007). Ressorts argumentatifs dans le discours publicitaire. *Communication and Argumentation in the Public Sphere*, 1(1), 126-139. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-71523>
- Angenot M. (1982). *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*. Paris : Payot.
- Angenot, M. (1989). *Un état du discours sociale*. Montréal : Éditions Balzac.
- Angenot, M. (2006). Théorie du discours social. *COnTEXTES*, 51. <https://doi.org/10.4000/contextes.51>
- Angenot, M. (2008). *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique*. Paris : Mille et Une Nuits.
- Arnold, A. (2015). *La voix genrée, entre idéologies et pratiques – Une étude sociophonétique*. Thèse de doctorat : Université Sorbonne Paris Cité.
- Audigier, F. (2007). Introduction. Temps subi, temps construit. Dans Lahanier-Reuter, D., et Roditi, É. (éds.), *Questions de temporalité : Les méthodes de recherche en didactiques* (2), Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires de Strasbourg.
- Auger, N., Fracchiolla, B., Moïse, C. et Schultz-Romain, C. (2008). De la violence verbale : pour une sociolinguistique des discours et des interactions. Dans Durand, J., Haber, B. et Laks, B.-E. (éds.), *Actes du Premier Congrès Mondial de Linguistique Française* (pp. 631-643). Paris : Institut de Linguistique Française.
- Austin, J. L. (1962). *How to Do Things with Words*. Cambridge : Harvard University Press.

- Austin, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Paris : Seuil.
- Authier-Revuz, J. (1998). Le guillemet : un signe de langue écrite à part entière. Dans Defays, J.M., Rosier, L. et Tilkin, F. (éds.), *A qui appartient la ponctuation?, Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège, 13-15 mars 1997* (pp. 373-388). Paris : Duculot.
- Avanza, M. et Della Sudda, M. (2017). Ripostes catholiques. *Genre, sexualité & société*, 18. <https://doi.org/10.4000/gss.4118>
- Avanza, M. (2008). Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe. Dans Bensa, A. et Fassin, D. (dirs.), *Les politiques de l'enquête* (pp. 41-58). Paris : La Découverte.
- Bachelard, G. (1934). *Le nouvel esprit scientifique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Bachelard, G. (1938). *La Formation de l'esprit scientifique*. Librairie philosophique J. Vrin.
- Baider, F. et Constantinou, M. (coord.) (2018). Appel à contribution : Discours de la haine dissimulée. Quelles stratégies de contre-discours ? *Semen*, 47. Département d'Études françaises et européennes. Université de Chypre.
- Baider, F. (2019). Le discours de haine dissimulée : le mépris pour humilier. *Déviance et Société*, 43, 359-387. <https://doi.org/10.3917/ds.433.0359>
- Baider, F. (2020). Obscurantisme et complotisme : le mépris dans les débats en ligne consacrés à la vaccination. *Lidil*, 61. <https://doi.org/10.4000/lidil.7652>
- Baider, F. (à paraître). Complot. Dans Lorenzi Bailly, N et Moïse, C. (dirs.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Bakhtine, M. (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage*. Paris : Minuit.
- Bakhtine, M. (1984[1974]). *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.
- Balas, M., Della Sudda, M. et Piriou, M. (2017). *De la loi à la cause : défense de la famille comme forme universelle de l'intérêt général dans la Manif pour Tous (2012-2016)*. ST 59, Congrès de l'AFSP, Montpellier.
- Ballet, M., Caillat, D., Constantin de Chanay, H. et Desmarchelier, D. (2020). Pourquoi reprendre la parole de l'autre ? *Mots. Les langages du politique*, 122, 9-19. <https://doi.org/10.4000/mots.26000>
- Baril, A. (2007). De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, 20(2), 61-90. <https://doi.org/10.7202/017606ar>
- Bastien Charlebois, J. (2011). Au-delà de la phobie de l'homo : quand le concept d'homophobie porte ombrage à la lutte contre l'hétérosexisme et l'hétéronormativité. *Reflets*, 17(1), 112-149. <https://doi.org/10.7202/1005235ar>
- Beaud, S. et Weber, F. (1998). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
- Beaudet, C. et Alamargot, D. (2011). Argumenter pour ou contre son opinion. *Communication*, 29(1). <https://doi.org/10.4000/communication.2330>

- Becker, H. S. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.
- Ben Hounet, Y. (2014). La parentalité des uns... et celle des autres. *L'Homme*, 209, 121-141.
- Benford, R. D. et Scott, A. H. (1992). Dramaturgy and Social Movements : The Social Construction and Communication of Power. *Sociological Inquiry*, 26(1), 36-55
- Bensa, A. (1995). De la relation ethnographique. À la recherche de la juste distance. Une lecture du livre de Philippe Descola, *Les Lances du crépuscule, Relations Jivaros, Haute-Amazonie*. Plon, 1993. *Enquête*, 1, 131-140.
- Benveniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale I*. Paris : Gallimard.
- Benveniste, É. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages*, 17, 12-18.
- Béraud, C. et Portier, P. (2015). *Métamorphoses catholiques*. Paris : Éditions de la maison des sciences de l'homme.
- Berger, P. L. et Luckmann, T. (1967). Aspects sociologiques du pluralisme. *Archives de sociologie des religions*, 23, 117-127.
- Bernard Barbeau, G. et Moïse, C. (2019). Transformation des dynamiques minoritaires, paradigmes sociolinguistiques et émotions. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, 12, 31-50. <https://doi.org/10.7202/1066520ar>
- Bernard Barbeau, G. et Moïse, C. (éds.) (2020). *Le mépris en discours*. Lidil, 61.
- Bernard Barbeau, G. (2012). Le bashing : forme intensifiée de dénigrement d'un groupe. *Signes, Discours et Société*, 8. <http://www.revue-signes.info/document.php?id=2478>
- Bernard Barbeau, G. (2015). De l'appel à mobilisation à ses mécanismes sociodiscursifs : le cas des slogans écrits du printemps érable. *Argumentation et Analyse du Discours*, 14. <https://doi.org/10.4000/aad.1969>
- Bernard Barbeau, G. (2017). Disqualification d'autrui, disqualification de soi : l'auto-dévaluation chez les Québécois francophones. *Minorités linguistiques et société/ Linguistic Minorities and Society*, 8, 83–101. <https://doi.org/10.7202/1040312ar>
- Bernard, M. (2001). L'altérité originaire ou les mirages fondateurs de l'identité. *Protée*, 29(2), 7–24. <https://doi.org/10.7202/030622ar>
- Bizeul, D. (1998). Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause, *Revue française de sociologie*, 39(4), 751-787.
- Bizeul, D. (2007). Des loyautés incompatibles. Aspects moraux d'une immersion au Front national. *Sociologies*, 22.
- Blanchet, P. (2000). *Linguistique de terrain: méthode et théorie : une approche ethno-sociolinguistique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Blanchet, P. (2007). Quels « linguistes » parlent de quoi, à qui, quand, comment et pourquoi ? Pour un débat épistémologique sur l'étude des phénomènes linguistiques. Dans de Robillard, D., Calvet J.-L. et Blanchet, P. (dirs.), *Un siècle*

- après le Cours de Saussure : la Linguistique en question* (pp. 229-294). Paris : L'Harmattan.
- Blanchet, P. (2011). Nécessité d'une réflexion épistémologique. Dans Blanchet P. et Chardenet, P. (éds.), *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures : approches contextualisées* (pp. 9-19). Paris : Editions des archives contemporaines.
- Blommaert, J. et Verschueren, J. (1998). *Débatting Diversity, Analysing the discours of tolerance*. London and New York : Routledge.
- Blommaert, J. (2005). *Discourse*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Blumer, H. (1946). The mass, the public and the public opinion. Dans McCung Lee, A. (dir.), *New Outlines of the Principle of Sociology* (pp. 185-193). New York: Narnes and Nobles.
- Boëtsch, G. et Villain-Gandossi, C. (2001). Les stéréotypes dans les relations Nord-Sud : images du physique de l'Autre et qualifications mentales. *Hermès*, 30, 17-23.
- Bologne J.-C. (1997). *L'histoire du mariage en Occident*. Paris : Hachette.
- Boltanski, L. et Esquerre, A. (2014). *Vers l'extrême. Extension des domaines de la droite*. Bellevaux : Éditions Dehors.
- Boltanski, L. (1993). *La souffrance à distance*. Paris : Métailié.
- Bonhomme, M. (2005). *Pragmatique des figures de discours*. Paris : H. Champion.
- Bonhomme, M. (2009). De l'argumentativité des figures de rhétorique. *Argumentation et Analyse du Discours*, 2. <https://doi.org/10.4000/aad.495>
- Bonnafous, S. (2002). Autodésignation. Dans Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (pp. 76). Paris : Seuil.
- Bonnet, F. (2008). La distance sociale dans le travail de terrain : compétence stratégique et compétence culturelle dans l'interaction d'enquête, *Genèses*, 73, 57-74.
- Borrillo, D. et Lascoumes, P. (2002). *Amours égales ? Le Pacs, les homosexuels et la gauche*. Paris : Presses universitaires de France.
- Borrillo, D. (2007). Démocratie et démagogies sexuelles. *Recherches et Travaux du RED&S à la Maison des Sciences de l'Homme*, 14, 165-169.
- Borrillo, D. (2010). La parenté et la parentalité dans le droit : conflits entre le modèle civiliste et l'idéologie naturaliste de la filiation. Dans Dorlin, E. et Fassin, É. (dir.), *Reproduire le genre* (pp. 121-135). Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou.
- Borrillo, D. (2011a). *Bioéthique*. Paris : Dalloz.
- Borrillo, D. (2011b). Le sexe et le droit : de la logique binaire des genres et la matrice hétérosexuelle de la loi. *Jurisprudence, Revue critique*, 2, 263-274.
- Borrillo, D. (2019). *Disposer de son corps : un droit encore à conquérir*. Paris : Textuel.
- Boudreau, A. (2016). *A l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*. Paris : Classiques Garnier.

- Boumazza, M. et Campana, A. (2007). Enquêter en milieu « difficile » : Introduction. *Revue française de science politique*, 57, 5-25.
- Bourdieu, P., Passeron, J.-C. et Chamboredon, J.-C. (1968). *Le Métier de sociologue : préalables épistémologiques*. Paris : Mouton Éditions.
- Bourdieu, P. (1977). Sur le pouvoir symbolique. *Annales ESC*, 3, 405-411.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Bourdieu, P. (1986). La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64(1), 3-19.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. (2001). *Contre-feux 2*. Raisons d'agir.
- Bourdieu, P. (2015). *Sociologie générale, volume 1. Cours au Collège de France (1981-1983)*. Paris : Raisons d'agir et Seuil.
- Boutet J., Fiala, P. et Simonin-Grumbach, J. (1976). Sociolinguistique ou sociologie du langage ?. *Critique*, 344, 68-85.
- Boutet, J. et Heller, M. (2007). Enjeux sociaux de la sociolinguistique : pour une sociolinguistique critique. *Langage et société*, 121-122(3-4), 305-318.
- Boyer, H. (2008). Stéréotype, emblème, mythe. *Mots. Les langages du politique*, 88, 99-113.
- Brès, J. (1993). Le jeu des ethno-sociotypes. Dans Plantin, C. (dir.), *Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés* (pp. 152-162). Paris : Kimé.
- Brès, J. (1994). *La narrativité*. Paris : Duculot.
- Breton, P. (2016). *L'argumentation dans la communication*. Paris : La Découverte.
- Buisson-Fenet, H. (2004). *Un sexe problématique. L'Église et l'homosexualité en France 1971-2000*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes.
- Butler, J. (2004). *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*. Paris : Éditions Amsterdam.
- Butler, J. (2005[1990]). *Trouble dans le genre. Le féminisme et le subversion de l'identité*. Paris : La découverte.
- Cahen, F. (2016). *Gouverner les mœurs. La lutte contre l'avortement en France, 1890-1950*. Paris : INED éditions.
- Calabrese, L. (2008). Les héméronymes. Ces événements qui font date, ces dates qui deviennent événements. *Mots*, 88, 115-128.
- Calabrese, L. (2013). *L'Événement en discours. Presse et mémoire sociale*. Louvain-la-Neuve : L'Harmattan.
- Calvet, L.-J. et Dumont, P. (1999). *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan.
- Calvet, L.-J. (1993). *La sociolinguistique*. Paris : Presses universitaires de France. [2^e édition]

- Calvet, L.-J. (2011). Langues minor(is)ations, marginalisations : une image de la linguistique. *Lidil*, 44, 137-143.
- Carnac, R. et Bertina, L. (2013). L'écologie humaine du Vatican, entre réflexion écologique et morale sexuelle naturaliste ». *Genesis. Rivista della Società Italiana delle Storiche*, XII(2), 2013, 171-190.
- Chamberland, L. et Paquin, J. (2005). Penser le genre, penser l'hétérosexualité : un défi pour la troisième vague du féminisme. Dans Mensah, M.-N. (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe* (pp. 119-131). Montréal : Les Editions du remue-ménage.
- Chamberland, L. et Lebreton, C. (2012). Réflexions autour de la notion d'homophobie : succès politique, malaises conceptuels et application empirique. *Nouvelles Questions Féministes*, 31, 27-43. <https://doi.org/10.3917/nqf.311.0027>
- Chambers, S. A. (2007). « An incalculable effect » : subversions of heteronormativity. *Political Studies*, 55(3), 656-679.
- Champagne, P. (1984). La manifestation. La production de l'événement politique. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 52-53, 18-41.
- Champagne, P. (1990). *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*. Paris : Minuit.
- Charaudeau P. (2009). *Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière*. Paris : L'Harmattan.
- Charaudeau, P. (1995). Une analyse sémiolinguistique du discours. *Langages*, 117, 96-111.
- Charaudeau, P. (2002). Altérité. Dans Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (pp. 32-33). Paris : Seuil.
- Charaudeau, P. (2005). *Le Discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.
- Charaudeau, P. (2006). Discours journalistique et positionnements énonciatifs. *Frontières et dérives. Semen*, 22, 1-13.
- Charaudeau, P. (2014). Le dispositif comme fondateur d'un genre : la Controverse. Dans Monte, M. et Philippe, G. (éds.), *Genres et textes. Déterminations, évolutions, confrontations* (pp. 49-57). Lyon : Presses universitaires de Lyon
- Charaudeau, P. (2015). *La laïcité dans l'arène médiatique. Cartographie d'une controverse sociale*. Paris : INA Éditions.
- Charaudeau, P. (2019). De l'état victimaire au discours de victimisation : Cartographie d'un territoire discursif. *Argumentation et Analyse du Discours*, 23. <https://doi.org/10.4000/aad.3408>
- Chateauraynaud, F. et Doury, M. (2013). Le rôle des événements dans la portée des arguments. Dans Londei, D. et al. (éds.), *Dire l'événement. Langage, mémoire, société* (pp. 267-284). Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Chateauraynaud, F. (2011). *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*. Paris : Petra.

- Chauvin, S. (2016). Les placards de l'ethnographe. Dans Leroux, P. et Neveu, E. (dirs.), *En immersion. Approches ethnographiques en journalisme, littérature et sciences sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Chetcuti, N. (2012). Hétéronormativité et hétérosocialité. *Raison présente*, 183(3), 69-77. <https://doi.org/10.3406/raipr.2012.4410>
- Collin, F. (2003). Mouvement féministe, mouvement homosexuel : un dialogue. *Sens public*. <http://sens-public.org/static/git-articles/SP44/SP44.pdf>
- Collovald, A., Lechien, M., Rozier, S., et Willemez, L. (2002). *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de «solidarité internationale» en faveur du Tiers-Monde*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. doi :10.4000/books.pur.15274
- Connelly, M. (2010). *Fatal Misconception. The Struggle to Control World Population*. Cambridge : Harvard University Press.
- Contu, S. (2015). Éthos et argumentation des députés lors de la discussion du projet de loi sur le mariage pour tous à l'Assemblée Nationale française. Mémoire de recherche : Université de Toulon.
- Coontz, S. (2004). *Marriage, a History : From Obedience to Intimacy, or How Love Conquered Marriage*. New York : Viking.
- Cordell, C. (2017). L'indignation entre pitié et dégoût : les ambiguïtés d'une émotion morale. *Raisons politiques*, 65, 67-90. <https://doi.org/10.3917/rai.065.0067>
- Courbon, B. et Martinez, C. (2012). Représentations lexicographiques de la dénomination. Le traitement de appeler, désigner, nommer et dénommer dans les dictionnaires monolingues du français. *Langue française*, 174, 59-75. <https://doi.org/10.3917/lf.174.0059>
- Courdesses, L. (1971). Blum et Thorez en mai 1936. *Langue française*, 9, 22-33.
- Courtine, J.-J. (1981). Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. À propos du discours communiste adressé aux chrétiens. *Langages*, 62, 9-128.
- Cuchet, G. (2017). Identité et ouverture dans le catholicisme français. *Études*, 2(2), 65-76. <https://doi.org/10.3917/etu.4235.0065>
- Dantier, B. (2005). Sciences sociales, désengagement épistémologique et engagement politique : textes de méthodologie en sciences sociales. *Les classiques des sciences sociales*. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/030166802>
- Dascal, M. (2008). Dichotomies and types of debates. Dans Van Eemeren, F. H. et Garssen, B. (dirs.), *Controversy and Confrontation. Relating controversy analysis with argumentation theory* (pp. 27-50). Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.

- David-Blais, M. (1998). Sur l'usage de l'appel à l'autorité dans les débats politiques : le cas des débats électoraux télévisés canadiens et québécois. *Communication*, vol. XVIII(2), 31-51.
- de Gaulejac, V. (1996). *Les sources de la honte*. Paris : Desclée de Brouwer.
- de Limas, E. S. (2020). L'attendrissement dans la compassion et la pitié. *Argumentation et Analyse du Discours*, 24. <https://doi.org/10.4000/aad.3889>
- Di Trani, A. (2008). Travailler dans des lieux sensibles. Quand l'ethnographie devient suspecte. Dans Bensa, A. et Fassin, D. (dirs.), *Les politiques de l'enquête* (pp. 245-260). Paris : La Découverte.
- Dobry, M. (1986). *Sociologie des crises politiques*. Paris : Presses de la FNSP.
- Doury, M. et Largier, C. (2006). L'argument d'autorité dans une discussion en ligne : manifestations discursives et régime d'acceptabilité, communication aux 2^e Journées d'études internationales sur « L'argumentation et la rhétorique dans le domaine arabe » Tunis, 24-25 novembre. https://www.lcp.cnrs.fr/IMG/pdf/doury_largier_tunis2006.pdf (consulté le 20 juillet 2021).
- Doury, M. et Micheli, R. (2016). Enjeux argumentatifs de la définition : l'exemple des débats sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. *Langages*, 204, 121-138. <https://doi.org/10.3917/lang.204.0121>
- Doury, M. (2004). La fonction argumentative des échanges rapportés. Dans López, J., Munõz, M., Marnette, S. et Rosier L. (éds.), *Le discours rapporté dans tous ses états* (pp. 254-264). Paris : L'Harmattan.
- Doury, M. (2010). « Un cimetière et des avions » : argumentation et valeurs dans le courrier des lecteurs d'un journal local. *Argumentation et Analyse du Discours*, 5. <https://doi.org/10.4000/aad.1003>
- Doury, M. (2018). Le marquage langagier des types d'arguments Le cas de l'argumentation par l'absurde. Dans Herman, T., Jacquin, J. et Oswald, S. (dirs.), *Les mots de l'argumentation* (pp. 27-55). Berne : Peter Lang.
- Doury, M. (2021[2016]). *Argumentation. Analyser textes et discours*. Malakoff : Armand Colin. [2^e édition]
- Duchêne, A. (2016). Investissement langagier et économie politique. *Langage et société*, 157(3), 73-96.
- Ducrot, O. (1969). Présupposés et sous-entendus. *Langue française*, 4, 30-43.
- Ducrot, O. (1978). *Présupposés et sous-entendus réexamen. Stratégies discursives*. Lyon : Presse de l'Université de Lyon.
- Dumarsais (1988). *Des tropes ou des différents sens, présentation, notes et traduction de F. Douay-Soublin*. Paris : Flammarion.
- Durand, M. (2017). Une mobilisation « contre-nature » ? Le cas d'homosexuels opposés au mariage pour tous en France. *Genre, sexualité & société*, 18. <https://doi.org/10.4000/gss.4069>

- Durkheim, E. (1895). *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Duru-Bellat, M. (2017). *La Tyrannie du genre*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Eco, U. (2014). *Construire l'ennemi et autres écrits occasionnels*. Paris : Grasset et Fasquelle.
- Eder, K. (1985). The « new social movements » : Moral crusades, political pressure groups, or social movements ? *Social Research*, 52(4), 888-889.
- Eder, K. (1993). *The new politics of class : Social movements and cultural dynamics in advanced societies*. Thousand Oaks : Sage Publications.
- Eemeren, F. H. van et Grootendorst, R. (1992). *Argumentation, communication, and fallacies: a pragma-dialectical perspective*. Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum.
- Elias, N. (1993[1983]). Engagement et distanciation. Paris : Fayard.
- Engeli, I. et Roca i Escoda, M. (2012). Le mariage à l'épreuve : les défis du partenariat de même sexe et de la procréation médicalement assistée en Suisse. *Politique et Sociétés*, 31(2), 51-66. <https://doi.org/10.7202/1014351ar>
- Fassin, D. et Bensa, A. (2008). *Les politiques de l'enquête*. Paris : La Découverte.
- Fassin, É. (2003). L'inversion de la question homosexuelle. *Revue française de psychanalyse*, 67, 263-284.
- Fassin, É. (2005a). Démocratie sexuelle. *Comprendre, revue de philosophie et de sciences sociales*, 6, 263-276.
- Fassin, É. (2005b). 22. Couples homosexuels et familles homoparentales. Dans Margaret M. (éd.), *Femmes, genre et sociétés: L'état des savoirs* (pp. 184-191). Paris : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2005.01.0184>
- Fassin, É. (2006). La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations. *Multitudes*, 3(3), 123-131. <https://doi.org/10.3917/mult.026.0123>
- Fassin, É. (2008). *L'inversion de la question homosexuelle*. Paris : Amsterdam.
- Fassin, É. (2009a). *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- Fassin, É. (2009b). Entre famille et nation : la filiation naturalisée. *Droit et société*, 2(2), 373-382. <https://doi.org/10.3917/drs.072.0373>
- Fassin, É. (2010a). Naturalisations. Filiation, famille et nationalité. Dans Dorlin, E. et Fassin, É. (dir.), *Reproduire le genre* (pp. 137-143). Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou.
- Fassin, É. (2010b). L'anthropologie de la reproduction. Dans Dorlin, E. et Fassin, É. (dir.), *Reproduire le genre* (pp. 45-51). Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou.
- Fassin, É. (2010c). Les « forêts tropicales » du mariage hétérosexuel: Loi naturelle et lois de la nature dans la théologie actuelle du Vatican. *Revue d'éthique et de théologie morale*, S(HS), 201-222. <https://doi.org/10.3917/retm.261.0201>

- Ferréol, G. et Jucquois, G. (2005). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin.
- Fillieule, O. et Pudal, B. (2010). 8. Sociologie du militantisme: Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête. Dans Agrikoliansky, É. (éd.), *Penser les mouvements sociaux: Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (pp. 163-184). Paris : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.filli.2010.01.0163>"
- Fillieule, O. (1997). *Stratégies de la rue*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Fillieule, O. (2009). De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ?. *Politique et Sociétés*, 28(1), 15-36. <https://doi.org/10.7202/001723ar>
- Fishman, A. (1991). Special article!: Putting the "socio" back into the sociolinguistic enterprise. *International Journal of the Sociology of Language*, 92(1), 127-131.
- Florea, M. (2012). Faire une thèse d'analyse du discours « troisième génération ». *Langage et société*, 2(2), 41-56. <https://doi.org/10.3917/lis.140.0041>
- Floridi, L. (2014). *The Fourth Revolution: How the Infosphere is Reshaping Human Reality*. Oxford : Oxford University Press.
- Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1994). *Dits et écrits, tome IV*. Paris : Gallimard.
- Fournier, F. (2014). *Parler contre la femme dans l'injure et la diatribe : Les stratégies préférentielles de la rébellion langagière*. Thèse de doctorat : Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Fracchiolla, B. et Rosier, L. (2019). Insulte. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/insulte/>
- Fracchiolla, B. et Moïse, C. (2021). Je suis ému·e et je te haine. Dans Lorenzi Bailly, N. et Moïse, C. (dirs.), *La haine en discours* (pp. 15-44). Lormont : Le Bord de l'eau.
- Fracchiolla, B. (2011). Article « injure ». Dans Marzano M. (éds.), *Dictionnaire de la Violence* (pp. 706-710). Paris : Presses universitaires de France.
- Fracchiolla, B. (2015). Violence verbale dans le discours des mouvements antagonistes : le cas de 'Mariage pour tous' et 'Manif pour tous'. *Argumentation et Analyse du Discours*, 14. <https://doi.org/10.4000/aad.1940>
- Fracchiolla, B. (2017). L'injure et l'insulte vus comme genres brefs, et leur mise en discours. Dans Dhome, F. (dir.), *Le genre en bref. Son discours, sa grammaire, son énonciation* (pp. 173-188). Tokyo.
- Fracchiolla, B. (à paraître). Discriminations. Dans Lorenzi Bailly, N et Moïse, C. (dirs.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Fraser, N. (2001[1992]). Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement. *Hermès*, 31, 125-156.

- Frath, P. (2015). Dénomination référentielle, désignation, nomination. *Langue française*, 188, 33-45.
- Garbagnoli, S. et Prearo, M. (2017). *La croisade « anti-genre » : du Vatican aux manif pour tous*. Paris : Textuel.
- Garcia, S. (2011). *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*. Paris : La Découverte.
- Gardin, B. (2002). Locuteur collectif. Dans Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (pp. 352-353). Paris : Seuil.
- Garric, N. et Longhi, J. (2013). Atteindre l'interdiscours par la circulation des discours et du sens. *Langage et société*, 144, 65-83. <https://doi.org/10.3917/lis.144.0065>
- Gauducheau, N. (2008). La communication des émotions dans les échanges médiatisés par ordinateur : bilan et perspectives. *Bulletin de psychologie*, 496, 389-404. <https://doi.org/10.3917/bupsy.496.0389>
- Gauthier, G. (1998). L'argument ad hominem politique est-il moral ? Le cas des débats télévisés. *Communication. Information Médias Théories*, 18(2), 70-87.
- Gauthier, G. (2011). L'argument *ad hominem* en communication politique. Dans d'Almeida, N. (éd.), *L'argumentation* (pp. 77-95). Paris : CNRS Éditions.
- Gaxie, D. (1977). Économie des partis et rétributions du militantisme. *Revue française de science politique*, 27(1), 123-154.
- Geisler, C. (2005). Teaching the Post-Modern Rhetor. Continuing the Conversation on Rhetorical Agency. *Rhetorical Society Quarterly*, 34, 107-113.
- Gil, F. (1993). *Traité de l'évidence*. Grenoble : Jérôme Millon.
- Ginsburg, F. (1989). *Contested Lives. The Abortion Debate in an American Community*. Berkeley : University of California Press.
- Godet, A. (2008). 1. La croisade des militants créationnistes : une histoire sans fin ?. Dans Huret, R. (éd.), *Les conservateurs américains se mobilisent* (pp. 116-129). Paris : Autrement.
- Goffman, E. (1956). *The presentation of self in everyday life*. Doubleday.
- Gosselin, A. (1995). La rhétorique des conséquences non prévues. Les idéologies et l'électeur rationnel. *Hermès*, 17-18(3), 299-319.
- Gosselin, A. (1998). *La Logique des effets pervers*. Paris : Presses universitaires de France.
- Gramsci, A. (1975). Gramsci dans le texte. De l'Aventi aux derniers écrits de prison (1916-1935). Paris : Éditions sociales.
- Grange, J. (2010). Genre et sexe : nouvelles catégories épistémologiques des sciences humaines. *Cités*, 4(4), 107-121. <https://doi.org/10.3917/cite.044.0107>
- Greco, L. (2011). Chapitre 7. Homoparentalité entre parenté, genre et langage : différenciation et binarité dans les procédés d'appellation et de catégorisation du lien parental. Dans Duchêne, A. et Moïse, C. (éds.), *Langage, Genre et Sexualité* (pp. 145-172). Paris : Nota Bene.

- Grinshpun, Y. (2019). Introduction. De la victime à la victimisation : la construction d'un dispositif discursif. *Argumentation et Analyse du Discours*, 23. <https://doi.org/10.4000/aad.3400>
- Grize, J.-B. (1992). *Un signe parmi d'autres*. Hauterive : Éditions Gilles Attinger.
- Gross, M. (2015). L'homoparentalité et la transparentalité au prisme des sciences sociales : révolution ou pluralisation des formes de parenté ? *Enfances Familles Générations*, 23. <http://journals.openedition.org/efg/287>
- Grossman, F. (2017). La notion d'évidence et son expression linguistique dans la rhétorique scientifique. *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 65, 37-52.
- Guespin, L. (1976). Problématique des travaux sur le discours politique. *Langage*, 23, 3-24.
- Guibet-Lafaye, C. (2018). Radicalisation : de l'adversaire à l'ennemi. *Regards sociologiques*, 53-54, 169-192.
- Guilbert, T. (2009). Discours d'évidence : Constitution discursive des normes et des connaissances. Dans Gautier, C. et Laugier, S. (dirs.), *Normativités du sens commun* (pp. 275-300). Paris : Presses universitaires de France.
- Guilbert, T. (2015). Autorité et évidence discursives. Autovalidation dans les éditoriaux et chroniques du *Point*. *Mots. Les langages du politique*, 107, 85-99.
- Guionnet, C. et Neveu, E. (2004). *Féminins/Masculins : Sociologie du genre*. Paris : Armand Colin.
- Gusfield, J. R. (1963). *Symbolic Crusade. Status Politics and the American Temperance Movement*, Champaign: University of Illinois Press.
- Hall, S. (1994). Codage/décodage (adapté par M. Albaret et M.-C. Gamberini). *Réseaux*, 68, 27-39.
- Hambye, P. (2019). La minorisation linguistique, entre discrimination et domination symbolique. Différences et enjeux de deux lectures des inégalités. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, 12, 15-30. <https://doi.org/10.7202/1066519ar>
- Heller, M. (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Paris : Didier.
- Henkens, A.-M. (2017). Militance VS militantisme ou quand l'histoire des mots raconte l'histoire des choses. *Analyse de l'IHOES*, 169.
- Herek, G. M. (1991). Stigma, Prejudice, and Violence Against Lesbians and Gay Men. Dans Gonsorick, J. et Weinrich J. (dirs.), *Homosexuality : reseach implications for public policy* (pp. 60-80). Newbury Park : Sage.
- Héritier, F. (2002). *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob.
- Hervieu-Léger, D. (2003). *Catholicisme, la fin d'un monde*. Paris : Bayard.
- Hervieu-Léger, D. (2017). *Le temps des moines. Clôture et hospitalité*. Paris : Presses universitaires de France.

- Him-Aquilli, M. et Veniard, M. (2021). « Activités militantes, activités langagières : descriptions, méthodologies, théorisations », Appel à contribution. *Calenda*. <https://calenda.org/800121>
- Him-Aquilli, M. (2020). « Alors que *nous* on s'acharne à dire que c'est un système » : enjeux militants de la construction d'un locuteur collectif en AG anarchiste. *Mots. Les langages du politique*, 122, 93-110. <https://doi-org.sidnomade-2.grenet.fr/10.4000/mots.26250>
- Hirschman, A. O. (1983). *Bonheur privé, Action publique*. Paris : Fayard.
- Hirschman, A. O. (1991). *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris : Fayard.
- Horincq Detournay, R. (2015). Se vivre lesbienne ou bisexuelle aujourd'hui ? C'est comme un tailleur Chanel jaune fluo.... *Thérapie Familiale*, 36, 149-162. <https://doi.org/10.3917/tf.151.0149>
- Hugonnier, C., Lorenzi Bailly, N. et Moïse, C. (2021). De « *La Manif pour tous* » à « *Marchons Enfants* », entre militantisme, militance et discours extrême [communication orale]. Activités militantes, activités langagières : descriptions, méthodologies, théorisations. Paris.
- Hugonnier, C. (à paraître). Homophobie. Dans Lorenzi Bailly, N et Moïse, C. (dirs.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Huret, R. (2009). « Une armée de délinquants fiscaux » ? Les refus de l'impôt aux États-Unis au lendemain de la crise de 1929. *Revue D'histoire Moderne Et Contemporaine (1954-)*, 56(2), 188-210.
- Inglehart R. (1977). *The Silent Revolution*. Princeton : Princeton University Press.
- Ion, J. (1997). *La fin des militants ?* Ivry-Sur-Seine : Editions de l'Atelier.
- Ion, J. (2011). Bénévolat, assistance... Pourquoi s'engage-t-on ?. *Sciences Humaines*, 2(2), 44-46. <https://doi.org/10.3917/sh.223.0044>
- Jackiewicz, A. (2017). Outils notionnels pour l'analyse des controverses. *Questions de communication*, 31, 137-159. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.11084>
- Jacquemart, A. (2011). *Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement improbable*. Thèse de doctorat : École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Jakobson, R. (1963). *Essais de linguistique générale*. Paris : Éditions. de Minit.
- Jansen, H. (2007). Refuting a Standpoint by Appealing to its Outcomes: Reductio ad Absurdum vs. Argument from Consequences. *Informal Logic*, 27(3), 249-266.
- Jayez, J. et Rossari, C. (1999). La portée sémantique d'un connecteur pragmatique. *Cahiers du centre de l'institut de linguistique de Louvain*, 25, 63-76.
- Julien, D. et Lévy, J. J. (2007). *Homosexualités : Variations régionales*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan Universités.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). La polémique et ses définitions. Dans Gelas, N et Kerbrat-Orecchioni, C. (éds.), *Le discours polémique* (pp. 3-40). Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1990). *Les interactions verbales, tome I*. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1992). *Les Interactions Verbales, Tome II*. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1998). *Les interactions verbales*. Malakoff : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2002). Euphémisme. Dans Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (pp. 241-242). Paris : Seuil.
- Kienpointner, M. (1992). How to classify Arguments. Dans van Eemeren, F. H, et al. (eds.), *Argumentation illuminated* (pp. 178-188). Amsterdam : SICSAT.
- King, A. et Anderson, F. D. (1971). Nixon, Agnew and the Silent Majority: a Case Study in the Rhetoric of Polarization. *Western Speech*, 243-255.
- Kleiber, G. (1984). Dénomination et relations dénominales. *Langages*, 76, 77-94.
- Kleiber, G. (1993). Anaphore associative, pontage et stéréotypie. *Linguisticae investigationes*, XVII-1, 35-82.
- Kleiber, G. (2001). Remarques sur la dénomination. *Cahiers de Praxématique*, 36, 21-41.
- Koren, R. (2004). Argumentation, enjeux et pratique de l'« engagement neutre » : le cas de l'écriture de presse. *Semen*, 17. <https://doi.org/10.4000/semn.2308>
- Koren, R. (2016a). Exemple historique, comparaison, analogie, métaphore : sont-ils interchangeables ? *Argumentation et Analyse du Discours*, 16. <https://doi.org/10.4000/aad.2123>
- Koren, R. (2016b). Introduction. *Argumentation et Analyse du discours*, 17. <http://journals.openedition.org/aad/2295>
- Krieg-Planque, A. (2003). *Purification ethnique. Une formule et son histoire*. Paris : CNRS Éditions.
- Krieg-Planque, A. (2009). *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Franche-Comté : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Kuhar, R. et Paternotte, D. (2018). *Campagnes anti-genre en Europe : Des mobilisations contre l'égalité*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Labbé, D. (1998). Le « nous » du général de Gaulle. *Quaderni di studi linguistici*, 4/5, 331-354.
- Laforest, M. et Vincent, D. (2004). La qualification péjorative dans tous ses états. *Langue française*, 144, 59-81.

- Laforest, M. et Vincent, D. (2009). Pour ou contre la trash radio : usages de la qualification péjorative. Dans Lagorgette, D. (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications* (pp. 181-200). Chambéry : Université de Savoie Mont Blanc.
- Laforest, M. et Moïse, C. (2013). Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ? Dans Fracchiolla, B., Moïse, C., Romain, C. & Auger, N., *Violences verbales : analyses, enjeux et perspectives* (pp. 85-103). Presses Universitaires de Rennes : Rennes.
- Laforest, M. (2014). La subjectivité énonciative et la constitution d'identité dans le discours de la revue féministe la vie en rose. *Alfa*, 58(2), 323-346.
- Lagorgette, D. et Larrivée, P. (2004). Interprétation des insultes et relations de solidarité. *Langue Française*, 144, 83-103.
- Lagorgette, D., Vincent, D. et Bernard Barbeau, G. (2011). Interdits sociaux et délits : nègre et juif dans des discours de dérision. *Langues et linguistique*, 34, 27-36.
- Lagorgette, D. (1998). *Désignatifs et termes d'adresse dans quelques textes en moyen français*. Thèse de doctorat : Université Paris 10 - Nanterre.
- Lagorgette, D. (2002a). Autour de la référence : désignatifs et termes d'adresse en moyen français. *Linx*, 12, 106-117.
- Lagorgette, D. (2002b). Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale ? Dans Lagorgette, D. et Larrivée, P. (éds.), *Représentations du sens linguistique* (pp. 121-136). Munich : Lincom Europa.
- Lagorgette, D. (2006). Insultes et conflit : de la provocation à la résolution - et retour ? *Les Cahiers de l'Ecole*, 5, 26-44.
- Lagorgette, D. (2015). Diaboliser autrui : Étude linguistique des représentations langagières de l'ennemi, du Moyen Âge au journal de 20 heures. Dans Dreuille, J.-F. (dir.), *Droit pénal et politique de l'ennemi* (pp. 17-32). Jurisprudence - Revue critique : Presses universitaires Savoie Mont Blanc.
- Lagroye, J. (2002). *Sociologie politique*. Paris : Fondation nationale des sciences politiques et Dalloz.
- Lane, P. (2002). Schématisation. Dans Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (pp. 518-520). Paris : Seuil.
- Largier, C. (2005). Le travail de la reprise discursive dans un genre émergent : les forums de débat de la presse allemande et française en ligne. Thèse de doctorat : Université Sorbonne Nouvelle.
- Larguèche, E. (1993). *L'Injure à fleur de peau*. Paris : L'Harmattan.
- Larzillière, P. et Vasquez, P. (2016). Contestation et engagement politique : corps, émotions, convictions. *Calenda*, <https://calenda.org/363574>
- Le Bras, H. et Todd, E. (2013). *Le mystère français*. Paris : Seuil.

- Leclercq, C. (2005). Raisons de sortir. Les militants du parti communiste français. Dans Fillieule, O. (dir.), *Le désengagement militant* (pp. 131-155). Paris : Belin.
- Leff, M. (2011). Tradition et « agentivité » dans la rhétorique humaniste. *Argumentation et Analyse du discours*, 6. <https://doi.org/10.4000/aad.1077>
- Lenoir, R. (2007). À l'ombre du mariage. Dans Perreau B. (dir.), *Le choix de l'homosexualité. Recherches inédites sur la question gay et lesbienne* (pp. 169-172). Paris : Epel.
- Lenoir, R. (2013). Mouvement familial et classes sociales. *Savoir/Agir*, 4(4), 117-125. <https://doi.org/10.3917/sava.026.0117>
- Lerch, A. (2013). Visibilité croissante, dignité contestée : quelques étapes dans la reconnaissance sociale de l'homosexualité en France. *Cahiers de l'action*, 3(3), 13-19. <https://doi.org/10.3917/cact.040.0013>
- Lescano, A. (2015). Sémantique de la controverse : analyse d'un fragment du discours de Simone Veil à l'Assemblée nationale en 1974. *Argumentation et Analyse du Discours*, 15. <https://doi.org/10.4000/aad.2048>
- Lévi-Strauss, C. (1958). *Anthropologie structurale*. Paris : Plon.
- Lévi-Strauss, C. (1981). *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris : Mouton.
- Lipset, S. M. et Raab, E. (1978). *The Politics of Unreason: Right Wing Extremism, America, 1790-1977*. Chicago : University of Chicago Press.
- Locke, J. (1972[1690]). *Essai philosophique concernant l'entendement humain*. Paris : Vrin. [7^e édition]
- Longhi, J. (2015a). L'acte de nommer comme constitution de formes : discursivité de la production du sens. *Langue française*, 188, 121-136. <https://doi.org/10.3917/lf.188.0121>
- Longhi, J. (2015b). Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours. *Langue française*, 188, 5-14. <https://doi.org/10.3917/lf.188.0005>
- López-Muñoz, J. M., Marnette, S., Rosier, L. et Vincent, D. (2009). *La circulation des discours*. Laval : Éditions Nota Bene.
- Lorde, A. (2003). *Sister outsider : essais et propos d'Audre Lorde sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme...* Genève : Mamamelis.
- Lorenzi Bailly, N. et Moïse, C. (dirs.) (2021). Introduction. Dans Lorenzi Bailly, N. et Moïse, C., *La haine en discours* (pp. 5-14). Lormont : Le Bord de L'eau.
- Lorenzi Bailly, N. (à paraître). Ennemi (figure de l'). Dans Lorenzi Bailly, N et Moïse, C. (dirs.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Luker, K. (1984). *Abortion and the Politics of Motherhood*. Berkeley : University of California Press.
- Maingueneau, D. (1983). *Sémantique de la polémique*. Lausanne : L'Âge d'Homme.
- Maingueneau, D. (1991). *L'analyse du discours*. Paris : Hachette.

- Maingueneau, D. (1999). Ethos, scénographie, incorporation. Dans Amossy, R. (éd.), *Images de soi dans le discours* (pp. 75-100). Lonay : Delachaux et Niestlé.
- Maingueneau, D. (2004). Hyperénonciateur et « participation ». *Langages*, 156, 111-126.
- Maingueneau, D. (2005). L'analyse du discours et ses frontières. *Marges linguistiques*, 9, 64-75.
- Maingueneau, D. et Cossutta, F. (1995). L'Analyse des discours constituants. *Langages*, 117, 112-125.
- Maldidier, D. (1993). L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pêcheux. *Semen*, 8. <http://semen.revues.org/4351>
- Mallon, I. (2014). Une sociologue et des résident(e)s en maison de retraite. Des relations d'intimité familiale et de séduction courtoise. Dans Monjaret, A. et Pugeault, C. (dirs.), *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques* (pp. 85-97). Lyon : ENS Éditions.
- Marcot, F. (1997). Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité. Dans Prost, A. (éd.), *La Résistance, une histoire sociale* (pp. 21-42). Paris : Les éditions de l'Atelier.
- Marx, K. et Engels, F. (1845). *L'idéologie allemande*.
- Mathieu, L. (2004a). *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*. Paris : Textuel.
- Mathieu, L. (2004b). Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective. *Revue française de sociologie*, 45(3).
- Mathieu, L. (2005). Repères pour une sociologie des croisades morales. *Déviance et Société*, vol. XXIX(1), 3-12. <https://doi.org/10.3917/ds.291.0003>
- Mathieu, L. (2007). L'espace des mouvements sociaux. *Politix*, 77, 131-151.
- Mathieu, S. (2013). *L'enfant des possibles. Assistance médicale à la procréation: éthique, religion et filiation*. Ivry-sur-Seine : Éditions de l'Atelier.
- McAdam, D., Tarrow, S. et Tilly, C. (1998). Pour une cartographie de la politique contestataire. *Politix*, 11(41), 7-32.
- McAdam, D., Tarrow, S. et Tilly, C. (2001). *Dynamics of Contention*. Cambridge : Cambridge University Press.
- McCarthy, J. et Zald, M. (1977). Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory. *American Journal of Sociology*, 82(7), 1212-1241.
- McGirr, L. (2001). *Suburban Warriors. The Origins of the New American Right*. Princeton : Princeton University Press.
- Mécary, C. (2006). La loi du 30 décembre 2004 : une pierre à l'édifice de lutte contre les discriminations en droit de la presse. *Légicom*, 35, 131-134. <https://doi.org/10.3917/legi.035.0131>

- Melucci, A. (1983). Mouvements sociaux, mouvements post-politiques. *Revue internationale d'action communautaire*, 10, 13-30. <https://doi.org/10.7202/1034652ar>
- Merchant, J. (2008). 3. Les militants pro-life à l'échelle locale. Dans Huret, R. (éd.), *Les conservateurs américains se mobilisent* (pp. 142-153). Paris : Autrement.
- Mercier, C. (2019). Les « réactionnaires » à Nanterre aux lendemains de Mai 68. *Histoire@Politique*, 37.
- Meyer, J. (2011). Accents et discriminations : entre variation linguistique et marqueurs identitaires. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 1, 33-51.
- Micheli, R. (2010). *L'émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*. Paris : Le Cerf.
- Micheli, R. (2012). Les visées de l'argumentation et leurs corrélats langagiers : une approche discursive. *Argumentations et Analyse du Discours*, 9. <https://doi.org/10.4000/aad.1406>
- Micheli, R. (2014). L'image de soi saisie à travers le choix des arguments et la manifestation des émotions : interactions de l'*ethos* avec le *logos* et le *pathos* dans le discours théorique d'Albert Camus, *Fabula / Les colloques*, Posture d'auteurs: du Moyen Âge à la modernité. <http://www.fabula.org/colloques/document2420.php>
- Moirand, S. et Reboul-Touré, S. (2015). Nommer les événements à l'épreuve des mots et de la construction du discours. *Langue française*, 188, 105-120. <https://doi.org/10.3917/lf.188.0105>
- Moirand, S. (2004). L'impossible clôture des corpus médiatiques. La mise au jour des observables entre contextualisation et catégorisation. *Tranel*, 40, 71-92.
- Moirand, S. (2007). Discours, mémoires et contextes : à propos du fonctionnement de l'allusion dans la presse. *Corela*, 6. <https://doi.org/10.4000/corela.1567>
- Moïse, C. et Hugonnier, C. (2019). Discours homophobe. Le témoignage comme discours alternatif. *Semen*, 47, 121-138.
- Moïse, C. (2009). Pour une sociolinguistique ethnographique, sujet, discours et interactions dans un espace mondialisé (synthèse d'HDR). Tours.
- Moïse, C. (2010). De l'arrière à l'avant-scène ou de l'intérêt de la réflexivité en sociolinguistique. Dans de Robillard, D. (dir.), *Réflexivité et herméneutique : vers un paradigme de recherche ?*, *Cahiers de sociolinguistique*, n°14 (pp. 177-188). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Moïse, C. (2013). Action et construction de la science. Dominique Caubet ou la théorie de la pelote. *Estudios de Dialectología Árabe*, 321-336.
- Moïse, C. (2020). Pour (re)venir à une sociolinguistique du sujet et de la subjectivité. Dans Djordjevic Léonard, K. et Volle, R.-M. (dirs.), *Appropriation des langues et subjectivité* (pp. 59-70). Paris : Connaissances et Savoirs.

- Monnier, A., Seoane, A., Hubé, N. et Leroux, P. (2021). Discours de haine dans les réseaux sociaux numériques. *Mots. Les langages du politique*, 125, 9-14. <https://doi.org/10.4000/mots.27808>
- Morrisson, C. (2020). *Les croisades*. Paris : Presses universitaires de France.
- Mossuz-Lavau, J. (1991). *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France de 1950 à nos jours*. Paris : Payot.
- Mossuz-Lavau, J. (1997). *De la loi Neuwirth à la loi Veil : les enjeux d'une libération*. Lettre d'information n°25, Séminaire du 12 mai 1997, Les années 68 : événements, cultures politiques et modes de vie.
- Mouffe, C. (2000). Politique et agonisme. *Rue Descartes*, 67(1), 18-24.
- Munson, Z. (2008). *The Making of Pro-life Activists, How Social Movement Mobilization Works*. Chicago : University of Chicago Press.
- Neveu, É. (2011). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte.
- Nicolas L. (2014). L'évidence du complot : un défi à l'argumentation. Douter de tout pour ne plus douter du tout. *Argumentation et Analyse du Discours*, 13. <https://doi.org/10.4000/aad.1833>
- Noiriel, G. (1990). Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Florence Weber. *Génèses, Sciences sociales et histoires*, 2, 138-147.
- Oakley, A. (1972). *Sex, Gender, and Society*. TempleSmith.
- Offe, C. (1985). New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics. *Social Research*, 52(4), 817-868.
- Offerlé, M. (2008). Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe - XXIe siècles). *Politix*, 1(1), 181-202. <https://doi.org/10.3917/pox.081.0181>
- Offerlé, M. (2009). III. Les répertoires de l'action collective patronale. Dans Offerlé M. (éd.), *Sociologie des organisations patronales* (pp. 62-91). Paris : La Découverte.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2000). Le « je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain. *Revue française de sociologie*, 41(3), 417-445.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Bruxelles : Bruylant.
- Olson, M. (1978 [1965]). *Logique de l'action collective*. Paris : Presses universitaires de France.
- Orkibi, E. (2008). Ethos collectif et Rhétorique de polarisation : le discours des étudiants en France pendant la guerre d'Algérie. *Argumentation et Analyse du Discours*, 1. <https://doi.org/10.4000/aad.438>
- Orkibi, E. (2012). *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie. Identité et expression collective de l'UNEF (1954-1962)*. Paris : Syllepse.
- Orkibi, E. (2015). Le(s) discours de l'action collective : contextes, dynamiques et traditions de recherche. *Argumentation et Analyse du Discours*, 14. <https://doi.org/10.4000/aad.2002>

- Orkibi, E. (2018). Réparation d'image dans une situation polémique : la fonction-égo dans la rhétorique de la droite israélienne. *Langage et société*, 164, 97-116. <https://doi.org/10.3917/lis.164.0097>
- Orkibi, E. (2019). Auto-victimisation et discours politique : émotions, résonance culturelle et mobilisation dans la rhétorique de B. Netanyahu. *Argumentation et Analyse du Discours*, 23. <http://journals.openedition.org/aad/3666>; DOI: <https://doi.org/10.4000/aad.3666>
- Pasta, S. (2021). *Social network conversations with young authors of online hate speech against migrants*. Dans Monnier, A., Boursier, A. et Seoane, A. (éds.), *Cyberhate in the Context of Migrations* (à paraître). Cham : Palgrave Macmillan.
- Paternotte, D. et Perreau, B. (2012). Sexualité et politique en francophonie : état des lieux et perspectives de recherche. *Politique et Sociétés*, 31(2), 3-30.
- Paternotte, D. (2011). *Revendiquer le « mariage gay ». Belgique, France, Espagne*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Paternotte, D. (2012). La juridification ou le droit comme matrice de l'action collective : la revendication du droit au mariage entre personnes du même sexe. *Politique et Sociétés*, 31(2), 93-112.
- Patzoglou, E. (2012). *La représentation de l'altérité et les discours de la différenciation dans la presse écrite française et grecque : vers la construction d'une identité européenne ?* Thèse de doctorat : Université Rennes 2.
- Pavard, B., Rochefort, F. et Zancarini-Fournel, M. (2012). *Les lois Veil: Contraception 1974, IVG 1975*. Paris : Armand Colin.
- Pavard, B., Rochefort, F. et Zancarini-Fournel, M. (2020). *Ne nous libérez pas, on s'en charge*. Paris : La Découverte.
- Pavard, B. (2012). Du *Birth Control* au Planning familial (1955-1960) : un transfert militant. *Histoire@Politique*, 3(3), 162-178. <https://doi.org/10.3917/hp.018.0162>
- Pavard, B. (2017). La loi Neuwirth (1967) : un tournant historique ?. *Fondation Jean Jaurès, Histoire*. <https://jean-jaures.org/nos-productions/la-loi-neuwirth-1967-un-tournant-historique#>
- Paveau, M.-A. (2012). Réalité et discursivité. D'autres dimensions pour la théorie du discours. *Semen*, 34. <https://doi.org/10.4000/semen.9748>
- Paveau, M.-A. (2013). Mémoire, démémoire, amémoire. Quand le discours se penche sur son passé. hal-00990033
- Pêcheux, M. (1975). *La vérité de la Palice*. Paris : Maspéro.
- Péchu, C. (2009). Répertoire d'action. Dans Fillieule O. (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (pp. 454-462). Paris : Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2009.01.0454>
- Peel, E. (2001). Mundane Heterosexism : Understanding Incidents of the Everyday. *Women's Studies International Forum*, 24(5), 541-554.

- Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (1970[1958]). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. [2^e édition]
- Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (1988[1958]). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. [5^e édition]
- Perelman, C. (1977). *L'empire rhétorique: rhétorique et argumentation*. Paris: Vrin.
- Perrin, L. (2000). L'argument d'autorité comme forme de modalité « allusive » dans la conversation. Dans Martel, G. (éd.), *Autour de l'argumentation : rationaliser l'expérience quotidienne* (pp. 81-106). Québec : Nota bene.
- Petit, G. (2002). Dénomination / désignation. Dans Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (pp. 163-164). Paris : Seuil.
- Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M. (2003). *Sociologie de la bourgeoisie*. Paris: La Découverte.
- Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M. (2007). *Les Ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris : Le Seuil.
- Plantin, C. (1990). *Essais sur l'argumentation*. Paris : Éditions Kimé.
- Plantin, C. (1996a). Le trilogue argumentatif. Présentation de modèle, analyse de cas. *Langue française*, 112, 9-30.
- Plantin, C. (1996b). *L'argumentation*. Paris : Seuil.
- Plantin, C. (1997). L'argumentation dans l'émotion. *Pratiques*, 86, 81-100.
- Plantin, C. (2002). Réfutation. Dans Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (pp. 492-494). Paris : Seuil.
- Plantin, C. (2005). *L'argumentation: Histoire théories et perspectives*. Paris : Presses universitaires de France.
- Plantin, C. (2010). Les instruments de structuration des séquences argumentatives. *Verbum*, XXXII(1), 31-51.
- Plantin, C. (2012). Indignes, indignités, indignés : La construction argumentative de l'indignation. *Recherches. Revue de didactique et de pédagogie du français*, 1, 163-182.
- Plantin, C. (2016). *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction aux études d'argumentation*. Lyon : ENS éditions.
- Plantin, C. (2017). Types, typologies, arguments. *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 65, 67-78.
- Plummer, K. (1998). Homosexual categories : some research problems in the labelling perspective of homosexuality. Dans Nardi, P. M. et Schneider B. E. (dirs.), *Social perspectives in lesbian and gay studies* (pp. 84-99). New York : Routledge.
- Polletta, F. (2006). Mobilization Forum: Awkward Movements. *Mobilization: An International Quarterly*, 11(4), 475-500.
- Portier P. et Feuillet-Liger, B. (2012). Vers une post-séculaire juridique ? Bio-droit et religion en France. Dans Feuillet-Liger, B. et Portier, P. (dirs.), *Droit, Éthique et*

- Religion. De l'âge théologique à l'âge bioéthique* (pp. 343-376). Bruxelles : Bruylant.
- Portier, P. (2005). L'Église catholique face au modèle français de laïcité, *Archives de sciences sociales des religions*, 129. <https://doi.org/10.4000/assr.1115>
- Portier, P. (2012). Pluralité et unité dans le catholicisme français ». Dans Béraud, C., Gugelot, F., Saint-Martin, I. (dirs.), *Catholicisme en tensions* (pp. 19-36). Paris : EHESS.
- Prearo, M. (2014). *Le moment politique de l'homosexualité. Mouvements, identités et communautés en France*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Pullman, B. (2010). *Mille et une façons de faire des enfants. La révolution des méthodes de procréation*. Paris : Calmann-Lévy.
- Rabatel, A. (2015). Une analyse de discours du manifeste « Pour des universités à la hauteur de leurs missions ». Pour une alternative à la gestion libérale des universités et de la recherche en Europe », *Semen*, 39. <https://doi.org/10.4000/semn.2334>
- Rastier, F. (2010). Témoignages inadmissibles. *Littérature*, 159, 108-129.
- Reboul, O. (1975). *Le slogan*. Bruxelles : Complexe.
- Reboul, O. (1980). *Langage et idéologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Reboul, O. (1992). *Les valeurs de l'éducation*. Paris : Presses universitaires de France.
- Reboul, O. (2013). *Introduction à la rhétorique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Renaut, L. (à paraître). Altérité. Dans Lorenzi Bailly, N et Moïse, C. (dirs.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Renaut, L. et Ascone, L. (2019). Contre-discours au discours de haine djihadiste : de l'expression de la conflictualité à la fabrique du doute. *Semen*, 47, 77-99.
- Rennes, J. (2007a). Les controverses d'égalité en droit en régime républicain. Catégories cognitives et répertoires argumentatifs. Dans Badie, B. et Déloye, Y. (dirs.), *Le temps de l'État* (pp. 408-419). Paris : Fayard.
- Rennes, J. (2007b). Analyser une controverse. Dans Bonnafous, S. et Temmar, M. (dirs.), *Analyse de discours et sciences humaines et sociales* (pp. 91-107). Paris : Ophrys.
- Rennes, J. (2011a). Illégitimer des distinctions en droit. *Politix*, 94, 35-57.
- Rennes, J. (2011b). Les formes de contestation. Sociologie des mobilisations et théories de l'argumentation. *A contrario*, 16(2), 151-173.
- Rennes, J. (2016). Les controverses politiques et leurs frontières. *Études de communication*, 47, 21-48.
- Resweber, J.-P. (2015). *La philosophie des valeurs*. Paris : Presses universitaires de France.
- Rey-Debove, J. (1997[1978]). *Le Métalangage*. Paris : Armand Colin. [2^e édition]
- Reynaud, E. (1980). Le militantisme moral. Dans Mendras, H. (éd.), *La sagesse et le désordre* (pp. 271-286). Paris : Gallimard.

- Riegel, M. (1990). La définition, acte du langage ordinaire. De la forme aux interprétations. Dans Chaurand, J. et Mazière, F. (éds.), *La Définition* (pp. 97-110). Paris : Larousse.
- Rinn, M. (2008). Introduction. Dans Rinn, M. (éd.), *Emotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, (pp. 13-18). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Rinn, M. (à paraître). Extrême. Dans Lorenzi Bailly, N et Moïse, C. (dirs.), *Glossaire de la haine et des radicalités*. Lyon : ENS Éditions.
- Riva, G. (2001). Communicating in CMC : Making order out of miscommunication. Dans Anolli, L., Ciceri, R. et Riva, G. (dirs.), *Say not to say : new perspectives on miscommunication* (pp. 204-233). Amsterdam : IOS press.
- Robrieux, J.-J. (2000). *Rhétorique et argumentation*. Paris : Nathan Université.
- Rochefort, F. et Sanna, M. (2013). *Normes religieuses et genre: Mutations, résistances et reconfiguration (XIXe-XXIe siècle)*. Paris : Armand Colin.
- Rochefort, F. (2018). Chapitre III. Pour l'égalité des sexes et la libération des femmes (1945-2000). Dans Rochefort F. (éd.), *Histoire mondiale des féminismes* (pp. 75-110). Paris : Presses universitaires de France.
- Roger, G. (1970). *Introduction à la sociologie générale, Tome 1: l'action sociale*. Paris : Éditions Points.
- Ronsin, F. (2010). Le néomalthusianisme en France. Dans Dorlin, E. et Fassin, E. (dir.), *Reproduire le genre* (pp. 15-24). Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou.
- Rosier, L. (2004). La circulation des discours à la lumière de « l'effacement énonciatif » : l'exemple du discours puriste sur la langue. *Langages*, 156, 65-78.
- Rosier, L. (2006). *Petit traité de l'insulte*. Lovreval : Labor.
- Rouso, H. (1992). Hirschman Albert O., *Deux siècles de rhétorique réactionnaire. Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 33, 141-143.
- Rozell, M. et Wilcox, C. (1996). Second coming: the Strategies of the New Christian Right . *Political Science Quarterly*, 111(2).
- Sandré, M. (2012). Discours rapportés et stratégies argumentatives : Royal et Sarkozy lors du débat de l'entre-deux tours. *Langage et société*, 140, 71-87. <https://doi.org/10.3917/lis.140.0071>
- Sarfati, G.-E. (1997). *Éléments d'analyse du discours*. Paris : Nathan.
- Savoie, C. et Rizzuto, L. (2015). Hégémonie. Dans Glinoyer, A. et Saint-Amand, D. (dirs.), *Le lexique socius*. <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/196-hegemonie>
- Schmetz, R. (1997). D'un bon usage du *Traité de l'argumentation* de C. Perelman. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 39, 69-105. <https://doi.org/10.3917/riej.039.0069>

- Schwartz, S. (2006). Les valeurs de base de la personne : théorie, mesures et applications. *Revue française de sociologie*, 47, 929-968. <https://doi.org/10.3917/rfs.474.0929>
- Scott, J. W. (2012[1986]). Genre : une catégorie utile d'analyse historique. Dans Scott, J. W., *De l'utilité du genre* (pp. 17-54). Paris : Fayard.
- Siblot, P. (1997). Nomination et production du sens : le praxème. *Langages*, 127, 38-55.
- Simondon, G. (1989). *L'individuation psychique et collective*. Paris : Aubier.
- Sini, L. (2020). Mise en scène d'un discours de résistance : *En guerre* de Stéphane Brize. *Letras & Letras*, 36, 1-13.
- Skocpol, T. et Williamson, V. (dirs.) (2012). *The Tea Party and the Remaking of Republican Conservatism*. Oxford : Oxford University Press.
- Slakta, D. (1994). Stéréotype : sémiologie d'un concept. Dans Goulet, A. (éd.), *Le stéréotype* (pp. 35-45). Caen : Presses universitaires de Caen.
- Sousa Costa, A. (2008). État et Église en France et en Allemagne face au problème de l'avortement. Dans Le Grand, S. (dir.), *La laïcité en question. Religion, État et société en France et en Allemagne du 18^e siècle à nos jours* (pp. 195-206). Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Stoller, R. (1968). *Sex and Gender*. New-York : Hogarth
- Swidler, A. (1986). Culture in Action : Symbols and Strategies. *American Sociological Review*, 51, 273-286.
- Tahon, M. (2004). Chapitre 3. La dimension anthropologique. Dans Tahon, M. (éd.), *Sociologie des rapports de sexe* (pp. 63-93). Rennes : Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.24326>
- Tarrow, S. (1994). *Power in movement. Social Movements and Contentious Politics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Tartakowsky, D. (2013). *Les Droites et la Rue. Histoire d'une ambivalence de 1880 à nos jours*. Paris : La Découverte.
- Thébaud, F. (2012). Le privé est politique. Féminismes des années 1970. Dans Pigenet, M. et Tartakowski, D. (dirs.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours* (pp. 509-520). Paris : La Découverte.
- Théry, I. (2013). Mariage pour tous et homoparentalité: Des révélateurs du droit commun de la filiation. *Dialogue*, 2(2), 61-72. <https://doi.org/10.3917/dia.200.0061>
- Tilly, C. (1986). *La France conteste*. Paris : Fayard.
- Tin, L. G. (2010). Êtes-vous communautaire ? Dans Bareille, C. (éd.), *Homosexualités : révélateur social ?* (pp. 97-104). Rouen : Presses universitaires de Rouen et du Havre.
- Tin, L. G. (éd.) (2003). *Dictionnaire de l'homophobie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Toulmin, S., Riecke, R. et Janik, A. (1984). *An Introduction to Reasoning*. New York : Macmillan & Collier.

- Touraine, A. (1978). *La Voix et le Regard*. Paris : Le Seuil.
- Trimaille, C. (2021). Catégorisation. *Langage et société*, HS1, 35-40. <https://doi.org/10.3917/l.s.hs01.0036>
- Tulving, E. (1972). Episodic and Semantic Memory. Dans Tulving, E. et Donaldson, W. (éds.), *Organization of Memory* (pp. 381-403). New York : Academic Press.
- Tuomarila, U. (1999). *La citation mode d'emploi : sur le fonctionnement discursif du discours rapporté* direct. Helsinki: Academia Scientiarum Fennica.
- Turpin, B. (à paraître). Meurtriers (discours). Dans Lorenzi Bailly, N et Moïse, C. (dirs.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Tyler, S.-A. (1986). Post-modern ethnography : From document of the occult to occult document. Dans Clifford, J. et Marcus, G.-E. (dir.), *Writing Culture : The Poetics and Politics of Ethnography* (pp. 122-140). Chicago : University of Chicago Press.
- Van Raemdonck, D. (2011). Chapitre 8. Genre, stéréotypes et sexualité ou quand le masculin – l'hétéromâle – l'emporte. Dans Duchêne, A. et Moïse, C. (éds.), *Langage, Genre et Sexualité* (pp. 173-200). Paris : Nota Bene.
- Venner, F. (1996). *L'opposition à l'avortement. Du lobby au commando*. Paris : Berg International Editeurs.
- Vernet, S. et Määttä, S. (2021). Modalités syntaxiques et argumentatives du discours homophobe en ligne : chroniques de la haine ordinaire. *Mots. Les langages du politique*, 125, 35-51. <https://doi-org.sidnomade-1.grenet.fr/10.4000/mots.27943>
- Vernet, S. (2015). Discours, idéologies linguistiques et enseignement du français à l'Université de Moncton. Thèse de doctorat : Université Grenoble Alpes.
- Vignes, L. (2019). « Non au GA(z de)CHIS(te) ! » : étude diachronique des slogans de manifestations anti-gaz de schiste. *Mots. Les langages du politique*, 119, 87-106. <https://doi.org/10.4000/mots.24442>
- Vincent, D. et Dubois, S. (1997). *Le discours rapporté au quotidien*. Québec : Nuit Blanche Éditeur.
- Vincent, D. et Heisler, T. (1999). L'anticipation d'objections : prolepse, concession et réfutation dans la langue spontanée. *Revue québécoise de linguistique*, 27(1), 15–31. <https://doi.org/10.7202/603164ar>
- Vincent, D., Laforest, M. et Turbide, O. (2007). Une boîte de Pandore : de l'analyse de discours radiophoniques à l'intervention sociale. *Communications*, 25(2), 187-199.
- Vincent, D., Laforest, M. et Turbide, O. (2008). Pour un modèle fonctionnel d'analyse du discours d'opposition : la trash radio. Dans Moïse, C., Auger, N., Fracchiolla, B. et Schultz-Romain, C. (dirs.), *La violence verbale, tome 1* (pp. 81-108). Paris : L'Harmattan.

- Walton, D., Reed, C. et Macagno, F. (2008). *Argumentation schemes*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Walton, D. (1992). *Slippery Slope Argument*. Oxford : Clarendon Press.
- Walton, D. (1996). *Argumentation schemes for presumptive reasoning*. Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum.
- Walton, D. (1997). *Appeal to Pity. Argumentum ad misericordiam*. New York : State University of New York Press.
- Weber, M. (1959). *Le savant et le politique*. Paris : Plon.
- Willaime, J.-P. (1990). État, éthique et religion. *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXXVIII, 189-213.
- Windish, U. (1987). *Le K.-O. verbal. La communication conflictuelle*. Lausanne : L'Âge d'Homme.
- Walton, D. et Le Paige, H. (2004). *Télévision et civilisation*. Genève : Labor.
- Zancarini-Fournel, M. (2004). Chapitre 12 : « Notre corps, nous-mêmes ». Dans Gubin, É., Jacques, C., Rochefort, F., Studer, B., Thébaud, F., Zancarini-Fournel, M. (dirs.), *Le Siècle des féminismes* (pp. 209-220). Paris : Les Éditions de l'Atelier.
- Zarca, B. (1976). Idéologies et ethos de classe. *L'Homme et la société*, 41-42, 111-136.